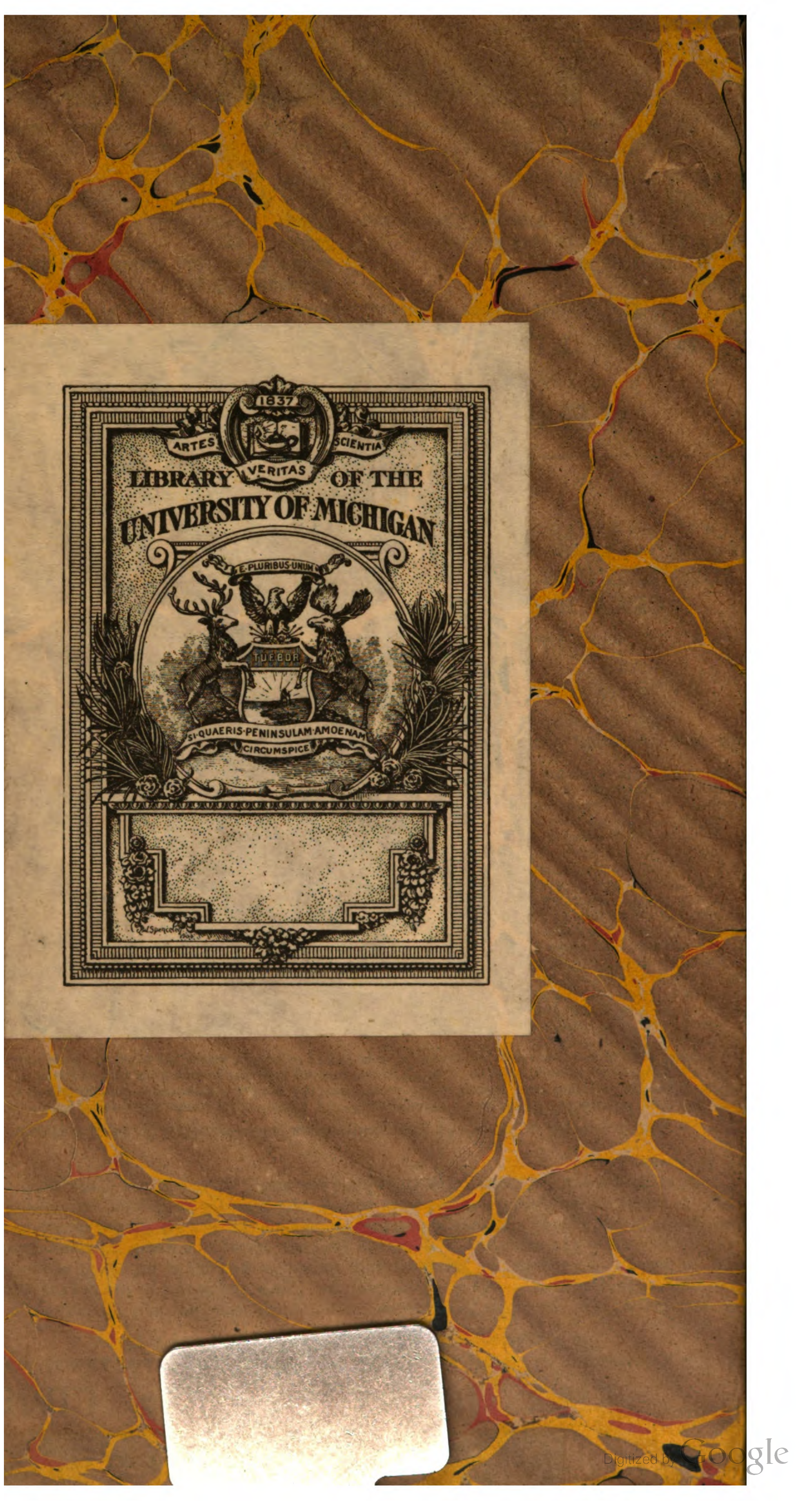
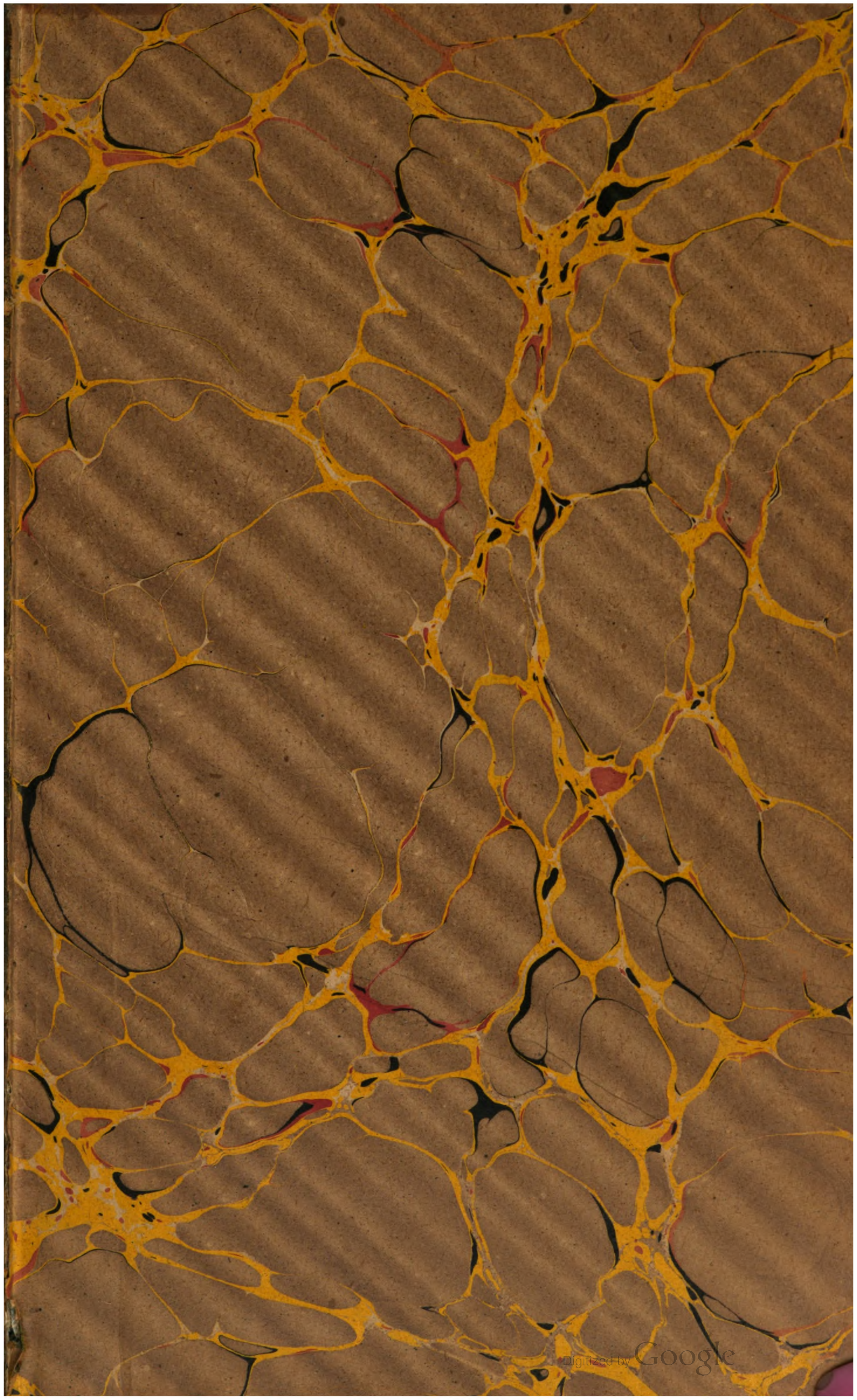


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



MÉMOIRES

DE MIRABEAU,

IV.

MÉMOIRES

DE MIRABEAU,

IV.

IMPRIMERIE DE FÉLIX LOCQUIN,
RUE N.-D.-DES-VICTOIRES, 16.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES,

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

Honoré Gabriel Riquetti

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF,

TOME QUATRIÈME

PARIS,

ADOLPHE GUYOT, LIBRAIRE,

18, PLACE DU LOUVRE.

M DCCC XXXIV.

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Entrée de Mirabeau dans la vie politique. — Retour vers le passé. — Premier ouvrage politique de Mirabeau. — *Essai sur le despotisme.* — Jugement sévère de Mirabeau sur son premier ouvrage. — L'homme naturel et l'homme social. — L'esclavage. — L'unique raison des tyrans. — Les droits et les devoirs. — L'autorité tutélaire. — Le manque de principes. — Un mot de Montaigne. — Jugement de Mirabeau sur Tacite. — Droit divin et institution humaine. — Le prémier salarié du peuple. — Nécessité d'éclairer les rois. — Éducation stupide. — Liens réciproques des peuples et des rois. — Le véritable courage. — *Le Col d'argent.* — Mémoire de Mirabeau pour le commandant Dallègre. — Le portefaix Jeanret. — Mirabeau défenseur d'un ingrat. — La *jurisprudence du sabre.* — Éloquence d'un prisonnier. — *Les Salines de Franche-Comté.* — Premiers principes d'économie politique posés par Mirabeau. — La bibliothèque du château de Joux. — *Avis aux Hessois.* — Le landgrave de Hesse-Cassel. — Le marché odieux. — Noble

exemple donné par les *Insurgens* d'Amérique.— La conscience le premier chef de l'homme. — *Conseils de la raison* et réponse de Mirabeau. — Résistance et révolte. —L'histoire des voyages. — L'Histoire d'Angleterre. — L'Histoire de Philippe II. — *Le lecteur y mettra le titre.* — De la musique. — Lettre sur de *Saint-Mathieu.* — Seule défense personnelle de Mirabeau contre son père. — Fausses imputations. — Immensité des études de Mirabeau. — Ses travaux à Vincennes. —Traductions de *Tibulle*, *Boccace* et *Jean-Second.* — *Les lettres de cachet et les prisons d'état.* — *L'Espion dévalisé.* — Deux livres déplorables. — Nombreuses falsifications. — Manuscrit de la traduction de Tibulle. — Prétention de La Chabeaussière. — Tibulle comparé à Mirabeau. — Le *Livre noir.* — Opinion de Mirabeau sur son ouvrage des *Lettres de Cachet.* —Envoi à M. Lenoir. —Juste et noble confiance.—Conquêtes de la Révolution. — Silhouette et Turgot. — Orgueil, égoïsme, insouciance de Louis XV. — Le comte de Maurepas. — Manuscrit des *Mémoires sur le ministère du duc d'Aiguillon.* — Le manipulateur Soulavie. — Intrigues du duc de Choiseul. — Entreprises des parlemens. — L'esprit de Mirabeau toujours tendu aux affaires publiques. — Rôle à faire prendre par la reine.— La Galerie du Louvre. — Projet de monumens. — Travaux et embellissemens de Paris. — L'architecte Soufflot. — Eaux de Paris. — Trottoirs dans Paris. — Correspondance du roi d'Espagne avec Louis XV. — Les deux monarques et la carte des chasses. — Projets d[illegible]frichemens. — Colonisations agricoles de moines. — La richesse du royaume. — École des ouvriers à Paris. — Dissertation sur l'inoculation. — Traduction de la *Vie d'Agricola.* — Considérations sur la *Tolérance.* — Les compilations *de Sophie.*

SOMMAIRE DU LIVRE II.

Séjour de Mirabeau en Suisse. — Ses études sur les douanes. — Mémoire inédit à M. de Vergennes. — État de Genève. — Intervention du roi de France. — Hautes vues politiques. — Opinion de Mirabeau sur les affaires de Genève. — Les citoyens en disgrâce. — Industrie

des Génevois. — Offres de l'électeur palatin aux exilés. — Les princes du corps germanique. — Le landgrave de Hesse-Hombourg. — Entrepôt d'horlogerie dans la Wétéravie. — Spéculations du roi de Prusse. — Position avantageuse de Neuchâtel. — Offres des Anglais. — L'Irlande le pays le plus libre de la terre. — Les aristocrates caressés par le gouvernement français. — Danger d'un protectorat. — Supériorité de la démocratie génevoise. — Le ministre mal informé. — Libelle clandestin. — *Les Négatifs*. — MM. Clavières et Dúroveray. — Les têtes offertes. — Chances probables d'émigration. — Danger des corps aristocratiques. — Importance de Genève. — Cent millions prêtés à la France. — La liberté mère du commerce. — Plaies faites à la France par la révocation de l'édit de Nantes. — Les médiateurs armés. — Constitution de Genève. — Effet d'une occupation militaire. — Langage qu'il convient de parler aux Génevois. — Mirabeau avocat des vrais principes. — *Correspondance avec Chamfort*. — Séjour de Mirabeau en Angleterre. — *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*. — La compagne de voyage. — Henriette-Amélie. — Sa famille. — Origine de sa liaison avec Mirabeau. — Madame de Nehra. — Traversée dangereuse. — Lettre de Mirabeau sur l'Angleterre. — Premières impressions. — Mauvaise administration de l'Angleterre. — Lettre de Mirabeau à madame de Nehra. — Crainte de la peste à Londres. — Sir Gilbert Elliot. — Fausse interprétation des motifs du voyage de Mirabeau. — Suite de correspondances inédites de Mirabeau. — Retour en France. — La paix de 1783. — Indépendance reconnue des États-Unis d'Amérique. — L'association des *Cincinnati*. — Pamphlet américain traduit par Mirabeau. — Le docteur Franklin. — Le docteur Price. — Le volume grossi. — Ouvrage politique publié à Londres par Mirabeau. — *Doutes sur la liberté de l'Escaut*. — Mirabeau antagoniste de Linguet. — Injustes reproches des biographes. — Ignorance de Peuchet. — Erreurs accréditées. — Le Vampire. — Madame de Nehra morte en 1784, et vivant jusqu'en 1818. — Le copiste Hardi. — Causes des erreurs de Peuchet. — Projet d'un grand travail littéraire. — Le *Conservateur*. — Timidité des libraires anglais. — Commencement d'une *Histoire de Genève*, inédite. — Mirabeau prédicateur. — Sermon sur l'*Immortalité de l'âme*.

SOMMAIRE DU LIVRE III.

Retour d'Angleterre. — Projet avorté. — Maladie d'un enfant. — Dépenses causées par la guerre d'Amérique. — Les finances à l'ordre du jour. — *La Caisse d'escompte.* — *La Banque Saint-Charles.* — *La Compagnie des Eaux de Paris.* — Cabarrus. — Ouvrages de Mirabeau sur les finances. — Premières relations avec M. de Calonne. — *Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye.* — Accusation de vénalité. — Lettre inédite de Mirabeau à son père. — Calomnies vigoureusement repoussées. — Les agioteurs démasqués. — Arrêts du Conseil de 1785. — Philippique inédite de Mirabeau contre et à M. de Calonne. — Impéritie et pusillanimité du ministre. — Le beau début. — Situation de Mirabeau à l'égard du gouvernement. — La Compagnie des Indes. — Mission d'écrire sur les matières d'administration, et de correspondre avec M. de Calonne. — Livre sur la Caisse d'escompte. — M. Turgot. — Historique des relations de Mirabeau avec M. de Calonne. — Livre sur la Banque Saint-Charles. — Fausses illusions des spéculateurs. — Les îles Philippines hypothéquées. — Suppression du livre sur la Banque Saint-Charles. — Silence long-temps gardé par Mirabeau. — M. d'Aranda. — Le livre de l'*Homme mal instruit.* — Ouvrage sur les *Emprunts* demandé à Mirabeau par M. de Calonne. — Délires meurtriers de l'agiotage. — Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye, supprimée par arrêt du Conseil. — Plaintes énergiques de Mirabeau. — Ou un mauvais citoyen, ou un calomniateur. — L'arrêt escamoté. — Projet de M. de Calonne d'annuler les marchés à terme. — Réfutations hardies de Mirabeau. — Mémoire sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris. — Mirabeau et le lieutenant de police. — M. de Crosne et le *ministre des filoux.* — M. Clavières. — MM. Perrier. — Conduite de M. de Calonne au sujet des écrits de Mirabeau. — Le duc de Lauzun. — Reproches à Mirabeau au nom du roi, de la reine et de *tout le monde.* — Réfutations victorieuses. — La *crise* et la *catastrophe.* — Conclusion énergique. — Portrait de M. de Calonne. — L'administrateur incapable. — Le grand nom de La Chalotais. — Les passions des petites âmes. — Patriotisme de Mirabeau. — Horreur de l'agiotage. — Polémique avec Beaumarchais au sujet des *Eaux de Paris.* — Panchaud et Clavières. — Leur part de coopération aux travaux financiers de Mirabeau.

SOMMAIRE DU LIVRE IV.

Premier voyage dans le Nord. — Anachronisme des biographes. — La défense offensive.—Tentative d'assassinat.—Fragment des Mémoires de Mme de Nehra.—Mirabeau à Berlin.—Le rendez-vous de Potsdam.—Lettre du grand Frédéric à Mirabeau.—Le vieux roi.—Entrevues et correspondances curieuses. — Frédéric confident de Mirabeau. — Cagliostro et Lavater. — Les commissionnaires de Paris. — L'hôtel de La Feuillade et Mirabeau absent. — Une nuit d'orage à Paderborn. — L'abbé de Périgord. — Besoin de travailler pour vivre. — Les gens de lettres selon Mirabeau. — Préjugés de M. de Montmorin. — Les journalistes anglais. —Le plan d'un journal. — Lettres inédites de Mirabeau. — Travaux de Mirabeau à Berlin. — *Lettre sur Cagliostro et Lavater.* — L'ennemi né des charlatans. —*Sur Moses Mendelsshon.*—Brissot de Warville réfuté par Mirabeau. — L'illuminisme. — Le prince-royal de Prusse. — Ressemblance remarquable entre les pensées de Platon et celles d'un juif. — Amour de la tolérance. — Éloquente plaidoirie en faveur des juifs. — Lettres inédites de Mirabeau. — L'affaire du collier. — M. de Vergennes et M. de Calonne. — Second voyage et mission secrète de Mirabeau à Berlin. — Mort du grand Frédéric. — Frédéric - Guillaume II. — Portrait de Frédéric par Mirabeau. — Récit de sa mort. — Le prince Henri et le duc de Brunswick. — Existence amphibie. — Plaintes de Mirabeau. — La passion d'être utile. — Première pensée de l'Assemblée des notables. — La grande affaire de la vie de Mirabeau. — Conditions pécuniaires. — Les matériaux du livre de la *Monarchie prussienne.* — Noldé, secrétaire de Mirabeau.— Le valet de chambre Boyer. — La comédie chez Mirabeau. — *Lettre à Frédéric-Guillaume II.* — La véritable grandeur d'un roi. —Les flatteurs et *vous faites bien.*—La mesure de liberté que peuvent porter les peuples.—Importance des débuts d'un règne— Mirabeau le premier fondateur de la garde nationale, en conseillant l'établissement en Prusse. — Idées de Mirabeau sur le gouvernement des hommes. — Tyrannie des lois militaires en Prusse. — Haine des priviléges. — Un roi entre le peuple et l'aristocratie. — Conseils excellens et non suivis.—Ouverture d'ateliers publics. — L'instruction publique. — La

liberté de la presse. — Sortie virulente contre les loteries. — Régénération des Juifs — Critique du règne du grand Frédéric. — *Le citoyen du monde.* — *Conseils à un jeune prince.* — L'illustre La Grange. — Son établissement en France dû à Mirabeau. — Les grands hommes et les grands seigneurs.

SOMMAIRE DU LIVRE V.

Mirabeau attiré à Paris par l'Assemblée des notables. — État de la France. — Désordre dans les finances. — Turgot et Malesherbes. — Les parlemens. — Déficit croissant. — Choisir entre deux révolutions. — Le but manqué. — L'implacable ennemi de l'agiotage. — *Dénonciation de l'agiotage.* — *Lettre de Mirabeau au major Mauvillon.* — Dupont de Nemours, secrétaire de l'Assemblée des notables. — Demande de voyager. — Explication de la conduite de Mirabeau donnée par lui-même. — M. de Calonne désigné. — Fragmens de la *Dénonciation de l'agiotage.* — Singulières prévisions de Mirabeau. — Attaques contre M. Necker. — Vrais principes d'économie politique. — Les prédictions. — Réponse à M. Lacretelle sur les finances. — Administration de M. Necker attaquée. — Les personnes et les choses. — Mot de Louis XVI sur Mirabeau. — La femme d'un maire et l'amour des antiques. — Fragmens inédits de lettres à madame de Nehra. — L'abbé d'Espagnac. — Le comte d'Antraigues et Luchet. — La dix-septième lettre de cachet. — Seconde lettre de Mirabeau sur l'administration de M. Necker. — Trois cents millions d'emprunt et les erreurs impossibles. — Conditions trop onéreuses. — La haine portée jusqu'au délire. — Utilité d'une caisse d'amortissement. — Espérances fondées sur l'Assemblée des notables. — Exil de courte durée. — Affaires domestiques. — Négligence de Mirabeau pour ses intérêts privés. — M. Treilhard. — Retour à Paris et station à Saint-Denis. — Mirabeau trahi par le son de sa voix. — Madame de Nehra chez le baron de Breteuil. — troisième voyage en Prusse. Trois mois de séjour à Brunswick. — Le major Mauvillon. — Fragment d'une lettre sur Mirabeau. — La vérité sur l'*Histoire de la Monarchie prussienne.* — Détails sur le séjour à Brunswick. — Projet d'un ouvrage sur l'Angleterre. — Lettres de Mi-

rabeau à l'abbé de Périgord. — Le duc de Brunswick à l'armée de Westphalie. — Renvoi de Panchaud. — Mirabeau à la Cour de Brunswick. — Fauche et le manuscrit de vingt mille francs. — L'*Œil d'aigle* de l'abbé de Périgord. — Mouvemens de troupes en Prusse. — Haute preuve d'estime. — Le mois de septembre 1787, et retour de Mirabeau à Paris. — Circonstance totalement inconnue. — L'archevêque de Toulouse. — Impéritie des ministres. — La subvention territoriale. — Prémisses de la convocation des États-généraux. — Maladresse du ministère relativement à une proposition d'impôts. — Exil des parlemens. — Situation de Mirabeau. — La vertu civique. — Frayeurs de Mirabeau sur l'avenir de la France. — Lettres inédites. — Jugement de la Cour. — La révolution imminente. — Situation de la France peinte par Mirabeau. — L'emprunt de cent vingt-cinq millions. — Mirabeau son propre censeur. — Lettres inédites à M. de Montmorin, et refus de Mirabeau de s'associer au système du ministère. — La vie exécutive. — Le lettres sans adresses. — Le siècle trop avancé. — Les lenteurs plus dangereuses que la précipitation. — La faiblesse après la violence. — Impossibilité de soutenir l'archevêque de Toulouse. — Conseils de Mirabeau au gouvernement. — Veut-on la banqueroute ? — La dette d'Angleterre. — Ce qu'il faut faire. — Caractère politique de Mirabeau. — Son opinion sur les remontrances des parlemens. — Danger de l'arbitraire. — Nécessité de convoquer les États-généraux. — Magnifique profession de foi.

LIVRE PREMIER.

I.

En commençant cette seconde partie de la vie de Mirabeau, nous devons rétrograder quelque peu pour rendre compte de travaux qui appartiennent à la *vie publique*, malgré les dates qui les reportent à la vie privée dont leur énonciation détaillée aurait trop ralenti le récit.

Nous allons donc parler sommairement des ouvrages de Mirabeau pendant les dix années antérieures à l'époque où nous sommes parvenu, c'est-à-dire depuis l'exil à Manosque jusqu'à la fin

du procès de Provence, ouvrages fort divers, ébauchés ou finis, inédits ou publiés, fruits plus ou moins mûrs des études immenses qui furent le besoin et l'habitude de toute sa vie, la consolation de ses longues captivités, la source des vastes connaissances qu'il développa depuis; connaissances très-variées quoique très approfondies, qui, dès les premiers débats publics où il s'élança, le montrèrent si versé dans la langue constitutionnelle que d'autres bégayaient autour de lui; et, alors qu'ils entraient à peine dans la carrière des réformes et des institutions politiques, si prompt à en tracer le cours et à en marquer la limite qui, peut-être, n'est pas encore atteinte aujourd'hui, après un demi-siècle d'expériences et d'essais orageux.

Nous avons dit dans le livre IV (tome II, page 19) que ce fut pendant son exil à Manosque, à la fin de 1772, que Mirabeau composa son premier ouvrage, l'*Essai sur le despotisme* (1).

(*) *Londres* MDCCLXXV. Un volume in-8° de 275 pages, avec cette épigraphe : *Dedimus profectò grande patientiæ documentum, et sicut vetus ætas vidit, quid ultimùm in libertate esset, ita nos quid in servitute, adempto per inquisitiones et loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci quàm tacere.* Tacit. vit. Agricol. *Certes, nous avons donné un grand exemple de patience; et comme les âges précédens ont vu le plus haut degré de la liberté, de même nous avons atteint le dernier pé-*

Ce livre, suivant l'auteur lui-même « fut écrit « très-rapidement, sans plan, sans ordre, et « plutôt comme une profession de foi de citoyen « que comme un morceau littéraire (1). »

Il est dit ailleurs que cet ouvrage « est un fruit trop hâté de sa jeunesse, où il y a des idées et des principes, mais rien de rangé ni de complet (2).

Il le traite encore plus mal dans une autre lettre : « Moi qui à vingt ans ai osé me faire « imprimer, qu'ai-je fait? une mauvaise bro- « chure où se trouvent quelques vérités, des « tableaux fortement coloriés peut-être, qui

riode de la servitude. Les délations nous ont arraché la douceur d'écouter et de parler ; et nous eussions perdu la mémoire avec la voix, s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire.

C'est mal à propos qu'on a dit que l'*Essai sur le despotisme* avait été écrit à dix-neuf ans, pendant la détention de l'auteur à l'île de Ré. (Notice déjà citée de M. Barthe, page 5; *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc. Tome 15, page 549, première colonne; *Essai sur la vie et les ouvrages de Mirabeau*, par Joseph Mérilhou. Paris, Brissot-Thivars, 1827, page 7. Cette dernière erreur est d'autant plus remarquable, que M. Joseph Mérilhou est incontestablement de tous les biographes de Mirabeau celui dont le travail prouve le plus de recherches et de soins.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau, au libraire hollandais Marc-Michel Rey, du 22 octobre 1776. *V.* tome 2 , page 159.

(2) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 2, page. 107.

« décèlent une âme haute et noble, et du feu « dans la tête; mais, encore une fois, ce livre « est détestable, car les détails ne font point un « livre; c'est un tissu de lambeaux unis sans « ordre, empreint de tous les défauts de l'âge « auquel j'écrivais; il n'a ni plan ni forme, ni « correction ni méthode (1). »

Personne assurément n'a jugé l'*Essai sur le despotisme* avec plus de sévérité; et sans trop multiplier les citations, nous prouverons tout à l'heure que les éloges ne sont pas plus exagérés que les reproches, d'ailleurs très-fondés; nous n'insisterons quant à présent que sur cette juste définition d'une courageuse initiative, sur cette expression, *une profession de foi de citoyen*, si bien justifiée par les suites; sur cet essai prématuré d'un rôle spontanément embrassé quinze ans avant les conjonctures qui lui donnèrent un si vaste développement. Nous remarquerons enfin que Mirabeau, bien loin de croire comme son père « qu'il faut être insensé pour écrire « de ces choses-là quand on est sous les liens « d'une lettre de cachet » lui répondait : « Je « m'applaudirai toujours de l'idée vraiment no- « ble et courageuse d'avoir tonné contre le *des-* « *potisme*, dans le temps même où je gémis sous « les liens d'un ordre arbitraire; » du reste il

(1) *Ibid.*, page 444.

n'hésitait pas à s'en expliquer, du fond d'un donjon, avec le roi lui-même : « On dira peut-« être à Votre Majesté que j'ai écrit dès ma pre-« mière jeunesse des choses hardies sur le gou-« vernement qui a précédé son règne ; mais on « n'ajoutera pas, Sire, que je n'ai parlé de votre « administration qu'avec le respect qui lui est « dû ; que je ne me suis élevé que contre des « maximes dont votre conduite est la critique « la plus sévère ; on ne vous dira pas surtout « que les sujets les plus courageux sont tou-« jours les plus essentiellement soumis. »

Pour justifier ces expressions de Mirabeau, nous transcrivons dans l'appendice du présent volume quelques pages de l'*Avis de l'éditeur* et de l'*Epitre dédicatoire*, seules citations d'ensemble que nous puissions nous permettre.

L'*Essai sur le despotisme* étant le premier ouvrage de Mirabeau, le premier signal de sa vocation politique, l'exemple le plus singulier peut-être d'une guerre audacieusement déclarée au despotisme par un jeune homme qui en subissait le joug, et qui pouvant le désarmer ou s'y soustraire, préférait le combattre, nous aurions voulu rendre un compte détaillé de ce livre, dont le souvenir s'efface et doit se perdre, parce que, très-probablement, il ne sera jamais réimprimé.

Nous ne désirerions pas même qu'il le fût, parce que nous ne nous abusons pas sur les défauts de cette composition hâtive et téméraire, écrite par un auteur qui n'était pas préparé, pour un public qui ne l'était guère davantage (1); œuvre trop imparfaite, dont le sujet n'est que confusément et incomplètement traité, où il n'y a de divisions ni marquées, ni reconnaissables; où l'exposé des faits est déclamatoire et diffus; où la discussion manque toujours de méthode et souvent de clarté, le style de correction et d'aisance; où il y a plus de souvenirs que de pen-

(1) Mirabeau songeait peut-être à ce livre, quand il écrivait, le 22 juin 1784, à Chamfort : « Il y a bien loin entre savoir que des « principes sont utiles, et posséder l'art de les faire adopter aux « autres hommes. Cet art demande de grandes préparations, et « des circonstances auxiliaires. Une impatience qui a même quel- « que chose de louable, entraîne les gens de bien à promulguer « les vérités qui les frappent, dès l'instant où elles s'offrent à leurs « yeux, et sans avoir réfléchi si elles s'y sont présentées dans l'en- « chaînement le plus propre à forcer le consentement de tous les « esprits. Rien ne diffère plus de l'ordre de génération des idées « que celui de leur perquisition. Il faut que les sciences soient déjà « complètes avant qu'on puisse faire des méthodes. Il faut que les « vérités morales soient familières avant d'être usuelles. Les lan- « gues existaient depuis une longue suite de siècles, quand on est « parvenu à rédiger les grammaires qui nous en rendent aujour- « d'hui l'étude plus facile. Il faut que des livres de morale ou de « politique aient cerné et déchaussé tel préjugé, avant que la « comédie puisse l'extirper en le vouant au ridicule. » (*Lettres à Chamfort*, *page* 15.)

sées ; où, enfin, abondent les lieux communs, les exagérations emphatiques, les redites surtout.

Malgré ces défauts de l'*Essai sur le Despotisme*, nous aurions, disons-nous, désiré d'en rendre un compte approfondi à nos lecteurs ; mais une longue et infructueuse application nous a démontré que pour y trouver un plan il faudrait le faire, et que pour analyser ce livre il faudrait le recommencer ; ajoutons que l'auteur lui-même le recommença, pour ainsi dire, en écrivant sur *les Lettres de cachet*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Nous nous bornerons donc à présenter succinctement un aperçu quelque peu suivi des considérations parsemées dans l'ouvrage, en les dégageant des fréquentes excursions historiques, des citations sans nombre, fruits d'une érudition remarquable, mais indigeste ; nous y joindrons des extraits, courts et rapides, mais qui nous paraissent caractéristiques.

L'auteur se demande *si l'homme est enclin au despotisme ?* L'homme *naturel*, non, peut-être ; l'homme *social*, oui, certainement. « Le désir « d'être despote lui est aussi naturel que la haine « des despotes l'est à celui que la servitude n'a « point encore dénaturé (1). » — Cet esprit du despotisme est même dans les républiques, té-

(1) Page 24 de l'édition de 1775.

moin les Romains sur tout le globe, les Anglais dans l'Inde, les Hollandais dans leurs colonies, Venise, Gênes, et même quelques cantons suisses.

L'auteur demande encore : *Si l'homme social est bon*? Oui, quoi qu'en ait dit J.-J. Rousseau; oui, « car l'état de société est le plus digne em- « ploi, comme le plus heureux résultat de la « perfectibilité de l'homme (1); oui, car l'instinct « de la sociabilité conduit l'homme à être bon, « et il a besoin de l'être, et surtout d'être juste. « Que pourrait être, en effet, l'injustice autori- « sée, si ce n'est la dissolution de toute so- « ciété (2)? Enfin l'homme ne peut être heu- « reux qu'en remplissant cette condition néces- « saire de son être : et il sera toujours juste et « heureux, quand on l'éclairera sur ses véritables « intérêts qui sont toujours conformes à la jus- « tice (3). »

D'ailleurs, à quoi bon discuter? « Que l'homme « dans l'état de nature répugne ou ne répugne « point à la société, celle-ci n'en existe pas « moins. Il vaut donc mieux s'efforcer de l'éclai- « rer, que de lui montrer qu'elle a tort d'exis- « ter (4). »

Mais : « Si tous les hommes aiment à domi- « ner, ceux à qui la société défèra le premier « rang, doivent goûter bien plus vivement les

(1) Page 40. (2) Page 22. (3) Page 23. (4) Page 42.

« plaisirs de l'autorité, et s'efforcer d'en reculer
« les bornes. Ce n'est donc pas l'abus du pouvoir
« qui paraît inconcevable : il est dans la nature,
« comme l'excès de toute autre passion ; et le
« premier aspect en est si séduisant, qu'on s'y
« livrerait avidement, si la réflexion et l'expé-
« rience n'en décelaient pas les dangers (¹).

« Ce penchant général à l'invasion une fois
« admis et reconnu, l'on sent bientôt la nécessité
« de s'opposer continuellement à la tyrannie qui
« nous menace sans cesse, puisque chacun de
« nous en a le germe dans son cœur (²). »

Mais l'ordre social, tel qu'il est constitué partout, hormis dans quelques républiques, n'expose-t-il pas l'homme, sinon à une inévitable tyrannie, du moins à une domination nécessaire ?

Oui, sans doute, mais la surbordination n'est pas l'esclavage.

Qu'est-ce, en effet, que l'esclavage ? « Serait-ce
« comme on l'a dit, *l'aliénation de la liberté* ? Cette
« définition serait aussi dangereuse que fausse :
« car ce serait le don de la propriété person-
« nelle, et ce don est impossible ; dites au des-
« pote, qui prétend être né maître absolu des
« esclaves qu'il opprime et foule à son gré, de
« s'approprier leurs plaisirs, leurs peines, leurs

(¹) Page 29. (²) Page 50.

« sensations, leurs forces, toutes les facultés
« enfin qui composent *la propriété personnelle*, il
« vous répondra peut-être par un bourreau:
« c'est l'unique raison des tyrans. Déplorons
« son aveuglement, détestons ses principes,
« mais ne nous laissons jamais persuader par la
« violence : il est aussi honteux de se laisser
« subjuguer par elle, qu'il est odieux de l'exer-
« cer (1). »

Si nous ne pouvons aliéner notre liberté :
« A plus forte raison ne saurions-nous engager
« celle de nos descendans, dont la propriété
« personnelle n'est pas, et ne saurait jamais
« être à nous (2).

« Mais, on prétend (3) que les institutions so-
« ciales ont dégénéré de l'état de nature, et ren-
« dent les hommes plus malheureux : si nous
« embrassons cette opinion, tâchons de décou-
« vrir des remèdes, ou du moins des palliatifs
« à nos maux ; cette recherche est plus agréable
« à faire que des satires des hommes, et de leurs
« sociétés (4).

(1) Page 34.

(2) Page 36 : « On a oublié qu'un peuple n'avait pu se dévouer
« soi-même, et encore moins sa postérité au malheur, à l'oppres-
« sion, à la tyrannie, aux caprices d'un insensé, aux excès d'un
« furieux. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

(3) J.-J. Rousseau.

(4) Page 42.

« Les hommes n'ont rien voulu ni dû sacri-
« fier en se réunissant en société; ils ont voulu « et dû étendre leurs jouissances, et l'usage « de la liberté, par le secours et la garantie ré- « ciproques (1), par le besoin de s'entre-pro- « téger, besoin très-réel et sensible : car la na- « ture est bornée dans ses largesses; elle les a « réparties d'une main équitable, mais économe, « c'est-à-dire très-également, à peu de chose « près; et si nous calculions tous les avantages « et désavantages physiques et moraux de chaque « individu, nous trouverions une bien petite « différence d'homme à homme (2). »

De là une conséquence nécessaire : « *droits et* « *devoirs*, voilà le balancier de l'humanité; ceci « n'est point un étalage affecté de morale, c'est « la base du calcul de la société (3). »

Or, dans l'état de société, comme dans l'état de nature, « l'homme veut être heureux, il veut « jouir, il veut jouir avec tranquillité, car les « jouissances tumultueuses ou troublées ne sont « pas des jouissances. — Or, on ne jouit guère « que par le travail, car la terre que nous ha- « bitons est une bonne mère, mais elle veut être « sollicitée (4). »

Qui a travaillé, qui, en travaillant, est parvenu à acquérir, veut conserver; cela est d'ins-

(1) Paye 45. (2) Page 81. (3) Page 82. (4) Page 95.

tinct : « car l'instinct nous dit que la récolte « que nous avons semée est à nous ; que qui- « conque veut nous en priver est méchant, in- « juste, est notre ennemi que nous pouvons, « que nous devons repousser, réprimer, mettre « dans l'impossibilité de nous nuire, par tous « les moyens qui sont en notre pouvoir. — « L'instinct nous démontre tout cela, avant que « les combinaisons sociales nous aient appris « et démontré, par exemple, que qui attaque « une propriété par cela même les attaque « toutes (1).

« Mais, se trouvant trop partagés entre les « soins de culture et de défense, les hommes « ont mis toutes leurs propriétés sous la sauve- « garde d'un seul, ou de plusieurs, revêtus du « pouvoir, de ce que nous appelons l'*autorité* « *tutélaire* ; c'est-à-dire du pouvoir d'exercer la « police, pour qu'on puisse semer et recueillir « en paix ; de sonner l'alarme dans la commu- « nauté, lorsque l'ennemi du dehors la menace : « de réunir, en mot, les forces *de tous*, pour l'a- « vantage *de tous* (2).

« Voilà le motif de la subordination qu'ils « rendent à l'autorité souveraine à qui le peuple « a confié sa défense et sa police (3).

(1) Page 96. (2) Page 97. (3) Page 45.

« Ainsi, l'homme s'est donné un chef, et non « un maître (1).

« Mais les hommes conservent dans la so- « ciété bien ordonnée toute l'étendue de leurs « droits naturels, et acquièrent une beaucoup « plus grande faculté d'user de ces droits. Tout « ce qui leur était permis dans l'état primitif « leur est encore permis; tout ce qui leur était « défendu, leur est encore défendu; et ce *tout* se « réduit à garder et multiplier ses propriétés, « et à respecter celles d'autrui (2). »

Mais n'a-t-on pas révoqué en doute la loi naturelle? « Car quelle vérité les hommes n'ont-ils pas « niée? quelle erreur n'ont-ils pas soutenue? Je « remarquerai seulement qu'il serait bien éton- « nant que, dans l'immense chaîne des êtres, où « tout est assujéti à des lois distinctes, fixes, « immuables, l'homme échappât seul à cette « volonté de l'auteur de la nature, qui, pour me « servir des expressions d'un beau génie (3),

(1) « Le souvenir des idées progressives qui avaient engagé les « nations à se donner des chefs héréditaires, s'est perdu par la « facilité avec laquelle les hommes adoptaient les usages reçus, « sans rechercher leur origine, ni réfléchir sur leurs motifs. On « a oublié que le droit de la souveraineté résidant uniquement et « inaliénablement dans le peuple, le souverain n'était et ne pou- « vait être que le premier magistrat de ce peuple. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

(2) Page 45. (3) Le cardinal de Retz. (*Note de Mirabeau.*)

« *obéit toujours à ce qu'il commanda une fois* (1). »

Ainsi, il y a une loi naturelle; ainsi les droits et les devoirs doivent être déduits « de cette loi « obligatoire pour tous, ineffaçable malgré les « préjugés délirans, imprescriptible quelque « contradiction qu'elle rencontre dans les légis- « lations humaines, qui ne sont cependant fon- « dées que sur elle (2). »

Quel n'a pas été en effet ce désaccord ! « La « nature et les institutions humaines, les passions « et les législations, se sont heurtées; les contra- « dictions se sont amoncelées; les codes se sont « multiplié, et la connaissance des lois posi- « tives est devenue pour les peuples policés une « science immense, une étude plus fatigante « pour la mémoire que pour l'entendement (3). »

Mais si la loi naturelle et la loi positive sont dissidentes, à qui la faute? n'est-ce pas à celle-ci?

Oui, sans doute. « Mais pourquoi les législa- « tions, ce premier besoin de l'humanité, dont « la nature elle-même a tracé le plan, sont-elles « si défectueuses, et moins avancées que tout « autre ouvrage de l'esprit humain (4)?

« Parce que les hommes sacrifient sans cesse « à l'imagination; parce qu'elle les séduit plus

(1) Page 47. (2) Même page. (3) Page 48. (4) Page 51.

« sûrement; parce qu'elle flatte leur amour-pro-
« pre plus que la marche lente et calculée de la
« froide raison; parce que l'exercice de celle-ci,
« appliquée à la méditation, est plus pénible, et
« à la portée de moins d'hommes que les jeux de
« celle-là [1]; parce que les hommes profonds
« sont et seront en petit nombre dans tous les
« siècles. Aussi les observateurs sont-ils plus
« rares que les gens d'esprit, parce que l'ima-
« gination seule fait un homme d'esprit, tan-
« dis que le génie, éclairé par des connaissan-
« ces, et guidé par une raison saine, forte et
« exercée, suffit à peine aux observateurs......
« Suivez cette gradation, et peut-être ne trouve-
« rez-vous pas un homme capable d'être législa-
« teur, c'est-à-dire, d'étendre et de réunir les
« applications de la loi naturelle, parmi des mil-
« liers de politiques déliés [2]. »

« Aussi presque tous les auteurs, ou plutôt
« les restaurateurs de nos législations, ont beau-
« coup imaginé, et peu médité. Ils ont travaillé
« sans ensemble, faute d'un premier principe;
« ils se sont contredits, faute de méthode. Ils
« ont donné une nouvelle solution à chaque dif-
« ficulté nouvelle qui s'est présentée : l'édifice
« assis sur le sable mouvant est devenu d'au-

[1] Page 51. [2] Page 52.

« tant moins solide qu'il s'est plus élevé ; les « lois ont contredit les lois. Nous en devons la « plus grande partie à des temps obscurs, où la « superstition, l'ignorance, et la fureur belli« queuse se disputaient à l'envi l'esprit humain. « En vain a-t-on voulu donner quelque ensemble « à ces compilations informes : on manquait de « *principes*, et tout, en ce genre, porte sur les « principes les plus simples, les plus évidens et « les plus invariables. Il a été bientôt facile d'é« luder la plus grande partie d'un code immense, « de se prévaloir de l'autre ; et c'est ainsi qu'on « a servi le despotisme en multipliant les lois « *car il y a*, dit très-bien Montaigne, *autant de li« berté et d'étendue à l'interprétation des lois qu'à « leur façon*, de sorte qu'au milieu de tant d'in« terprétations, on peut choisir arbitrairement ; « et toute volonté arbitraire peut trouver une rai« son ou un prétexte dans ce dédale immense (1). »

Mais il ne s'agit pas de « reprendre en détail « toutes les législations connues ; c'est du des« potisme qu'il s'agit ici, et encore n'est-ce pas « pour écrire son histoire, ouvrage peut-être le « plus beau qui soit à faire aujourd'hui, mais « immense et d'une exécution très-difficile (2). « Notre seul but actuel est de caractériser ce des-

(1) Page 53. (2) Page 57.

« potisme, le plus terrible fléau qui puisse affli-
« ger les hommes ; car il ne saurait atteindre à sa
« perfection que par l'anéantissement de l'hu-
« manité qui doit lutter sans cesse contre le mal-
« heur et les privations, tandis qu'elle recherche
« continuellement le bonheur, c'est-à-dire la li-
« berté. Un empereur (1) désirait que le peuple
« romain n'eût qu'une seule tête, pour pouvoir la
« trancher d'un seul coup. C'était le vœu bar-
« bare d'un insensé ; mais il ne désirait que la
« perfection du despotisme (2). »

C'est donc à l'étude, non de l'histoire du despotisme, mais de ses actes et de ses tendances, que cet écrit doit s'attacher ; « car autre chose
« est de suivre sa marche, et d'en développer les
« manœuvres et les ruses, ou de tracer ses ra-
« vages et de s'élever contre ses progrès. Beau-
« coup d'historiens pouvaient peindre les règnes
« affreux des Néron et des Caligula. Tacite seul
« a su démêler Tibère (3). »

C'est donc sur les erreurs, sur les folies, sur les crimes du despotisme, qu'il faut porter la lumière. « Instruire les rois et les sujets, c'est cou-
« per le despotisme par le pied (4). Les rois,
« parce qu'il diminue leur puissance ; les ci-
« toyens, parce qu'il attente à la sûreté de tous,

(1) Caligula. (2) Page 56. (3) Page 57. (4) Page 59.

« et que leur soumission au despotisme n'est « que l'effet de l'ignorance ou de l'oubli de leurs « droits ([1]). »

Nous avons dit que la plupart des institutions sociales comportent une domination et un assujétissement.

Étudions-en le principe, « car c'est relative- « ment à l'origine des lois de la patrie, et au « degré d'attachement qu'on leur doit, aux ef- « forts qu'on doit faire pour leur maintien et « leur défense, qu'on se trompe le plus sou- « vent, parce qu'on n'a point étudié ce devoir, « le plus important de tous. La plupart des « hommes prostituent l'humanité par une obéis- « sance passive ; d'autres aussi ne discernant pas « les circonstances où elle est due au gouverne- « ment, de celles où elle ne l'est pas, où l'hon- « neur même ordonne de la refuser, confondent, « suivant leurs préjugés, leurs préventions, mais « surtout suivant leur intérêt personnel, la ser- « vitude avec l'obéissance, et la fermeté avec la « révolte ([2]). »

Examinons donc cette domination :

Est-elle *de droit divin*, comme l'ont écrit tant de vils esclaves, tant de fanatiques délirans? Non, sans doute. Personne n'ose plus prôner

([1]) Page 59. ([2]) Page 70.

aujourd'hui cette chimère, évanouie devant les premières lueurs de la raison publique, dont il n'est plus possible d'arrêter les progrès.

Si elle n'est pas *de droit divin*, cette domination est donc *d'institution humaine*. A ce titre elle a eu un but, elle a eu des conditions; quels sont-ils?

« Le peuple, auquel vous commandez, n'a pu « vous confier l'emploi de ses forces que pour « son utilité, ou, ce qui revient au même, pour « le maintien de la sûreté publique, tant inté- » rieure qu'extérieure, et pour tous les avan- « tages qu'il s'est promis quand il a institué *une* « *autorité tutélaire*. L'exercice de ses droits, il « l'avait tout entier quand il vous a institué, et « vous ne le lui avez pas arraché, car il était le « plus fort avant qu'il vous eût créé le despo- « tisme de la force (1). L'homme ne doit au gou- « vernement qu'à proportion que celui-ci se rap- « proche plus ou moins du premier et unique « motif de son institution (2), car les devoirs ne « sont et ne peuvent être proportionnels qu'aux « droits (3). »

Le peuple : « S'il vous a rendu puissant c'est « pour son plus grand bien; s'il vous respecte, « s'il vous obéit, c'est pour son plus grand bien. « Parlons plus clairement encore : il vous paie

(1) Page 82. (2) Page 64. (3) Page 71.

« et vous paie très-cher, parce qu'il espère que « vous lui rapporterez plus que vous ne lui coû-« tez : — *Vous êtes, en un mot, son premier salarié,* « *et vous n'êtes que cela* (1). Ajoutons que la nation « ne le paie pas, cet officier public, pour lui « épargner de la peine, mais, au contraire, afin « qu'il prenne celle de défendre la masse des ri-« chesses publiques, et, par conséquent, chaque « propriété particulière (2). »

Voilà donc un mandat.

Voilà donc un salaire.

Or, quelle en est la condition?

C'est, en bonne logique, « que celui qui paie « a droit de renvoyer celui qui est payé, si le « premier ne retire pas les avantages qu'il es-« pérait de la rétribution volontaire accordée au « second; si celui qui a été créé pour défendre « les propriétés usurpe sans cesse sur elles; s'il « commet ainsi le forfait le plus dangereux pour « les hommes, dont la confiance est trahie, et, « par conséquent, le plus odieux et le plus pu-« nissable (3). »

En droit donc, la société peut toujours se faire justice. « Le devoir, l'intérêt, et l'honneur or-« donnent de résister aux ordres arbitraires du « monarque, et de lui arracher même le pou-

(1) Page 82. (2) Page 100. (3) Page 102.

« voir dont l'abus peut entraîner la destruction « de la liberté ; s'il n'est point d'autre ressource « pour la sauver (1), et cette justice, la nation peut « aussi, en fait, se la rendre, parce qu'elle finit « toujours par être plus puissante que le tyran (2), « et parce qu'il n'y a pas de despote qui puisse « espérer d'opprimer impunément vingt millions « d'hommes (3). »

Mais en admettant ces vérités sévères et palpables, en reconnaissant que la société s'est réservé le droit de rejeter son mandataire devenu infidèle et prévaricateur, il faut présentement examiner si les choses en sont venues à tel point que la nécessité du châtiment soit aussi réelle que le droit résultant du contrat primitif est incontestable et sacré.

Sans doute, les délégués des peuples se sont rendus coupables d'infidélité et de prévarication, « car le désir d'abaisser les autres tient insépa- « rablement à celui de s'élever ; car il est im- « possible à l'homme qu'un grand intérêt ne « modérera pas, de ne pas se prévaloir de sa « supériorité ; car les passions combinées pro- « duisent *la tyrannie et l'esclavage* (4). » Sans doute les rois n'ont cessé de conspirer sourdement contre les peuples. « Tous les actes du despo-

(1) Page 274. (2) Page 102. (3) Page 275. (4) Page 55.

« potisme sont des combats dans l'obscurité (1). » Sans doute, tous les moyens ont été bons pour leur égoïsme, leur ambition, leur cupidité; sans doute c'est dans des intentions perverses, et en se pervertissant eux-mêmes, qu'ils ont cherché à éblouir les hommes par le faste et la grandeur; bien plus, ils s'en sont eux-mêmes éblouis et dépravés : « car si l'ambition et le succès des con-« quérans, si la puissance absolue des despotes « peuvent inspirer de belles odes, l'oubli de ce « qu'on doit aux hommes a fait des bêtes féro-« ces de princes qui eussent été estimables par « leur valeur, et leurs talens militaires (2). » Sans doute, et c'est là un des torts les plus odieux des gouvernemens, ils ont assidument travaillé à corrompre les mœurs; ils y ont même employé les beaux-arts, en les mettant au service d'un orgueil frénétique et sacrilége, en les détournant de leur destination philosophique et religieuse (3).

(1) Page 60.

(2) Page 109. « Eh! qu'est-ce que le génie le plus beau et le plus « vaste, s'il ne respecte pas les droits de l'humanité? L'animal « infortuné que déchire un féroce léopard, admire-t-il la bigar-« rure de sa peau et la variété de ses ruses? Celui qui inventa la « herse fut plus précieux au monde que celui qui rendait des « sceptres à Porus! » *Ibid.*

(3) « La plupart des gouvernemens qui devraient protéger, en-« courager, et surtout surveiller les arts, les dégraderont toujours,

Ainsi, le moment serait venu, pour le contractant de réclamer le contrat; pour le commettant de punir le mandataire qui a forfait à ses devoirs.

Mais ces justes représailles donnent lieu à de si profondes subversions politiques, que les

« en les tournant vers des objets avilissans; loin de les diriger vers « le beau, l'utile et l'honnête, ils se sont trop souvent servis de « leur influence pour corrompre. Les beaux-arts, en un mot, furent toujours les piéges et les amorces des despotes. Les sublimes « efforts de l'esprit humain hâtèrent les progrès de la servitude, « en accélérant ceux du luxe, l'introduction de la mollesse, et la « décadence des mœurs. En un mot, la dépravation des arts est un « des fruits du despotisme et son arme la plus acérée.

« Ce n'est pas tout. Le despotisme détruit les arts, après les avoir « avilis; car celui dont le cœur est corrompu a rarement l'imagination élevée. Ce fut à l'époque du retour de la liberté que les « Athéniens prirent un vol si haut dans tous les genres de gloire. « On vit ensuite les arts succombant sous les coups de la tyrannie, « fuir de la Grèce, où ils avaient jeté de si profondes racines, et « produit tant de fleurs et de fruits. —Leur transplantation acheva « de les corrompre; ils furent accueillis à Rome par un despote « qui voulait dorer les chaînes dont il chargeait un peuple, qui jusque-là avait mis toute sa gloire à conquérir et à dominer. Auguste « fut l'ami des grands artistes; mais il fut aussi leur corrupteur. Ils « se souillèrent à sa cour par les plus viles flatteries. La volonté « d'un seul homme donna la loi au génie, comme au reste des « citoyens. » Pages 42 et 43 d'un opuscule intitulé : *Le lecteur y mettra le titre*, que Mirabeau écrivit en Hollande, en 1777, et dont nous parlerons tout à l'heure. Nos lecteurs seront étonnés en apprenant que cette brochure ne traite que *de musique*, et penseront sans doute, comme nous, qu'il n'y avait que Mirabeau qui pût trouver dans un tel sujet l'occasion de tonner contre le despotisme.

peuples ne se pressent guère, en général, d'user de leur droit rigoureux, et qu'au contraire ils supportent le despotisme tant qu'il est à peu près supportable.

Il y a donc, même dans leur intérêt, quelque danger à leur déconseiller la patience; mais pour qu'ils ne la perdent pas, pour que leurs maux ne soient plus désormais aggravés outre mesure, « c'est aux rois qu'il faut s'adresser; c'est « eux qu'il faut oser instruire, et ramener aux « principes naturels, dont il est très-facile de « s'écarter, mais à l'évidence desquels il est im- « possible de ne pas se rendre, quand on les en- « visage (1). »

Il importe d'autant plus d'éclairer les rois, « que, comme on ne les occupe jamais que d'eux « et de leurs plaisirs, ils connaissent peu de rap- « ports, ont conséquemment peu d'idées (2), « ont une manière de sentir et de penser diffé- « rente des autres hommes; et cela doit être, vu

(1) Page 65.

(2) Page 106. Mirabeau dit ailleurs : « Les rois qui ne s'élèvent « que par les choses, et que les choses intruisent mal, parce qu'elles « se plient presque toujours à leurs volontés, à leurs passions, à « leurs opinions, paraîtraient peut-être les plus stupides de tous « les êtres, si l'on savait combien ils ont communément peu de « lumières et d'idées. On retient les paroles raisonnables qu'ils « laissent échapper : c'est assurément la meilleure preuve qu'elles « sont en petit nombre. » (*Essai sur le despotisme*, page [illegible].)

« leur éducation stupide et presque féroce (1). »
D'ailleurs si l'on mettait les princes « en état
« d'envisager les suites d'une administration ar-
« bitraire, suites non moins terribles pour eux-
« mêmes que pour leurs sujets, ils se garde-

(1) Page 105. « La nation qui devrait sans doute présider à cette
« éducation, parce qu'elle y est la plus intéressée, non-seulement
« ne dirige pas le choix des instituteurs de ses princes, mais encore
« les voit presque toujours tirés de la classe des courtisans, objet de
« son mépris, si ce n'est de son effroi. Quelle espérance doit-elle
« concevoir d'un élève confié à de telles mains?

« La nation eût dû se réserver le droit exclusif de diriger l'édu-
« cation de ses princes. Mais malheureusement ils ont été aban-
« donnés à des instituteurs pervers, et laissés près du trône, où
« tout respire le vice et la cupidité. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

On nous permettra de faire remarquer, même dans l'intérêt de Mirabeau, que nous ne faisons ici qu'analyser, et que notre analyse s'applique à un ouvrage de sa jeunesse. — Il y a lieu de croire que plus tard il aurait considéré, 1° que si le gouverneur était pris parmi les courtisans, le précepteur et les sous-précepteurs étaient presque toujours choisis indépendamment de leur naissance; 2° que des hommes, grands seigneurs ou roturiers, tels que les Amyot, les Péréfixe, les La Mothe le Vayer, les Montausier, les Beauvilliers, les Bossuet, les Fénélon, les deux Fleury, n'étaient pas des flatteurs et des corrupteurs; 3° que si les lois avaient donné aux législateurs le droit de *présider* à l'éducation des princes, c'est-à-dire de la constituer à leur gré, et de les soustraire à l'autorité paternelle, le repos des peuples n'y aurait pas plus gagné que la dignité et la sûreté des rois; 4° que ce droit accordé aurait, *ipso facto*, jugé contre toutes les familles la question si grave, et encore débattue après soixante ans, de savoir si le monopole de l'éducation et de l'enseignement doit ou ne doit pas être réservé à l'autorité publique dans l'intérêt de la société qu'elle représente et régit.

« raient bien d'être despotes ([1]); ils craindraient « de diminuer leur puissance, en augmentant « leur autorité ([2]). Ils sauraient qu'un prince « qui ramène à lui toute l'autorité la perd « toute ([3]); ils seraient justes et modérés pour « leur intérêt, car on n'opprime pas les hommes « sans danger ([4]); ils entendraient ce que leur « dit l'inflexible vérité : « *Si vous renversez la* « *hiérarchie dont vous êtes le chef, si vous décou-* « *vrez aux hommes leurs chaînes, si leurs yeux ne* « *sont plus fascinés, si leurs bras ne peuvent plus* « *suffire à votre cupidité, si vous gaspillez follement* « *les richesses que leur arrache votre insatiable* « *tyrannie, que gagneraient-ils à ramper encore?* « *Ils se souviendront qu'ils sont les plus nombreux* « *et les plus forts, et que vous n'avez de puissance* « *que celle qu'ils vous abandonnent ou vous pro-* « *curent* ([5]).

« *O prince! à qui la nature n'a pas donné plus* « *d'organes et de facultés qu'à tout autre homme,* « *votre peuple et vous ne tenez l'un à l'autre que* « *par le lien étroit de l'utilité, qui vous unit tous. Si* « *vous le rompez, vous compromettez votre exis-* « *tence, soit que la société vous arrache le pouvoir* « *dans lequel elle ne trouve qu'oppression et malheur,* « *au lieu de protection et prospérité; soit que vous*

([1]) Page 64. ([2]) Page 81. ([3]) Page 95. (4) Page 88. ([5]) Page 88.

« *réussissiez à énerver vos sujets par la servitude,*
« *et à ruiner leur pays par les ravages du despotisme;*
« *car votre puissance exagérée subira le sort de*
« *l'état qui, épuisé d'hommes et de ressources, s'é-*
« *croulera sitôt qu'on entreprendra de le renverser,*
« *et qu'il ne sera défendu que par des esclaves* (1);
« *car le tyran a toujours le poids de ses iniquités*
« *suspendu sur sa tête, plus malheureux, sans doute*
« *au sein des grandeurs, que l'infortuné Damoclès*
« *palpitant sous le glaive, puisque aux convulsions*
« *de la terreur le despote réunit encore le supplice*
« *des remords, s'il en peut exister dans un cœur ha-*
« *bitué à la tyrannie!* (2) »

Ayons donc le courage d'éclairer les rois. « Mais où trouver des philosophes capables de « reprendre les grands, et de défendre les « hommes? Le courage qui fait braver le danger « des armes est le plus commun de tous, et ce- « pendant le plus estimé. Le courage de prin- « cipes, de conduite et de mœurs, est bien « autrement rare et précieux. Nous n'osons pas « penser autrement que tous les autres, quand « il y a du danger à lutter contre l'opinion gé- « nérale; nous ne savons pas même penser au- « trement que tous les autres, quand les insti- « tutions sociales nous ont imbus des préjugés

(1) Page 85. (2) Page 67.

« que les ambitieux et les maîtres nourrissent « avec soin. L'esprit imitateur, adroitement fo- « menté par eux, devient l'esprit universel. Or, « l'esprit imitateur est, en tout sens, l'ivraie du « génie ; il étouffe également les lumières et les « principes ; les âmes s'énervent, les têtes s'af- « faiblissent, les devoirs se dénaturent ; tout « suit l'impulsion du despote, et le torrent de « la servitude. L'*obéissance passive* devient à la « mode, comme l'amour de la liberté était la « vertu la plus commune dans des temps plus « heureux et sous des gouvernemens moins ar- « bitraires (1). »

Osons donc parler enfin aux rois un langage à la fois sincère et ferme, respectueux et courageux ; osons leur montrer leur vraie origine, leur destination unique, la nature, l'essence, les limites de leur pouvoir, l'abus qu'ils en font, ou plutôt qu'on leur en fait faire, le tort qu'ils ont de trop gouverner, d'oublier leurs antécédens et les conditions primitives, contractuelles et fondamentales de leur pouvoir ; de méconnaître nos droits et les leurs ; de se méprendre sur leur véritable dignité et leurs intérêts véritables. Amenons-les à limiter leur puissance, et à nous donner des institutions, non-seulement pour

(1) Page 116.

nous, mais pour eux-mêmes; car « institués « pour protéger les lois, et veiller sur leur exé- « cution, ils doivent être, à leur tour, protégés « par elles, sans quoi la licence et les factions « causent à la société presque autant de maux « que la tyrannie (1). »

Pendant sa détention au château d'If, Mirabeau, profitant du voisinage, s'était fait apporter les papiers généalogiques de sa famille, et autres documens domestiques, et il s'en servit pour écrire la piquante narration que nous avons mise en tête de notre ouvrage, et qui contient une histoire rapide de la maison de Mirabeau, et une notice biographique sur le grand-père du narrateur, le marquis Jean-Antoine, dit *le Col d'argent*; personnage noble et grandiose, de qui il nous semble que nous avons le droit de dire qu'il n'a pas été mieux traité par l'histoire que par son roi et ses contemporains, puisque, jusqu'à nos jours, aucun historien ne s'en est occupé, et n'a même proféré son nom, qui serait complétement inconnu, sans quelques sèches et pesantes notices insérées dans des dictionnaires généalogiques.

Ayant transcrit littéralement cet ouvrage, nous n'avons pas à en parler ici; et nous espérons que

(1) Page 102.

nos lecteurs l'auront, de même que nous, considéré non-seulement comme un acte de juste réparation envers la mémoire d'un homme dont le grand caractère et les vertus, la valeur et les services étaient restés dans l'oubli; mais encore comme un écrit qui, bien que tracé dans la jeunesse de Mirabeau, est, sous plusieurs rapports, digne du talent qu'il déploya plus tard; comme le portrait neuf et piquant d'une race remarquable, pendant plusieurs siècles, par un caractère particulier d'originalité fougueuse, et de hautaine indépendance; comme un tableau qui a le rare avantage de peindre vivement le peintre lui-même, que nous voyons là ce qu'il fut toujours, plein de verve et d'éloquence, mais incorrect et inégal; gentilhomme assez entêté des illusions de sa caste, homme populaire en haine du despotisme; esprit essentiellement monarchique, mais hardi tribun; possédé de la passion des réformations utiles, et de bonne heure éclairé par les plus hautes et les plus lointaines prévisions politiques.

Mirabeau fit, en outre, au château d'If, et pour le commandant Dallègre, un assez long Mémoire dont nous ne rapportons rien, parce qu'il n'a pour objet qu'un litige privé, très-insignifiant; nous n'en parlons que pour remarquer comme particularité singulière que la plume

de Mirabeau fut successivement employée par les trois officiers supérieurs des prisons où il fut détenu : par M. Dallègre au château d'If, par M. de Saint-Mauris au fort de Joux, et par M. de Rougemont au donjon de Vincennes.

Dans les premiers temps de son séjour au fort de Joux, Mirabeau avait fait, sur quelques affaires municipales de la ville de Pontarlier, un Mémoire d'un intérêt local fort restreint, où nous ne trouvons rien à citer (1).

Dans le même temps, et vers le mois d'août 1775, Mirabeau fut chargé par M. de Saint-Mauris d'écrire une relation des fêtes données à Pontarlier, à l'occasion du sacre de Louis XVI. Nous avons déjà mentionné (tome II page 68) cette œuvre de complaisance, dont Mirabeau parla plusieurs fois depuis (2); nous en citerons le début, mais en note seulement (3).

(1) Il en est question dans le *Second Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 45 (en note), de l'édition in-12.

(2) Page 45 (en note) du même *Mémoire à consulter*. Voir aussi *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 330. Cet opuscule est intitulé : *Lettre de M** à M***, *Genève*, 14 pages in-8°.

(3) « Le plus grand de tous les événemens pour un peuple, c'est « sans doute l'inauguration de son roi. C'est alors que le ciel con-

Quelques mois après, Mirabeau fit un Mémoire en faveur d'un simple portefaix de Pontarlier, nommé Jeanret, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance de Vincennes (1). C'est ce même homme qui, défendu par la plume et secouru par la bourse de Mirabeau, fut cependant assez ingrat pour se présenter spontanément lors de l'information qui précéda la sentence du 10 mai 1777, et où Jeanret fit la

« sacre nos monarques et resserre, en quelque sorte, les liens qui « nous unissent à eux; c'est alors que les ministres du Très-Haut « impriment au prince le caractère de représentant de la Divinité. « Nos destinées sont en suspens, nos cœurs sont dans l'attente, nos « vœux s'élancent vers le Juge souverain des rois, et lui en de- « mandent un choisi dans les trésors de sa bienfaisance, et non de « sa colère, dans les desseins de sa miséricorde plutôt que dans « ceux de sa justice.

« A la pompe qu'étalent en ce jour solennel la nation *et le dépositaire de sa puissance et de ses droits*, notre religion sainte a réuni « l'appareil le plus auguste. C'est au pied de l'autel, c'est sur « l'autel même que nos princes prononcent le serment d'être les « pères de leur peuple et l'image de la Justice divine.

« Ce serment redoutable et sacré inspire aux nations une con- « fiance consolante. Voilà sans doute le motif des réjouissances à « l'époque du sacre de nos rois; et les prémices de la joie publique: « les hommages d'une reconnaissance prématurée, *sont un grand « encouragement au prince, pour s'efforcer de mériter la bien- « veillance et l'amour de son peuple, sentimens toujours acquis « aux bons souverains.* » (Pages 3 et 4.)

(1) Tome 2, pag. 330; tome 3, page 29; tome 4, pages 223, 260.

déposition la plus accusatrice et la plus démonstrative contre les deux fugitifs (1). Ce mémoire, doit être plus que rare aujourd'hui, puisque Mirabeau lui-même eut, il y a cinquante-quatre ans, beaucoup de peine à s'en procurer un exemplaire, et ne put même le trouver complet (2); et, comme il a été inconnu aux précédens biographes, et entre autres à Peuchet, qui l'aurait littéralement transcrit, selon sa coutume, nous en extrairons quelques passages, pour faire voir que, cette fois encore, Mirabeau savait parler hardiment *sous les liens d'une lettre de cachet* (3).

Jeanret, porteur d'un fardeau, avait été arrêté

(1) Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, page 29.

(2) *Ibid.*, tome 4, pages 225-229. Il n'en eut en effet qu'un exemplaire tronqué, que Sophie dut compléter par deux pages manuscrites; nous l'apprenons par cette phrase d'une lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 août 1780: « Vous êtes un drôle de « corps, monsieur bon ange, vous m'envoyez de la main de la « marquise la copie des deux pages qui manquaient au Mémoire « pour Jeanret; mais où est sa lettre? Parbleu! vous nous la baillez « belle! Eh! que ne m'envoyez-vous aussi les chiffons sur lesquels « elle essaie ses plumes! Vous appelleriez peut-être encore cela « *un mot d'elle!* » Ce factum, intitulé *Mémoire à consulter, pour Jean-Baptiste Jeanret, contre le nommé Bricard, employé des fermes*, se compose de vingt pages in-12. Il est terminé par ces mots: *Signé Jeanret*, à la page 14, et ces autres: *Délibéré à Pontarlier, le 16 décembre* 1775. Barbaud, avocat, page 20.

(3) *Ibid.*, tome 2, page 172, passage déjà cité.

et blessé par des employés des fermes [1], quoiqu'il n'eût fait nulle résistance, ni témoigné aucune intention de se soustraire aux déclarations et visites, non plus qu'au paiement des droits.

« Un *citoyen* ne peut pas être arbitrairement « arrêté, s'il n'est point un malfaiteur; et quand « il le serait, il faudrait encore que les lois, ou « les officiers de police constitués par le prince « l'eussent jugé tel, avant qu'on pût attenter à « sa liberté. Si ces vérités sont incontestables, « l'infortuné Jeanret réclame aujourd'hui, à trop « juste titre, *les droits d'homme et de citoyen* [2].

. . . .

« Où sommes-nous? N'y a-t-il plus ni lois ni tri« bunaux? Et qui sont-ils ces hommes qui, juges « et bourreaux, décident dans leur propre cause, « prononcent l'arrêt, l'exécutent, font du sabre « d'un douanier le glaive de la loi, et vengent « par le fer les délits dont ils sont les seuls té« moins, les inventeurs quelquefois, et les ac« cusateurs, crus sur parole? » [3]. . . . .

[1] Il paraît qu'il devint ensuite le camarade de ses adversaires. « Le nommé Jeanret, autrefois contrebandier, depuis employé « des fermes, maintenant valet de police, et conséquemment voué « de tout temps à de nobles métiers. » (*Second Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 98, édition in-12.)

[2] Page première. [3] Page 2.

. . . .

« Cette défense est simple ; tous autres principes
« que ceux sur lesquels elle est fondée, seraient
« cruellement attentatoires aux droits les plus sa-
« crés de l'homme, à sa liberté, à sa sûreté, à
« sa vie. Certes, ce n'est pas en France que *la*
« *jurisprudence du sabre doit être établie* (1).

« . . . .

« . . . .

« Sans doute une trop longue impunité enhar-
« dit ces hommes dont l'insolence est le moin-
« dre tort, dont la barbarie est la première vertu,
« et qui souvent datent leur fortune de leur
« premier crime.... Magistrats! ce n'est point
« une déclamation. Livrez-vous à toute l'horreur
« qu'inspire une telle idée.... Le frère même du
« malheureux qui vous demande justice, le frère

(1) Mirabeau écrivait plus tard : « Il est des états où la nature de « la perception nécessite les exactions les plus atroces, et met la « société dans un véritable état de guerre ; où les peuples sont « opprimés par les traitans, plus destructeurs encore que les pa- « chas, et plus avides ; où ces insatiables publicains, connaissant, « à l'exclusion des Cours de justice, de tous les crimes qu'ils ont « inventés, et les punissant selon les lois qu'ils ont dictées, se « trouvent à la fois législateurs, ou, ce qui revient au même, des- « potes du despote, juges et parties, et décident, par l'organe de « leurs stipendiés, de la liberté et de la vie des citoyens, qui n'ont « violé d'autres lois que les leurs. » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 88.

« de Jeanret, étant employé des fermes, tua deux
« hommes. Au premier meurtre, il fut fait bri-
« gadier; le second lui valut un bureau de 700 fr.
« d'appointemens, et cent louis de gratification.
« En vain le premier tribunal de la province le
« poursuivit avec une vigueur opiniâtre et vrai-
« ment respectable; son crime était trop utile
« pour que l'impunité ne lui fût pas assurée:
« aussi quand Jeanret fut frappé, les camarades
« de son assassin dirent-ils: *Le voilà brigadier!* (1)
« . . . .
« . . . .
« *Mais Jeanret a levé le bâton sur l'employé*. . . .
« Sans doute, et sans cette précaution il serait
« sans vie, et l'employé aurait un grade de plus.
« Quoi! vous avancez sur moi le sabre levé et
« je m'offrirai sans défense à vos fureurs! Ah!
« c'est en Turquie, ce n'est qu'en Turquie qu'un
« vil esclave baise le cordon que lui envoie un
« plus vil tyran.... *Mais Jeanret devait obéir*... A
« qui? Le réglement est muet sur le cas. Un
« employé des fermes est-il donc le législateur?
« Qand je ne fais point de mal, quand je ne dé-
« sobéis pas au prince, *c'est-à-dire à la loi vivante*,
« nul homme, nul homme au monde, n'a d'or-
« dres à me donner » (2).

(1) Page 10.
(2) Page 13.

Ce langage, sans doute, a un remarquable caractère de vigueur sous la plume d'un prisonnier. Mais Mirabeau en tint un encore bien plus énergique dans un travail où la fermeté des principes, la critique des actes du pouvoir, la haine du monopole, sont d'autant plus frappans que l'ouvrage était fait sur la demande de l'autorité même.

. . . .

Dès les premiers temps de son séjour au fort de Joux, Mirabeau, à la prière du commandant Saint-Mauris, avait fait, après beaucoup d'études et de recherches, un Mémoire fort étendu sur *les Salines de Franche-Comté*, mémoire plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Vincennes (1); nous en possédons le manuscrit, dont la publication n'aurait aujourd'hui qu'un médiocre intérêt, à une époque où les institutions, sinon les abus dont il traite, ont presque entièrement disparu, et ont fait place à un régime tout différent. Mais il y a un chapitre que nous ne laisserons pas tout entier dans l'oubli, parce que Mirabeau y pose, pour la première fois, les principes d'économie politique qu'avant et pendant l'Assemblée nationale il professa sur les matières de finances, et parce qu'il y combat avec la

(1) Tome 1, page 362; tome 2, page 330; tome 4, page 223; 229, 255, etc.

plus grande énergie l'esprit de fiscalité inepte, dure, et parfois atroce, qui s'exerçait au profit de quelques intérêts particuliers ; et qui n'est pas toujours devenu plus intelligent, ni moins âpre et barbare, quand la perception de l'impôt s'est faite au nom et pour le compte direct de l'Etat.

Le morceau dont nos lecteurs trouveront quelques pages dans l'appendice du présent volume, est un commentaire sur quelques *articles de l'Édit du roi, du mois d'août* 1703, *servant de réglement pour les gabelles du comte de Bourgogne.*

Enfin, pour épuiser ce que nous avons à dire sur les travaux faits par Mirabeau avant son départ pour la Hollande, nous citerons aussi dans l'appendice quelques extraits fort succincts d'un ouvrage qui resta inachevé.

Mirabeau avait trouvé dans la bibliothèque du château de Joux quelques vieux livres sur l'histoire de la Franche-Comté et de la Savoie; et toujours pressé par le goût du travail, par le besoin de produire, par la détresse continuelle où le laissait son père, il songea à faire à Pontarlier un grand travail sur la province, comme depuis, en Hollande, une histoire des Pays-Bas, comme enfin, plus tard, celle du Gâtinais, parce que Sophie, dans ses lettres, lui avait parlé de

quelques chroniques écrites partie en latin du moyen-âge, partie en langue romane ; chroniques dont elle lui fit, sur sa demande, d'étranges copies que nous avons sous les yeux.

L'extrait que nous allons rapporter ailleurs n'est qu'un simple aperçu théorique et préliminaire sur les études et les compositions historiques, aperçu qui devait précéder l'histoire de la Franche-Comté.

Comme nous l'avons dit (tom. 2, pages 155 et 158), le premier soin de Mirabeau, en arrivant en Hollande, dut être de chercher à se procurer le travail que la pauvreté des fugitifs et la nécessité de se cacher leur rendaient indispensable.

Il paraît que le premier ouvrage qui occupa Mirabeau aussitôt après son installation à Amsterdam, fut la brochure intitulée : *Avis aux Hessois*, imprimée à Clèves dans les premiers mois de 1777 [1], formant une feuille et un quart in-8°. Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel,

[1] *Avis aux Hessois et autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre.* Amsterdam, 1777, in-8°, 12 pages, avec cette épigraphe :

« *Quis furor iste novus? Quo nunc, quo tenditis?*
« *Heu! miseri cives! non hostem, inimicaque castra;*
« *Vestras spes uritis.* » VIRG.

Cet opuscule qui, disait Mirabeau, fut traduit en cinq langues, a été réimprimé deux fois, d'abord parmi les morceaux indigestes

avait promis aux Anglais le secours de 6,000 Hessois qui devaient être transportés en Amérique pour combattre les *Insurgens*. Cet odieux marché enflamme Mirabeau d'une indignation philantropique, exaltée par l'amour de la liberté, par la haine du despotisme. Il s'écrie : Intrépides « Allemands ! quelle flétrissure laissez-vous imprimer sur vos fronts généreux ! Quoi ! c'est à « la fin du 18e siècle que les peuples du centre « de l'Europe sont les satellites mercenaires d'un « odieux despotisme ! Quoi ! ce sont ces valeureux Allemands qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs « du monde, et bravèrent les armées romaines, « qui sont vendus, et courent verser leur sang « dans la cause des tyrans ! . . . .

« . . . .

« . . . .

« Vous êtes vendus !.... Eh ! pour quel usage, « justes dieux !.... pour attaquer des peuples qui « défendent la plus juste des causes, qui vous « donnent le plus noble des exemples.... Eh ! « que ne les imitez-vous, ces peuples courageux,

qui composent l'*Espion dévalisé*, chap. XVI, pages 195 à 209 ; ensuite dans la troisième édition de l'*Essai sur le despotisme*. Paris, Le Jay, 1792, pages 309 à 318.

Mirabeau ne l'a mentionné qu'une fois à notre connaissance, dans les *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 118.

« au lieu de vous efforcer de les détruire! . . .
« . . . .
« Savez-vous quelle nation vous allez attaquer? « Savez-vous ce que peut le fanatisme de la li« berté? C'est le seul qui ne soit pas odieux, « c'est le seul respectable; mais aussi c'est le « plus puissant de tous. . . . .
« . . . .
« Profitez de leur exemple, pensez à votre hon« neur, pensez à vos droits.... N'en avez-vous pas « comme vos chefs? Oui, sans doute, on ne le dit « point assez; les hommes passent avant les « princes qui, pour la plupart, ne sont pas dignes « d'un tel nom. Laissez à d'infâmes courtisans, « à d'impies blasphémateurs, le soin de vanter « la prérogative royale, et ses droits illimités; « mais n'oubliez point que *tous* ne furent pas « faits pour *un*; qu'il est une autorité supérieure « à toutes les autorités; que celui qui commande « un crime ne doit point être obéi, et qu'ainsi « votre conscience est le premier de vos chefs » (1).

(1) Voici ce que le marquis de Mirabeau écrivait long-temps après, au sujet de l'*Adresse aux Hessois*: « Il y a huit ans, quand « je le fis reprendre en Hollande, il avait mené si loin l'entreprise « de débaucher et de révolter les troupes qui s'y embarquaient « pour l'Amérique, que le landgrave de Hesse fut obligé de con« duire en personne les siennes jusqu'au port. » (*Lettre inédite du*

Cette adresse, écrite d'un ton un peu déclamatoire, mais énergique, produisit le plus grand effet. Un partisan de l'Électeur fit, sous le titre de *Conseils de la raison* ([1]), une réponse que nous n'avons pas, mais qui, dans une telle cause, n'aurait pu valoir que par le style et le talent, qualités que Mirabeau lui refuse. Il répliqua vivement ; nous ne citerons qu'un passage de sa brochure intitulée, *Réponse aux Conseils de la raison*. . . . .

. . . .

« Quand l'autorité devient arbitraire et oppres-
« sive ; quand elle attente aux propriétés, pour
« la protection desquelles elle fut instituée ;
« quand elle rompt le contrat qui lui assura ses
« droits, et les limita, la résistance est de de-
« voir, et ne peut s'appeler *révolte*. Si cela n'est
« pas vrai, les Bataves sont autant de criminels
« révoltés. Celui qui s'efforce de recouvrer sa

« *marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 14 mars 1784)...
« La latrie est d'instinct pour l'homme, comme la domesticité pour
« le chien. Mais c'est surtout le peuple germain qui professe un culte
« pour ses princes, la plupart et souvent fort extravagans. Le land-
« grave de Hesse, ayant vendu ses troupes aux Anglais, fut obligé
« de les aller embarquer lui-même. Ces colosses se soulevaient pres-
« qu'à chaque départ contre les officiers ; et sitôt que le petit singe
» paraissait, tout cela se prosternait en bataille. » (*Lettre inédite du même au même*, du 24 mars 1786.)

([1]) Amsterdam, 1777, chez F.-J. Smidorf.

« liberté, et combat pour elle, exerce un droit « très-légitime ; et la révolte, qui est un acte « très-illégitime, diffère essentiellement d'une « confédération permise par la constitution des « peuples libres, et surtout par la loi naturelle, « le code universel d'où doivent dériver toutes « les lois. . . . . Le crime « de lèze-nation est le plus grand des forfaits ; « et un peuple est aussi supérieur à son souve- « rain, que le souverain l'est à un individu. »

Mirabeau s'occupa aussi à Amsterdam de l'édition hollandaise de l'*Histoire des Voyages* (1). Il fit le premier volume d'une traduction de Gesner (2) ; il traduisit le premier volume de l'*Histoire d'Angleterre*, de madame Macaulay (3), et une partie de l'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*, par Robert Watson. Enfin, il publia une brochure : *Le Lecteur y mettra le titre* (3), dont le sujet est la musique, alors peu cultivée en Hollande. Il examine si cet art est vraiment aussi frivole que beaucoup de personnes le croient (5) ; s'il est possible de faire de bonne musique ins-

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 310.
(2) Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 5 février 1781.
(3) Catherine Sawbridge, Macaulay Graham.
(4) Londres, 1777, in-8°, 96 pages.
(5) *Ibid.*, page 18.

trumentale, sans s'être proposé de peindre un objet déterminé (1); si elle peut exprimer les passions (2); quel rapport il y a entre l'art du poète et celui du musicien, etc. Ce spirituel et piquant opuscule, dont la lecture est fort agréable, n'est pas indigne du talent de Mirabeau, qui en faisait cas: nous en avons la preuve (3). Fort étranger au genre et au ton habituel de ses ouvrages, il a quelques rapports avec les écrits que publièrent dans les années suivantes plusieurs hommes de lettres, engagés

(1) *Ibid.*, page 62.
(2) *Ibid.*, page 61.
(3) « Il y a dans cette petite brochure quelques idées sur la musique « qui ne sont pas communes, et en tout j'ai assez bien su faire entrer « dans la simple apologie d'un artiste des choses qui prouvaient que « j'étais au-dessus de mon sujet...... Je vous dirai avec une bonne « foi toute naïve, dont vous rirez peut-être, que je crois au-dessus « du médiocre la page où je cite l'article *Génie*, du Dictionnaire de « Rousseau (*), où il y a des choses sublimes, et qui est, en géné« ral, un très-bon ouvrage, quoiqu'il pût être meilleur. Il y a un « autre paragraphe court et profond ; celui où je prouve que la mu« sique instrumentale est vraiment celle qui peut et doit peindre. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Lafage*, du 5 décembre 1780, écrite du donjon de Vincennes.)

L'appréciation que fait Mirabeau de son travail, nous détermine à extraire quelques pages de cette brochure introuvable aujourd'hui, et à les placer dans l'appendice du présent volume.

(*) *Dictionnaire de Musique*

dans les débats des Gluckistes et des Piccinnistes (1).

Réfugié en Hollande, par suite d'un grave délit, dont la cause primitive avait été dans les persécutions paternelles, Mirabeau devait naturellement s'occuper du soin de s'y défendre, sinon de se justifier. Une lettre supposée écrite de Londres le 15 décembre 1776, fut adressée, à l'occasion de l'*Essai sur le Despotisme*, aux auteurs de la *Gazette littéraire*, qui l'imprimèrent tout de suite; et cette lettre contient une apologie adroite et intéressante, dont les détails assez précis ont fait penser que Mirabeau pouvait en être l'auteur. On y donne une histoire abrégée de sa jeunesse, de son éducation, des duretés dont il souffrit, de sa campagne et de ses travaux en Corse; de son retour à Paris, de son mépris pour *le charlatanisme économique*, de l'indignation que lui inspirait le despotisme des dernières années de Louis XV, et les violences de Maupeou, et les fraudes de Terray. On y parle de son séjour en Provence, mais non de son mariage; des dettes contractées, des persécutions endurées, de l'affaire de Villeneuve-Moans;

(1) Mirabeau parle du *Lecteur y mettra le titre*, dans la *Correspondance de Vincennes*, tome 2, page 419; tome 3, page 61; ome 4, page 566, etc.

mais nullement de la catastrophe de Pontarlier et de la fuite en Hollande.

Moins injurieuse que la plupart des diatribes insérées dans la correspondance de Vincennes, cette lettre contient toutefois des traits fort amers sur les torts du marquis de Mirabeau, comme époux et père, et sur ses ridicules comme auteur et chef de secte. Nous voudrions donc qu'il nous fût permis de démentir les suppositions qui ont attribué à Mirabeau cette lettre dont le titre porte les initiales S. M., du nom de *Saint-Mathieu* qu'il avait pris en Hollande. Mais la bonne foi dont nous ne nous écartons jamais, nous contraint d'avouer que nous partageons, à cet égard, l'opinion commune. Du reste, nous ne donnerons ici aucun extrait de ce document, dont tous les faits sont, avec plus de détails, dans les diverses parties correspondantes de notre ouvrage.

Cette lettre est la seule défense personnelle, et volontairement publiée, que Mirabeau ait écrite contre son père. On lui imputa beaucoup d'autres diatribes, et cette supposition excita au plus haut point le ressentiment du marquis et du bailli.

Cependant Mirabeau ne cessa de combattre cette injustice, que nous avons déjà nous-même combattue, et sur laquelle il revient dans toute

occasion (1); il n'avoua, et encore fût-ce dans les termes du repentir et de la douleur (2), qu'une

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 70; tome 2, p. 414; tome 3, p. 236, 333, 334, 400, 410, 481; tome 4, p. 310, etc.

(2) « Pour ce qui est du mémoire pour ma mère, et de « l'*anecdote à ajouter au volumineux recueil des hypocrisies* « *philosophiques*, » autre titre de la lettre de SM « que Du- « pont ne connaissait pas, et que je lui ai avoués, j'ai trouvé « plus court et plus honnête de passer condamnation. Ce n'est « pas que je n'eusse pu chicaner, convaincu, comme je le suis, « que mon père a outre-passé envers moi les droits d'un « homme quelconque sur un autre homme, et par conséquent « d'un père sur son fils, et ainsi brisé la chaîne de mes devoirs « envers lui; convaincu que les principes d'ordre et de justice, « sur lesquels sont fondées les lois, font un devoir à l'opprimé de « les employer contre l'oppresseur; et que, dans nos pays escla- « ves, on ne peut arrêter le crédit dans sa marche inique et tor- « tueuse, qu'en suscitant contre lui l'opinion publique; j'ai pu peut- « être écrire contre mon père, sans avoir sur ma conscience au- « tant de reproches que de tout autres circonstances en attireraient « sur une pareille action. Cependant, je l'avoue, mon cœur y a « profondément répugné; je m'en suis repenti, je m'en repens, « et si ma maudite facilité à écrire, et les instances de ma pauvre « mère n'eussent pas précipité cet envoi, sûrement il n'aurait pas « été fait. J'ai donc cédé à cet égard, et n'ai même que faiblement « récriminé. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 12 mai 1779.)

L'original autographe de cette lettre est sous nos yeux, et pourtant nous trouvons entre autres ce même passage transcrit mot pour mot à la page 235 du troisième volume des *Lettres de Vincennes*, dans une lettre adressée à Sophie, le 16 mai 1779. Tout le reste de la même lettre remplit les pages 235 à 245. On pourrait penser que, dans cette circonstance, Mirabeau s'est copié lui-même, ce qui, à la vérité, lui arrivait souvent: mais la réflexion repousse

simple participation à un seul Mémoire, fait au nom, et dans l'intérêt de sa mère, en 1777 [1] et qui certainement est modéré en comparaison de ceux qu'elle publia dans la suite de son déplorable procès ; Mémoires qui, à notre connais-

cette supposition ; car il est impossible de croire que le prisonnier, écrivant à sa maîtresse prisonnière, ait répété littéralement un passage adressé quatre jours auparavant à Boucher, qui lisait toutes les lettres destinées pour Sophie. — La véritable explication d'une telle singularité est dans ce fait que Manuel, quand les lettres à Sophie présentaient une lacune, la remplissait en appropriant à la maîtresse de Mirabeau les lettres que, dans le même temps, il avait écrites à ses amis, et, par exemple, à Boucher qui laissa toutes les siennes à la police. Nous en citerons d'autres preuves.

[1] Ce mémoire, signé *Lacroix-Frainville*, avocat, se compose de 58 pages, 34 de texte et 24 de notes. Paris, P.-G. Simon, 1777. Le témoignage de Mirabeau lui-même (et, en écrivant à Sophie, il n'est pas suspect) nous prouve qu'il n'eut qu'une faible part à ce travail. « Cet exemplaire de mes *Mémoires* est une ridicule bê« tise. Eh ! ne sais-tu donc pas que la moitié n'est pas de moi ; que « le reste a été imprimé à mon insu, sans corrections ; que ce n'é« taient que des lettres écrites en courant ? Qui diable t'a affublée « de ces informes lambeaux ? » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 414.)

A ce mémoire était jointe une *Consultation pour le comte de Mirabeau*, interdit, *contre le marquis de Mirabeau, son père*, rédigée par un avocat nommé Groubert de Groubentel, et contenant les lettres que le comte, caché, avait écrites à Malesherbes. C'est là le véritable tort direct de Mirabeau ; et quoiqu'ayant montré ailleurs (tome 5, pages 104 et 165) ce qui pouvait l'atténuer, même aux yeux du marquis de Mirabeau, nous ne prétendons pas, Dieu nous en garde, excuser une pareille faute ; mais nous devons d'autant moins la laisser aggraver, que nous la condamnons plus sincèrement.

sance, sont au nombre de sept, et forment un très-gros volume in-4°. Ajoutons que l'ébauche de Mirabeau fut même très-modifiée, comme le prouvent les deux passages suivans de deux lettres de son père et de son oncle. — « Le rap-« porteur [1] de mon procès, » dit le père, « m'a lui-même parlé de ce Mémoire et de sa « source, m'assurant qu'il était dans les mains « d'un homme très-mesuré. Au lieu de cela, ce « jeune avocat, pour se faire honneur du style « et de l'ouvrage de ce scélérat qui est en Hol-« lande, a adopté un Mémoire qu'il avait envoyé, « en a fait le fond du sien, et l'a brodé et sur-« brodé [2]. Ton fils, » dit l'oncle, « m'a prouvé, « par des lettres portant le timbre de Paris et « de Hollande, qu'il n'avait écrit que sur la de-« mande de sa mère, et pas la moitié de ce « qu'on nous a dit être de lui [3]. »

(1) M. de Malezieu.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 avril 1777.

(3) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782. On a en outre attribué à Mirabeau un Mémoire apologétique, fait en 1775, à l'époque où, comme nous l'avons vu, il réclamait à la fois contre son interdiction et contre le prétexte de sa détention, et demandait à être renvoyé devant des juges indépendans de sa partie, le baron de Villeneuve Moans. Lors du procès d'Aix, on a même reproché à Mirabeau d'avoir inséré dans ce mémoire des lettres où sa femme était présentée sous un jour peu fa-

La publication des lettres du donjon de Vincennes a fait connaître l'immensité des études et des travaux qu'embrassa Mirabeau pendant sa captivité de quarante-deux mois. Plusieurs sont perdus, ou restés inachevés. Tels sont une traduction d'Homère (1), une d'Ovide (2), une de Catulle et de Properce (3), une de l'Aminte du Tasse (4), un traité de mythologie (5), une grammaire générale (6), un Essai sur la littérature (7), un drame (8), une tragédie (9), un recueil d'élégies en prose (10), des dissertations

vorable aux yeux de M. de Malesherbes; mais nous avons, et voici, outre les explications précédentes, la preuve que, si la rédaction fut l'œuvre de Mirabeau, la publication ne fut pas de son fait: « Elles (la marquise de Mirabeau et madame de Cabris) ont fait » imprimer, sans sa participation, ce Mémoire qui lui donne le « coup de grâce, et qui n'est autre chose qu'un Mémoire à con- « sulter, et ensuite trois amphigouris successivement envoyés à « M. de Malesherbes, dans le temps du beau débat que tu as vu. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 28 octobre 1776.)

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 108, 245.

(2) *Ibid.*, tome 2, pages 418, 419; tome 3, pages 53, 81, 123.

(3) *Ibid.*, tome 2, page 107.

(4) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 2 août 1781.

(5) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 573; tome 3, pages 122, 126.

(6) *Ibid.*, tome 3, page 122.

(7) *Ibid.*, tome 3, pages 81, 122, 149, 248.

(8) *Ibid.*, tome 3, pages 161, 274.

(9) *Ibid.*, tome 2, page 108.

(10) *Ibid.*, tome 4, pages 166, 169, 354.

sur l'usage des troupes reglées ([1]), sur l'obéissance due aux gouvernemens ([2]), sur les maisons religieuses ([3]). Nous n'avons rien à dire sur ces divers travaux, dont aucun fragment ne nous est parvenu.

D'autres ouvrages faits, soit en totalité, soit en partie, par Mirabeau, pendant sa détention, ont été imprimés postérieurement, et à diverses époques. Tels sont les traductions de *Tibulle* ([4]), de *Boccace* ([5]), de *Jean second* ([6]), un recueil de *contes* ([7]), les *Lettres de cachet et*

([1]) Lettres de Vincennes, tome 1, discours préliminaires, page 37.

([2]) *Ibid.*

([3]) *Ibid.*

([4]) *Ibid*, tome 2, p. 108, 245, 415; tome 3, page 555; tome 4, page 165, 168, 179, 188, 193, 204, 304, 328. Vitry, page 2, 7, 8, 14, 25, 38, 49, etc.

([5]) *Ibid*, tome 4, page 165, 179, 242, 256, 266, 275, 287, etc.

([6]) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 408, 327, 340, 342, 372; tome 4, page 165, 179, 247, 266, etc.

([7]) *Ibid*, tome 2, page 342; tome 4, page 61, 75, 92, 104, 126, 149, 165, 179, etc. Mirabeau termina en décembre 1779 ce travail qui, quoiqu'à peu près irréprochable sous le rapport des mœurs, était assez peu digne de l'auteur. Son extrême pénurie le lui avait imposé. « Ces morceaux sont, je l'avoue, très-frivoles; mais vous « pouvez faire remarquer au libraire qu'outre qu'ils sont passable- « blement écrits, ils supposent, comme il le verra par les notes, « la connaissance de cinq langues. En conséquence, s'il a quelque « projet d'ouvrage dont je puisse me charger, il prendra confiance « en nous: cela me fera plaisir, m'occupera, et aidera Sophie et ma

des prisons d'état (1), *l'Espion dévalisé* (2), *l'Erro-tica Biblion*, *la Conversion*.

« fille. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 18 décembre 1779.) « Écrasez-moi d'ouvrage, si vous le pouvez ; je vous le de-« mande au nom de ma fille. » (*Lettre inédite du même au même*, du 26 janvier 1780.) Peu de temps avant de sortir du donjon de Vincennes, Mirabeau renouvelait la même demande, dans une lettre que nous avons déjà citée. « Je vous supplie, mon cher ange, « de ne pas négliger mes vues auprès de votre libraire, sous le « prétexte que nous sommes à la fin ; oui, de ma prison, non, de « ma misère ; je m'attends que mon père sera de la plus extrême « parcimonie. Or, Sophie a des besoins et des dettes ; où trouve-« rons-nous de quoi y pourvoir, si je ne travaille pas ? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 28 septembre 1780.) Un mois avant sa sortie, Mirabeau revenait encore sur le même sujet. « Songeons « au dénuement à venir, autant qu'à la détresse présente. Que « votre libraire me mette vite en mains les *Mémoires de l'Acadé-« mie des Inscriptions*. Tous les mois je lui fournirai un volume, « selon le plan que je lui ai dit et écrit ; et je vous assure que ce « sera un ouvrage précieux, et dont on multipliera autant que l'on « voudra les éditions. Voilà de ces entreprises que tout le monde « n'est pas en état d'exécuter ; mais qui peuvent venir à l'esprit de « tout le monde ; au moyen de quoi il ne faut pas se laisser pré-« venir. Mon titre serait *Mélanges de littérature*, ou *Choix des « morceaux les plus intéressans, pour toutes les classes de lec-« teurs, qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des « Inscriptions et Belles-Lettres, extraits fondus et conciliés*. Cer-« tainement, ce serait un Pérou pour un libraire. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 5 novembre 1780.)

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222 ; tome 4, pages 203, 204, 320, 323. Vitry, pages 37, 57, 76, 117, 119, 125, 281, etc., etc.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, page 280.

Nous ne parlerons des deux derniers que pour déplorer les causes qui les produisirent, et qu'il ne faut chercher que dans la profonde détresse où était Mirabeau, réduit au donjon de Vincennes à une pension de 600 fr., manquant de tout ce qui lui était nécessaire, ainsi qu'à Sophie, non moins dépourvue dans son couvent; nous ajouterons seulement que ces honteuses productions ne sont pas sorties des mains du prisonnier telles que les voient les lecteurs, en très-petit nombre heureusement, qui s'en occupent; qu'elles ont été falsifiées par d'avides libraires, qui les ont grossies d'additions révoltantes, comme le prouvent, quant à l'une des deux, des fragmens qui sont entre nos mains, et quant à l'autre, l'*Errotica Biblion*, le manuscrit autographe que nous possédons, enfin nous affirmons que c'est à tort qu'en supposant que le *Bon Ange* fut le colporteur de ces manuscrits, on (1) a imputé au sage et vertueux Boucher une complaisance inepte ou basse, dont il était incapable. La preuve du contraire a même été imprimée (2). On sait, d'ailleurs, que ce n'est que long-temps après sa mort qu'ont paru

(1) Notamment Peuchet, tome 1, page 516, et l'auteur d'un article inséré dans la *Revue de Paris*, de mars 1831, tome 24, n° 3, page 157.

(2) Voir le *Recueil de Vitry*, pages 23, 123.

ces odieuses productions ; et il est aisé de concevoir que des libraires excités par le seul appât du gain à s'avilir par une pareille spéculation, se seraient hâtés, sans nul doute, de les publier.

La traduction de Tibulle a été revendiquée par Poisson de la Chabeaussière, fils de l'instituteur de Mirabeau (1). Pour démentir cette prétention, il suffit de voir dans la correspondance de Vincennes (2), et dans les lettres publiées par Vitry (3), les mille mentions que Mirabeau fait partout de ce long travail. Nous en avons en notre possession le manuscrit écrit

(1) Dans une lettre, du 28 juin 1796, adressée aux rédacteurs de la *Décade philosophique ;* plusieurs personnes ont parlé de cette singulière prétention, sans la contredire, ni même la comprendre. Par exemple Cadet-Gassicourt qui, page 43 de la première édition de sa notice, et 38 de la seconde, qualifie la Chabeaussière *un littérateur* PLUS EXERCÉ DANS L'ART DES VERS. Ignorait-il ou avait-il oublié que la traduction est écrite en prose?

(2) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 107, 245, 415; tome 3, page 355; tome 4, page 165, 179, 168, 188, 193, 204, 328, 304, etc., etc.

(3) Lettres inédites de Vitry, page 2, 7, 8, 14, 25, 38, 49, etc. On remarquera à la page 8 cette phrase que Mirabeau semble avoir écrite pour détruire quinze ans d'avance la supposition que nous combattons : « OBSERVEZ BIEN QUE CE QUE VOUS TROUVEREZ « ÉCRIT DE LA MAIN DE M. DE LA CHABEAUSSIÈRE L'EST SOUS « MA DICTÉE »

par le jeune Lavisé (déjà cité); manuscrit surchargé de notes, corrections et additions, de la main du prisonnier. Nous avons aussi dans nos correspondances inédites, notamment dans plus de cent lettres à Boucher, la preuve que Mirabeau s'en occupait sans cesse, comme d'un lent et pénible labeur, et non comme d'une rapide et facile révision. Ce fut, en effet, avec le livre *sur les Lettres de cachet*, le principal de ses travaux à Vincennes [1].

Il nous est donc bien démontré que Mirabeau est véritablement l'auteur de la traduction de Tibulle, et que la Chabeaussière n'y a eu aucune part. C'est, du reste, dans le seul intérêt de la

(1) Mirabeau n'avait d'abord songé, en essayant de traduire Tibulle qu'à faire un présent à sa maîtresse. « Mon intention « était qu'il fût relié en maroquin bleu, doublé en satin blanc, « au dos : *Heures de Sophie.* Voyez si cela n'excède pas nos « fonds ; il faudrait adapter au bout pendant du sinet en che- « veux, un petit cœur d'or. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 10 août 1779.) Ce sont là les *Heures de Sophie* dont la *Correspondance de Vincennes* fait mention, tome 3, pages 443, 470, 495, 527, 334, 553, 557, et le *sinet* de ce manuscrit fait le sujet des piquantes plaisanteries qu'on lit aux pages 225, 226, du même volume. Il est probable que c'est sur ces *Heures*, c'est-à-dire sur le manuscrit entièrement autographe de l'auteur, qu'a été imprimée l'édition publiée en 1798; édition qui, comparée à notre manuscrit, écrit par Lavisé, et surchargé de notes autographes de l'auteur, présente une multitude de lacunes et d'imperfections de tout genre,

vérité que nous insistons, car nous ne pensons pas que cet ouvrage soit un des titres de Mirabeau, dont le vrai lustre est dans sa vie publique, et dont la gloire de philosophe, d'orateur, et d'homme d'état, est si éclatante, qu'elle laisserait dans l'ombre un mérite scientifique et littéraire encore bien supérieur à celui qu'il déploya.

Cette traduction de Tibulle, quoiqu'elle soit peut-être la meilleure de celles qui existent, a été considérée comme un ouvrage assez médiocre. Loin de protester à cet égard, nous pensons qu'il n'en pouvait pas être autrement: d'abord, parce que toute traduction, en prose, d'un poète, est plus ou moins un mensonge; et parce que le plus éloquent prosateur est, en ce genre, au poète qu'il veut traduire, ce qu'est un faible dessinateur à un peintre énergique, et la

auxquelles Mirabeau pourvut subséquemment, par de longs travaux. Nous ferons, à propos de ce manuscrit, une citation qui prouve combien la police, d'ailleurs si bienveillante pour le prisonnier, était quelquefois méticuleuse à certains égards.

« Lavisé fils m'a fait dire de votre part qu'il fallait faire « disparaître tout ce qui était de ma main sur son Tibulle. Eh! « que diable! mon cher trembleur, c'eût été un grand hasard « que l'on reconnût mon écriture chez quelque censeur, moi « qui n'y ai jamais rien envoyé, et pour cause assez connue: « personne ne saurait donc me deviner; et, au reste, me nom- « mer ne me convient pas à la tête d'aucun ouvrage frivole. » (*Lettres inédite de Mirabeau à Boucher*, du 17 juillet 1780.)

traduction à l'original, ce qu'est un dessin froid et terne à un tableau chaud et brillant.

Mais il nous semble qu'une autre raison encore plus décisive vouait l'ouvrage à la médiocrité, parce que les circonstances avaient forcé l'auteur à embrasser un rôle pour lequel il n'était ni fait ni préparé.

Eût-il été poète, grand poète comme Tibulle, doué du même tempérament et du même caractère, animé des mêmes sentimens, placé dans la même position, Mirabeau aurait mal soutenu cette lutte périlleuse, car il aurait eu à surmonter encore le désavantage de la langue dans laquelle il écrivait; langue qui, malgré ses mérites propres, malgré l'illustration immense et l'universelle popularité qu'elle a reçues de quelques poètes immortels, et de ses grands écrivains originaux (non des traducteurs), est évidemment inférieure, comme instrument de poésie, à la langue latine qui a tant de précision et d'énergie, de hardiesse et de rapidité, tant de variété pittoresque autant qu'inépuisable, et dont les formes particulières, les tours propres, les heureuses combinaisons, les effets harmonieux, ne sauraient être importés dans nos idiomes modernes, faits pour d'autres habitudes, d'autres organes, d'autre sens peut-être.

Mais Mirabeau était-il poète? Non, car il ne

pratiquait pas la poésie, la sentait peu, et ne la prisait guère. Dans les langues anciennes et modernes qu'il avait d'ailleurs bien apprises, il n'avait lu qu'en passant les poètes épiques et dramatiques, les ouvrages d'imagination et de goût. Mais les moralistes, les philosophes, les historiens, les juristes, les économistes, les publicistes, avaient fait l'objet, en quelque sorte exclusif, de ses études favorites, assidues, infatigables. Mirabeau avait consacré toute sa vie aux matières politiques, et les travaux littéraires n'avaient jamais été pour lui que de passagères distractions et de simples délassemens.

D'un autre côté, avait-il des similitudes de tempérament et de caractère avec l'auteur qu'il traduisait? Ceux de nos lecteurs qui sont familiers avec l'un et l'autre ont répondu d'avance; ils savent que Tibulle, dont l'heureux naturel semble ne rien devoir à l'étude et à l'art, qui ne le connaît, ni ne le cherche, ni ne le soupçonne, qui ne s'en occupe pas plus que de la fortune et de la gloire; que Tibulle, qui laisse toujours parler son cœur sans jamais montrer son esprit, qui a tant d'aisance, de grâce, de poésie à son insu, était, d'ailleurs, faible, timide, énervé, maladif, rêveur, mélancolique. Est-ce là Mirabeau? est-ce là sa constitution particulière, son esprit

tout positif et à la fois si ardent, si ambitieux? sa vigueur qui déborde jusqu'à l'exubérance, sa hardiesse jusqu'à la témérité, son énergie jusqu'à l'exaltation? Ce naturel indépendant, intraitable, pouvait-il s'imposer la souplesse servile qui est la seule verve d'un traducteur? Non, sans doute : l'infini était entre les deux organisations de l'auteur original et de son copiste. Leurs sentimens et leurs positions ne différaient pas moins: l'un livré à toutes les faiblesses d'un cœur tendre, l'autre à tous les emportemens d'un tempérament fougueux; l'un mollement ému d'affections douces, l'autre en proie à des passions effrénées; l'un bercé d'heureuses illusions, l'autre accablé par les réalités les plus poignantes; l'un saturé des délices d'une vie voluptueuse, l'autre traîné de prisons en prisons. La seule nuance qui rapprochât ces deux hommes si dissemblables, était leur commun dégoût pour la flatterie, trop justement reprochée aux poètes, et l'indépendance de leur esprit; car, de même que Mirabeau, Tibulle ne flatta jamais que l'amitié; et tandis que Virgile et Horace, les immortels amis du chantre de Délie, encensaient Octave et Mécène, Tibulle, malgré leur exemple, malgré de vives sollicitations sans doute, ne daigna pas accorder même une mention aux grands du jour (car il ne loue dans Messala

qu'un ami); et Mirabeau, de son côté, ne parla jamais aux puissances contemporaines que pour leur adresser, au nom de l'intérêt public, des reproches, des menaces et des leçons.

Il ne faut donc pas s'étonner que la traduction de Tibulle ne soit qu'une copie assez imparfaite de l'original. Outre l'inaptitude naturelle du traducteur et l'insuffisance de son idiome, on ne voit que trop des traces de précipitation et de lassitude dans ce travail de nécessité et non d'inspiration. On ne peut pas dire que la traduction soit infidèle; mais, à quelques exceptions près, on n'y trouve que le sens et non l'esprit, l'effet, le mouvement, la couleur de Tibulle. La copie n'est pas fautive; mais elle est diffuse, lâche et décolorée; une multitude de nuances y manquent, dont l'absence n'est pas compensée par celles que le traducteur a prises sur sa propre palette. En un mot c'est, osons le dire, une œuvre vulgaire, sauf en ce qui concerne les notes qui prouvent, comme l'*Essai sur le Despotisme* et les *Lettres de cachet*, que Mirabeau, dans ses prisons, s'était livré aux recherches les plus ardues de l'érudition la plus patiente. Et comme, en ce genre encore, il n'y a rien là que d'autres n'aient fait aussi bien, sinon mieux, nous pensons que l'ensemble de ce travail n'aurait pas survécu à Mirabeau, s'il n'eût

acquis d'autres titres au souvenir des hommes.

Nous croyons donc inutile de nous en occuper davantage. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les *Baisers de Jean second* (1), dont la traduction n'est aussi qu'une paraphrase qui, sans doute, a de l'élégance et de la grâce, mais qui ne peut pas donner une idée bien juste de l'original.

Nous passerons de même sur le recueil qui a été présenté comme une traduction de Boccace (2), et qui n'est, l'auteur en convient dans son introduction, qu'une simple esquisse de quelques-uns des récits du Décaméron; ouvrage où certainement il faut admirer l'imagination, et surtout le style d'un écrivain qui a créé sa langue, mais où cependant il faut reconnaître une œuvre informe, indigeste, dont la lecture entière serait intolérable pour les modernes. Mirabeau a donc imité quelques-uns des contes graveleux qui, seuls, sont généralement connus du public, et quant aux autres morceaux, en grand nombre, et d'un caractère tout-à-fait différent, qui sont entassés dans le Décaméron, il les a laissés à l'écart, comme ne pouvant convenir ni à ses vues ni au goût du public.

(1) Mirabeau en parle dans les *Lettres de Vincennes*, notamment tome 2, pages 106, 327, 340.

(2) Voir *ibid.*, tome 4 pages 165, 247, 256, 266, 275, 287, etc.

Enfin nous nous bornerons aussi à mentionner les *Contes* (1), qui, comme les trois traductions dont nous venons de parler, furent un travail de commande, arraché à Mirabeau par la douloureuse pénurie qui ne cessa d'ajouter aux horreurs de sa captivité.

Mais nous devons insister davantage sur le livre des *Lettres de cachet et des Prisons d'état*, qui occupa beaucoup Mirabeau, ainsi qu'on peut le voir fréquemment dans ses lettres. Il faisait

(1) Voir *ibid.*, tome 2, page 345; tome 4, pages 75, 92, 126, 134.

Ces *Contes* sont au nombre de 14; en voici les titres: 1° *le Filet de Vulcain*, ou *les Amours de Mars et de Vénus*, imitation de Ferrante Pallavicino;

2° *Lyecride*, ou *les Netturales*:

3° *Anasylis et Mysiclée*;

4° *Larisse*, imité de Théophile Viaud;

5° *L'île des Pêcheurs*;

6° *Nouvelle extraite des journées de Jacques Yver*;

7° *Eurynome et Dosicles*;

8° *Euphrosie*;

9° *Songe de Poliphile*, imité de l'Hypnérotomachie de F. Columna;

10° *Charinus, Elise et Thersandre*;

11° *Amours de Théogène et de Charide*;

12° *Les hommes de Prométhée*;

13° *Armide et Renaud*, imitation de l'épisode des XIVe, XVe et XVIe livres de la *Jérusalem délivrée*;

14° *Déiphire*, imité de Léon-Baptiste Alberti.

cas de cet ouvrage « qui, dit-il, ne mourra « point (1). » Fort du sentiment noble et patriotique qui le lui avait fait entreprendre, et certain d'être compris par les deux hommes de bien de qui son sort dépendait à Vincennes, il ne craignait pas de leur faire connaître son travail. « J'ai, dit-il à Boucher dans une lettre, j'ai « un manuscrit que, fausse modestie à part, je « crois estimable et tout à fait neuf. Il est mal, « et très-mal ici, je le voudrais entre vos mains ; « mais, me le rendrez-vous? Quand bien même « il serait question des *Lettres de Cachet et des* « *Prisons d'état?* Trouvez le moyen de me faire « dire cela, et si je puis vous le faire passer (2). « Je vous envoie le *Livre noir*, sans même le re- « lire ; mais, songez que c'est à M. Boucher, « et non à un homme en place que je le confie ; « que vous m'avez promis de me le rendre à ma « liberté ; et que vous me ferez plaisir, si ceci « dure, de me le renvoyer dans quelques mois, « pour y ajouter des preuves et éclaircissemens « dont vous ne voyez encore que le titre, et qui « ne seront qu'un recueil de textes. Voici mon « mot : la première partie est, je crois, un bon « ouvrage ; elle m'a coûté un an de travail, et

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 63.
(2) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 11 mars 1779.

« je ne voudrais pas perdre cet écrit, qui renferme des vues, des idées et des choses; la « deuxième ne contient pas un mot d'exagéré, « et vous montrera si je suis aussi peu instruit « que vous le croyez. Mon cher Ange, vos regards, vos propos, votre physionomie respirent l'honnêteté. Voyez donc clair à cette besogne, où il se passe de grandes horreurs, que « d'un mot vous pouvez empêcher (1). Je n'ai « eu d'autre vue en écrivant que d'être utile (2). « Méditez la partie qui vous intéresse, eu égard « à votre place, et croyez un homme d'honneur

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 27 mars 1779.

(2) « Si les supérieurs n'ont aucun désir de savoir la vérité, ou « s'ils la craignent, cet écrit sera peu utile, puisque c'est à leur « propre tribunal que je plaide contre eux, et qu'assurément ils « en savent plus que moi sur leurs véritables intentions. Cependant que pourront-ils objecter ou répondre à un homme absolument désintéressé, puisqu'il ne sera plus sous l'empire de « celui (M. de Rougemont) dont il leur défère la tyrannie, lorsqu'il dévoilera ses bassesses barbares? Ne pas les réprimer « quand elles sont connues, c'est les autoriser. Quoi qu'il en soit, « il me restera du moins l'espoir de désiller les yeux de quelques « parens plutôt prévenus qu'inhumains. Si je les attendrissais sur « le sort de ces malheureux dont j'aurai si long-temps partagé « l'infortune, le souvenir m'en serait moins amer. Si je contribuais à leur faire rendre la liberté, ne fût-ce qu'à un seul, je « verrais d'un œil serein les risques que je courrai peut-être en » répandant ces vérités hardies. » (*Lettres de Cachet*, tome 2, page 97.)

« qui vous atteste la vérité, et jure, à son dernier moment (1), qu'il ne l'a point exagérée, ni même dévoilée tout entière. Quant à la première partie de ce livre, elle est trop au-dessous de ce beau sujet, et même de mes idées; mais elle contient ce que nul autre n'osera, ou ne pourra dire (2). Convenez donc que vous ne trouvez rien dans mon manuscrit sur les *Lettres de Cachet* qui ne plaise à un honnête homme, qui ne soit dans le ton, dans le sentiment, dans le devoir d'un bon citoyen? Tout au plus, si vous étiez censeur, hésiteriez-vous à l'approuver, pour le faire imprimer: aussi, n'est-ce pas ce que je vous demande..... Eh! vraiment si, je vous le demanderais, au besoin, et je l'obtiendrais de vous (3). N'obtiendrai-je donc pas un mot de votre prudence stoïque ou diplomatique, sur mon livre noir? En tout cas, renvoyez-le-moi, fût-ce sans mot dire, car cet ouvrage est bon, et je ne veux pas m'en séparer (4). »

(1) Mirabeau se croyait prêt de mourir, quand il écrivit cette lettre.

(2) Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 525.

(3) Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 7 avril 1780.

(4) Lettre inédite du même au même, 7 mai 1780. Le seul mot que Mirabeau obtint de *la prudence* de Boucher, fut celui-ci: « Je vous renvoie le mémoire sur *les Lettres de Cachet*. Je « ne l'ai pas lu. Je sais ce qu'on en peut dire; mais il ne peut

Mirabeau ne s'expliquait pas moins franchement avec son père même.

« Mon ouvrage sur les prisons d'État n'est « pas sans quelque mérite, car mon âme, enhardie par la persécution, a élevé mon génie « abattu par les souffrances. Je crois si peu « avoir dépassé dans cet écrit les bornes du devoir « d'un bon sujet, et la modération d'un citoyen « sage, que je l'adresserai incessamment à celui-là même qui a l'inspection des lieux où vous « m'avez confiné; il est digne d'entendre la vé-« rité, et capable de la connaître (1). » Ajoutons que le marquis de Mirabeau, ne répondit pas plus à cette communication qu'à aucune autre de celles qui partaient de Vincennes; et ce ne fut que cinq ans après qu'il s'expliqua sur les *Lettres de Cachet* en ces termes : « Ce livre est un farrago « furieux où il a entassé tout ce qu'on a pu dé-« biter contre le despotisme, joint à des plai-« doiries effrontées en faveur des mauvais su-« jets. C'est la folie séditieuse et déchaînée (2), »

« pas passer par mes mains. » (*Lettre inédite de Boucher à Mirabeau*, du 12 mai 1780.)

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222.

(2) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau 6 février 1785. Nous rapporterons encore un autre extrait dans lequel il y a un reproche assez juste, en ce qui concerne M. de Rougemont, fort maltraité dans les *Lettres de Cachet* : « Frot « bien, mon maître, mais en lisant des Voltaire, des Linguet,

Enfin, Mirabeau tenant parole, adressait son ouvrage à M. Lenoir : « Le seul de mes ma-
« nuscrits que je crois intéressant, utile, et à
« un certain degré de maturité, vous a été desti-
« né de tout temps. Portez-y un œil attentif;
« j'atteste l'honneur, et l'auteur de mon être,
« dans ce moment où j'ignore ce qu'il en déci-
« dera, que tous les faits qui y sont consignés,
« sont vrais. Sans doute, ils méritent votre plus

« des descriptions de la Bastille, et de Vincennes, on est sûr
« d'avaler autant de mensonges et de fables décriées que de li-
« gnes. Bel emploi du temps et de la mémoire! Un vase infect
« ne saurait fournir bonne liqueur quelconque; et par exemple,
« pour vous citer les *Lettres de Cachet*, le Rougemont que ce
« fou traite si vilement, n'était que son complaisant, et le valet
« de ses grands airs. Il était toujours chez moi, et ailleurs, pour
« prôner ses louanges; il en a été récompensé comme de droit.
« Toutes les oppressions qu'il vous cite sont histoires connues de
« vauriens, et pendards fieffés. Entre eux, ile se prêtent tous des
« armes et des manifestes, et l'on avale cela comme des vérités.
« Vous jugez sainement cette rapsodie que plusieurs ont tenté de
« me vanter comme une belle chose. A quoi j'ai répondu : *Je vois*
« *que le siècle vient aux fols. Tant mieux, cela me console de*
« *m'en aller.* » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1785.) Ajoutons que M. de Rougemont se vengea d'une manière aussi modérée que légitime, en imprimant des fragmens de treize lettres, du 19 juin au 31 décembre 1777, dans lesquelles Mirabeau, pendant les six premiers mois de sa détention, lui parlait de sa *vive reconnaissance*. Ce petit recueil est intitulé *Lettres authentiques de M. le comte de Mirabeau, servant de supplément à l'ouvrage sur les Lettres de cachet et les prisons d'état.* — Paris, 1789, 47 pages in-8°.

« sérieuse attention ([1]). » Ajoutons que dans l'ardeur de ses vœux de philantrophie et de patriotisme, Mirabeau aurait voulu présenter son ouvrage au roi lui-même : « je lui dirais, » écrit-il à Sophie : « Apprenez de moi ce que « vous ne saurez jamais de nul autre! Tenez, « voilà le fruit de mes veilles, et de mes larmes! « du sein d'une odieuse prison; j'ai payé ma « dette à vous, et à ma patrie, autant qu'il est « en moi, vu la faiblesse de mes talens, et le dé- « nuement absolu de secours; voyez quelles ini- « quités s'exercent en votre nom, et malgré les « plus vertueux de vos préposés! Foudroyez « ces tyrans subalternes qui vous font perdre « la plus belle de vos prérogatives, celle de vous « réserver les trésors de la clémence, dont vous « êtes l'unique dispensateur, et de laisser la « sévérité sur le compte des lois. Lisez, Sire, « et cherchez la vérité qu'on vous dérobera, « si vous ne la cherchez pas vous-même. Je n'ai « pas trop payé de la perte de la vue, de la santé, « et de la moitié de ma vie peut-être, ce mo- « ment où je puis vous la dire et vous la mon- « trer, si les suites en sont aussi heureuses pour « mes concitoyens, que je dois l'espérer de vo- « tre bienfaisance, et de votre équité ([2]). »

([1]) Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 320.

([2]) *Ibid*, tome 3, page 6.

On nous pardonnera ces développemens si, même sans considérer le mérite intrinsèque de l'ouvrage, on veut bien remarquer combien ces citations honorent la mémoire de l'auteur, en prouvant que, même au terme présumé de sa vie, il défendait la justice et l'humanité contre le despotisme, et consacrait ses dernières pensées à la sainte cause dont, contre son attente, il devait être, dans la suite, le plus éloquent et le plus courageux défenseur (1).

(1) Ces mêmes citations nous dispensent de réfuter une espèce de tradition romanesque répandue par des écrivains qui ont voulu parler de Mirabeau sans le connaître, sans même avoir pris la peine de lire attentivement le livre où ils pouvaient l'étudier de plus près, c'est-à-dire *la Correspondance de Vincennes*. D'après la tradition dont nous parlons, le livre sur les *Lettres de Cachet et les prisons d'État*, aurait été très-secrètement composé au donjon de Vincennes; et, en sortant, Mirabeau aurait caché dans la doublure de ses vêtemens le manuscrit informe, et composé de feuilles de papier arrachées dans des livres. Ce manuscrit, entièrement autographe, qui est dans nos mains, est un assemblage de cahiers uniformes et réguliers, dont la netteté même atteste l'application d'ailleurs fort libre de l'auteur. Le premier écrivain qui a débité cette fable est Cadet Gassicourt page 23 de la première édition de sa notice, et 19 de la deuxième. On trouve la même erreur dans le précis de P. Chaussard, page 44 deuxième édition; dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains*; par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc.; tome 13, page 351; dans la notice de M. Joseph Mérilhou. Paris, Brissot-Thivars 1827; page 35, etc.

Voici une autre bévue d'un écrivain qui, à la vérité, est renommé

Le livre des *Lettres de Cachet et des prisons d'état* est un ouvrage si connu qu'il ne nous paraît pas nécessaire de beaucoup ajouter en ce qui le concerne, aux notions purement biographiques qui précèdent ; nous nous bornerons donc à donner en note (¹) une simple analyse qui

pour la légèreté et l'inexactitude de ses assertions. L'abbé de Montgaillard qui parle du livre de Mirabeau sans en avoir même lu le titre (puisqu'il le qualifie, tome 1 page 281, *lettres sur les Lettres de Cachet*) avance, tome 2 page 170, en note, que d'après le *Livre rouge* Mirabeau *a reçu en 1776, pour prix de son manuscrit, 5,000 livres*. Or, en 1776, l'auteur était en fuite ou en prison, et il ne songeait pas à cet ouvrage que, comme on vient de le voir, il ne composa que plusieurs années après.

Enfin voici une autre assertion aussi erronée mais plus grave, qui mériterait plus d'insistance de notre part, si elle n'était réfutée en fait par toutes les parties de notre travail. Des pamphlétaires, notamment Peltier, à qui on attribue une brochure intitulée *Domine Salvum fac regem*, ont avancé que le livre sur les *Lettres de Cachet* était l'œuvre du bailli de Mirabeau; et M. Barbier ajoute gravement (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris, Barrois 1823, tome 2, page 269, nº 10,015), *on y trouve en effet, trop de citations pour croire qu'elles aient pu être composées* A LA BASTILLE.

Quiconque aura lu notre travail aura la certitude que le bailli de Mirabeau est tout-à-fait étranger à l'ouvrage sur les *Lettres de Cachet;* quiconque aura lu une page de ce livre y aura reconnu le véritable auteur, qui se révèle à chaque mot. Quant aux citations très-nombreuses et très-savantes en effet, Mirabeau les avait puisées dans ses lectures antérieures, et dans les extraits développés qu'il avait l'habitude de faire (car il lisait toujours la plume à la main) extraits dont nous avons une partie.

(¹) CHAPITRE Iᵉʳ. Jussions arbitraires formellement réprouvée

n'est autre chose que la table des chapitres de la première partie; la seule où il y ait un dévelop-

par nos lois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Cruauté des Valois, et notamment de Louis XI envers les prisonniers d'état. A quelle époque les lettres de cachet se sont multipliées. Premier et unique édit qui les autorise.

Chap. II. Principes du droit naturel. Formation des sociétés. Conditions indispensables de toute association humaine. Le respect des propriétés, ou la justice fondée sur la sensibilité physique, l'amour de soi, et la raison impérieusement exigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux, est le premier titre qui lie les hommes, et le seul point de réunion nécessaire à la société.

Chap. III. Les principes précédens sont indépendans de tout système religieux, et ce serait un grand bien que cette vérité fût généralement admise. Despotisme sacerdotal, cause nécessaire du despotisme civil.

Chap. IV. Collusion des deux autorités ecclésiastique et civile. La justice, source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des peuples et des souverains, quelle que soit l'origine des gouvernemens qui se sont établis parmi les hommes.

Chap. V. Origine du droit de punir. Distribution du pouvoir judiciaire. L'exercice de la justice est absolument incompatible avec les ordres et les emprisonnemens arbitraires. Ils sont plus redoutables à la liberté politique, plus cruels pour les individus qui les endurent, que toute autre vexation, que les violences sanguinaires même.

Chap. VI. Les emprisonnemens arbitraires et indéfinis, loin d'être nécessaires et légitimes dans les affaires d'état, sont alors plus injustes et plus funestes. La licence, loin d'être l'extrême de la liberté, et son effet naturel, est précisément son contraire.

Chap. VII. Preuves de fait. L'autorité limitée a toujours été la

pement théorique du sujet, car la deuxième partie n'est qu'un tableau du régime intérieur de la prison de Vincennes, des basses exactions, des rigueurs vexatoires du commandant, tableau au-

plus stable. Le gouvernement ne peut craindre en France que ses propres excès. Le despotisme a toujours produit les révolutions ; et la réunion des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire a toujours produit le despotisme.

CHAP. VIII. Partout où la monarchie est illimitée, le hasard seul peut préserver de la tyrannie. Réfutation des principes des économistes à cet égard. Le gouvernement ne cesse d'être responsable des inconvéniens particuliers que lorsqu'il n'intervertit pas le cours des lois. S'il prétend tout faire par lui-même, le despotisme et toutes ses suites sont inévitables.

CHAP. IX. Réfutation d'un principe de M. de Montesquieu, qui croit qu'en certains cas, il faut suspendre la liberté. Iniquité de l'ostracisme. Censure. BILL D'ATTENDER. Loi D'HABEAS CORPUS.

CHAP. X. Police des grandes villes. Exemples de la Hollande et de l'Angleterre. Définition du mot NÉCESSITÉ dans son acception politique.

CHAP. XI. La prérogative des emprisonnemens arbitraires et indéfinis, considérées relativement aux particuliers. Est-il des crimes qui ne doivent point être révélés? Composition des prisons d'État. Effets qui doivent résulter de ce séjour, où l'oppression égale tout et tous, soit que les prisonniers se communiquent, soit qu'ils ne se communiquent pas. Maisons de force. Prisons d'état considérées relativement à la population.

CHAP. XII. Point de vue sur notre histoire, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à nos jours.

CHAP. XIII. Les lettres de cachet menacent plus encore les grands, c'est-à-dire ceux qui les invoquent, que les petits, et peuvent dépouiller les uns et les autres de tout ce qu'ils possèdent. L'esprit de corps et la jalousie des différens ordres de l'état sou-

quel on a reproché, avec raison, de présenter une multitude de détails mesquins, qui auraient pu être à leur place dans une plainte adressée au pouvoir, mais qui ne sont pas dignes des regards de la postérité. (1) Et quant à la troisième partie qui, avec la seconde, forme le deuxième volume, ce n'est guère qu'un recueil de pièces justificatives; de sorte que, en réalité, il nous semble que l'ouvrage proprement dit se réduit au premier volume, et que c'est dans celui-là seulement qu'il faut chercher un des principaux titres de gloire de l'auteur.

Encore n'est-ce pas de sa gloire littéraire que nous parlons, car, il y a bien des longueurs et des abus de citations, des déclamations et des inégalités, en un mot beaucoup d'imperfections de méthode et de style dans ce livre, fruit

tiennent le despotisme. Les formes légales sont une sauve-garde nécessaire à la liberté et à l'innocence. Le bien même qu'on peut faire par des voies illégales, est funeste à la société.

Chap. XIV. Si les lettres de cachet confondent l'innocent et le coupable, c'est une raison suffisante pour abolir à jamais cette méthode; car toute méthode qui tend à sacrifier un innocent, fût-il seul contre tous, à un prétendu intérêt public, est tyrannique. Les lettres de cachet ne sauvent point la honte aux familles, en soustrayant les coupables à la société et aux tribunaux. Quand dans nos préjugés l'infamie ne serait pas personnelle, il ne tiendrait qu'à un souverain de la rendre telle.

(1) Sans s'arrêter à cette considération, Mirabeau voulait tout

d'une vaste lecture, d'un travail assidu ([1]), mais qui nous paraît moins recommandable par l'art de la composition, que par l'immensité des recherches, toutes dirigées vers un but patriotique, et qui prouvent une patience égale à celle des érudits les plus laborieux ([2]), par l'active philan-

livrer à la publicité, pour s'en aider afin d'avertir, d'inquiéter, même de contraindre le pouvoir, par une révélation dont, au surplus, le courageux révélateur prenait hautement la responsabilité : « Je dirai tout ce que je sais sur les maisons peuplées par « les *Lettres de Cachet* ; ce que je sais pour l'avoir vu ; car je me « suis imposé la loi de n'avancer aucune anecdote dont je ne sois « le témoin, ou l'exemple, et dont je ne puisse, au besoin, fournir la preuve légale ; et puisse-je être puni par le mépris éternel « des honnêtes gens, si j'altère ou si j'exagère le moins du monde « aucun des détails qui sont consignés dans cet ouvrage. » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 259).

([1]) On voit dans les lettres adressées à Chamfort par Mirabeau, que celui-ci voulait remanier et corriger le livre des *Lettres de Cachet*, et qu'il engageait fortement son ami à l'aider à cet égard ; évidemment Chamfort ne s'en soucia pas, et Mirabeau n'en eut pas le temps. (Lettre du 4 décembre 1783, première du recueil page 2.)

([2]) Nous trouvons, dans les Mélanges de La Harpe, un article qui, quoique relatif à l'*Essai sur le despotisme*, s'applique parfaitement aux *Lettres de Cachet*, et en explique le but et les moyens d'exécution bien mieux qne nous ne pourrions les caractériser nous-même. C'est ce qui nous détermine à insérer ici en note ce morceau, qui y sera d'autant mieux placé que le livre des *Lettres de Cachet* n'est en réalité qu'un développement mieux digéré de l'*Essai sur le despotisme*.

« Ce qui, dans cet ouvrage, frappera le plus les hommes ca- « pables d'attention et de réflexion, ce n'est pas la quantité de

tropie, le patriotisme ardent, qui seuls pouvaient soutenir l'auteur dans des travaux aussi arides;

« lectures qu'il suppose, c'est le choix des études, comparé à l'âge « de l'auteur.

« Dans les nombreuses citations de toute espèce dont les pages « sont chargées, il y a, sans doute, d'éloquence, de poésie, de « littérature, assez pour un jeune homme qui doit naturellement « se plaire aux ouvrages d'imagination. Mais la plupart roulent « sur l'histoire et le droit public. Et ce n'est pas sur les abrégés « et les extraits faits de nos jours qu'il s'est contenté, comme « tant d'autres, de jeter un coup d'œil. On voit qu'il a puisé dans « les sources, qu'il a feuilleté laborieusement ces archives anti- « ques des premiers siècles de la monarchie, qui fatiguent même « l'infatigable patience des érudits et des publicistes, ces recueils « si indigestes, si rebutans, qui font acheter par tant d'ennui « quelques découvertes précieuses. C'est là ce qui n'a pas dégoûté « la première vivacité d'un jeune homme, qui d'ailleurs avait tous « les goûts et toutes les passions de son âge; et c'est aussi ce genre « de travail, et le contraste qu'il formait avec les circonstances « où se trouvait l'auteur, c'est ce mélange vraiment singulier, qui « préparait et montrait de loin l'homme de la révolution.

« Il avait, dès ce moment, un but qu'il ne perdit jamais de « vue: il voulait confondre et démasquer ces écrivains merce- « naires, que l'on payait pour corrompre et dénaturer les monu- « mens historiques, et en faire disparaître, s'il est possible, les « traces de l'ancienne liberté des Francs. Effrayé des progrès de la « philosophie, et des recherches de la vraie science, qui réunis- « saient les raisonnemens et les faits en faveur des droits des na- « tions, le gouvernement avait imaginé ces fraudes politiques qui « rappelaient les fraudes pieuses tant louées dans la primitive « Église; il opposait les Moreau (*), les Linguet, les Caveyrac,

(*) Mirabeau a notamment employé les pages 213 à 214 de l'*Essai sur le despotisme*, à démontrer, article par article, et les textes à la main,

enfin, par les vues qu'un véritable homme d'état qui tenait de son âme et de son génie, la vocation qu'il pressentit et prouva si long-temps d'avance, et qu'il accomplit ensuite si glorieusement.

Deux remarques saisissent également le lecteur des *Lettres de Cachet*, comme celui de l'*Essai sur le despotisme*, l'une, qui est de tous les temps, porte sur la prodigieuse érudition de l'auteur, qui, écrivant en prison, manquait de livres, et n'a pu puiser ses citations innombrables que

« aux Rousseau et aux Mably. Mirabeau, indigné de ce trafic de « mensonge et de corruption, ne craint pas de s'enfoncer dans la « poussière des bibliothèques et dans la nuit des temps, pour y « poursuivre les vils champions qui se cachaient sous des mon- « ceaux de textes altérés et falsifiés, comme on nous représente dans « les contes de la féerie un paladin qui, couvert d'un bouclier de dia- « mant, faisait tomber devant lui tous les enchantemens de la magie. « Ainsi le jeune athlète, armé du bouclier de la vérité, attaquait, « renversait, à vingt-trois ans, ces vieux soldats du despotisme. « C'est en tenant à la main les capitulaires de Charlemagne, les « recueils de Ludwig, de Bouquet, de Loisel, et les lois nor- « mandes, etc., qu'il démontre tous les mensonges de Moreau dans « sa prétendue *Histoire de France*, et tous les sophismes de Lin- « guet dans ses extravagantes diatribes. » (La Harpe, *Mélanges inédits de littérature*, recueillis par J.-B. Salgues. Paris, Chaumerot, 1810, page 308.)

les sophismes et les falsifications de l'ouvrage de Moreau, intitulé: *Leçons de morale, de politique, de droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie.*

dans sa mémoire, ou dans des notes prises pendant ses imparfaites études, toujours entreprises, toujours interrompues au milieu des orages de sa jeunesse (1). L'autre remarque, propre à l'époque où nous vivons, s'attache aux peines infinies que prend l'auteur pour établir, non seulement par des argumentations pressantes, mais encore par une multitude de monumens historiques, l'illégalité des arrestations et détentions discrétionnaires sans instruction, ni procès, ni jugement, ni publicité : illégalités qui nous paraissent aujourd'hui presque incroyables, parce qu'elles sont devenues impossibles, grâce aux conquêtes arrachées au despotisme par la révolution dont l'auteur des *Lettres de Cachet* fut un des chefs principaux : conquêtes désormais acquises, garanties, indestructibles, et dont la plus précieuse, la liberté civile, l'occupa d'au-

(1) « Ceci est écrit au commencement de 1778, et je suis en-« fermé depuis les premiers mois de 1777, avec très-peu de livres, « sans papiers publics, sans correspondance quelconque, sans so-« ciété d'aucune espèce. Je ne sais donc rien des faits posté-« rieurs à cette époque, et je serais obligé de m'en fier en entier « à ma mémoire, si une petite partie de mes papiers m'ayant été « remise, je ne trouvais à ma disposition des notes et des extraits « sur le sujet que je traite, recueillis dans les matériaux d'un « grand ouvrage, dont celui-ci ne devait former pour ainsi dire « qu'un chapitre. (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 215.) Si je « n'ai pas fait mieux, c'est que cela m'a été impossible, soit faute

tant plus, comme réformateur politique et comme législateur, que ses propres souffrances lui avaient fait apprécier les bienfaits de cette liberté qui lui fut si souvent ravie, et l'avaient attaché à une cause que d'ailleurs son organisation particulière rendait si sacrée à ses yeux, qu'il l'aurait embrassée même au sein de l'indépendance et de la prospérité.

Nous parlerons peu de l'*Espion dévalisé* (1), mauvaise et méchante rapsodie, de l'aveu de Mirabeau lui-même (2), recueil indigeste dont, à cinq morceaux près, chaque chapitre est un récit spirituel, mais ou frivole, ou bouffon, ou graveleux. Les seules parties vraiment dignes d'arrêter les yeux des hommes de sens et de

« de génie, soit manque de secours. C'est au milieu de la vie la « plus errante et la plus agitée que j'ai acquis le très-petit nombre « de connaissances que je possède. Je n'eus jamais de maître, et « je n'ai plus de conseil. Séparé de mes amis, privé de livres, « de correspondances, de tranquillité, de liberté, de santé, de « tout, excepté de sensibilité et de loisir, on ne saurait être em« barrassé de plus d'entraves. Mais, libre ou non, je réclamerai « jusqu'à mon dernier soupir les droits de l'espèce humaine. Eh! « quel moment plus propre à combattre le despotisme que celui où « l'on gémit sous ses liens! » (*Lettres de Cachet.* — Introduction, page 11.)

(1) Londres, 1782, in-8°, 240 pages, avec cette épigraphe : *Feliciter audax.*

(2) Lettres de Mirabeau à Vitry, page 280.

goût, sont, aux chapitres II et III, à propos du contrôleur-général Silhouette, et du chevalier Turgot, de piquans détails sur l'orgueilleuse insouciance de Louis XV. Au chapitre IV, au sujet du ministre de Boynes, des faits curieux sur la duplicité des rois, même fort jeunes, y compris l'austère Louis XVI, qui, cependant, était sincère jusqu'à la dureté ; au chapitre VI, des conseils également naïfs et judicieux que donnait à ce prince honnête homme, son valet de chambre Duret, digne de la familiarité d'un tel maître. Enfin, au Ve chapitre un dialogue évidemment supposé, mais plein de sel et de raison, où un adroit interrogateur amène le comte de Maurepas à développer le plan de conduite qu'il suivit pendant sept ans auprès du prince, dont la confiance toute filiale l'avait appellé spontanément, le croyant sage parce qu'il était vieux. Ce dialogue offre, à notre avis, le portrait le plus ressemblant et le plus animé de ce courtisan octogénaire, dont l'âge avait accru la légèreté naturelle, au lieu de la corriger, et qui, dans son profond égoïsme (car ce fut en lui le seul trait marqué de la vieillesse), ne s'occupa que de conserver la jouissance viagère du pouvoir ; ayant soin, d'ailleurs, de fermer les yeux sur l'approche des événemens qu'il prévoyait ; n'en calculant l'effet sur l'avenir, que

pour s'assurer que le terme déjà entrevu et très-prochain de sa vie, le mettrait hors de leurs atteintes; n'essayant pas même d'ailleurs de prendre ni de préparer aucune mesure pour les conjurer, pour en défendre le roi; de l'éclairer des véritables lumières de politique et d'administration dont l'âme patriote de ce malheureux prince était avide; de lui donner le complément de ses précieuses vertus, c'est-à-dire l'art de connaître les hommes; l'expérience qui sait, selon les cas, vaincre ou tolérer les résistances, lutter ou transiger à propos avec les événemens; enfin, et surtout la vigueur de caractère que peut imprimer à un roi l'éducation qui, en politique comme en toute autre chose, sait surmonter la nature, ou y suppléer (1).

Mirabeau, du reste, ne s'abusait pas sur cette publication, si peu digne de lui, et qui, comme deux autres, à la vérité plus coupables, ne peut

(1) D'après notre manuscrit autographe nous affirmons que Mirabeau n'a eu aucune part aux chapitres X et XVIII. Celui ci contient une notice longue, fastidieuse et souvent injurieuse sur les Maîtres des requêtes et intendans. On a dit que cette notice lui avait été fournie par un compagnon de captivité, l'ex-intendant Baudouin. L'autre chapitre est la relation d'un combat de taureaux en Espagne; cette relation est l'ouvrage d'un consul de France à Barcelonne, M. Dannery, mort à Paris en 1807, après une longue carrière de vertus, de talens, de services, peu connus, et assez mal récompensés.

être excusée qu'en considération de l'étroite pénurie où il était réduit : aussi s'autorisait-il du défaut de toutes preuves, pour les désavouer.

Nous ne parlerons plus nous-même de l'*Espion dévalisé*, que pour citer un nouveau trait de l'animosité implacable du marquis de Mirabeau. « Remarque que ce livre, en croyant ne faire, « sans doute, qu'un bon conte, a pour la pre- « mière fois, et sans doute pour la dernière fois « sur la terre, donné la recette, et enseigné le « local d'un poison lent, inévitable, impercep- « tible dans ses effets, et qui ne laisse aucune « trace (1). Pèse ce point, d'abord, mon unique « frère, ami, et conseil au suprême (2). »

Ajoutons que le bailli se hâte de repousser cette atroce insinuation : « Quant à l'*Espion dé-* « *valisé*, je n'ai rien à répondre, sinon que ton « fils jure qu'il n'en a écrit que quelques cha- « pitres qu'il m'a montrés, et non le récit dont

(1) Allusion aux détails contenus dans le chapitre VIII, page 95 et suivantes, sur la composition et les effets d'un poison lent, supposé de l'*aqua toffana*, composé d'*opium* et de *mouches cantharides* qu'on prétendait avoir été rapporté de Naples, et employé pour faire périr en 1765, le Dauphin, fils de Louis XV, et en 1766, la princesse Marie-Josephe de Saxe, veuve du Dauphin.

(2) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau du 6 février 1785.

« il s'agit, et je sais le nom du véritable auteur :
« quant à la recette y contenue, il y a bien
« trente ans que j'en ai ouï parler, à Naples
« même, et je n'y crois nullement (1). »

Nous avons aussi le manuscrit des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon* (2), ouvrage dont une grande partie fut écrite par Mirabeau. Le

(1) Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau 11 février 1783. La publication des *Lettres de Cachet* et de l'*Espion dévalisé* fit courir quelques risques à Mirabeau, quoiqu'il désavouât l'un, et n'avouât pas l'autre. Nous ne croyons pas devoir donner sur ce fait insignifiant des détails qui sont dans Vitry, page 280, et dans Peuchet, tome 2, page 127 128 et 129. Nous relèverons seulement, dans la lettre adressée à Vitry, une nuance qui prouve l'estime que Mirabeau faisait de son travail sur les *Lettres de Cachet*: « *Celui-là est d'un tout autre genre et fait*, « *dit-on, la plus énorme sensation...* » Peuchet dont l'usage est d'altérer, tantôt par calcul, tantôt par négligence, ce qu'il copie, a écrit *la plus grande sensation.* « *On ajoute que mon nom est* « *dans toutes les bouches. Je voudrais savoir s'il n'y a rien là* « *d'exagéré, et quel risque aussi cela peut me faire courir ;* « *au moins les charges à cet égard ne sont-elles pas sans béné-* « *fice; car il est difficile qu'un tel ouvrage ne fasse pas quelque* « *réputation; réputation, dangereuse, toutefois et chèrement achetée.* (Lettres à Vitry, page 281.)

(2) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pair de France, et de son commandement en Bretagne, pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XV, et à celle du commencement du règne de Louis XVI.* Paris, Buisson 1792. Un vol. in-8° de 392 pages.

fait étant peu connu (1), nous devons l'expliquer en même temps que nous rendrons compte de ce livre, remarquable sous certains rapports.

Le matériel de notre manuscrit, qui se compose d'un assez long texte suivi sans aucune division quelconque de livres, chapitres, sections, et d'un grand nombre de morceaux isolés, rognures de l'*Espion dévalisé*, nous persuade que Mirabeau avait, non pas composé un ouvrage, mais préparé des matériaux pour constituer ultérieurement un ensemble mieux digéré de mélanges historiques (2); celui qui a été publié a une forme différente, ou, pour mieux dire, a une forme, tandis que le manuscrit n'en a pas. Le volume imprimé se compose d'une suite de chapitres, au nombre d'onze, et ces divisions

(1) Nous ne le voyons indiqué que dans *le Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, par Barbier. Paris. Barrois 1825, tome 2 page, 584, n° 11,589; et dans l'article *Soulavie* de la *Biographie ancienne et moderne*. Paris, Michaud, 1825, tome 43 page 180.

(2) Notre supposition ne nous paraît pas démentie par le passage suivant, qui contient la seule mention faite par Mirabeau des *Mémoires du duc d'Aiguillon*. « Il paraîtra très-incessamment un « ouvrage fort intéressant sur un ancien ministre. Vous l'aurez de « première main, et le lirez avec plaisir. » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, page 27. Mirabeau pouvait à cette époque (25 août 1781) regarder comme prochain l'achèvement et la publication de ce livre qu'il abandonna quand, peu après, il partit pour la Franche-Comté et ensuite pour la Provence.

ont dû être faites avec des sutures et remplissages par Soulavie (1) habitué, comme on sait, à bâtir des livres avec des mémoires et des documens recueillis par toutes sortes de moyens ; à falsifier les uns et les autres, par des retranchemens et des additions ; à en faire, après coup, des corps d'ouvrage en apparence homogènes et authentiques ; enfin, à les accréditer par des noms d'auteurs prétendus qui n'y songèrent jamais, ou qui, du moins, lorsqu'ils en avaient soit composé, soit fourni quelque partie, se refusèrent et se seraient toujours refusés à consentir et surtout à participer à de pareilles spéculations.

Ces manœuvres si familières à Soulavie, sont visibles à chaque page, pour ainsi dire, des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon.* Sans même avoir le manuscrit sous les yeux, il est aisé de reconnaître la main d'un manipulateur inattentif et maladroit, dans une sorte de bouleversement qui confond des textes et des notes que

(1) Jean Louis Giraud Soulavie, né en 1751, ancien vicaire-général du diocèse de Châlons, depuis Résident de la république française à Genève, auteur de plusieurs ouvrages, éditeur et en partie auteur des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, des *Mémoires de Massillon, du duc de Choiseul, du comte de Maurepas*, éditeur *de St-Simon*, etc, mort en mars 1813.

le manuscrit avait séparés; dans des interpolations de l'éditeur qui redit, et parfois contredit, sur les choses et les personnes, ce qu'ailleurs il a fait ou laissé dire à l'écrivain dont il falsifie l'ouvrage; dans le désordre des narrations qui font, quelquefois, supposer au livre une date de plusieurs années postérieure à l'époque où, dans telle autre partie, la composition s'est nécessairement arrêtée; enfin c'est, nous ne craignons pas de l'affirmer, un mélange fait sans réflexion, sans critique, sans élaboration réelle, de divers matériaux hétérogènes, qui n'ont pu avoir de liaison intime dans la pensée d'un auteur véritable; et qui n'ont été forcément rassemblés par l'avide éditeur, qu'à l'aide d'additions le plus souvent discordantes, et pour faire avec des fragmens détachés, quelquefois avec des feuilles volantes, ramassées çà et là, un livre à peu près suivi, et propre à piquer la curiosité publique (1).

(1) Quelques passages de notre manuscrit, et le premier paragraphe des *remarques de l'éditeur* (page 527) feraient supposer que le projet de l'auteur avait été de donner au livre la forme de « *Mémoires adressés à quelque prince ou seigneur qui avait la* « *confiance de la reine, et pour servir de règle ou d'instruction* « *pour la conduite de ce prince à la cour.* » Mais l'éditeur qui revient de temps en temps à ce point de vue, le perd aussitôt après; et, à l'exception de quelques passages assez rares, au moins

Nos lecteurs en jugeront par un rapide aperçu.

Lés cinq prémiers livres contiennent l'histoire, mélangée d'une foule d'épisodes et de digressions, des intrigues du duc de Choiseul, aspirant, dès 1763, à réunir plusieurs départemens pour exercer, en fait, le pouvoir de premier ministre, dont le titre lui était refusé. Au détail de quelques faits secondaires longuement racontés, tandis que de graves événemens sont omis, succède le récit de la mort du dauphin, fils de Louis XV, de l'étrange apparition, de la faveur scandaleuse de madame du Barry, de la chute du duc de Choiseul, remplacé par le duc d'Aiguillon, de la mort de Louis XV, de l'avénement de son successeur, du rappel des parlemens; des manœuvres contradictoires des partisans de Choiseul et d'Aiguillon, manœuvres dont le résultat est d'écarter également les deux rivaux qui, en voulant s'entr'exclure, perdent les chances de succès qu'offrait à l'un l'affection reconnaissante de la reine, à l'autre le patronage d'un oncle tout puissant (le comte de Maurepas), et quelque disposition bienveillante de la part du jeune roi, dont le père avait protégé d'Aiguillon, en haine de Choiseul.

dans le livre imprimé, tout dément la supposition d'une destination de ce genre.

Le sixième et le septième livre, dont il n'y a pas trace dans notre manuscrit, et où la manière reconnaissable de Mirabeau ne se retrouve nulle part, est évidemment l'œuvre du manipulateur, c'est-à-dire de Soulavie. Là est le développement de ce qu'il appelle un examen du ministère du duc de Choiseul, examen qui n'est en réalité qu'un noir libelle, où, à côté d'une multitude de peintures fausses, de réticences malveillantes, de tableaux imaginaires, d'exagérations passionnées, et de bévues de tout genre la plupart du temps volontaires et calculées, sont reproduites les absurdes, les atroces calomnies qui présentaient un ministre vain et léger sans doute, mais habile et ferme, loyal et patriote, comme l'empoisonneur de madame de Pompadour, de la reine Marie Leszczinska, du dauphin, de la dauphine Marie Josephe de Saxe, etc.

Les livres VIII, IX, X et XI, qui sont, non pas l'ouvrage de Mirabeau, mais l'assemblage mal lié de divers fragmens écrits par lui, reprennent la narration rompue par l'interpolation des livres VI et VII. Ce récit, détaille sur un ton quelquefois louangeur, quelquefois amer, et souvent décoloré, les services divers du duc d'Aiguillon, la constitution, les vicissitudes, les entreprises des parlemens; les dangers qui com-

mencent à menacer la monarchie; les essais déjà tentés pour dépopulariser la reine; le plan de conduite qu'elle devrait suivre, pour se séparer du mouvement politique où l'on veut imprudemment la pousser; l'avantage qu'il y aurait pour elle à se mettre à la tête d'un système général d'amélioration qui se combinerait d'utiles économies et de dépenses utiles, pour se faire un département assorti à son sexe, à son âge, à son rang; pour s'approprier la direction des œuvres de bienfaisance, la tutèle des établissemens de charité, le patronage des beaux-arts; en un mot, pour conquérir l'affection et la confiance de la nation.

Ces sortes de conseils, groupés sans beaucoup de méthode dans les livres X et XI, et qui, comme on voit, sont des pièces de rapport, n'en présentent pas moins deux morceaux d'autant plus singuliers et remarquables, qu'on y trouve le germe, déjà très-développé d'un système que nous retrouverons quand nous aurons atteint l'époque où Mirabeau, appelé au secours de la royauté défaillante, consentit à se liguer avec elle contre l'anarchie, et chercha un point d'appui dans le concours de la reine, dont il appréciait et voulait utiliser l'influence.

Nous insisterons quelque peu ici sur ces conseils, non pas pour excuser l'incohérence, étrangère à

Mirabeau, de cette insertion forcée d'un plan de direction des travaux publics, dans des mémoires relatifs au duc d'Aiguillon, autrefois chargé des affaires étrangères, qui, depuis sept ans, n'était plus ministre, qui ne devait et ne pouvait plus l'être lors de la publication de l'ouvrage ; mais, pour arrêter un moment nos lecteurs sur cette circonstance singulière que, du fond de sa prison (1), Mirabeau, l'esprit toujours tendu sur les affaires publiques, s'investissait, à la fois, d'un rôle de conseiller de la couronne, en matière de politique, et aussi d'une espèce d'édilité, en s'occupant avec suite et avec chaleur, des moyens le plus judicieusement choisis, d'assainir et d'embellir la capitale, où il n'avait jamais résidé qu'en passant, et qu'il ne devait qu'à peine connaître.

Ainsi, en promettant à la reine que « si elle « se mettait à la tête de ces entreprises, elle ac« querrait des droits à l'immortalité, et devien-

(1) Notre manuscrit ne porte aucune date ; mais nous sommes porté à croire qu'il fut composé, ou du moins commencé au donjon de Vincennes ; et en tout cas plusieurs années avant sa publication, qui ne date que de 1792. Nous puisons cette conviction dans diverses circonstances ; et par exemple, dans les pages 61, 195, 262, 307 de l'imprimé, qui prouvent que le livre, ou du moins le chapitre dont ils font partie, furent écrits du vivant du ministre Turgot, du comte de Maurepas, de l'architecte Soufflot, et de l'archevêque d'Apchon, qui moururent en 1781 et 1782.

« drait l'idole des Parisiens et de la France (1) ». Mirabeau rappelle que le dauphin, père de Louis XVI, avait le projet de venir, en montant sur le trône, s'établir à Paris, projet qui, par l'abandon de Versailles, aurait facilité d'incalculables économies ; et de faire exécuter dans la capitale une multitude de travaux dont l'auteur adopte l'idée, en y joignant ses propres combinaisons.

Il voudrait d'abord qu'on terminât la grande galerie du Louvre qui, achevée, serait garnie des tableaux du roi, « cubiquement empilés dans le « dépôt de Versailles (2), et qui formerait ainsi « un *Musæum* préférable à tous ceux d'Italie (3) ». Il propose de construire une galerie parallèle,

(1) Page 257. La phrase qu'on vient de lire est copiée littéralement sur l'imprimé. Voici quelques mots de plus qui sont sur notre manuscrit, et que Soulavie n'a pas eus, ou du moins employés. « Je le répète, l'honneur et l'intérêt de cette aimable princesse, « la pressent à l'envi de fouler aux pieds toute intrigue, toute « haine, toute vengeance, et de tendre à un but où elle trouvera « le seul profit, la seule gloire auxquels elle doive attacher quel- « que importance. Qu'elle laisse aux mains faites pour s'en charger « les soins pénibles de l'administration ; qu'elle se saisisse du dé- « partement des arts ; elle en est la protectrice naturelle, d'autant « que le roi n'en a point le goût. La reine au contraire les aime, « et peut leur devoir et ses plus doux plaisirs, et sa plus flatteuse « célébrité, et la popularité que son bon esprit ambitionne. »

(2) Page 247. (3) Page 246.

qui completterait la jonction du Louvre et des Tuileries, et qui servirait pour le placement de la bibliothèque royale, établissement dont il réclame instamment l'amélioration de plus en plus nécessaire, en en proposant les moyens (1).

Il demande l'accomplissement d'un projet conçu pour donner à la paroisse Sainte-Marguerite une basilique antique, sorte d'édifice qui, dit-il, « n'existe pas dans la chrétienté (2) » et dont il convient d'enrichir nos arts modernes, « car toutes nos décorations d'églises sont en « dedans. Pourquoi ne les pas mettre en dehors? « l'intérieur doit être assez décoré pour la divi« nité; mais l'extérieur embellit la ville (3) ».

Il propose de grands utiles et salubres percemens, tels que celui qui a depuis été réalisé de la place Vendôme aux boulevards (4), et un autre projeté depuis la révolution, préparé même par des réserves faites dans les ventes domaniales, et qui, pourtant, n'est pas encore exécuté, c'est-à-dire l'ouverture d'une rue qui, sur l'axe du Panthéon (alors Sainte-Geneviève), se prolongerait jusqu'au Luxembourg (5). A cette occasion il offre un tribut d'éloges à la mémoire de l'architecte Soufflot, mort en 1781 (le 29 août), au mo-

(1) Page 249 à 255. (2) Page 310. (3) Page 311. (4) Page 258. (5) Page 262.

ment où l'auteur annonçait les vastes projets que ce grand artiste se proposait d'exécuter.

L'auteur réclame (1) la construction de deux grands ponts ; l'un devant l'hôtel des Invalides, l'autre devant le Jardin du Roi. La démolition des bâtimens qui couvraient encore plusieurs ponts dans l'intérieur de la ville (2), le déplacement de l'Hôtel-Dieu, et la destruction de ses dépendances, qui cachent la rivière et rompent la ligne des quais (3) ; l'établissement dans les rues de Paris de trottoirs (4) « dont les matériaux abondent en France, qui, depuis Dunkerque jusqu'à « Nantes, a 400 lieues de gisement de côtes, où « tout est granit (5). » Il plaide, surtout, en faveur d'un intérêt populaire qui, plus tard, le préoccupa long-temps (6). Paris, dit-il, n'a point d'eau. « Comment cette idée n'échauffe-t-elle aucune « de ces têtes qui peuvent donner, en un ins- « tant, une impulsion puissante? Les aqueducs « de Rome lui donnent 500,000 muids d'eau ; « Lyon en a 83,000, tant en rigoles qu'en arca- « des ; Limoges fourmille de travaux en ce genre, « et qu'est-ce qu'était Limoges pour les Ro- « mains (7) ? » Il recommande les projets de

(1) Page 262. (2) Page 299. (3) Page 297. (4) Page 267. (5) Page 270.

(6) Nous parlerons plus tard des écrits spéciaux de Mirabeau sur les *Eaux de Paris*.

(7) Page 293.

Déparcieux, qui voulait amener à Paris les eaux de l'Yvette, et aussi celles de l'Eure ; en profitant des travaux abandonnés par Louis XIV, à Maintenon, après une effroyable consommation d'hommes et de numéraire (1) ; il voudrait enfin que l'on suivît l'usage des Romains, en employant aux travaux publics des troupes dont la santé et le bien-être s'en amélioreraient sans inconvénient pour la discipline ; « car le soldat courbé vers « la terre, et rompu aux travaux rustiques ne s'en « redresserait que mieux devant l'ennemi (2), » et comme, du reste, on n'en pourrait recevoir qu'un secours temporaire et borné, il remarque que toute la population laborieuse profiterait de ces travaux, trop utiles pour qu'il en fallût regretter la dépense ; « car il n'y a pas de doute « qu'il ne vaille mieux payer des architectes, des « sculpteurs, des peintres, des ouvriers, que « des courtisanes (3). »

(1) Pages 295 à 297. (2) Page 285.

(3) Page 246. Les idées de Mirabeau, en partie empruntées à d'autres philanthropes, en ont suggéré à Soulavie ; il a joint au livre XI, et cette fois signé un Mémoire où il propose aussi beaucoup d'améliorations qui ont été réalisées depuis ; telles que des ouvertures de rues et de places, au moyen de la démolition des églises Saint-Honoré, Saint-Sauveur, Saint-Victor, du Séminaire de Saint-Sulpice, du couvent de Saint-Victor, des foires Saint-Germain, du couvent des Cordeliers vis-à-vis de la nouvelle école de Médecine, l'ouverture de la grande avenue entre le Luxembourg

« Mais, dit-il, il ne suffit pas de donner de
« l'ouvrage aux indigens valides, il faut aussi
« s'occuper de ceux qui ne peuvent pas travail-
« ler : c'est là, surtout, que la reine peut et doit
« intervenir. Il y a des genres de bien à faire peu
« coûteux, et qui tombent plus directement sur
« l'endroit où est le besoin. Quand la famille
« royale fait des aumônes, elle en charge le
« lieutenant-général de police, qui ne connaît
« les besoins de la ville que par ses commissaires
« de quartier. Les vrais pauvres de la capitale
« sont ceux qu'on ne voit pas. C'est une indigence
« fière qui dévore de bonnes familles, à qui la
« fortune arrache jusqu'à la consolation de se
« plaindre, qui ne peuvent être soulagées, parce
« que le comble du malheur pour elles serait
« d'être connues. Dans des galetas isolés, on
« trouve des familles éplorées qui essuyent des
« revers imprévus, des calomnies meurtrières,
« de lâches trahisons, de noires perfidies, et tous
« les jeux cruels de la fortune. Croit-on que les
« commissaires de quartiers entrent dans ces la-
« byrinthes de douleurs?... Hommes mercenai-
« res, vendus à la faveur, au caprice, à la mé-
« chanceté des riches, et surtout à l'homme de

et l'Observatoire, la jonction des rues de Seine et de Tournon, pages 271 à 284.

« police, ils ne lui rendent que des comptes « analogues à ses vues. Liés par état au peuple « noir, incorporés dans le bas palais, rampans « vis-à-vis des magistrats du Châtelet, corrup- « teurs ou corrompus, le tourbillon des soins, « des affaires, des projets, des espérances, des « amusemens, les entraîne. Ils ignorent ou ils « oublient les malheurs qui les entourent; et si « un événement fait distinguer de la foule l'un « de ces infortunés, c'est souvent pour ajouter « un malheur personnel aux maux de l'huma- « nité. Ce sont les bons curés qui s'occupent de « trouver, de consoler ces infortunés condam- « nés à traîner des jours difficiles dans les pri- « vations et la douleur. J'ai vu le curé de Saint- « Eustache, et plusieurs autres, monter à des « cinquièmes, au milieu des frimas, consoler et « arroser de larmes ces infortunés, et soulager « leurs besoins. C'est à ces dignes dépositaires « qu'il faut confier les aumônes si faussement « et si mal distribuées : le secours arriverait à « la source du besoin, et les pauvres respecta- « bles seraient cent fois plus touchés de rece- « voir de leurs pasteurs que par des cascades « ministérielles.

« Je cite le curé de Saint-Eustache, parce qu'il « approche de la famille royale. Plusieurs au- « tres mériteraient également d'être nommés.

« Mais si je ne parle que de Paris, parce qu'à
« la cour on ne connaît que Paris, il n'en est
« pas moins vrai que les besoins de cette capi-
« tale sont les moins urgens, et qu'il faudrait
« autant s'occuper de ne plus faire de pauvres,
« que de secourir ceux qui existent. Quant à
« ceux-ci, il serait au moins nécessaire de mettre
« tous les curés du royaume en état d'avoir du
« pain, car ils n'assisteront pas vos pauvres, s'ils
« le sont eux-mêmes. Les curés, dans quelques
« provinces, en Bretagne, par exemple, ont à
« peine 300 livres annuelles. Qu'est-il néces-
« saire que l'archevêque d'Auch ait 500,000 li-
« vres de rente? Ce n'est pas qu'il n'en fasse un
« bon usage : M. d'Apchon (1) est un des pré-
« lats les plus respectables du royaume, mais
« il est mortel. Le diocèse de Cambrai n'a pas
« toujours eu un Fénélon. Quand pourra-t-on
« prendre quelque chose de ces énormes reve-
« nus, pour donner à tous les curés du royaume?
« Madame Louise (2) vient d'obtenir 30,000 li-
« vres de rente, en blé et en nature, à prendre
« sur l'abbaye Saint-Germain, pour alimenter les

(1) Claude Marc Antoine d'Apchon, d'abord militaire, ensuite évêque de Dijon et archevêque d'Auch, mort à Paris en 1782. On sait que ce prélat se signala à Auch par un acte éclatant de courage et d'humanité.

(2) La princesse Louise fille de Louis XV, religieuse à l'abbaye Royale de Saint-Denis.

« Carmélites du royaume. Assurément, quand il « n'y aurait pas de *Carmélites* en France, le blé « n'en viendrait pas moins bien. Mais 30,000 li- « vres de rente distribuées et réparties sur tous « les curés des provinces pauvres, auraient suffi « pour donner, dans une année de disette, l'in- « dispensable nécessaire à un grand nombre « d'honnêtes indigens (1).

Nous extrayons de notre manuscrit un autre conseil que Mirabeau ajoutait, et qui n'a pas été imprimé par Soulavie.

« Il est plus que temps de finir ce long et « informe recueil de toutes sortes de rêveries. « Vous connaissez assez mes principes et mes « opinions pour ne pas douter que ce ne soit « un grand sacrifice que j'ai fait à l'étiquette, « aux entraves de l'habitude et des préjugés, « en ne fixant vos yeux que sur la capitale. Le « reste est étranger aux grands, et c'est le pire « des maux. J'ai voulu vous montrer combien « de choses utiles et grandes vous ne faisiez pas, « même dans les lieux que vous habitez sans « cesse. Mais est-ce donc que des voyages n'a- « museraient pas votre illustre amie? et son « royal époux qui, s'il reste à Versailles, ne « finira jamais son éducation d'homme, ni de

(1) Page 304 à 307.

« roi? Quelle triste existence que celle des sou-
« verains! ils sont renfermés dans un cercle de
« quarante lieues de diamètre, dont ils parcou-
« rent les rayons comme au gré d'un mouvement
« d'oscillation continu. La correspondance sui-
« vie du roi d'Espagne avec Louis XV, pendant
« vingt années, est un morceau curieux; cha-
« que jour ils s'écrivaient (d'Espagne) : *A cinq*
« *heures je partis de Saint-Ildefonse, et le rendez-*
« *vous de chasse a été au rond de Saint-Antoine.*
« (Même jour, de Versailles) : *Je me suis rendu*
« *à dix heures au carrefour des rossignols, à Com-*
« *piègne*, etc., et cela pendant vingt ans. Chacun
« avait sa carte, et suivait la trace de l'autre,
« comme deux savans géographes auraient étu-
« dié Cook!

« Que la reine imite l'exemple de son frère (¹),
« qu'elle voyage, qu'elle excite son époux à
« voyager sans pompe, car la pompe ne sert qu'à
« ruiner, ennuyer et tromper. Qu'elle voyage...
« hélas! bien près de ces lieux où le faste in-
« sulte à la misère des peuples, le roi et la reine
« verront, apprendront, sentiront ce que les
« ministres et les courtisans ne leur diront ja-
« mais! »

(¹) Joseph II voyagea beaucoup, et notamment vint en France en 1777 et en 1781.



Enfin, après avoir développé ces conseils judicieux, Mirabeau expose une suite de démonstrations que Soulavie n'a point connues, ou du moins n'a pas insérées; il indique quelques-unes des améliorations de tout genre que réclament les provinces, et qui se réaliseraient rapidement, si quelques indices de sollicitude royale, quelques encouragemens distribués à propos, stimulaient des populations intelligentes et laborieuses, donnaient l'impulsion à l'industrie qui fermente, l'essor à l'esprit de spéculation et de perfectionnement qui tente des voies nouvelles, et cherche des applications utiles et fructueuses. L'auteur s'occupe principalement des besoins de l'agriculture. Pour préciser ses vues par des exemples, il cite la Bretagne si arriérée, si pauvre, si inculte; il demande que le gouvernement commence par la vivifier, en s'occupant d'elle; que des routes soient tracées pour faciliter l'accès de cette province isolée du reste du royaume, pour permettre à ses voisins d'y entrer, à ses habitans d'en sortir; il demande que l'on songe à tirer parti de ses landes immenses, dont il faut que les bordures soient divisées et partagées entre les habitans pauvres; il recommande par-dessus tout *les défrichemens*.
« La richesse d'un royaume, dit-il, tient uni-
« quement à sa culture; la population en dérive,

« et avec elle la force d'un état. Colbert, à qui « l'on peut faire tant de justes reproches, a été « à tort accusé de ne s'être occupé que des ma« nufactures. Il faut dire qu'il a rendu plusieurs « ordonnances favorables à l'agriculture. L'une « des plus fameuses, qu'il donna l'année d'a« vant sa mort, pour l'Alsace, déclare que *tous « ceux qui s'occuperont des terrains vains et vagues, « pourront les cultiver à leur profit, et s'en servir en « toute propriété*. Colbert songeait à rendre cette « ordonnance commune à tout le royaume, « quand il mourut; il voyait enfin ce qui est « bien évident : c'est que le roi a plus d'un quart « de son royaume à conquérir contre les en« nemis appelés *friches*, *landes*, *etc.*, *etc.*; qu'il « faut labourer d'une main, tandis que l'autre « émondera, pour l'abattre peu après, l'arbre « parasite et vorace de la fiscalité. »

L'auteur, prévoyant l'immensité d'une telle entreprise de défrichement, fait, pour y pourvoir, une proposition fort inattendue, au moins à l'époque où il écrivait : « Il faudrait, dit-il, « établir tous les conventicules de moines dans « les lieux les plus incultes du royaume, pour « y faire ce qu'ils ont fait il y a mille ans « dans différens endroits. Les moines ne peu« vent plus être utiles que comme cela. Il « faudrait donc disperser tous ces petits con-

« venticules dans les lieux les plus arides, sui-
« vant le système de la primitive Église, et là les
« nourrir, le temps nécessaire, des revenus des
« grosses manses, que l'on pourrait réunir en-
« suite à la masse des biens ecclésiastiques du
« royaume : par-là les moines seraient employés,
« les friches en valeur, l'État enrichi, et per-
« sonne n'aurait droit de se plaindre. »

Mais, dit-il encore, ce n'est pas assez de dé-
fricher le pays, il faudrait défricher aussi les
habitans. Pourquoi ne reviendrait-on pas à une
ancienne mesure que le temps a justifiée? « En
« 1760, on prit dans différentes familles un
« homme *marié*, qui annonçait des dispositions
« décidées pour un métier; *marié*, pour qu'il
« eût un intérêt puissant à revenir; on les envoya
« à Paris un an. Ainsi, le maréchal fut envoyé
« à Alfort, chez Bourgelat (1), le meunier à Cor-
« beil, le maçon à Sainte-Geneviève, le char-
« pentier dans les machines de l'opéra, le jardi-
« nier à Montreuil. Tous de retour ont gagné ce
« qu'ils ont voulu : on les envoie chercher de
« dix lieues à la ronde. De quelle utilité ne se-
« rait-il pas que l'on plaçât de même des élèves
« chez des agriculteurs habiles? Chacun de ces

(1) Claude Bourgelat, savant vétérinaire, né en 1712, mort en 1779.

« hommes, ainsi répartis, rapporterait dans son « canton les outils propres à son art, et les « connaissances qui, multipliées au centre, ne « parviendront jamais à la circonférence, si une « autorité zélée, active et tenace, n'emploie « pas tous les moyens possibles de vaincre les « apathies et les routines. »

A la suite de ces aperçus, Mirabeau, pour faire sentir l'utilité de ses conseils, compare d'une manière à la fois ingénieuse et savante l'ignorance et la stérilité des cultures, non seulement des siècles civilisés, mais encore du siècle même de Louis XIV, avec l'habileté, chaque jour croissante, de la moderne agriculture; et il donne à cet égard une multitude de faits aussi démonstratifs que piquans, mais que nous ne pourrions rapporter, sans prolonger beaucoup trop la digression que nous nous sommes permise.

Parmi d'autres travaux faits au donjon de Vincennes, et restés inédits jusqu'à présent, nous citerons une partie des *Dialogues* déjà mentionnés, et où Mirabeau se complut à faire le récit passionné des circonstances qui l'introduisirent chez M. de Monnier, des commencemens et des progrès d'une passion quelque temps

isolée et silencieuse, ensuite réciproque, ardente et téméraire. Après ces dialogues qui doivent rester dans l'oubli, nous indiquerons, à cause de l'analogie, un autre ouvrage, les *Mémoires de Sophie*, narration naïve, touchante, dont Mirabeau, qui les avait demandés et qui les corrigea, parle plusieurs fois dans la même correspondance, et dans celle que Vitry a imprimée [1].

Nous indiquerons encore une dissertion très-approfondie sur l'*inoculation*, œuvre considérable de patience laborieuse et d'amour paternel, dont il est souvent question dans la correspondance de Vincennes [2], parce que Mirabeau destinait ce travail à Sophie, qui résistait à l'idée de faire inoculer leur enfant. Une traduction incomplète de Tacite, mais complète de la *Vie d'Agricola*, morceau dont l'auteur parle avec peu de confiance [3], sur lequel il avait l'inten-

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 81; tome 3, pages 154, 184, 231, 248, etc. Lettres à Vitry, p. 58.

(2) Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 215; tome 2, pages 412, 413, 455; tome 3, pages 148, 260, 375, 429, 459, 460, 508, 552, 594; tome 4, pages 73, 77, 142, 155, 202, 331, etc. Il est aussi question de cette dissertation dans les *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, p. 6, 10.

(3) Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 269; tome 4, page 13. Le marquis en fait mention dans une lettre : « Ce mon-

tion de revenir, et qui, peut-être, en effet, n'est pas entièrement digne de l'original et de l'imitateur. Des *Considérations sur la Tolérance* [1], morceau fort étendu, et plein de hardiesse et de vigueur. Le commencement d'une traduction, en prose, de l'*Epopée* de Silius Italicus; des vues historiques et philosophiques sur l'*Islamisme*; une compilation sur l'*Histoire du Gâtinais*; et de

« sieur traduit Tacite dans sa prison, à ce qu'on m'a dit, car il « écrit sans cesse. Cet auteur fut l'étude de son bisaïeul » (Honoré III, marquis de Mirabeau) « pendant six ans, à Mirabeau; « il en fit un bon usage. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 juillet 1779. Mirabeau avait conçu, mais n'eut pas le temps d'accomplir le projet d'un travail fort important sur l'histoire, qui inspirait à lui et à sa famille une prédilection facile à concevoir : « Croyez-vous, mon ami, que M. Le Noir acceptât la « dédicace d'une traduction de Tacite, où j'ose coudre des supplé- « mens de moi pour tout ce qui est perdu, outre un grand nombre « de notes et des discours? Cet ouvrage considérable, où je mets « le peu que j'ai de talent et toute mon attention, n'est pas fini « à beaucoup près (quoique la traduction le soit en brouillon), et « ne peut pas même l'être, tant que je serai ici, car je manque de « beaucoup de livres qu'il m'est nécessaire de consulter; mais cet « hommage ne sera pas tout-à-fait indigne d'un homme que je « me plairai toujours à appeler *mon bienfaiteur*. (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 3 juin 1779.) C'est le titre que Mirabeau donna publiquement à M. Le Noir, lors de la publication des *Lettres de Cachet*. La première phrase de l'avertissement, placé en tête de la seconde partie, est conçue en ces termes : « M. Le Noir est *mon bienfaiteur*; je le dis d'avance à ceux qui « liront cette seconde partie. »

(1) Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 107.

la ville de Gien (1), une autre et vaste compilation sur les révolutions des *Provinces-Unies*, depuis l'irruption des Cimbres et des Teutons, jusqu'au milieu du xve siècle, etc. Plusieurs de ces ouvrages dont nous avons tous les manuscrits autographes, sont, du moins en partie, en état d'être livrés à la publicité : plus tard nous nous y arrêterons davantage; nous en éliminerons tout ce qui pourrait amuser une curiosité frivole ou immorale, à laquelle nous n'accorderons jamais la moindre concession; et, quant au reste, nous ferons imprimer ce qui, d'ailleurs digne du public, nous paraîtra pouvoir accroître, ou du moins soutenir la réputation de l'auteur.

(1) Ce manuscrit, dont Sophie avait été chargée de recueillir les matériaux, est de sa main.

LIVRE II.

II.

On a vu, dans le livre XII, qu'après la transaction de Pontarlier, Mirabeau, différant son voyage en Provence, avait fait un séjour d'environ trois mois en Suisse. La cause principale était le besoin de tirer parti de deux de ses manuscrits; *Les lettres de cachet* et *l'Espion dévalisé*, dont le prix lui était indispensable. Voici l'autre motif qui retint assez long-temps le voyageur.

Toujours occupé des intérêts publics, il avait, en courant, observé et jugé le système des

douanes établies par les deux pays contigus, dont il traversait et retraversait les frontières. Il croyait que le régime des restrictions et prohibitions, tel qu'il existait alors, était nuisible aux intérêts industriels et commerciaux de la France. Outre ses idées générales sur la liberté et l'indépendance respectives des nations, il avait sur le sujet particulier des douanes, des principes que le temps et la révolution ont, à certains égards, accrédités parmi nous, mais qui, sous d'autres rapports, paraîtraient encore neufs et hardis, quoique les Anglais les aient adoptés, dans les derniers temps, et les aient mis en pratique.

Mirabeau écrivit donc, sur ce sujet, un Mémoire qu'il adressa au contrôleur général Joly de Fleury, parent de sa mère, et dont nous avons la minute autographe. Mais nous nous bornons à en faire mention, sans l'insérer ici, parce que nous craignons de nous trop étendre sur une pareille matière qu'on retrouvera d'ailleurs dans les travaux législatifs. Il nous paraît à propos de donner la préférence à un autre Mémoire, pareillement autographe et inédit, qui nous présente Mirabeau dans son caractère, bien plus connu, d'homme politique, et d'avocat des peuples opprimés.

Amené par les événemens au milieu de la

Suisse, un homme tel que lui n'avait pu voir, sans émotion et sans sympathie, l'état où était alors Genève, cette ville si peu apparente par son territoire, mais qui a dû tant d'importance au génie particulier de ses habitans, à sa position entre la France et la Savoie, aux prétentions envahissantes de celle-ci, aux intérêts politiques qui lui avaient toujours assuré la protection de l'autre.

C'est pour demander que cette protection, naguère partiale et oppressive, devînt généreuse et tutélaire, que Mirabeau fit la démarche dont nous avons à rendre compte.

Des discussions très-vives avaient récemment éclaté dans cette république si petite, mais si orageuse; il y avait collision ouverte entre le corps aristocratique, qui était en possession du pouvoir exécutif, et les *Représentans* qui se disaient les victimes de sa tyrannie, et qui étaient las des déceptions d'une organisation où, libres de droit, ils prétendaient être esclaves de fait. Le roi de France était intervenu; il avait envoyé des troupes appelées par les chefs; le parti des *Représentans* avait été comprimé; beaucoup d'entr'eux avaient fui; un grand nombre d'industriels se préparaient à émigrer; et Genève semblait exposée à une dissolution prochaine.

Ces conjonctures frappèrent Mirabeau. Tou-

jours disposé à faire de la cause publique sa propre cause il eût l'idée de réclamer du ministère français des mesures capables de préserver Genève des malheurs dont elle était menacée, et d'y remettre l'ordre et la paix. Par suite de l'appel à Pontarlier, il avait eu quelques rapports avec M. de Vergennes, bourguignon, ami et parent de la famille de Ruffey : voici la lettre ou plutôt le Mémoire que Mirabeau adressa le 4 octobre 1782 à ce ministre, dont la politique était plus sage et habile, que ferme et généreuse.(1)

MONSIEUR LE COMTE,

« Obligé par les circonstances que j'ai eu « l'honneur de vous exposer dans ma lettre du « 4 novembre, de partir pour la Provence, je « vais tracer à la hâte mon opinion sur les af- « faires de Genève, avec la liberté que doit aux « hommes et que se doit à lui-même un ami de « la vérité; persuadé que vous la dire toute en- « tière et toute nue en cette occasion, c'est « remplir un devoir envers mon pays, envers « mon souverain, envers vous, dont je révérai « les intentions et les talens, long temps avant

(1) Ce Mémoire est mentionné dans le recueil des *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pages 203 et 256.

« que vous eussiez des titres à ma reconnais-
« sance.

« Vous sentez que les affaires de Genève « ont généralement et profondément occupé tout « ce qui tient à la Suisse. J'ai donc beaucoup « entendu parler, dans mon séjour à Neufchâtel, « des craintes, des espérances et des projets « des citoyens génevois qui ont encouru la dis- « grâce du gouvernement français. Je ne vous « cacherai pas que j'ai même recherché plu- « sieurs de ces citoyens, connus sous le nom de « *Représentans*, et que je les ai vus assez souvent « et avec assez de suite, écoutés avec assez d'at- « tention, observés avec assez de soin, pour dé- « mêler leurs dispositions et connaître la situa- « tion de leurs affaires.

« Vous savez mieux que moi que l'industrie, « l'esprit calculateur et l'activité que l'on ac- « corde universellement à ce peuple, ses mœurs, « son économie, son adresse, ses succès ont de « la réputation en Europe ; et vous croirez ai- « sément que les *Représentans*, et surtout ceux « de leurs chefs qu'on a bannis de Genève au mo- « ment où les troupes françaises y sont entrées, « ne l'ignorent pas. Heureusement ils jettent tous « un regard de sensibilité et de regrets sur leur « patrie ; et tant qu'ils espèreront pouvoir la « retrouver avec honneur et sûreté, je doute

« qu'ils se livrent aux projets d'établissement « qu'on voudrait à l'envi leur inspirer.

« Je sais et j'ai la preuve que plusieurs prin« ces de toutes les contrées de l'Europe ont « conçu l'espoir d'une émigration considérable « de génevois, et s'efforcent de l'exciter. L'é« lecteur Palatin leur a fait les offres les plus « séduisantes ; et quand je dis qu'il les a faites, « c'est qu'en effet ils les ont reçues, mais non « accueillies, c'est que toutes les avances sont « venues de lui, qu'il n'a pas dédaigné de les lais« ser maîtres absolus des conditions, et de leur « promettre toutes les garanties qu'ils pourraient « désirer pour assurer la stabilité de leur éta« blissement dans un des plus beaux pays de « l'Europe et des plus doucement gouvernés.

« Plusieurs princes du corps germanique, « moins considérables à la vérité, mais par « cela même plus séduisans, comme plus inté« ressés à l'acquisition d'une colonie précieuse, « et moins exposés à jouer un rôle dans les dif« férens des grandes puissances, s'empressent « aussi de profiter de la situation précaire du « parti démocratique de Genève, et tâchent de « faire voir aux *Représentans* leur patrie perdue « et leur sort désespéré. Tous offrent des dé« dommagemens, une constitution génevoise, « des bâtimens, des terres et des avances en « argent.

« Le landgrave de Hesse-Hombourg, entreau-
« tres, connu par sa sagesse, par la pieuse po-
« litique de ses ancêtres qui ont accueilli, re-
« cherché, protégé, maintenu tous les Français
« que la révocation de l'édit de Nantès a fait
« fuir de leurs foyers, le landgrave de Hesse offre
« des asiles charmans dans la Wétéravie, pays si
« fécond, si bien situé pour le commerce; et
« dans cette partie de la Wétéravie, qui avoi-
« sinant Francfort, le principal marché de l'Eu-
« rope, est l'emplacement naturel d'un entre-
« pôt d'horlogerie qui manque à tout le Nord,
« obligé d'aller chercher jusqu'à Genève les pro-
« duits de cet art, source d'une si étonnante
« prospérité dans les pays qui le cultivent.

« Le roi de Prusse n'a pas été le dernier à spé-
« culer ainsi. Je désire pour l'intérêt de la
« France, si la principauté de Neufchâtel doit
« lui être toujours étrangère, et si, comme je
« le crois, ce royaume est véritablement inté-
« ressé à la prospérité de Genève, je désire que
« personne ne donne au roi de Prusse l'idée de
« cantonner les génevois dans l'espèce de pro-
« montoire du pays de Neufchâtel appelé la
« Vawer, où la moindre colonie, située sur la
« Thièle, déjà navigable et susceptible de l'être
« bien davantage, entourée des lacs de Bienne,
« de Morat et de Neufchâtel, deviendrait un des

« plus florissans entrepôts de commerce de l'u-
« nivers, et ferait bientôt oublier l'ancienne
« Genève; car, toute favorisée qu'elle est de la
« nature, elle ne possède pas à beaucoup près tous
« les avantages de cette position unique en Eu-
« rope. Mais, comme Frédéric ne paraît jus-
« qu'ici désirer les génevois que dans ses états
« naturels, l'âpreté du climat et un gouverne-
« ment tout militaire sont probablement un
« assez puissant préservatif de cette légère ten-
« tation.

« Celle à laquelle il est difficile, ce me sem-
« ble, que les génevois résistent s'ils ne retrou-
« vent pas le bonheur et la sécurité, c'est l'offre
« des Anglais. Or je puis vous assurer avec un
« degré de certitude auquel vous devez quelque
« confiance, que le gouvernement d'Angleterre
« s'occupe sérieusement en cet instant des
« moyens d'attirer les génevois en grand nom-
« bre dans les Iles-Britanniques. Je dis dans les
« Iles-Britanniques, parce que s'ils veulent être
« colons, l'Irlande, sous un ciel très-doux,
« moins froid et moins chaud que Genève même,
« leur présente de belles possessions dans le
« pays jusqu'ici le plus inculte et le plus sau-
« vage de l'Europe, mais certainement un des
« plus fertiles, et le mieux situé pour le com-
« merce. Or vous savez que la constitution qui

« rendait impossible à l'Irlande tout succès de « ce genre, a déjà beaucoup changé, et paraît « devoir changer encore.

« Disons davantage : il serait inutile de se « déguiser que l'Irlande devient le pays le plus « libre de la terre, et le plus désirable pour des « hommes qui sentent le prix de la liberté. Les « génevois y trouveront l'esprit d'égalité politi-« que qu'ils voulaient conserver dans leur pa-« trie ; ils y trouveront un peuple uni, associé, « armé et discipliné qui garantira leurs libertés « comme les siennes propres ; ils y trouveront « les droits immenses que cette confédération a « obtenus de la Grande-Bretagne, pour le com-« merce d'Irlande ; des impositions si modérées « qu'elles en sont presque nulles ; point d'acci-« ses ; les denrées à un prix très-favorable pour « la main-d'œuvre ; aucune maîtrise, aucun sys-« tème réglementaire, aucune oppression de « police. Ils y trouveront un parlement dont « l'indépendance est solennellement reconnue, « et qui vient de décréter que tout étranger qui « s'établira en Irlande et prêtera serment de fi-« délité, sera non seulement naturalisé, mais « pleinement Irlandais, tant pour la liberté en-« tière du commerce que pour les droits politi-« ques ; en exceptant seulement l'entrée dans les « deux chambres du parlement, dans le conseil

« privé du roi, et quelques-unes des grande
« charges du ministère.

« L'Irlande sera donc plus favorable aux gé-
« nevois que ne fut jamais leur patrie. Que
« si les génevois aiment mieux transplanter la
« principale branche de leur industrie et de
« leur aisance, je veux dire l'horlogerie, l'An-
« gleterre, qui est loin d'avoir poussé cet art
« au même degré, leur offrira avec joie des
« emplacemens. La ressemblance des religions,
« la conformité des principes, le bonheur de
« trouver dans une nouvelle patrie la liberté
« civile plus nettement déterminée, plus so-
« lidement établie qu'ils n'en ont jamais joui
« à Genève même; l'avantage de s'incorporer à
« une nation riche et calculatrice qui ne
« leur refusera pas des grandes avances, s'ils
« en ont besoin, sont de bien puissans motifs
« qui concourent à attirer les génevois en An-
« gleterre.

« Je ne mets pas un moment en doute, que
« si les *Représentans* continuent à voir qu'ils ne
« sont comptés pour rien dans l'état dont ils
« font la plus nombreuse partie; que si leurs
« chefs restent sous le glaive de la proscription;
« que si la protection des puissances environ-
« nantes, et surtout la votre, semble toujours
« caresser exclusivement les aristocrates qui,

« après tout, ne doivent pas avoir la prétention « de passer pour irréprochables, et dont on re- « doute les profondes, les implacables haines, « et de bien longues vengeances : je ne mets « pas en doute que bientôt il ne se forme en « Angleterre une colonie génevoise, qui, faible « d'abord, et ne désirant pas même d'être plus « forte dans son origine, s'accroîtra bientôt de « tous les mécontens, de tous les hommes re- « butés pour la morgue aristocratique, de tous « les sages en un mot; car les sages aimeront » mieux être les sujets privilégiés du grand- « prince, que les sujets dédaignés, humiliés « de leur égaux; colonie de patriotes à laquelle « se réuniront tous ceux enfin qui également « ennemis des violences auxquelles on a poussé « le parti démocratique, et du système d'oppres- « sion qu'on ne persuadera jamais à des géne- « vois n'avoir point été formé par leurs magis- « trats, préfèreront mille fois une ville simple- « ment *municipale* sans cette vaine indépendance, « cette souveraineté dérisoire qui a perdu Ge- « nève, à leur prétendue république; institution « vaine et mensongère, en effet, où ils croiront « ne voir qu'un collége de tyrans, d'autant plus « redoutables, que, par la facilité de tromper « un grand ministre, un grand monarque « obligés de jeter sur les affaires d'une petite « ville bizarrement constituée un coup d'œil

« bien distrait, ils ne laissent à leurs concitoyens « que des objets de crainte dans leur plus au« gustes protecteurs.

« Car, prenez-y garde, les génevois qui ne « peuvent pas plus compter que le reste du « monde sur des ministres toujours justes, « toujours éclairés, toujours suffisamment in« truits, sur des commis toujours incapables « de tromper ces ministres, les génevois ont « plus à craindre du droit de protectorat, « et de juges de leur bonheur, que prétendent « leurs voisins, que les esclaves asiatiques n'ont « à redouter de leurs monarques; car, dans l'O« rient même, il y a des règles ou des usages « qui font loi, du moins de fait, jusqu'à un « certain point, tandis que pour de petits ré« publicains, si dépendans de leur voisinage, « le caprice des subalternes, et l'erreur des mi« nistres peuvent être l'unique code.

« Et si les génevois se décident à des émi« grations auxquelles, assurément, votre sa« gesse n'a pas voulu les pousser, comment les « en empêcherez-vous, j'ose vous le demander? « par la violence? elle répugne trop à votre « âme généreuse, et vous n'ignorez pas combien « la violence serait insuffisante; combien elle irait « directement contre vos vues, soit par l'attrait « invincible que toute défense donne à l'esprit « humain pour la chose défendue; soit en ren-

« dant plus intéressans les persécutés, dont le « premier mérite est toujours la persécution. « Eh! qui ne trouverait pas également odieux « et effrayant le procédé de susciter des obsta- « cles à l'émigration d'un peuple prétendu in- « dépendant, dont on aurait changé l'existence « politique ? qui ne revendiquerait pas pour lui « du moins la liberté de se dérober aux plus « tristes souvenirs?

« D'ailleurs, gardez-vous de vous y tromper, « les génevois humiliés en cet instant sont la « partie de leur petite nation la plus estimée de « l'Europe entière. C'est dans cette classe, au- « cun étranger n'en doute, qu'il se trouve le « plus d'industrie, d'instruction, de mœurs, de « modération même. Ceci parait bien contra- « dictoire aux faits, m'allez-vous dire. Non, « non! Croyez-en un homme qui vous respecte « trop pour vous flatter, pour vous tromper. « Les troubles de Genève ne sont pas l'ouvrage « du parti sacrifié : ils sont le chef-d'œuvre du « machiavélisme de l'autre parti. Je prends avec « vous l'engagement de vous le démontrer jusqu'à « l'évidence, si jamais vous daignez m'entendre; « et de vous faire voir distinctement que si les « *Représentans* eussent été moins honnêtes, plus « indifférens sur le choix des moyens, plus « opulens, mieux servis auprès de vous, mieux

« instruits des événemens et des dispositions,
« soit de leurs ennemis, soit de leurs voisins,
« les aristocrates n'auraient pas triomphé. Cette
« discussion m'entraînerait trop loin. Qu'il me
« soit permis seulement ici de vous rappeler
« et de vous expliquer une anecdote qui vous
« est personnelle, et qui vous montrera quelles
« manœuvres indignes, quels ressorts de toute
« espèce ont fait jouer naguère les ennemis des
« *Représentans*.

« On a fait circuler secrètement à Paris, en
« mars 1781, un libelle fort odieux sur les af-
« faires de Genève, où l'on cherchait surtout à
« irriter votre amour propre, sans penser com-
« bien un homme tel que vous est et doit être
« au-dessus de ces petitesses, et surtout supé-
« rieure à la petitesse de les faire entrer pour
« quelque chose dans les plans de l'homme
« d'état. Ce libelle je l'ai lu, et j'ai su, par un
« de vos affidés, qu'on vous l'avait dénoncé
« comme l'ouvrage des *Representans* et comme
« une mine éventée par le zèle des *Négatifs*.

« Eh bien! ceux auxquels on a le plus attri-
« bué d'influence dans le parti des *Représentans*,
« et contre lesquels on vous a principalement
« prévenu, MM. Clavière et du Roverai, vous
« offrent leur tête, si l'on parvient à prouver
« qu'il soit sorti de la plume d'un *Représentant*

« une ligne, un mot, qui puisse vous offenser « personnellement. Je suis d'autant plus con- « vaincu de leur sincérité, que j'ai en main la « preuve incontestable que les aristocrates ont « parmi eux, ou à leurs ordres, des hommes « qui s'occupent à inventer des calomnies, et à « les répandre dans les pays étrangers. De sorte « qu'il est à peu près évident que le libelle, que « je vous rappelle, a été composé par les *Négatifs* « pour être attribué aux *Re presèntans*. Piège abo- « minable! Piège usé! Mais dont pourtant l'effet « ne manque guère auprès des grands, que leurs « lumières ne garantiront jamais d'être lâche- « ment trompés; parce que le sommet d'où ils « contemplent les hommes, est trop inacces- « sible à la vérité, simple, modeste, obscure « comme la vertu.

« Mais revenons à des objets plus dignes de « vous occuper que de viles anonymités.

« Tout me porte à croire que des émigrations « se préparent. On vous niera le fait, ou du « moins on vous le donnera comme tout à fait « improbable. On vous dira que la dou- « ceur, la modération connue des génevois, « l'attachement qu'il est impossible de ne pas « supposer à des artisans pour leurs ateliers, « pour le rendez-vous naturel de ceux qui re- « cherchent les productions de leur art, pour le

« seul pays où il soit véritablement honoré, ne « permettent pas de croire aux émigrations, ni « de douter que les génevois ne se plient faci- « lement au joug, si l'on emploie avec eux la « fermeté et la persévérance.

« On vous trompera, et même avec d'au- « tant plus de succès que plusieurs difficul- « tés de détail peuvent retarder l'exécu- « tion des projets des émigrans. Daignez pen- « ser, lorsqu'on vous dira toutes ces belles « choses, que l'avis que j'ai l'honneur de vous « donner, a pour base des informations les plus « sûres, et les preuves les moins équivoques; « n'oubliez pas que les aristocrates n'ont pas « de plus grand intérêt que les émigrations, « puisqu'elles affaibliront et finiront par anéan- « tir à Genève le parti qui lutte contre eux de- « puis un siècle. Croyez enfin, que bien qu'il « soit infiniment difficile aux génevois de « rompre la multitude des liens physiques qui « les attachent à leur sol; et que les négocia- « tions des puissances qui veulent les attirer « chez eux, ne puissent par conséquent pas être « suivies d'un prompt succès, croyez qu'il est « impossible qu'à la longue Genève ne se dé- « peuple de tout ce qui la vivifie, de tout ce « qui alimente son intéressante industrie. Quand « le citoyen, quand l'habitant sera blessé,

« chaque jour, du spectacle d'une aristocra-
« tie nécessairement insolente, et même op-
« pressive, vu le petit espace dans lequel ses
« mouvemens et ses prétentions sont circons-
« crits, quand ils sentiront qu'ils n'ont aucune
« prise sur elle, aucun rempart contre elle;
« quand ils seront nourris du sentiment avilis-
« sant et douloureux qu'aucun genre de mérite,
« aucun talent ne peut leur valoir de considé-
« ration; qu'il faut, pour obtenir quelque crédit,
« flatter la ligue des riches, et se ranger au
« nombre de ses protégés; soyez certain qu'ils
« ne cesseront pas de soupirer après un autre
« ordre de choses, qu'ils rechercheront avide-
« ment une autre patrie; qu'ils laisseront les
« aristocrates se disputer le pas dans la vieille
« Genève désertée, appauvrie, avilie; et que le
« plus mince noyau formé pour les attirer dans
« une contrée quelconque, où chacun pourra
« jouir de sa propre énergie, suffira pour décider
« l'élite de la génération prochaine, au plus
« tard, à l'émigration, à la transplantation de
« tout ce qui dans Genève peut intéresser ses
» voisins.

« Je dis dans une contrée quelconque; et re-
« marquez, en effet, que le gouvernement le plus
« absolu ne saurait blesser l'amour propre, ni
« décourager l'émulation autant qu'une aristo-
« cratie exclusive, sans contrepoids et sans ri-

« valités. Dans les monarchies même, le sujet le « plus obscur ne voit aucun obstacle légal à son « avancement; il y a des difficultés, mais nulle « impossibilité, que la plus haute ambition « qu'il puisse concevoir sans démence, soit à « la fin couronnée. L'espoir nourrit sans cesse « son énergie, si la nature l'en a doué. Eh! « combien d'hommes précieux, combien d'ins- « trumens de sa prospérité et de sa gloire, la « France aurait perdus, si à la tête du royaume « il se trouvait un corps aristocratique qui, non- « seulement de nom, mais encore de droit et de « fait, formât une barrière inexpugnable entre « le peuple et le roi!

» Je vous le répéte donc, des émigrations se « préparent à Genève. Or, il est évident que « toutes les puissances voisines y sont intéres- « sées Genève ne fut-elle que l'entrepôt du « commerce de Lyon et du Midi de la France, « avec la Suisse, avec l'Italie, avec une grande « partie de l'Allemagne, serait encore une ville « très-importante. Mais Genève a été la première « source du commerce et des fabriques qui ren- « dent la Suisse florissante. Genève fertilise « le sol pierreux de la Savoye, verse le peu « d'argent qui y circule, entretient ses journa- « liers, partage enfin son abondance avec ce « pays le plus deshérité qui soit en Europe. « Genève a la même influence sur les provinces

« françaises qui l'avoisinent. La France, à qui
« cette ville opulente a prêté cent millions sous
« le ministère de M. Necker, jouit, plus qu'au-
« cune autre, de l'activité, du commerce et de
« l'industrie de ce petit État, et sans compter
« que Genève est le seul poste militaire, déjà
« ville de guerre, qui couvre le royaume du
« Rhône à la Méditerranée, et qui défende le
« passage du fleuve, il paraît incontestable que
« tout ce que la France peut désirer, dans cette
« extrémité de son territoire, c'est que Genève
« soit toujours industrieuse et populeuse, parce
« que, sans les Génevois, tout le pays circon-
« voisin à dix lieues de profondeur, serait mi-
« sérable, désert, ignoré de tout le monde;
« parce que le commerce, seul, peut vivifier un
« pays dont le sol est ingrat, et où l'agriculture
« ne peut suffire qu'aux besoins d'un très-petit
« nombre d'habitans; parce que personne n'i-
« gnore plus, ne doute plus que là où la nature
« ne place pas elle-même le commerce, la liberté
« peut seule l'y créer. La France aurait de cruels
« regrets si ses rivaux naturels s'enrichissaient
« de celui de Genève et de son industrie. Les
« plaies, récentes encore, et aujourd'hui trop
« bien connues que la révocation de l'édit de
« Nantes nous a faites, ont ouvert tous les
« yeux sur les conséquences funestes des émi-

« grations; et je le répète, il n'est plus au pou-
« voir des maîtres de la terre de les empêcher
« par d'autres voies qu'un gouvernement pros-
« père, c'est-à-dire doux, sage, ami de toutes
« les libertés.

« Est-il deux moyens de le rendre tel à Ge-
« nève? Je ne le crois pas. Quelles que soient
« les mesures de pacification que vous ayez
« conçues dans votre sagesse, vous ne sauriez
« vous dissimuler qu'ayant été précédées d'un
« acte effrayant de sévérité, elles seront scru-
« puleusement examinées par tous ceux qu'elles
« intéressent.

« Les lois nouvelles qu'on impose à la répu-
« blique (car comment espérer qu'un peuple
« entouré de bayonnettes, appelle *médiateurs*
« des législateurs armés?) ces lois seront ou
« proposées au Conseil général, ou purement et
« simplement prononcées.

« Dans cette dernière supposition, quel est
« le Génevois, de quelque parti que vous le
« supposiez, qui se croira obligé par les lois
« qui lui auront été dictées? Les lois seront-
« elles équitables et paternelles, comme j'aime
« à le penser d'un code auquel vous aurez pré-
« sidé? Mais ce code aura été rédigé par des
« pacificateurs si étrangers à la constitution du
« pays pour lequel ils travaillent, qu'il est bien

« difficile d'espérer que les *Représentans* lui ren-
« dront justice, car la prévention a des effets
« qui confondent la raison; et l'on ne saurait
« nier qu'au moins à cette époque le peuple de
« Genève ne soit autorisé à être méfiant. D'un
« autre côté les *Négatifs*, à qui vous n'accor-
« derez jamais assez à leur gré, et qui sont de
« profonds adeptes en fait de subtilités, de ré-
« ticences et de temporisations, acquiesceront
« sans doute, mais en se réservant de brouiller
« de nouveau, au premier moment opportun, la
« trame politique de la nouvelle constitution
« génevoise.

« La constitution reposera-t-elle au cnotraire
« sur une base purement aristocratique? Il me
« paraît bien téméraire de compter sur l'assen-
« timent de la nation, dont la majeure partie
« se trouvera lésée dans ses prétentions, si ce
« n'est dans ses droits les plus chers; et rien
« n'est plus probable que le refus d'y souscrire
« de la part des deux tiers du Conseil général.

« *On se passera de leur consentement?* Oui, sans
« doute, on s'en passera très-aisément, si vous
« le voulez; et les étrangers ne trouveront dans
« cet acte d'autorité violente qu'un moyen de
« plus de persuader aux *Représentans*, comme ils
« s'efforcent de le faire depuis l'entrée des trou-
« pes à Genève, que l'abolition absolue du con-

« seil général, et même de son fantôme, est le « premier article du traité que dicteront les aris« tocrates à leurs concitoyens, par l'organe des « puissances garantes. Mais enfin, la loi du plus « fort est un droit des gens qu'il ne faut s'at« tendre à voir respecter que par les plus fai« bles; ou les troupes françaises ne quitteront « jamais Genève (car une garnison assez nom« breuse pour se faire craindre est au-dessus « des forces de cette république qui, d'ailleurs, « sera déserte le jour où ce ressort deviendra « nécessaire à son gouvernement); ou, dis-je, « les troupes françaises ne quitteront jamais « Genève, ou bientôt la nation fera sentir à ses « aristocrates qu'un gouvernement dépourvu de « force n'a de rempart que l'opinion et la con« fiance. Le cabinet de Versailles, ce cabinet « que vous avez doté d'une réputation de sagesse « et de modération, qui, peut-être, est la seule « gloire digne d'être recherchée par un roi fran« çais, ce cabinet sera donc éternellement agité « par des querelles bourgeoises, par les inquié« tudes des voisins de Genève, par les clameurs, « hélas! trop naturelles d'une fourmilière qu'un « éléphant ne dédaigne pas d'écraser! Le canal « qui joindrait la Saône à la Loire coûterait « cinq millions : je doute que ce soit le double « des sommes que l'expédition de Genève vient

« d'absorber. L'ingénieux Perache ne demandait
« pas beaucoup davantage pour conquérir sur le
« Rhône et sur la Saône l'emplacement d'une
« grande ville. Les aristocrates génevois offri-
« ront-ils jamais des objets d'utilité pareille,
« en échange des millions de leur auguste pro-
« tecteur, qui, au reste, ne peut pas douter de
« son pouvoir à Genève, le jour où il faudra
« qu'il y commande? Eh! quelle futile occupa-
« tion pour un ministre rempli de grandes vues,
« appelé à de grands devoirs, que celle d'accor-
« der des partis qui ne se heurtent fortement
« que parce que l'un des deux se croit sûr de
« vous intéresser à ses systèmes !

« Oui, j'en jure l'honneur et votre gloire,
« cette gloire à laquelle notre considération na-
« tionale est liée aujourd'hui, cette gloire que
« le succès le plus complet à Genève ne peut ja-
« mais rehausser, et que l'oppression apparente
« ou réelle de cette république intéressante ter-
« nirait peut-être ; jamais les factions opposées
« ne se seraient portées aux scandaleux excès
« que vous vous êtes cru obligé de réprimer, si
« vous eussiez également ordonné la paix aux
« deux partis, et surtout si vous eussiez voulu
« que la paix jaillît de leur sein même. C'est en
« donnant de l'importance à ces divisions que
« le gouvernement français les a rendues impor-

« tantes. Quand les aristocrates ont été sûrs qu'à « un certain période vous interviendriez dans « les affaires de leur patrie, armé de toute l'au- « torité du roi de France, ils se sont hâtés d'ar- « river à ce période, et d'y pousser leurs ad- « versaires.

« Peut-être, souffrez que je vous le dise, « peut-être si vous n'eussiez paru qu'investi de « votre considération personnelle, et de votre « qualité de ministre d'un grand prince (n'était- « ce donc pas assez de ces deux ressorts pour « être tout-puissant à Genève?); peut-être, si vous « eussiez dit tout bas aux aristocrates que les « fautes des gouvernés sont le plus souvent cel- « les des gouvernans; que les magistrats d'un » peuple libre sont toujours coupables de dé- « daigner son estime et sa confiance, et même « de ne pas l'obtenir; peut-être les seuls accens « de votre voix bienfaisante, de votre raison « profonde et réservée, eussent-ils calmé les « Génevois et fixé le terme de leurs dissen- « tions.... Le sort ne l'a point voulu; mais rien « encore n'est désespéré.

« Permettez qu'animé d'un zèle pur qui m'en- « courage, et m'est garant que cette lettre ne « saurait vous déplaire; permettez que je vous « expose avec la franchise, avec la familiarité « même d'un sincère ami de la vérité et de l'hu-

« manité, mon opinion qui n'est pas méprisable « en ceci, parce que j'ai vu ce que vous ne sau« riez voir.

« Le roi de France s'est montré aux Génevois « en père sévère et courroucé. Si son bras se « désarme, les nations qui l'observent avec in« quiétude ne verront plus en lui qu'un père. « Rappelez les troupes françaises; ces troupes « si peu nécessaires pour contenir des artisans « qui, dans l'ivresse même de l'indignation et « du désespoir, n'ont pas osé frapper un seul « soldat; des artisans dont la ruine inévitable « est tellement dans les troubles et les tumultes « des dissentions civiles, qu'ils ne voulaient que « donner à la constitution et à l'administration « journalière qui en dérive, une assiette fixe « qui les dispensât d'y retoucher et presque d'y « regarder jamais. Rappelez ces troupes dans « lesquelles le citadin de Genève, accoutumé à « d'autres idées, à d'autres mœurs, ne voit que « des instrumens de tyrannie, destinés à violer « sa pensée jusqu'au fond de son âme; rappel« lez à Genève les hommes dans lesquels il a « confiance, et dont la proscription entretient « dans les Génevois le sentiment de l'injustice « dont ils nous accusent; ces hommes dont la « bonne foi, le patriotisme simple, modeste et « modéré, vous étonnerait, méconnus qu'ils

« sont, grâce aux orages qui les ont emportés
« loin de leurs propres mesures; ces hommes
« dont l'intégrité est telle que jamais on n'osa
« tenter de les séduire; que jamais la calomnie
« même ne put accréditer contre eux un fait
« dont ils eussent à rougir. Soyez leur bienfai-
« teur; qu'ils vous doivent leur retour dans leur
« patrie; aussi bien sans eux leurs partisans se-
« ront-ils aveugles, et chancelleront-ils même
« dans le bon chemin. L'affluence continuelle
« de leurs concitoyens pour les consoler dans
« une situation où l'on peut craindre de déplaire
« à la cour de France, en leur témoignant de
« l'intérêt, atteste assez l'estime et la confiance
« dont ils jouissent. Quand ces mesures de paix
« auront préparé le retour de la concorde, dites
« aux Génevois :

« *Vous étiez tous frappés de vertige, et c'est pour*
« *l'intérêt même de votre liberté que nous avons cru*
« *devoir vous garotter un instant. Le moment du dé-*
« *lire est passé. L'adversité doit avoir dessillé vos*
« *yeux. Vos magistrats partagent sans doute le deuil*
« *de leurs concitoyens; s'ils ne le partageaient pas,*
« *ils seraient indignes de la protection d'un grand roi.*
« *Les citoyens ont goûté les fruits amers que pro-*
« *duit une confédération tumultueuse; ils en ont été*
« *sévèrement punis. Aveugles que vous êtes, n'ou-*
« *bliez plus que l'homme ne peut que par le nombre,*

« *n'est fort que par la réunion, n'est heureux que*
« *par la paix. Le plus puissant des monarques ne*
« *l'est pas assez pour la rétablir chez vous, si elle*
« *n'est pas rentrée dans vos cœurs.* NÉGATIFS! *vous*
« *nous devez votre sûreté, votre sécurité, votre li-*
« *berté, respectez celle de vos frères. Nous vous*
« *rendons, à vous,* REPRÉSENTANS, *ceux que vous*
« *nommiez vos chefs, et qui ne le seront plus; à vous,*
« *Magistrats, des concitoyens dont vous ne devez vous*
« *rappeller que les intentions et les malheurs; nous*
« *vous rendons à tous vos droits de citoyens; loin de*
« *vous ces démonstrations inventées par la discorde et*
« *par la haine! Qu'il n'y ait plus à Genève de parti*
« *que celui de la patrie; vous êtes tous frères; réu-*
« *nissez-vous en frères, et cimentez votre union par*
« *tous les arrangemens domestiques que des étran-*
« *gers ne sauraient deviner, et ne doivent pas pres-*
« *crire. N'oubliez pas, surtout, que les troubles de*
« *votre patrie viennent de ce qu'elle n'a jamais pos-*
« *sédé aucun moyen pacifique, intérieur et domestique,*
« *de terminer les contestations qui s'élèvent dans son*
« *sein; tirez ce moyen de votre constitution même;*
« *cherchez la paix et le maintien de vos droits res-*
« *pectifs dans la dépendance des lois, dans le besoin*
« *d'une confiance mutuelle. Les troupes se retirent;*
« *mais vous savez si vous leur êtes inaccessibles,*
« *s'il vous est possible de vous soustraire à leur force.*
« *Allez travailler à rendre leur présence à jamais inu-*

« *tile; et jurez de chasser d'entre vous le parricide*
« *qui osera murmurer contre les conventions de fa-*
« *mille auxquelles vous allez librement souscrire.*

« Donnez à ce peu de mots toute la dignité,
« toute l'efficacité qu'à tant de titres vous pou-
« vez leur donner; et vous verrez les Génevois
« reprendre des conférences amiables, nommer
« des commissions mi-parties, avec beaucoup
« de docilité et de reconnaissance. Pour faciliter
« le rapprochement, pour rassurer tous les par-
« tis, pour leur imposer, que les plénipoten-
« tiaires y président, tout s'aplanira, et ils s'ac-
« corderont tous, sans que vous soyez forcé de
« vous occuper de détails qui fourniront tou-
« jours aux ambitieux et à leurs amis mille
« moyens de vous tromper, et qui ne peuvent
« que fatiguer vainement un ministre dont le
« temps est précieux, et la surcharge excessive.

« Alors, plus d'émigrations à craindre, plus
« de murmures, plus de calomnies, plus de ces
« reproches secrets d'un abus peu magnanime,
« des forces d'une autorité faite pour être tuté-
« laire et non oppressive. Ces reproches qui
« trompent le public, souvent mal instruit, mais
« qui règne despotiquement par l'opinion, et
« l'emporte sur toute autorité connue; ces re-
« proches, dont le public est l'écho, composent
« la renommée, aiguisent les haines nationales,

« et peuvent vouer à la censure de la postérité le
« ministre et le prince, qui, d'ailleurs, auraient
« le mieux mérité de leur nation, de l'Europe,
« de leur siècle. Les réfugiés français ont flétri
« les lauriers du plus imposant de nos rois, et
« peut-être ont-ils allumé les foudres terribles
« dont il fut frappé sur la fin de sa carrière.

« Une telle infortune n'est pas destinée à notre
« auguste monarque; il sait trop bien que la
« vraie puissance est la modération; que la droi-
« ture est dignité; que l'oppression est bassesse,
« et la justice honneur; il sait qu'un géant n'a
« pas besoin d'échasses pour paraître grand. La
« moitié du globe va lui devoir sa liberté; et
« l'Europe lui devra bientôt une paix noble,
« durable et salutaire. O vous! associé à sa gloi-
« re, à cette gloire qu'ont si rarement obtenue
« les monarques; vous, modérateur révéré d'un
« grand empire, dont les vrais succès réjouiront
« l'humanité, sur qui les fautes de vos prédé-
« cesseurs ont pesé trop et trop long-temps! ne
« dédaignez pas de protéger une poignée d'hom-
« mes naguère libres, et j'ose vous l'assurer,
« dignes de l'être, dont le salut ou la perte sont
« dans vos mains; et que le libérateur de l'Amé-
« rique ne puisse jamais être appelé le destruc-
« teur de Genève! »

Nous espérons que cette révélation d'une no-

ble démarche, jusqu'à présent inconnue, cette publication d'un document tout-à-fait inédit feront honneur à la mémoire de Mirabeau ; et nos lecteurs apprécieront d'autant mieux ce trait de caractère, cette philantropique et généreuse initiative, s'ils veulent bien remarquer que, cette fois encore, c'est au milieu des tribulations et des angoisses domestiques ([1]) que Mirabeau se constituait spontanément, non devant le public, mais devant l'autorité même, l'avocat des vrais principes politiques, et l'apôtre de la liberté.

Les lettres adressées par Mirabeau à Chamfort ([2]) sont, à peu près, les seuls documens publics que l'on ait sur l'époque qui suivit immédiatement l'inutile appel de l'arrêt de séparation, rendu à Aix, le 5 juillet 1783. Aucuns faits intéressans ne sont révélés par cette correspondance qui a été, ce nous semble, peu re-

([1]) Voir notamment deux lettres de Mirabeau, des 16 août et 16 septembre 1782, insérées aux pages 275 et 279 du tome 5.

([2]) Paris, an v, 96 pages in-8°. Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort, né en 1741, près de Clermont, en Auvergne. Ses *Éloges de Molière* et *de La Fontaine*, et trois ouvrages dramatiques, *la Jeune Indienne*, *le Marchand de Smyrne*, *Mustapha et Zeangir*, lui firent une assez grande réputation qui semble décliner de nos jours. Il fut nommé, en 1781, membre de l'Académie française, et mourut le 13 avril 1794.

marquée du public (¹), quoique plusieurs lettres, vraiment dignes de Mirabeau, présentent dans un beau jour le talent de l'écrivain, la sagacité du philosophe, la profondeur du publiciste. Il est vrai que, quant aux faits, on n'y trouve guère que des détails mesquins sur les difficultés fort pénibles de la position pécuniaire de Mirabeau; sur les travaux où il croyait trouver des ressources; sur ses projets et ses tentatives, ses espérances et ses mécomptes; enfin sur les incidens très-peu intelligibles d'une obscure intrigue de galanterie, où les intérêts de Chamfort étaient stipulés par Mirabeau, instrument peu sûr, sans doute, en pareille entremise; plus, quelques thèses de métaphysique obscure et embrouillée; enfin, beaucoup de louanges et de flatteries assez guindées pour qu'il soit permis d'en suspecter la sincérité; louanges et flatteries que, toutefois, l'éditeur (²) paraît avoir prises au sé-

(¹) Nous n'avons pas connaissance que ces lettres aient été réimprimées depuis 58 ans.

(²) Ginguené. Pierre-Louis Ginguené, homme de lettres, collaborateur, en 1791, de *la Feuille villageoise;* puis de la *Décade philosophique*, du *Mercure de France*, etc. Auteur de *Fables, épigrammes, et autres poésies;* du grand et bel ouvrage, intitulé *Histoire littéraire de l'Italie;* de nombreux articles de la *Biographie universelle;* éditeur des œuvres du poète *P.-D.-E. Lebrun*, de *Chamfort*, etc. Il remplit successivement les fonctions de membre du comité d'instruction publique, d'ambassadeur de France

rieux; tellement que son extrême prévention pour Chamfort y a trouvé le motif principal, et peut-être unique de cette publication; et qu'il regarde comme certain que Mirabeau reconnaissait en Chamfort « UNE GRANDE SUPÉRIORITÉ », et qu'il lui parlait « COMME UN DISCIPLE A SON MAITRE. »

Nous ne discuterons assurément pas cette étrange hyperbole, dont la postérité a fait justice, en classant Mirabeau et Chamfort à des places bien différentes.

Nous ne donnerons pas non plus l'analyse de cette correspondance, qui en est peu susceptible, et qui ne nous paraît pas avoir tout-à-fait assez d'importance pour que nous y arrêtions nos lecteurs; nous nous bornerons à noter ici que l'éditeur qui l'a donnée au public, l'a fait suivre d'un *Précis de la dissertation allemande sur les causes de l'universalité de la langue française, qui a partagé le prix de l'Académie de Berlin* (1); ce *Pré-*

près du roi de Sardaigne, de membre du Tribunat. Il était aussi membre de l'Institut. Il était né à Rennes en 1748, et est mort à Paris, le 17 novembre 1816.

(1) 46 pages in-8°. Ce prix fut décerné, en 1784, à Rivarol, et à l'auteur du discours dont Mirabeau a laissé l'analyse. Cet auteur n'est nommé ni dans divers ouvrages que nous avons consultés, ni sur notre manuscrit, qui indique seulement que *le discours a été lu dans l'assemblée publique de Berlin*, *par*

cis est un extrait fait par Mirabeau, ou du moins revu par lui, si nous en jugeons d'après le manuscrit que nous possédons, et qui est surchargé de corrections de sa main. Cet extrait est d'ailleurs substantiel, intéressant, curieux, fort remarquable par la méthode et le style; mais nous n'y insisterons pas non plus, parce que ce n'est qu'une simple analyse, une œuvre de patience, un morceau d'étude, et non une composition de Mirabeau.

S'il nous semble inutile de parler davantage des *Lettres à Chamfort*, nous y prendrons, toutefois, ainsi que dans nos propres matériaux, quelques détails sur le séjour de Mirabeau en Angleterre, où il alla en août 1784.

Deux motifs l'y conduisirent; l'un était la crainte d'être recherché par suite de la furtive et téméraire publication de son Mémoire en cassation, ou plutôt de l'espèce de préface qu'il y avait ajoutée, comme nous l'avons dit, et qui était de nature à offenser grièvement le Garde des sceaux; l'autre motif était le besoin de compléter les documens dont il composait ses *Considérations sur*

M. Merian. Il s'agit, sans doute, du savant et ingénieux philosophe Jean-Bernard Mérian, directeur de la classe des belles-lettres de l'Académie de Berlin, né le 28 septembre 1723, mort le 12 février 1807.

l'ordre de Cincinnatus, ouvrage dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Mirabeau avait emmené dans ce voyage l'enfant que nous avons mentionné dans notre avant-propos, et à la fin du Livre XIII (tome 3, page 428), enfant alors âgé de deux ans, qu'il aimait avec une extrême tendresse, et dont il ne se sépara qu'à la mort. Mirabeau était aussi accompagné d'une jeune femme qu'il avait attachée à son sort, et dont nous devons dire quelques mots.

Ce ne sera pas assurément pour le justifier sur ce fait, non plus que sur tant d'autres qui sont, non pas excusés, sans doute, mais expliqués par le fatal phénomène de la constitution physique de Mirabeau.

Mais nous remarquerons que cette liaison, quoique irrégulière, n'eût du moins rien de scandaleux ; et que, malgré sa position fausse et pénible, la jeune femme dont nous parlons ne cessa d'être entourée de l'affection et du respect de toutes les personnes qui la connurent, juste prix des exquises vertus dont elle sut couvrir la seule tache qu'on pût lui reprocher ; ajoutons que ces vertus inspirèrent à Mirabeau un attachement qui eut un tout autre caractère, et bien plus de durée que toutes ses autres liaisons contractées jusqu'alors.

Henriette Amélie, née le 15 mai 1765, était fille naturelle de Onno Zwier Van Haren ([1]) qui acquit beaucoup de réputation en Hollande par son habileté dans de grands emplois publics, et par le talent supérieur qu'il montra dans des travaux d'histoire et de haute littérature. Privée à quatorze ans d'un excellent père, et pourvue d'un modique revenu viager, l'intéressante orpheline fut placée comme pensionnaire dans un couvent de Paris. Mirabeau l'y connut au commencement de 1784; elle était sans famille, sans amis, sans expérience, sans défense; dominée à son tour par la pitié qu'inspiraient les malheurs de Mirabeau, séduite par la magie de son langage, elle s'unit à lui, consentit à le suivre, et, pendant plusieurs années, elle le fixa fortement par l'empire de la beauté, de la raison, d'une vertu d'autant plus touchante qu'une faute unique la rendait aussi modeste que douce et timide; surtout par les soins vraiment maternels dont elle entoura l'enfant que Mirabeau chérissait et dont elle avait fait son propre enfant ([2]).

([1]) Né à Leeuwarde (Frise) en 1715, mort à Amsterdam en 1779.

([2]) C'est sous le nom de madame de *Nehra*, anagramme du nom de Haren, que Henriette-Amélie a toujours été mentionnée depuis. Mirabeau n'a que deux ou trois fois cité, dans des lettres publiées après lui, madame de Nehra, dont nous ne parlerons qu'à cause de plusieurs faits publics auxquels son souvenir est lié; et comme

Accoutumé à éprouver toutes sortes d'accidens dans ses voyages, Mirabeau fut près de périr en traversant la Manche (1); et peu après son arrivée, il rendit compte de ses premières impressions dans une lettre dont nous croyons devoir extraire une partie, parce qu'on y retrouvera les préoccupations habituelles de son esprit.

« Les approches de Londres sont entre autres « d'une beauté champêtre, dont la Hollande « même ne m'a point fourni de modèles (j'y « comparerais plutôt quelque vallée de la « Suisse), car, et cette observation très-remar- « quable saisit à l'instant des yeux exercés, ce « peuple dominateur est avant tout et surtout « agriculteur, au sein de son île; et voilà ce

nous ne la ferons connaître que par des citations de pièces inédites, nous croyons devoir insérer ici quelques mots de ce qui la concerne dans les lettres adressées à Champfort : « J'ai une compagne de « mon sort, une compagne aimable, douce, bonne, que sa beauté « aurait infailliblement rendue riche, si ses excellentes qualités « morales ne s'y étaient pas opposées (page 76). Ma compagne est « ce que vous l'avez vue, belle, douce, bonne, égale, courageuse, « pénétrée de ce charme de la sensibilité qui fait tout supporter, « et même les maux qu'elle produit (page 87.) Vous verrez sa « physionomie angélique, sa pénétrante douceur, la séduction ma- « gique qui l'entoure (*ibid*, page 91). Je vous jure, mon ami, « je vous jure dans toute la sincérité de mon âme, que je ne la « vaux pas, et que cette âme est d'un ordre supérieur par la ten- « dresse, la délicatesse et la bonté. » (*Ibid*, page 92.)

(1) Lettres de Mirabeau à Champfort, page 48.

« qui l'a sauvé si long-temps de ses propres dé-« lires. Je sentais mon ame fortement et pro-« fondément saisie en parcourant ces contrées « plantureuses et prospères ; et je me disais « *pourquoi donc cette émotion si nouvelle* ? Ces « châteaux, comparés aux nôtres, sont des « guinguettes ; plusieurs cantons de la France, « même de ses provinces les plus médiocres, « et toute la Normandie que je viens de traver-« ser, sont assurément plus beaux, de par la « nature, que ces campagnes. On trouve çà et « là, mais surtout dans notre pays, de beaux « édifices, des ouvrages fastueux, de grands « travaux publics, de grandes traces des plus « prodigieux efforts de l'homme ; et cependant « ceci m'enchante bien plus que le reste ne « m'étonne ; c'est que ceci est la nature amélio-« rée, et non forcée ; c'est que ces routes « étroites, mais excellentes, ne me rappellent « les *courvoyeurs* que pour gémir sur le pays où « ils sont connus ; c'est que cette admirable « culture m'annonce le respect de la propriété ; « c'est que ce soin, cette propreté universelle « est un symptôme parlant de bien être ; c'est « que toute cette richesse rurale est dans la na-« ture, près de la nature, selon la nature, et « ne décèle pas l'excessive inégalité des for-« tunes, source de tant de maux, comme les

« édifices entourés de chaumières; c'est que
« tout me dit qu'ici le peuple est quelque chose;
« qu'ici chaque homme a le développement et
« le libre exercice de ses facultés, et qu'ainsi
« je suis dans un autre ordre de choses ([1]). »

Nous citerons un autre passage où se peint encore l'homme que les intérêts de la liberté préoccupaient sans cesse, et nous nous décidons d'autant plus volontiers à faire ce nouvel emprunt, que, d'un côté, les lettres à Chamfort, sont peu connues, comme nous l'avons dit; et que, de l'autre, la position précaire et pénible où était Mirabeau, en Angleterre, l'empêcha d'écrire, selon son premier projet, les observations que la constitution Britannique devait naturellement suggérer à un esprit tel que le sien :
« Je ne suis pas enthousiaste de l'Angleterre,
« et j'en sais maintenant assez pour vous dire
« que si sa constitution est la meilleure connue,
« l'administration en est la plus mauvaise pos-
« sible ([2]) et que si l'Anglais est l'homme social

([1]) Lettre de Mirabeau à Chamfort, pages 50, 51.

([2]) Mirabeau, dès 1778, avait écrit : « Quand les Anglais s'a-
« percevront-ils que les systèmes introduits dans les conseils de
« leur cour ont prodigieusement avancé dans leur patrie l'ou-
« vrage du despotisme? Que la belle théorie de leur gouverne-
« ment est très-mal appliquée dans la pratique? Et que les parties
« qui composent leur corps législatif, sont mal composées, et mal
« combinées? » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 252.)

« le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple « Anglais est un des moins libres qui exis- « tent ([1])..... Mais qu'est-ce donc que la liberté, « puisque le peu qui s'en trouve dans une ou « deux lois, place au premier rang un peuple « si peu favorisé de la nature? Que ne peut pas « une constitution, puisque celle-ci, quoiqu'in- « complète et défectueuse, sauve et sauvera « quelque temps encore le peuple le plus cor- « rompu de la terre de sa propre corruption ([2])? « Quelle n'est pas l'influence d'un petit nombre « de données favorables à l'espèce humaine, « puisque ce peuple ignorant, superstitieux, « entêté (car il est tout cela), cupide et très- « voisin de la foi punique, vaut mieux que la « plupart des peuples connus, parce qu'il a « quelque liberté civile ([3])! »

. . . .

([1]) Lettres à Chamfort, page 69.

([2]) Mirabeau avait écrit dix-huit mois auparavant, dans un ouvrage resté inédit, et qui nous a fourni quelques extraits mêlés au récit du procès en séparation soutenu à Aix en 1785, c'est-à-dire dans les *Lettres adressées à un ancien magistrat sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau* : « M'objectera-t-on l'An- « gleterre? Mais cet état est constitué! Mais les Anglais ont une « patrie! et voilà pourquoi le peuple de la terre le plus fanatique, « le plus ignorant, et le plus corrompu, a un esprit public, des « vertus civiques, d'incroyables succès au milieu même de ses « délires; voilà pourquoi, en dépit de la nature, il a pris le pre- « mier rang parmi les nations! »

([3]) Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 69. S'occupant ail-

Au commencement de février 1785, madame de Nehra partit de Londres pour Paris, où elle allait préparer le retour de son ami; il lui écrivit fréquemment, et nous transcrivons ici une de ses lettres, parce qu'elle contient une relation intéressante, et qu'elle montre sous un beau jour le caractère de Mirabeau, qui assurément ne pouvait deviner la publication ultérieure d'une pareille correspondance :

« J'ai eu depuis votre départ, le lendemain « même, ma bonne amie, une alarme très-vive « qui n'a pas diminué ma juste tristesse. On a « cru la peste à Londres, et jugez si j'ai béni le « sort de vous savoir partie! Mais songez aussi « à quelles angoisses je vous ai vue exposée, si « ce terrible fléau se déchaînant ici, intercep- « tait toute correspondance avec le reste du « monde, et laissait votre ami dans un théâtre

leurs des imperfections de la constitution anglaise, et surtout des abus et de l'insuffisance de la représentation nationale, Mirabeau disait : « Il faut être Anglais pour avoir le droit de médire d'eux. Il « semble qu'on ait voulu jusqu'ici consoler les autres nations, en « leur parlant des défauts de la constitution anglaise, et de ses « abus. On a fait comme ceux qui porteraient leurs gémissemens « sur de légers liens, à des esclaves chargés de lourdes chaînes. « On ne pense pas que les liens laissent toute la sensibilité; tan- « dis que les chaînes ôtent tout sentiment. (*Considérations sur « l'ordre de Cincinnatus*, notes sur un écrit du docteur Price, page 549.)

« de dévastations et de mort, sans qu'il vous « restât aucun moyen humain, je ne dis pas de « le soulager, mais de constater s'il respire, ou « s'il a péri. Ces horribles craintes, qui avaient « déjà fait partir brusquement plusieurs famil- « les pour la campagne, ont été heureusement « aussitôt calmées que conçues; mais j'ai passé « une cruelle journée et une cruelle nuit, que « n'adoucissait assurément pas la nécessité de « vous taire l'objet de ma terreur. Voici quelle « en a été l'occasion. Une femme attaquée d'une « fièvre putride avec des symptômes très-ef- « frayans, a été transportée à l'hôpital du *Loit*, « et dans la même journée la contagion a em- « porté trois malades, et le chirurgien qui la « soignait. Aussitôt on a mis des gardes à l'hô- « pital; on a parlé de murer la salle, et de fai- « re un cordon de troupes. Il n'en fallait pas « tant pour consterner la ville, et surtout pour « éveiller les brigands. Heureusement la jour- « née du lendemain s'est passée sans morts, au « moins dans la salle suspecte, et l'on s'est ras- « suré. J'ai eu, comme vous le voyez, un pré- « texte pour vous suivre de bien près; mais, « outre que la peste n'est pas dans mon esprit « le premier des dangers, à beaucoup près, « comment déserter le pays sur lequel fond une « calamité si terrible? Je sais que, n'étant ni

« homme public, ni Anglais, je pouvais me dis-
« penser de regarder la Grande-Bretagne com-
« me mon poste, quoique le sort m'y fît rencon-
« trer dans un tel moment. Mais j'ai bien peur
« que ce ne soit là une évasion plutôt qu'une
« raison. Je ne suis pas Anglais, mais je suis
« homme, et quiconque ne perd pas la tête,
« est homme public *au jour des fléaux*. D'ailleurs
« Elliot (1) est si bien mon frère, je lui dois un
« dévouement si entier et si tendre, et il se serait
« trouvé dans un embarras si terrible, seul
« d'homme dans sa famille, surchargé de fem-
« mes et d'enfans, que je n'aurais pas eu le
« courage de l'abandonner (2). »

Le but du voyage de madame de Nehra avait été de vérifier si, comme on l'avait annoncé à Mirabeau, il pouvait revenir à Paris, sans avoir rien à redouter pour sa sûreté; mais la calomnie ne l'avait pas menagé en son absence; l'au-

(1) Sir Gilbert Elliot, depuis lord-comte Minto, né le 23 avril 1751, vice-roi de la Corse en 1794, ambassadeur à Vienne en 1799, gouverneur-général du Bengale en 1807, créé en 1815 pair d'Angleterre, mort le 21 juin 1814. Sir Gilbert Elliot avait été le condisciple de Mirabeau dans la pension de l'abbé Chocquart, et fut depuis au premier rang de ses amis les plus constans, les plus utiles, et les plus illustres.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 8 mars 1785.

torité s'était persuadée qu'il était allé en Angleterre pour écrire un ouvrage contre le gouvernement français ; on supposait qu'il ne se proposait d'y rentrer que pour compléter ses matériaux, et préparer clandestinement une publication coupable. Madame de Nehra eut donc lieu de concevoir d'abord des craintes sérieuses, dont elle fit part à son ami ; et, à ce sujet, il lui écrivit la lettre suivante :

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre terrible « lettre, et je serais parti dans l'instant même « pour Paris, si Elliot ne s'y était pas opposé « avec les plus tendres instances. Encore ne « m'a-t-il gagné qu'en me démontrant qu'il « importait que nous ne courussions pas tous « deux les mêmes risques à la fois. Il a eu beau- « coup de peine à réussir, quoiqu'il y eût mis « l'intérêt le plus affectueux et le plus touchant, « outre celui de sa situation, car il est fort ma- « lade. Je ne voulais rien entendre, j'avais la « tête perdue de vos périls et de vos embarras. « Mais enfin la grande apparence que j'aurai « une lettre de vous demain, la remarque assez « vraie que votre troisième lettre, quoiqu'arrivée « avant la deuxième, et postérieurement écrite, « paraît un peu plus calme, la certitude qu'en « ce moment je suis plus propre à augmenter

« qu'à diminuer vos dangers, m'ont arraché la « promesse de ne pas bouger jusqu'à votre pre- « mière lettre. Mais, mon Dieu ! dans quel état « je suis ! Quel sort ! Quelle destinée ! Qui pouvait « prévoir, qui n'aurait pas eu horreur de pen- « ser que la plus absurde calomnie armerait « tant d'ennemis, refroidirait tant de prétendus « amis ? Moi ! je serais à Londres pour écrire « contre mon pays ! Et parce que vous assurez « le contraire, vous auriez à craindre *un coup « d'autorité* ! En vérité, ma jeune amie, il est im- « possible de se rassurer, lorsqu'il s'agit de « quelqu'un qu'on aime, sans quoi je trouverais « bien absurdes les craintes qu'on a voulu vous « donner, peut-être pour vous détacher de moi, « et rompre notre association. . . . Mais, mon « Dieu ! si elles ne l'étaient pas, si les méchans « n'avaient pas même besoin d'un prétexte, si « la haine de mes ennemis allait se porter sur « vous toute entière ! chère Yet-Lie [1], je suis « hors de moi ! Ne restez pas un moment à Pa- « ris. Eh ! que me fait à moi l'opinion publique, « près de votre sûreté ? Que me fait à moi le « suffrage de prétendus amis qui peuvent ba-

[1] *Yet-Lie*, abrévation, à la manière anglaise, des deux nom *Henriette-Amélie*.

« lancer et douter auprès des embarras sous « lesquels vous succombiez! Quel prix peut « avoir à mes yeux tout autre intérêt comparé « au bonheur de vous voir! Partez et venez, « dans un pays libre, et au sein de l'amitié, « braver les calomniateurs et les tyrans. Mon « amie, vous n'aviez pas besoin d'augmenter « mon attachement, mais comment ma recon- « naissance ne s'accroîtrait-elle pas quand vo- « tre courage, dans un âge aussi tendre, inspire « de l'admiration à tout le monde? Quand votre « lettre a fait verser des larmes à tous ceux qui « l'ont lue?. . . »

« Vous avez pris le parti d'aller à Versailles. « Bon Dieu! qu'y aurez-vous fait? Comment y « aurez-vous été reçue? Quelle fatigue pour vo- « tre tête! Quel séjour pour votre simplicité! « Combien la nature nous avait peu faits pour « ce pays! Vous si douce, mais si fière; moi si « bon diable, mais si intraitable pour la hau- « teur et la duplicité, la bêtise et le despotisme, « tous deux si avides de bonheur domestique, « et de jouissances paisibles (1)! »

Ces inquiétudes durèrent encore quelque temps, et donnèrent lieu à plusieurs autres let-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 10 mars 1785.

tres semblables que nous écartons, pour abréger.

Bientôt Mirabeau, lassé d'attendre une formelle permission de rentrer, se hasarda à revenir en France ( ), et nous l'y retrouverons tout à l'heure, quand nous aurons sommairement rendu compte des ouvrages qui l'occupèrent à Londres, pendant un séjour de six mois.

Nous avons dit que Mirabeau avait emporté à Londres le travail fort avancé qui parut le 20 septembre 1784 sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* (2).

(1) Il arriva à Paris le 27 mars, avant d'avoir pu connaître une lettre rassurante écrite le 24 par le baron de Breteuil, et que Peuchet, qui imprime tout, a insérée dans ses *Mémoires*, tome 2, page 315.

(2) *Ou imitation d'un pamphlet anglo-américain, par le comte de Mirabeau. Suivies de plusieurs pièces relatives à cette institution; d'une lettre signée du général Washington, accompagnée de remarques par l'auteur français; d'une lettre de feu M. Turgot, ministre d'état en France, au docteur Price, sur les législations américaines; et de la traduction d'un pamphlet du docteur Price intitulé :* Observations on the importance of the american revolution, and the means of making it a benefit to the world; *accompagnée de réflexions et de notes du traducteur.*

Londres. J. Johnson, 1784, un vol. in-8° de 384 pages, avec cette épigraphe : The glory of soldiers cannot be completed without acting well the part of citizens.

La gloire des guerriers ne saurait être complète que lorsqu'ils savent remplir les devoirs des citoyens.

(Lettre circulaire aux sociétés d'État de l'ordre des Cincinnati, signée du général Washington.)

Mirabeau mit son nom en tête de cet ouvrage, et c'était la

La paix signée le 20 janvier 1783 avait consacré l'institution et l'indépendance de la république des Etats-Unis de l'Amérique du nord, qui s'était si glorieusement arrachée à la domination de l'Angleterre ([1]). Peu après, une société com-

première fois : « Je n'ai jamais rien imprimé sous un nom, que « mon père a rendu difficile à porter. (C'est ainsi que Mirabeau parla toujours et de conviction sur le compte de son père ; peut-être plus, à la vérité, comme penseur que comme écrivain). « J'ai cru jusqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les « premiers essais d'un homme jeune encore, et qui, plus qu'un « autre, a besoin de maturité.

« J'aurais plus long-temps et peut-être toujours fait de même ; « mais des circonstances très-connues m'ayant forcé de quitter mon « pays, je crois me devoir de ne publier désormais que des écrits « avoués ; on ne manquerait pas, si je négligeais cette précaution, « de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me « compromettre. Je proteste donc que tout ce qui, désormais, ne « portera pas mon nom, me sera faussement attribué ; et j'espère « que ceux qui m'honorent de leur haine, s'apercevront que, « pour avoir pris un tel engagement, je n'en serai pas plus timi- « de. » (Avis au-devant des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Pages III et IV.)

Mirabeau avait annoncé cette résolution à Chamfort, dans la crainte de « *se voir imputer les viles anonymités qui pullulent à « Londres.* » (*Lettres à Chamfort*, page 65.)

([1]) Au moment de secouer un joug devenu intolérable, les Américains avaient publiquement exposé leurs griefs contre la Métropole : ce manifeste avait occupé Mirabeau, alors détenu au donjon de Vincennes. Voici ce qu'en avait dit le courageux prisonnier : « *On a applaudi bien généralement au sublime mani- « feste des États-Unis de l'Amérique. A Dieu ne plaise que je*

posée d'officiers américains s'était formée sous le nom d'*Association des Cincinnati* (1), ils s'étaient conféré une distinction extérieure, afin, disaient-ils, de perpétuer le souvenir de la guerre de l'indépendance ; cette espèce d'ordre de chevalerie rendu héréditaire par ses premiers statuts, contrastait étrangement, il faut l'avouer, avec de tels événemens, et de tels résultats. Des Américains l'avaient jugé menaçant pour la liberté, et capable d'altérer des institutions républicaines à leur origine même, en y introduisant un élément d'aristocratie nobiliaire. Un pamphlet fut

« *proteste à cet égard contre l'opinion publique, moi qui, si je*
« *n'étais dans les fers, irais m'instruire chez eux, et combattre*
« *pour eux. Mais je demande si les puissances qui ont contracté*
« *des alliances avec eux* (ceci s'applique surtout à la France,
« leur principale alliée), *ont osé lire ce manifeste, ou interroger*
« *leur conscience après l'avoir lu? Je demande s'il est aujour-*
« *d'hui un gouvernement en Europe, les confédérations helvé-*
« *tique et batave et les îles britanniques seules exceptées, qui,*
« *jugé d'après les principes de la déclaration du Congrès, don-*
« *née le 4 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits? Je demande*
« *si, sur les trente-deux princes de la troisième race de nos rois,*
« *il n'y a en pas au-delà des deux tiers qui se sont rendus beau-*
« *coup plus coupables envers leurs sujets, que les rois de la*
« *Grande-Bretagne envers les colonies anglaises?* » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 284.)

(1) Cette dénomination était une allusion à la retraite de Washington, qui, en quittant le commandement en chef des troupes de la république, alla cultiver ses terres en Virginie.

à ce sujet publié en Amérique; Mirabeau se chargea de le traduire, d'après les instances du docteur Franklin; l'on peut même croire qu'il s'en serait occupé sans provocation, si l'on en juge par ses antécédens, et par ce qu'il dit de l'objet de son travail : « Un tel sujet est d'ins-
« piration, surtout lorsque l'écrivain expose une
« théorie qui est presqu'à lui, et dont la prati-
« que a dirigé et composé sa vie. C'est cepen-
« dant une chose curieuse et remarquable que
« la philosophie et la liberté s'élèvent au sein
« de Paris pour avertir le nouveau monde des
« dangers de la servitude, et lui montrer de loin
« les fers qui menacent sa postérité. Jamais l'élo-
« quence ne défendit une plus belle cause. Peut-
« être ce sont les peuples corrompus qui peu-
« vent donner des lumières aux peuples nais-
« sans; instruits par leurs propres maux, ils peu-
« vent enseigner à les éviter, et la servitude même
« peut être utile, en devenant l'école de la li-
« berté (1).

Mirabeau qui avait préparé ce travail à Paris, l'accrut en Angleterre d'une traduction d'*Observations* publiées par un respectable économiste et publiciste anglais, le docteur Price, *sur l'importance de la révolution d'Amérique et sur les moyens de la*

(1) Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 29.

rendre utile au monde; plus de réflexions qui, à ce qu'il paraît, étaient en grande partie l'ouvrage du célèbre avocat Target ([1]); d'une lettre par laquelle Turgot avait, en 1778, exprimé son avis sur les défauts des constitutions américaines ([2]); enfin, d'une lettre du même docteur Price qui s'était proposé un dessein analogue.

Nous étendrons peu, et nous ne présenterons que dans un appendice, à la fin du présent volume, une très-rapide analyse et un très-petit nombre d'extraits de cet ouvrage, tombé dans une sorte d'oubli, qui ne s'explique pas seulement par la nature éphémère et circonscrite du

([1]) Lettres à Chamfort, page 81.

([2]) Les ennemis de Mirabeau ne manquèrent pas d'atténuer le mérite de son travail, en le présentant comme une simple et servile traduction. Voici comment, deux ans après, il se défendit publiquement de cet injuste reproche : « J'ai donné mon livre sur « les *Cincinnati* pour l'imitation d'un pamphlet anglo-américain. « C'est dans ma préface que se trouve l'indication de la feuille de « cet *Ædanus Burke* qui, dit-on, réclame mon ouvrage. Et si « ceux qui la citent aujourd'hui, l'avaient seulement lue, ils « auraient compris qu'ils réussiraient difficilement à faire passer « un gros volume, deux fois traduit en anglais (à Londres et en « Amérique), et qu'on va publier en allemand, pour la traduc- « tion de 16 pages in-8°, ou 24 pages in-12; car le très-estimable « pamphlet d'Ædanus Burke a été imprimé sous ces deux formats. « Au reste, et pour ne pas me faire plus modeste que je ne suis, « j'avoue que si je savais traduire ainsi, je ne ferais jamais que « traduire. » (Introduction à l'écrit *Sur Moses Mendelsshon, et sur la réforme politique des Juifs*, page 3, note.)

sujet, mais aussi par la manière dont l'auteur l'a traité, et par l'incohérence de quelques pièces qu'il y a incorporées; incohérence, qui, alors et depuis, a été attribuée au besoin de grossir le livre, pour en augmenter le produit pécuniaire (1).

Le pamphlet original n'était qu'une mince brochure suffisante, peut-être, pour discuter une question de convenance et d'opportunité politiques; Mirabeau, qui l'a délayée en un volume, n'a pu y parvenir que par des développemens forcés; et il ne les a trouvés qu'en exagérant

(1) Quel que soit le jugement porté par le public sur ce livre, nous avons la preuve que Mirabeau n'était pas mécontent de son ouvrage. Voici ce qu'il en dit dans les *Lettres à Mauvillon*, juge éclairé et sévère : « J'avoue que je fais quelque estime de mes *Considérations « sur l'ordre de Cincinnatus*; il me semble qu'il y a dans cet écrit « un bon sentiment philosophique et un bon mouvement oratoire; « il me semble que ce morceau du patriciat décoré est neuf; il « me semble enfin que le sujet a été bien envisagé sous toutes ses « faces; de tout ce que j'ai écrit, c'est ce dont je suis le moins mé- « content (page 28). » On a plusieurs fois dit et imprimé, notamment feu Ginguené, éditeur des *Lettres de Mirabeau à Chamfort* (page 50 en note), que ce dernier avait eu une grande part aux *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et *qu'il en avait écrit les morceaux les plus brillans*. Cette assertion, tout-à-fait dépourvue de fondement, prouve bien peu de connaissance du style de l'un et de l'autre. Pour toute personne, exempte de prévention, qui lira l'ouvrage attentivement, il sera aussi difficile d'y trouver rien qui rappelle la plume de Chamfort, que facile d'y reconnaître celle de Mirabeau, l'un des écrivains célèbres qui a le moins pris la peine de varier son style et sa manière.

outre mesure les objections, et en supposant que le partage de quelques rubans et de quelques médailles entre les héroïques fondateurs d'une grande république, la ferait périr le lendemain même de sa fondation, par les causes de ruine qui ne naissent d'ordinaire que de la marche prolongée du temps, de l'oubli des principes, de la désuétude des lois, de l'altération des institutions, de la corruption des mœurs.

De là, nous l'avouons à regret, des longueurs et des redites, des déclamations et des injustices, enfin le tort de ne rien prouver *pour vouloir trop prouver* (1).

Vers la fin de son séjour à Londres, Mirabeau publia un nouvel ouvrage qui lui était suggéré par les circonstances.

Une des stipulations du traité de Münster (1648) avait assuré à la Hollande le monopole de la navigation dans les embouchures de l'Escaut. Les navires venant de la mer ne pouvaient pas franchir, en remontant le fleuve, la ligne fictive qui le traversait aux points correspondans à la fron-

(1) Voir l'appendice à la fin du présent volume. Nous regrettons de ne pouvoir pas y développer un peu largement l'article des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, parce qu'il est fort probable qu'on ne réimprimera jamais cet ouvrage.

tière séparative des *Provinces-Unies* et des *Pays-Bas*, alors autrichiens ; et telle était aussi la limite où devaient s'arrêter, en descendant l'Escaut, les embarcations venant de l'intérieur du continent, c'est-à-dire des Pays-Bas.

En 1784, le souverain de cette dernière contrée, l'empereur d'Autriche, Joseph II, commença par réclamer l'abolition de ce monopole, dont la légitimité ne lui paraissait pas suffisamment établie par le temps, sorte de titre dont ce prince novateur faisait peu de cas. Bientôt après, il proclama l'Escaut libre, et annonça qu'il réputerait déclaration de guerre toute opposition ou résistance de la part des Hollandais. Ceux-ci, autorisés par un siècle et demi de possession, animés par l'intérêt de leur vaste commerce, peut-être même de leur existence politique, encouragés par l'appui caché de la France et de l'Angleterre, manifestèrent hautement leur refus, et firent des apprêts publics de défense : une grande collision parut donc imminente entre les deux États et leurs alliés respectifs.

Le débat heureusement n'eut guère lieu qu'entre deux écrivains célèbres, dont les rôles accoutumés furent cette fois singulièrement intervertis. Linguet (1), le prôneur avoué du despotisme,

(1) Peuchet, en parlant des deux polémiques, a commis une méprise singulière ; il suppose, tome 2, page 329, que Linguet ré-

se déclara pour l'empereur Joseph II, qui semblait défendre l'intérêt de tous contre l'égoïste tyrannie de quelques-uns. Mirabeau, l'apôtre de la liberté, soutint la proposition inverse, c'est-à-dire la cause des Hollandais. Quoique partisan, par sentiment comme par principes, du système de la plus complète liberté du commerce; il s'attacha néanmoins, cette fois, à défendre un traité limitatif, dont le motif originaire était peut-être dans des vues de prudence, encore plus que dans un calcul d'égoïsme national. Pour éviter qu'on ne lui reprochât de se contredire et d'abandonner ses théories favorites, il s'efforça d'établir l'existence d'un fait dont les conséquences devaient prévaloir sur les plus généreuses spéculations, c'est-à-dire d'un formidable plan d'association conçu par les puissances du Nord, pour affaiblir et ensuite asservir celles du Midi; il prit à tâche de prouver que l'affranchissement des Bouches de l'Escaut était un des moyens de succès qui seconderait le mieux les desseins de la ligue du

pondait à Mirabeau, tandis que c'était celui-ci qui réfutait l'autre. La même erreur paraît avoir été commise à la page 162 du n° 5 de la *Revue de Paris* (tome 24), où le rédacteur dit que Mirabeau *fut battu par Linguet*, expression dont le sens est difficile à saisir, quand l'on considère, 1° que la réplique de Linguet, en supposant qu'il en ait fait une, n'a jamais été citée; 2° que le vœu exprimé par Mirabeau fut presque immédiatement exaucé par l'événement.

Nord, en ruinant la Hollande, et en enlevant ainsi au Midi un de ses plus utiles remparts : il en tira la conclusion que des mesures brusques et décisives, même une guerre partielle, auraient l'avantage de trancher la question, avant que le nœud politique en fût devenu inextricable, et d'éviter une conflagration générale entre toutes les puissances intéressées.

Tel fut le sujet de l'ouvrage que Mirabeau fit paraître le 28 décembre 1784 sous ce titre : *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'empereur, sur les causes et sur les conséquences probables de cette réclamation, par le comte de Mirabeau* (1).

Nous ne croyons pas devoir nous y arrêter davantage dans notre texte, et nous en plaçons dans l'appendice l'analyse sommaire et quelques brefs extraits. On sait que l'événement fut conforme au vœu de Mirabeau, en ce sens que Joseph II abandonna ses prétentions, en exigeant toutefois des Hollandais le remboursement des dépenses de ses préparatifs. Nous sommes assurément bien loin de supposer que la brochure de Mirabeau ait eu quelque influence sur ce résul-

(1) Londres. In-8° de 168 pages, plus un appendice de 40 pages, avec cette épigraphe : *Bellum jure gentium perpetuæ pacis causa movetur. Gravina* de Orig. jur. civ., 11, 14.

tat; nous ne croyons pas même que sa réputation d'écrivain politique s'en soit accrue, et qu'il en ait tiré d'autre fruit que quelques honoraires d'auteur, que sa triste position lui rendait fort nécessaires. Mais quelles que soient les imperfections de ce travail hâté, auquel on peut reprocher le manque de précision, de méthode et l'enflure du style, nous croyons qu'il honore la mémoire de Mirabeau, en fournissant de nouvelles preuves de sa courageuse philantropie, et de la sagacité de ses vues politiques.

Plusieurs biographes, à l'occasion de l'écrit *sur l'ordre de Cincinnatus*, et des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, ont reproché à Mirabeau les motifs d'intérêt pécuniaire qui, autant et peut-être plus encore que ses convictions politiques de l'auteur, le forçaient alors d'écrire ([1]). Nous avouons, comme on vient de le voir, que le reproche n'est pas dépourvu de fondement; mais ne doit-il pas tomber devant ce fait trop certain,

([1]) Peuchet parle de « *longueurs qui semblent n'avoir d'autre* « *but que le besoin de remplir son volume* (tome 2, page 329). » Nous demanderons si un tel reproche n'est pas étrange de la part d'un homme qui, toute sa vie, a fait des livres avec des livres, et qui notamment a imprimé sur le compte de Mirabeau quatre tomes, uniquement composés de morceaux antérieurement imprimés, sans addition d'un seul fait inconnu, d'une seule phrase inédite?

que Mirabeau écrivait en effet *pour vivre*; qu'il n'avait ni propriétés, ni rentes, ni charges, ni emploi, ni pensions (pas même sa pension dotale qui était contestée), qu'en un mot, il n'avait de revenu d'aucune espèce? N'est-il pas évident dès-lors que les fruits de son travail étaient ses seuls moyens de pourvoir à sa subsistance et à celle de la famille qu'il s'était faite, étant repoussé par la sienne? Qui pourrait donc sans injustice lui reprocher ses labeurs littéraires, surtout en considérant que depuis sa sortie de prison, il ne traita que des matières d'intérêt général; que le plus souvent il n'écrivit que sous la dictée d'une conviction véritable; que quand parfois on put douter qu'il en fût inspiré, il ne présenta cependant que des propositions qui, si elles étaient susceptibles de controverse, pouvaient néanmoins être soutenues de bonne foi; qu'enfin, à l'exception de la *Correspondance de Berlin*, dont nous parlerons quand il en sera temps, pour en expliquer la révélation sans l'excuser, il ne se permit pas une seule publication qui fût vraiment blâmable, ni surtout dont le genre eût la ressemblance, même la plus éloignée, avec les hideuses rapsodies que la misère lui avait arrachées au donjon de Vincennes?

Quoique fermement résolu d'éviter autant

que possible de ramener la *vie privée* dans les parties de notre ouvrage qui sont consacrées à la *vie publique*, nous ne pouvons achever le récit du séjour de Mirabeau en Angleterre, sans réfuter ici deux assertions calomnieuses de son principal historien.

Peuchet, immédiatement après s'être occupé des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, place à cette époque (décembre 1784) la mort de la malheureuse Sophie; et nous avons prouvé ailleurs (tome 3, pages 285 à 304), qu'elle ne mourut que cinq ans plus tard.

En parlant du même temps, il dit : « *Mirabeau éprouva un chagrin réel par la perte de la jeune et intéressante comtesse de Nehra. La vie tourmentée, nécessiteuse, qu'elle mena pendant les trois ans qu'elle vécut avec lui, son voyage en Angleterre, ses peines à Paris, la conduisirent au tombeau* (Tome 3, page 332). » Cette fois encore Peuchet invente ce qu'il ne sait pas; et au milieu de trois pages de lamentations déclamatoires, il place son invention de manière à diffamer à l'aise; il ajoute : « *Il est donc vrai que Mirabeau devait faire le malheur des femmes qui payèrent sa passion de l'amour le plus tendre; que celles qui lui sacrifièrent devoir, fortune, repos, bonheur, furent les victimes de leur funeste attachement à son sort!*

Voilà certes une rude tirade, et elle n'a pas été perdue pour les successeurs de Peuchet, car en voici une paraphrase où l'on trouvera des couleurs bien plus vives que les siennes.

« *A cette époque* (1784), *mourut la comtesse* « *de Nehra. La misère, les peines de cœur, la fa-* « *tigue, les voyages de Paris, les inquiétudes de* « *l'avenir, la mirent au tombeau. La destinée de* « *cette aimable femme est aussi pénible à raconter* « *que celle de la sensible et malheureuse Sophie.* « *Ne croirait-on pas lire ici le conte du* VAMPIRE? « *Toutes les femmes qui approchent cette espèce de* « *lord Rothven, meurent de misère et d'amour; cet* « *homme les traîne sans remords et sans peur à tra-* « *vers la honte et la misère, jusqu'à ce que le tom-* « *beau s'ouvre pour les recevoir* (1). »

Ces phrases, sans doute, et celles qui suivent, sont fort éloquentes; mais il y a un fait significatif à opposer aux deux auteurs : c'est que Mme de Nehra n'est pas morte en 1784, mais bien en 1818 (24 juin); qu'ainsi elle a survécu plus de 27 ans à Mirabeau, qui, amant toujours volage, mais ami toujours tendre et bienfaisant, ne cessa de la chérir autant qu'il en était aimé, et qui lui légua 20,000 fr. dans son testament, où elle est la seconde personne nommée : l'auteur de cet ouvrage est la première

(1) 1831. *Revue de Paris*, tome 24, n° 3 du 20 mars, page 162.

L'autre fait, dont parle Peuchet (1), et, d'après lui encore, le même article de la *Revue de Paris* (2), se rapporte à un copiste, nommé Hardi, que Mirabeau occupait à Paris, et qu'il manda à Londres. Le récit d'ailleurs absurde de Peuchet est complétement calomnieux. Nous en avons un, écrit par madame de Nehra, et que nous ne transcrirons pas à cause de sa longueur, quoiqu'il soit intéressant et empreint des couleurs de la vérité. Nous réduirons à peu de mots nos explications sur ce fait.

Partant de Paris, et incertain de son sort, Mirabeau avait confié à Hardi des papiers très-secrets, et qui intéressaient fort sa mère et lui-même, la comtesse de Mirabeau, et aussi des tiers, par exemple des femmes dont nous ne devons point dire le nom, puisque personne ne les a nommées avant nous. Quand, à l'arrivée de Hardi, Mirabeau demanda ses papiers, ils avaient disparu, et il lui fut impossible d'obtenir même le plus léger éclaircissement à cet égard. Désespéré à l'aspect du danger possible, même probable, d'une publication furtive qu'on lui imputerait à crime, il consulta ses amis sur le parti à prendre. Tous, et sir Gilbert Elliot en tête, lui conseillèrent une action juridique,

(1) Tome 2, p. 318. (2) Volume et numéro déjà cités, p. 161.

comme la voie la plus sûre d'une justification anticipée et d'une protestation solennelle. Hardi fut donc traduit en justice par Mirabeau, et non pas Mirabeau par Hardi, comme le dit Peuchet (1), pour le fait de la rétention d'un dépôt, et non pour le fait d'un vol. Sir Gilbert Elliot en personne, exposa et la cause, et ses conseils, et sa participation; et Hardi, envoyé en prison, se jugea si bien lui-même, qu'il ne hasarda pas, du moins alors et à découvert, un mot des récriminations dont parle Peuchet, et dont l'idée, s'il avait été en mesure de la suivre, lui serait naturellement venue après un traitement aussi brusque, et dans un pays où les lois se prêtent particulièrement à l'action reconventionnelle et récriminatoire.

Voilà l'exacte vérité sur un épisode fort simple, que Peuchet a présenté de manière à outrager la mémoire de Mirabeau. Mais pourquoi cette animosité? pourquoi cette ignorance des faits? Quant à l'animosité, nous ne chercherons pas à l'expliquer, car nous n'avons jamais pu la comprendre; quant à l'ignorance des faits, il est aisé de la concevoir, parce que Peuchet voulant écrire la vie privée de Mirabeau sans la connaître, autrement que par les documens tels

(1) Tome 2, page 318.

quels publiés avant lui; n'ayant pu s'éclairer auprès de madame du Saillant qui lui refusa toute confiance, d'autant qu'elle avait auprès d'elle son mandataire dévoué, qui parle ici; Peuchet, disons-nous, s'opiniâtrant toutefois à faire un gros livre, a puisé partout, sans soin, sans critique, sans choix; et, par exemple, s'est inspiré, quant au fait dont il s'agit, d'un horrible libelle publié le 27 mars 1787, sous le titre de *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage*, et d'un autre pamphlet écrit par des champions avoués ou non avoués de la cause de Necker; libelles dont le second est la copie du premier, qui fut écrit en partie sous la dictée de Hardi. Ajoutons que Peuchet n'étudia pas même ce document, qu'un biographe judicieux et de bonne foi aurait rejeté au premier coup d'œil, parce que toutes les fureurs de la haine, et ses exagérations, et ses impostures, y sont empreintes à chaque phrase. Nous disons que Peuchet ne le lut pas même avec quelque attention, quoiqu'il en ait copié plusieurs pages [1]; car autrement il aurait vu que madame de Nehra, qu'il dit morte en 1784, ne l'était pas apparemment en 1787, puisque le libelle cité en parle dans les termes les plus

[1] Tome 3, pages 98 à 102.

diffamatoires, comme d'une personne *vivante* [1].

Mirabeau avait conçu à Londres l'espoir de faire quelque grand travail littéraire qui lui aurait fourni des moyens suivis et assurés de subsistance. Par exemple, une entreprise qu'il avait, comme nous l'avons vu [2], projetée dès Vincennes, c'est-à-dire un extrait raisonné et classé de la collection précieuse, mais indigeste des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; par exemple encore, un *Conservateur* [3], dont l'objet aurait été de recueillir et rassembler un choix de morceaux d'élite enfouis dans des ouvrages anciens que faisait oublier ou du moins négliger l'accroissement journalier des produits de la presse ; accroissement déjà très-marqué dès lors, et dont on a vu depuis la prodigieuse et incalculable progression. Ces projets, goûtés d'abord, furent ensuite écartés par les timides hésitations des libraires anglais, qui participaient fort peu à l'esprit spéculateur de leur nation [4]. Mirabeau s'en

(1) Mirabeau fut fort affecté de ce libelle, dont il parle dans une lettre à Mauvillon : « Je veux préparer madame de Nehra à « la lecture d'un horrible libelle contre moi, où elle est atroce- « ment, gratuitement et calomnieusement outragée. Il faut au « moins que celui pour qui elle souffre l'en console. » (Page 224.)

(2) Voir notamment ci-dessus, page 54.

(3) Lettres à Chamfort, page 74.

(4) Il y aurait lieu de croire que Mirabeau ne reçut pas plus

tint donc forcément aux deux ouvrages qu'il avait publiés; et nous ne lui connaissons d'œuvres inédites, écrites à Londres, que le commencement très-informe d'une *Histoire de Genève*, dont nous avons donné le manuscrit autographe à feu M. *Étienne Dumont* lors de son dernier voyage à Paris, en avril 1826 [1], et un sermon *sur l'immortalité de l'âme*, composé pour un ministre réfugié. Cet ecclésiastique lui avait été recommandé de Genève, et Mirabeau le tira de l'indigence, non par des secours pécuniaires qui n'étaient pas à sa portée, mais par le don de ce travail, à l'aide duquel le jeune ministre obtint au concours une place avantageuse. Nous publierons quelque jour,

d'encouragement dans son propre pays, s'il était vrai (ce que nous ne pouvons ni affirmer ni démentir) qu'un *Prospectus* eût été distribué à Paris, ainsi que le disent les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres*, etc. (*Londres*, John Adamson, tome 31, page 91 et 93, 10 et 11 février 1786.)

(1) Étienne Dumont, génevois, connu principalement par ses traductions et commentaires des ouvrages de Jérémie Bentham. Étienne Dumont avait été fort lié, en 1789, avec Mirabeau, pour qui il fit plusieurs travaux politiques. On a, en 1831, imprimé sous le titre de *Souvenirs de Mirabeau*, un volume de fragmens et notes qu'Étienne Dumont ne destinait pas au public, du moins dans l'état où ils sont, et qu'il appelait lui-même une simple *ébauche*, qualification que l'éditeur a conservée, non sur le titre, mais dans l'*avertissement*. Nous aurons occasion de revenir sur les *Souvenirs* d'Étienne Dumont. Cet homme, également habile, savant et vertueux, est mort à Milan, le 28 septembre 1829.

d'après le manuscrit autographe, cet éloquent sermon qui, par le sujet et la forme, diffère essentiellement des autres ouvrages de l'auteur, et doit, à tous égards, faire beaucoup d'honneur à sa mémoire.

LIVRE III.

III.

Mirabeau arriva le 1er avril 1785 à Paris; son projet était de se retirer en Provence avec madame de Nehra et leur enfant adoptif; de s'y livrer entièrement aux travaux d'une grande composition historique, dont il avait depuis long-temps réuni les matériaux; de faire suivre à Paris, par les voies amiables, ou du moins sans éclat, la fixation et la réalisation de la pension dotale qui lui était due, qui lui aurait suffi dans une profonde et laborieuse retraite, et de ne reparaître que pour publier un ouvrage grave et bien mûri, dont il se serait cru alors le

droit d'attendre et l'oubli du passé, et une réputation honorable, et la chance d'être employé et avancé dans les affaires publiques.

Ce projet prudent et louable fut renversé par un incident inattendu : l'enfant que Mirabeau chérissait éprouva une longue et dangereuse maladie, qui fit ajourner le projet d'un déplacement. Mirabeau fut introduit par Clavière dans la maison du banquier génevois Panchaud; l'un et l'autre l'entretinrent continuellement de matières de finances qu'il avait déjà sérieusement étudiées en Angleterre, et qui, à cette époque, occupaient beaucoup le public. Bientôt cet esprit actif s'échauffa sur les grandes questions de ce genre, et il ne pensa plus à son projet d'aller faire retraite au château de Mirabeau (1).

(1) Cè projet, prouvé par nos correspondances et par les Mémoires de madame de Nehra, l'est aussi par le passage suivant de l'avertissement qui précède le livre intitulé : *De la Caisse d'escompte.* « Fatigué d'une vie orageuse, et persuadé que le repos « et la paix sont les seuls biens purs et sans mélange que le Ciel ait « accordés à l'homme (*), je quittais la fière Albion, ce pays, pour

(*) Il faut que cette vérité soit bien frappante; car on la trouve aux deux pôles de l'esprit humain, si je puis parler ainsi.

On lit dans Newton : *Quietem, rem prorsùs substantialem.*

On lit dans La Fontaine :

Le repos, le repos, trésor si précieux,
Qu'on en fit autrefois le partage des dieux. (*Note de Mirabeau.*)

Depuis quelques années les besoins de l'État, surtout les dépenses prodigieuses de la guerre de l'indépendance américaine, avaient nécessité des emprunts considérables ; ces sortes de placemens avaient acquis une très-grande faveur, dans un pays où la passion du gain a tant d'imaginations vives à exploiter. Les opérations de ce genre ne s'étaient pas bornées aux emprunts de l'État ; à côté de ces sortes d'effets, et on peut dire à leurs dépens, beaucoup d'entreprises particulières avaient attiré l'argent de la capitale et des provinces. Telles étaient notamment, la *Caisse d'escompte*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Compagnie des Eaux de Paris*. La première et la dernière de ces entreprises avaient évidemment un but d'intérêt public ; la seconde ne présentait en aucun sens le même caractère ; toutes trois faisaient naître d'immenses opérations, et absorbaient la plus grande partie des capitaux que réclamaient inutilement une mul-

« tout autre, plus digne d'estime et de curiosité que d'affection et « de regrets, mais où j'ai trouvé, moi, les amis les plus vrais et les « plus dévoués qui soient sur la terre, et *j'allais dans le seul sé-« jour où le sort m'ait laissé des droits*, lorsque, passant à Paris, « j'ai appris qu'on s'occupait de nouveaux réglemens sur la « Caisse d'escompte. J'ai cru que cette circonstance rendait « nécessaire un ouvrage qui fixât et mît à la portée de tout le « monde les bons principes sur ce sujet, etc. » Pages 12, 13.

titude d'emplois et d'affectations plus utiles.

La Caisse d'escompte, créée en 1776, par Turgot, avait rendu d'importans services au commerce, en augmentant la masse et la circulation du numéraire; l'accroissement rapide des opérations avait grossi les dividendes attribués aux actions, et le prix, sinon la valeur de celles-ci, s'était élevé, en proportion d'abord, et ensuite bien au-delà, par suite des manœuvres d'un agiotage effréné. En septembre 1783, la caisse d'escompte éprouva quelque embarras dans ses paiemens; un secours dangereux lui fut imprudemment accordé par le gouvernement: l'arrêt du Conseil du 23 du même mois autorisa le paiement, en lettres de change, des billets dont le remboursement en numéraire éprouvait des difficultés temporaires; un rapide et profond discrédit fut le résultat d'une pareille mesure; M. de Calonne y pourvut avec habileté, avec courage, dès les premiers jours de son entrée au ministère, par un arrêt du conseil, du 23 novembre 1783, qui répara la faute commise deux mois auparavant; la confiance publique, quelque temps retirée aux billets, et par conséquent aux actions de la caisse d'escompte, leur revint tout entière; et l'agiotage s'en emparait de nouveau (1), plus actif et plus avide

(1) Le prix effectif et de fondation était de 3,000 liv. (première

que jamais, à l'époque où notre narration est parvenue.

La Banque Saint-Charles avait été instituée à Madrid, en 1782, par Cabarrus, depuis ministre des finances du roi d'Espagne; et Mirabeau remarque avec raison (1) qu'on aurait dû s'étonner de voir un pays où, sauf les effets momentanés d'une guerre passagère, abondaient les métaux du Nouveau-Monde, créer un de ces établissemens dont les seuls États où manque le numéraire ont réellement besoin. Outre cette circonstance, suffisante pour faire réfléchir les capitalistes, outre de suspectes analogies entre Law et Cabarrus, entre *le Système* et *la Banque Saint-Charles*, celle-ci appuyée sur d'imaginaires profits du commerce des Philippines, comme l'autre sur les chimères du Mississipi et de la Louisiane, les hommes prudens auraient dû hésiter à mettre leurs fonds dans une entreprise placée sous une domination étrangère, tout-à-fait indépendante, tout-à-fait absolue; dans une en-

création), et de 3,500 liv. (seconde création). Du 25 novembre 1785 jusqu'au 6 mai 1786, l'agiotage fit monter les actions jusqu'à 8,000 liv.

(1) Ces remarques, dont la justesse est relevée par l'expression la plus piquante et la plus colorée, sont développées dans le chapitre III de l'ouvrage sur la Caisse d'escompte, pages 22 et 23, et copiées par Peuchet, tome IV, pages [illegible] et suivantes.

treprise dont ils ne pouvaient apprécier les opérations que par de simples ouï-dire, par des illusions, et non par des raisonnemens. Cependant l'agiotage s'acharnait sur les billets de la banque espagnole; ses actions étaient plus recherchées en France qu'à Madrid; le cours s'en fixait en Espagne d'après Paris, et non à Paris d'après l'Espagne; leur valeur nominale n'était que de 500 livres: l'emportement des joueurs en avait déjà presque doublé le prix.

La Compagnie des Eaux de Paris avait émis des actions pour former son capital. Quelles que fussent l'incontestable utilité de son but, et l'habileté de ses moyens, des mécomptes avaient d'abord trompé ses calculs; les actions, dont la mise primitive étaient de 1,200 livres, étaient tombées d'un tiers. Le Gouvernement avait cru avec raison devoir venir au secours de la Compagnie en achetant cent actions : cette assistance ayant paru devoir assurer des succès d'abord douteux, les actions avaient rapidement remonté; et le jeu de bourse s'en emparant en porta le prix jusqu'à 4,000 livres et au delà.

Les opérations de ces trois établissemens occupèrent beaucoup Mirabeau, incessamment stimulé par ses amis qui voulaient se servir de son talent d'écrivain polémique. Ceux-ci, possesseurs de beaucoup d'effets publics émis par

l'État, ayant, par conséquent intérêt à abattre ou abaisser des concurrences dangereuses, lui inspirèrent l'idée de combattre l'agiotage, en lui exposant les maux publics qui devaient s'ensuivre. Ils lui fournirent tous les matériaux nécessaires; bien plus, ils suggérèrent au Contrôleur-général le désir de s'aider, comme eux, d'un auxiliaire aussi puissant. Mirabeau fut mis en rapport avec M. de Calonne, et c'est en partie dans l'intérêt et sous l'inspiration du ministère, qu'il écrivit ses deux premiers ouvrages sur les finances.

Il en publia cinq dans l'espace de cinq mois: 1° *de la Caisse d'Escompte* (8 mai 1785) [1], et dans cet ouvrage il anticipait tellement sur les subséquens, qu'il se serait fait accuser d'inconséquence et de versatilité s'il ne les avait pas écrits: 2° *de la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles* (1785) [2]; 3° *Lettre du comte de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye, sur la Banque d'Espagne dite de Saint-Charles, et sur la Caisse d'Es-*

[1] In-8° de 227 pages, avec cette épigraphe:
Jam dabitur, jam, jam; donec deceptus, et expes
Necquicquam fundo suspiret nummus in imo.
PERS., *sat.* II, v. 50, 51.

[2] In-8° de 520 pages, avec cette épigraphe:
Ploratur lacrymis amissa pecunia veris.
JUV.
Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.

compte (13 juillet 1785) (1); 4° *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris* (2 octobre 1785) (2); 5° *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris* (10 décembre 1785) (3).

Ces divers ouvrages écrits avec vigueur, souvent avec violence, heurtaient trop d'intérêts particuliers pour qu'ils ne suscitassent pas à l'auteur beaucoup de haines, d'injures et de calomnies. On lui prodigua les accusations d'ignorance, sans dévoiler les bévues qu'on lui reprochait, sans détruire ses preuves; et de vénalité, sans songer qu'au profit du ministère qui, l'excitant en secret, le désavouait en public, et

(1) In-8° de 117 pages, avec cette épigraphe :

Vos opibus junctos, conspirantesque tulissem!
CLAUDIAN.

(2) Londres, in-8° de 38 pages, avec cette épigraphe :

Pauvres gens!... je les plains, car on a pour les fous
Plus de pitié que de courroux.
LA FONT., fab. 7, liv. 12.

(3) Bruxelles, in-8°, de 116 pages, avec cette épigraphe :

Granius Marcellus préteur du Bythinie

Egens, ignotus, inquies, dum occultis libellis cuique periculum facessit, mox odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac postremum sibi invenère.

Né dans l'obscurité, sans ressource que l'intrigue, le voilà cet homme que ses libelles avaient rendu si redoutable! chargé aujourd'hui de la haine publique, qu'il serve à jamais d'exemple à ceux qui, de pauvres devenus riches, qui, du sein du mépris, parvenus à se faire craindre, veulent perdre les autres, et finissent par se perdre eux-mêmes! (TACIT. Ann. liv. 1, chap. 74.)

de quelques banquiers ruinés ou fort obérés, il attaquait et désespérait d'opulens et puissans agioteurs qui auraient magnifiquement payé son silence s'il avait voulu le vendre.

Rien ne nous serait si aisé que de prendre à peu de frais dans les livres contemporains des explications fort détaillées sur le sujet des ouvrages de Mirabeau, relatifs aux finances; et, d'un côté, dans ces brochures même, d'un autre côté dans d'autres écrits de la même main, des citations nombreuses, qui feraient d'autant plus d'honneur au patriotisme et au talent de l'auteur, que de nos jours on connaît fort peu ces écrits de circonstance qui n'ont jamais été réimprimés.

Mais cette considération même, l'oubli où sont tombées des questions éphémères, la répugnance que nous avons à reproduire des ouvrages déjà publiés, nous déterminent à ne rien emprunter qu'à une source inconnue; ce que nous ferons toujours quand les sujets que rencontrera notre narration, pourront être traités avec des matériaux de notre propre fonds, et quand ceux-ci pourront suppléer des œuvres déjà imprimées sous le nom de Mirabeau, qui ne seraient pas à la fois d'un intérêt permanent, et dignes de revivre. Nous nous bornerons donc, quant aux écrits sur les finances, à

insérer ici, en ce qui les concerne, d'abord quelques phrases d'une lettre que Mirabeau écrivit à son père trois ans après; ensuite et comme un résumé vif, substantiel et tout neuf, la première partie d'une lettre amère, mais éloquente, que Mirabeau destina, dans les premiers jours de janvier 1786, à M. de Calonne; lettre que l'auteur écrivit à son arrivée en Prusse et que ses amis, à qui il l'envoya, retinrent, et ne voulurent absolument pas publier, malgré ses prières, ses instances accompagnées d'emportemens, comme le témoignent ses lettres, et les leurs qui sont entre nos mains.

Mirabeau, répondant à des reproches de son père, s'exprimait ainsi : dans une lettre écrite le 4 octobre 1788.

« Vous avez dit de moi, mon père, *il a taré*
« *sa plume de la tache d'être vénale*; *on sait que*
« *Calonne le payait*; *on dit, on veut croire qu'il en*
« *était de même de Lamoignon* (1).

« Ma plume *vénale!* mon père! Eh! quand
« ai-je soutenu les contraires? voilà le carac-
« tère de la vénalité. *On sait que Calonne me*
« *payait*.... Certes on sait qu'on ne sait rien....

(1) Le fait était faux, comme on va le voir; mais eût-il été vrai, le reproche aurait été aussi inconséquent qu'injuste de la part du marquis de Mirabeau, qui n'accordait aucune espèce de secours à son fils, pas même le paiement de sa pension dotale.

« Sollicité par tous ceux de mes amis, qui pariaient « pour mes opinions, de prendre part à leurs « affaires; provoqué par Dupont lui-même [1], « que j'en atteste, baffoué par lui de ne m'être « pas fait 40,000 fr. de rente dans les vertiges « de l'agiotage, je suis resté étranger à toute « spéculation, même innocente; j'ai vécu, peti- « tement vécu, de mon travail et du secours de « mes amis; mais je n'ai jamais ni joué un écu, « ni reçu un sou en présent, moi qui faisais flé- « chir, en quelque sorte, à mon gré, le balan- « cier de la Bourse; moi dont on aurait payé le « silence de tout l'or que j'aurais voulu ac- « cepter : j'ai, bien ou mal, à juste ou injuste « titre, mais j'ai, de fait, rendu de très-grands « services aux finances sous le ministère de « M. de Calonne. Je puis établir par pièces « authentiques 1° que l'écrit, sur la Caisse « d'escompte, si hâté et imparfait qu'il soit [2] a

(1) Dupont de Nemours.

(2) Voilà ce que dit ailleurs Mirabeau de son ouvrage sur *la Caisse d'escompte* : « Celui-là est fort élémentaire; et comme il « fallait être lu dans un moment donné, outre la précipitation de « l'exécution, il y a un peu de vernis étranger au sujet, et peu de « généralisations, parce que je n'aurais pas été entendu, et j'au- « rais été chicané. » (*Lettres de Mirabeau à Mauvillon*, page 16, « 17.) J'avoue que je regarde le livre de *la Banque Saint-Charles*, « qui a eu un succès littéraire beaucoup moindre (que celui du

« sauvé beaucoup d'honnêtes joueurs que des « fripons allaient duper; 2° que les *saint Charles* « que j'ai trouvés à 900 fr., et jetés en huit « jours à 400 fr., ont coûté 54 millions au « royaume, et lui auraient, sans moi, coûté en « peu de semaines, trois fois autant. Enfin, « mon père, j'ai fait rebrousser les Philippi- « nes (1); j'ai déjoué l'agiotage sous toutes les « formes, l'agiotage qui engloutissait tout le « numéraire du royaume, décourageait toutes « les industries honnêtes, et enfin, inoculé à la « cour, préparait à la France un débordement de « corruptions nouvelles. Tant que M. de Calonne « n'a pas été chef de parti et de partie dans l'agio- « tage, il a trouvé cela très-bien, et m'a même « lancé. Mais il n'a jamais déboursé autre chose « que les frais de l'impression des *saint Charles*, « sur le compte de l'imprimeur, et dans ses « mains. Quand le ministre a été agioteur, il a « voulu m'imposer silence, et j'en ai parlé plus

« livre sur la Caisse d'escompte) comme infiniment meilleur, plus « profond, plus orthodoxe, et, s'il m'est permis de le dire, comme « la théorie des banques publiques. Il est difficile de croire que ce « livre a été fait et imprimé en dix jours. C'est un tour de force « peut-être, mais le péril était imminent (*Ibid.*, *ibid.*)

(1) *Les Philippines*, c'est-à-dire les actions de la compagnie des Philippines, autre création du financier Cabarrus, et dont Mirabeau signalait aussi les déceptions.

« haut. Il a déchaîné contre moi ce saltimban-
« que de Beaumarchais (1). Vous savez le reste.
« Ma vengeance prise (et elle ne fut si sévère,
« si à mort, que parce que l'on voulait me
« *tarer de vénalité*), j'ai consommé une rupture
« déjà publique, en écrivant à M. de Ca-
« lonne une lettre telle que jamais stipen-
« diaire n'en écrivit de pareille à son acheteur;
« et si vous connaissiez cette lettre, que Du-
« pont vous montrera, vous ne douteriez pas
« un moment que j'ai plaidé ma seule opinion,
« ma seule conviction; et non pas un thème
« lâchement accepté en échange d'un salaire
« avilissant. (2) »

C'est cette raison même, c'est le désir de substituer cette persuasion aux conjectures dont la mémoire de Mirabeau est restée chargée sur la foi de ses ennemis, par la faute de ses biographes, mal informés parce qu'ils n'ont rien approfondi à cet égard, qui nous détermine à insérer dans notre texte une partie de la lettre, ou plutôt du volumineux factum (3) dont Mira-

(1) Beaumarchais, un des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris, fit en leur nom une réponse spirituelle et mesurée, mais ironique et maligne, qui porta l'irritation de Mirabeau jusqu'à la fureur.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

(3) Notre manuscrit entièrement autographe formerait près de trois cents pages in-8° d'impression.

beau parlait à son père, et qu'il avait destinée à M. de Calonne.

On remarquera sans doute le ton amer et parfois déclamatoire de cette lettre qui, écrite peu de temps après la réponse adressée à Beaumarchais, en rappelle la véhémence et l'emportement. Ce ton s'explique par les impressions profondes de l'écrivain; par sa conviction qui survivait au désaveu ministériel de son système; par les déterminations inattendues du pouvoir, déterminations qui blessaient la loyauté de Mirabeau par de frauduleuses manœuvres, son équité par des injustices, son patriotisme par des mesures arbitraires et dangereuses. On peut aussi, nous l'avouons, en attribuer une partie à la défection du ministre, qui, soit faiblesse, soit duplicité, cessait de le soutenir après l'avoir excité, et faisait ou laissait rendre les arrêts du Conseil des 17 juillet et 24 août 1785, qui blâmèrent et supprimèrent l'écrit *sur la Banque Saint-Charles*, et la *Lettre à Le Couteulx de la Noraye*.

« Il est donc arrivé, Monsieur, ce moment « que je vous ai prédit, et que j'ai vraiment re« douté, ce moment où ma réputation, mes « principes, ma sûreté, mon honneur, et, par« dessus tout, le bien de mon pays, me com« mandent également de vous citer au tribunal « du public, et de le prendre pour juge entre « nous.

« Après six mois de vains efforts, d'inutiles « conseils, de travaux infructueux, je me vois « contraint de renverser dans ma propre opi- « nion le trône que j'aurais voulu vous élever « dans celle de tous nos concitoyens. Non-seu- « lement il me faut renoncer à l'espoir de tout « le bien que vous pouviez faire, mais il devient « nécessaire que je m'oppose au mal que vous « faites.

« J'aurais voulu pouvoir être votre caution, et « vous me forcez à devenir votre dénonciateur. « J'aurais consumé ma vie pour vos succès ; il « faut que j'emploie des heures pénibles à en « préserver mes concitoyens. Eh! comment avec « le sentiment profond de votre servile déférence « pour des conseillers pervers, ne pas chercher « à faire tomber de vos mains le sceptre qui dé- « truirait enfin et nos propriétés, et tous les « principes qui leur servent de base?... Oui, je « dois essayer contre vous ce que peuvent la vé- « rité, la raison, le patriotisme, pour arrêter « dans sa marche inconsidérée un ministre in- « souciant et corrompu, qui, laissant flotter les « rênes des finances au gré de l'ignorance aveu- « gle et de l'avide cupidité, compromet l'hon- « neur du gouvernement et celui de la nation.

« Mais pourquoi, Monsieur, êtes-vous ce mi- « nistre? Pourquoi le hasard m'a-t-il approché

« de vous ? pourquoi vos qualités aimables m'a-
« vaient-elles séduit ? pourquoi vous êtes-vous
« servi de moi (1) ? pourquoi m'avez-vous, en
« désertant la cause que j'ai reçue de vos mains,
« imposé le devoir de la défendre enfin contre
« vous-même ? M'auriez-vous pris pour un de ces
« hommes légers ou sans honneur, à qui l'on
« commande de plier au gré des circonstances
« leurs sentimens et l'emploi de leurs méprisa-

(1) Mirabeau ne s'est nullement caché de ses relations avec M. de Calonne. Voici, entre autres preuves, ce qu'il écrivait dans son second travail sur les *Eaux de Paris* : « Le ministre des finances « m'y avait appelé, encouragé, invité. » (Page 10.) Depuis, dans la terrible philippique intitulée : *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables, publiée* le 20 février 1787, et dirigée en partie contre les résultats dès-lors palpables, et depuis trop publics, des fautes de ce ministre, Mirabeau écrivit en propres termes : « Déjà j'ai tenté de répandre l'instruction sur ces objets ; « j'étais autorisé, j'étais même invité à le faire, et je crois avoir « acquis le droit de dire que j'employai toujours dans cette mission « salutaire les argumens d'une saine logique. » (Page 10.)

En écrivant cette même *Dénonciation de l'agiotage*, Mirabeau a employé quelquefois dans le texte, plus souvent dans les notes, quelques-uns des faits, des conjectures, et des raisonnemens qu'on va lire. Ce sont, en général, des imitations, et non des répétitions ; car si Mirabeau s'était littéralement répété, nous n'aurions donné que par fragmens la partie que nous publions aujourd'hui de la lettre à M. de Calonne. Nous ne cesserons en effet de le dire, nous ne voulons réimprimer les choses déjà imprimées que dans les cas de nécessité absolue.

Nous aurons soin de citer en note les imitations de ce genre.



« bles talens?.... Si telle fut votre erreur, vous « allez être cruellement détrompé.

« Cependant, de quel droit, Monsieur, au« riez-vous auguré ainsi de mon esprit ou de « mon âme? quand auprès de vous ai-je cessé « d'être moi? quelle vérité m'avez-vous entendu « dissimuler ou trahir? Dans quel temps une « mâle et inflexible liberté n'a-t-elle pas dicté « mes écrits et mes discours? Quels titres enfin « n'ai-je pas à votre estime?.... Je la conserve« rai, Monsieur, ou du moins j'en serai digne, « même au prix de votre haine; et puisque « vous vous laissez arracher une loi également « absurde, impolitique et immorale, dont mes « amis, que vous n'avez consultés que pour « tenter d'en obtenir le conseil de votre volon« té, et moi que votre indiscrétion seule admit « à votre confidence, nous vous avons démon« tré dès long-temps les inconvéniens, les er« reurs et les vices, puisque, par cette loi (1), « vous détruisez autant qu'il est en vous le bien « que j'ai fait à ce royaume ravagé par votre im-

(1) Il est question ici de l'arrêt du Conseil, du 2 octobre 1785, *portant nomination de commissaires pour la liquidation des marchés à termes et compromis d'effets royaux ou autres quelconques*, en exécution de l'arrêt du 7 août précédent, lequel *renouvelle les ordonnances et réglemens concernant la Bourse, et proscrit les négociations abusives*. (Note de Mirabeau.)

« péritie et votre pusillanimité; puisque vous
« osez essayer sur moi des menaces, pour m'em-
« pêcher de continuer la légitime publication de
« mes opinions et de mes principes, maintenant
« que vous êtes en contradiction avec vous-
« même, et que la vérité vous importune...... je
« prouverai, Monsieur, que je suis un bon ci-
« toyen et que vous êtes un mauvais adminis-
« trateur; que vous ne savez ni ce que vous de-
« vez, ni ce que vous pouvez, ni ce que vous
« voulez, et que votre dernier arrêt est l'oppro-
« bre du gouvernement, le fléau du crédit, et la
« destruction de toute confiance entre commer-
« çans.

« Mais, Monsieur, bien que vous m'ayez
« tout à la fois poursuivi de persécutions et
« d'outrages, ce n'est ni haine (je n'étais dis-
« posé qu'à vous aimer), ni vengeance (eh!
« quel plus puissant vengeur que vous-même
« pourraient désirer vos ennemis?) qui m'arra-
« chent cette lettre. Je la commencerai en fai-
« sant voir qu'une défense légitime m'impose
« la nécessité de l'écrire. L'histoire de nos re-
« lations, sur lesquelles j'insisterai pour mieux
« prouver le défaut absolu de caractère que
« vous avez porté dans la place qui demande le
« plus de suite et de fermeté; l'histoire de nos
« relations, dis-je, suffira pour en convaincre.

Mes relations avec M. de Calonne.

« Vous vous rappelez sans doute quels « sont les premiers rapports qui nous firent « connaître l'un à l'autre. Je désirais mélanger « de quelque bien le mal d'une Compagnie des « Indes que déjà vous aviez formée. Je n'igno- « rais pas que votre plan, conçu avec précipita- « tion, pour contrarier les vues de M. le maré- « chal de Castries, qui, à bon droit, avait re- « jeté tout arrangement de cette nature, n'était « que le résultat d'une intrigue; et je connais- « sais trop bien l'influence des positions de « Cour, pour m'étonner qu'une Compagnie des « Indes, véritable usurpation d'un département « sur un autre, fût très-imparfaitement consti- « tuée. Mais comme, après tout, son privilége « ne saurait être que l'erreur d'un petit nombre « d'années, je n'eusse pas regardé cet établisse- « ment mauvais en soi, plus mauvais par son or- « ganisation, comme une faute qui dût faire « désespérer de vous, quand les premières « opérations de votre ministère m'auraient ins- « piré pour votre administration des préven- « tions moins favorables.

« Peu de ministres peuvent se vanter d'un « aussi beau début que vous, Monsieur. L'in- « justice d'une résiliation arbitraire et violente,

« expiée et réparée par le rétablissement du « bail des fermes ; le papier-monnaie anéanti ; « l'anathème du viager solennellement prononcé « par le législateur ; un emprunt mieux com- « biné qu'il ne s'en était fait encore en France ; « la caisse d'amortissement instituée ; le crédit « public relevé, soutenu, augmenté : tout an- « nonçait en vous des vues ; et votre extrême fa- « cilité à faire de l'esprit des autres votre es- « prit, confirmait assez ce présage, pour qu'il « me soit pardonnable de m'être livré à la sé- « duction de vos grâces personnelles. A la vé- « rité, vous étiez déjà sorti de la bonne route. « L'arrêt rétroactif du 24 janvier, qui terminait « par une iniquité révoltante (1) ces combats « de pygmées qu'avait suscités la querelle des di- « videndes, dans laquelle l'autorité n'aurait ja- « mais dû intervenir : cet arrêt montrait assez « que vous manquiez de principes, ou de fer- « meté, et surtout de dignité. Mais plusieurs

(1) Arrêt du 24 janvier. *Il déclare nuls les marchés de prime, concernant les dividendes des actions de la Caisse d'escompte*, etc. etc. (Note de Mirabeau.) Quoique l'ouvrage sur la *Caisse d'escompte* fût écrit, à certains égards, sous l'influence de Calonne, Mirabeau, qui ne voulait plaider que sa propre conviction, consacra deux chapitres (VII et VIII, pages 70 à 110) à combattre l'arrêt du 24 janvier 1785, dont il dit, notamment page 82, « que Dieu même « ne peut pas faire qu'une loi rétroactive soit une loi juste. (Note de l'éditeur.)

« prétextes, quoique bien frivoles et peu dignes « d'excuse dans un ministre, semblaient colorer « cette grande faute. Des hommes (1) dont l'igno- « rance et la bassesse vous étaient peut-être in- « connues, dénonçaient au gouvernement des « fraudes immenses, des vols manifestes, un « feu qui menaçait d'envahir toutes les fortu- « nes du commerce (2); et l'excès de votre déli- « catesse pouvait vous ménager une sorte d'ex- « cuse dans le vif ressentiment des soupçons « qu'on avait injustement lancés sur vous. »

(1) *Les Commissaires de la Caisse d'escompte* « qui n'avaient « cependant, dit Mirabeau, aucune mission de leurs commettans « pour demander la proscription des marchés de dividendes. » (*Sur la Caisse d'Escompte*, page 73.) (Note de l'éditeur.)

(2) Les commissaires députés des actionnaires de la Caisse d'escompte déclarent « *qu'ils croyaient de leur devoir de dénoncer* « *à sa majesté un abus qui pourrait compromettre la fortune de* « *ses sujets....* » Sur quoi il est à remarquer, comme je l'ai fait dans mon ouvrage *sur la Caisse d'escompte*, que le montant des différences perdues n'allait pas à 500,000 livres; ce qui est constaté par l'état détaillé de ces marchés, dans le recueil des pièces imprimées par ordre du gouvernement à cette occasion. La totalité des dividendes vendus s'élevait à 15,400, et leur prix commun à 180 livres; le dividende fut réglé à 150 livres restent, donc 30 livres de perte par dividende, faisant en tout 462,000 livres à supporter par une vingtaine de particuliers qui, pour la plupart, avaient déjà fait des bénéfices énormes par la hausse qu'ils avaient produite en grande partie en achetant insidieusement ces mêmes dividendes à des prix qui ne pouvaient jamais se réaliser. (Note de Mirabeau.)

« D'ailleurs, cet arrêt n'était pas votre ou-
« vrage; la voix publique en nommait l'auteur
« qui dès long-temps nous a ravi le droit de nous
« étonner de ses œuvres. Enfin je préparais alors
« même une critique assez sévère de cette étrange
« loi, pour qu'il me fût permis de vous pardonner.
» Je ne doutais pas que vous ne prissiez le
« parti de la retirer, et que vous ne donnassiez
« le premier ce bel exemple peut-être aussi
« prudent que généreux, même pour un mi-
« nistre, de rétracter une erreur, d'avouer, en
« la réparant, une injustice. En un mot, j'es-
« pérais de votre administration, et je désirais
« sincèrement de vous aider de ma faible voix
« contre les autres et contre vous-même.

« Tel est l'exposé naïf et fidèle de la situa-
« tion où se trouvaient, relativement à vous, mon
« esprit et mon âme, lorsque je vous adressai
« quelques observations sur la nécessité d'em-
« pêcher que la Compagnie des Indes n'étendît
« plus loin que ne le comportent ses priviléges,
« un monopole destructeur de toute industrie,
« de tout commerce national; ce qu'elle ferait
« infailliblement, si on laissait à la discrétion
« de ses directeurs les moyens de décourager
« nos commerçans, de ruiner nos manufac-
« tures, de dépeupler nos ateliers, et par cela
« même les cantons qu'ils avivent.

« Je ne sais quels furent vos motifs, Monsieur; mais pour toute réponse à ma lettre, « vous m'invitâtes à vous voir, et notre pre- « mière conversation, qui fut longue et confiante, « m'engagea, peut-être pour mon malheur, « dans une carrière où je porterai toujours, du » moins, une conscience pure et une raison « courageuse.

« Dans cette conférence, vous gardâtes un « profond silence sur votre Compagnie des In- « des. Déjà son sort était arrêté. Ennemie de « nos amis et de nos alliés, tributaire de nos « rivaux naturels, tyran, dès son aurore, de nos « principales manufactures nationales, cette « compagnie que vous destiniez à vivre du pri- « vilége de faire le commerce des Indes, même « avant d'aller aux Indes, devait ouvrir pour « vous un nouvel ordre de choses, et devenir « une des calamités de votre ministère. Il était « donc inutile de me parler d'elle; et jamais, « en effet, il n'en a été question entre nous, « si ce n'est lorsque je vous ai porté les repré- « sentations des manufacturiers alsaciens, qui « vous ont prouvé de bonne heure combien la « charte de cet établissement décelait de petites « vues d'intérêt, plutôt qu'elle ne développait « de sages et grandes combinaisons, propres à « faire oublier l'erreur de son privilége.

« Mais si, dans cette première entrevue,
« vous passâtes sous silence votre Compagnie
« des Indes, vous me témoignâtes un désir vif
« de me voir travailler à répandre l'instruction
« sur différens objets d'économie politique.
« Dès ce moment je me montrai à vos yeux tel
« que j'ai toujours été, et vous pûtes connaître
« l'homme que vous envoyait le hasard.

« *Si j'écris sur des matières d'administration*, vous
« dis-je alors, *je le ferai avec liberté, précision,*
« *énergie. Assez d'autres ont prostitué la puissance*
« *de la parole écrite à défendre ou protéger des*
« *erreurs : il est temps d'offrir un culte pur à la*
« *vérité. Que le gouvernement ne s'attende pas à*
« *trouver chez le même homme les moyens des âmes*
« *fortes et les ressources des petites âmes; s'il croit*
« *que ma plume puisse seconder ses vues pour le*
« *bien public, il me laissera le caractère d'indépen-*
« *dance qui seul, en suppléant à l'insuffisance de*
« *mes talens, m'a obtenu des succès.* »

Mission d'écrire sur les matières d'administration, et de correspondre avec M. de Calonne.

« Personne mieux que vous, Monsieur, ne
« sait prendre tous les tons, toutes les formes.
« Vous applaudîtes vivement à ma loyale ru-
« desse, et ce fut sur votre parole, que vous

« n'essaieriez jamais de me soumettre à un au- « tre empire qu'à celui de ma persuasion, que « je me rendis à l'invitation d'écrire sur toutes « les parties de l'administration des finances « qui me paraîtraient mériter la critique ou les « observations du patriotisme. Telle est la « seule condition que j'aie jamais faite avec « vous. »

Livre sur la Caisse d'escompte.

« Cependant je préparais alors mon livre sur « la Caisse d'escompte, dont j'avais fait la plus « grande partie en Angleterre. Mes liaisons « particulières m'avaient mis à même de por- « ter un regard attentif et profond sur la fausse « route que prenaient les administrateurs de « cet utile établissement. Le plus dangereux, le « plus monstrueux des principes, allait le con- « vertir en un foyer de pur agiotage. On portait « le prix des actions à un taux toujours plus « élevé, la cupidité, qui seule en décidait, recu- « lant toujours son but à mesure qu'elle s'en « approche. L'administration de la caisse d'es- « compte s'était associée aux joueurs, qui po- « saient en principe que les circulations causées « par l'agiotage étaient nécessaires au succès « de l'établissement, en ce qu'elles féconde- « raient de plus en plus les dividendes, et

« qu'ainsi la valeur des actions, gonflée des
« escomptes produits par l'agiotage effréné sur
« elles-mêmes, contribuerait au crédit de la
« caisse.

« On ne pouvait douter que dans cet état de
« choses les joueurs pour la hausse des ac-
« tions, c'est-à-dire les hommes dont l'intérêt
« est de multiplier les affaires sans mesure, ne
« devinssent les maîtres de la caisse d'escompte;
« que le plus hardi, le plus inconsidéré d'en-
« tre eux, sans égard à la fortune, n'y fût le
« plus protégé; que le crédit attaché à la mo-
« dération, à la bonne conduite, à la science
« des affaires, n'y parût une dérision. Cette
« banque de secours, en un mot, loin de favo-
« riser nos vrais moyens de prospérité, n'allait
« plus être que le fatal levain d'opérations en-
« nemies des ressources réelles du royaume.

« Voilà, Monsieur, et vous ne l'ignoriez
« pas, les considérations qui sollicitaient un
« ouvrage sur la caisse d'escompte. Vous savez
« aussi que les faits ont assez prouvé combien
« ma doctrine était saine et mon livre néces-
« saire. La théorie ne m'en appartient pas; et
« comment m'appartiendrait-elle? l'homme de
« génie [1] qui, malgré tant d'obstacles, de dé-

[1] Turgot. (*Note de l'éditeur.*)

« tracteurs et d'ennemis, a fondé la caisse « d'escompte en France, n'en est pas l'inven- « teur. Nous, et presque nous seuls en Europe, « en sommes à ce degré d'ignorance qui rendait « difficile un établissement nécessaire, lequel « ne manquait pas à une seule ville connue, « Paris et Constantinople exceptés ([1]). La théo- « rie du livre sur la caisse d'escompte ne m'ap- « partient donc pas; mais je puis du moins me « rendre ce témoignage, qui suffit à mon amour- « propre, que sans moi, sans mon empresse- « ment à échauffer de mon énergie naturelle « les vérités conservatrices du bon ordre, sans « mon ardeur active à les publier, ce service « important serait encore à rendre. Eh! qui « sait jusqu'où l'imprudence aurait porté ses « excès, si les administrateurs de la banque de « secours n'eûssent pas été forcés de céder à « l'évidence de mes observations! Grâces à vo- « tre faiblesse, ils ne l'ont fait que très-impar- « faitement; et cependant leur marche a beau- « coup changé.

« Il était nécessaire de parler de cet ouvrage « de l'arrêt du 24 janvier, de cet arrêt, éternel « déshonneur de ceux qui l'ont sollicité, op-

([1]) Ce fut la remarque de M. Panchaud dans son discours d'inauguration de la Caisse d'escompte. (*Note de Mirabeau.*)

« opprobre ineffaçable des négocians qui s'en
« sont servis pour se refuser à remplir leurs
« engagemens; monument déplorable de ce que
« peuvent, pour détruire les meilleurs prin-
« cipes, les positions personnelles des ministres.
« Je vous connaissais trop peu, Monsieur, pour
« deviner qu'après m'avoir excité contre des
« agioteurs obscurs, vous me déserteriez devant
« leurs puissans protecteurs. Je sus pourtant
« que c'était ce que vous alliez faire, et que ce
« serait en vain que je vous demanderais de
« l'appui contre l'infatigable surveillance des
« ennemis de la liberté et de la vérité. Je fus
« donc obligé d'aller faire imprimer en pays
« étranger (1) le livre de la Caisse d'escompte,
« et plus d'un mois s'écoula entre ma première
« conférence avec vous et la publication de cet
« écrit. »

Le bruit qu'il fit subitement me rappela

(1) « Nous avons fait un voyage à Bouillon pour l'impression « de la *Caisse d'escompte*. MM. de Rohan et de Guéméné y étaient « exilés, et nous virent tous les jours. Ce dernier se plaignait « d'avoir été trompé par son homme d'affaires, et d'être accusé « d'avoir voulu tromper tout le monde. Il pria Mirabeau, qui le « lui avait promis, d'écrire sur ce sujet, et de révéler plusieurs « mystères d'iniquité; mais nous en fûmes détournés par des « amis qui craignirent que la chaleur que Mirabeau mettait dans « tout ce qu'il écrivait ne nuisît aux deux princes, et ne retardât « leur rappel. » (*Mémoires inédits de madame de Nehra.*)

sans doute à votre mémoire. Je fus mandé, loué, caressé..... Seulement vous désiriez quelques cartons relativement à l'arrêt du 24. Je les refusai tous, et vous entendîtes, pour la première fois, sortir de ma bouche ces mots qui doivent en ce moment retentir dans votre âme : « *Je poursuivrai jusqu'au tombeau toute loi rétroactive*..... Oui, Monsieur, je serai fidèle à ce « serment.

« La victoire me resta : la distribution de mon « livre fut publiquement autorisée ; et si je n'obtins pas que vous retirassiez l'arrêt du 24 janvier, j'ai, du moins, cette satisfaction que « vous n'avez osé le citer depuis dans aucun « autre acte législatif, pas même dans celui où « vous rappelez toutes les ordonnances sur « l'agiotage et ses marchés, pas même dans « la loi rétroactive que vous venez de promulguer. »

Livre sur la Banque de Saint-Charles.

« Ce fut au moment même de la publication « de mon livre sur la Caisse d'escompte, que « vous me demandâtes, Monsieur, un ouvrage « sur la banque de Saint-Charles. J'ignorais « alors que, dès le mois de février, on vous « avait indiqué dans une note courte, mais vrai-

« ment prophétique, les dangers et les illusions
« de cet établissement, et je vous appris qu'en
« mon absence un négociant, avec qui j'étais lié,
« avait fait sur ce sujet des observations très-
« sensées qu'un homme de lettres rédigeait en
« Mémoire. Vous me témoignâtes le désir que
« je me chargeasse de faire et de publier à cet
« égard un traité complet. Il devait précéder la
« loi que vous vous proposiez de rendre pour
« proscrire la négociation des effets étrangers,
« et le succès du livre de la Caisse d'escompte
« m'avait donné, disiez-vous, une sorte de mis-
« sion que le ministre des finances devait me
« confirmer. Je vous demandai la permission
« de révéler vos intentions. Aussitôt qu'on les
« connut, j'obtins le sacrifice du Mémoire dont
« je vous ai parlé. Vous me fîtes passer les notes
« de votre département; les inspecteurs du
« commerce conférèrent avec moi; quatre jours
« après vous eûtes mon manuscrit, et huit jours
« ensuite le livre *de la Banque de Saint-Charles*
« fut publié.

« Jamais illusion ne fut mieux et plus promp-
« tement détruite. Les actions de Saint-Charles
« étaient à près de 800 livres; elles baissèrent
« à l'instant : nous les avons vues tomber succes-
« sivement jusqu'au-dessous de 420 livres, et
« cette baisse mit seule un terme aux achats

« continuels que nos agioteurs en faisaient en « Espagne, pour les revendre en France ; car il « ne faut pas oublier que les Espagnols ont eu « la sagesse de ne jamais faire monter à Madrid « le prix des actions de leur banque avec autant « de rapidité qu'il haussait à Paris : ainsi la der- « nière action de Saint-Charles serait à présent « en France, si le prix n'en eût pas baissé dans « la capitale.

« Peu de citoyens, j'ose le dire, Monsieur, « ont eu le bonheur de rendre à leur pays un « pareil service. Non-seulement j'ai guéri « une démence funeste et arrêté le progrès « trop rapide de nos achats en actions de « Saint-Charles, mais encore j'ai totalement « empêché l'introduction des actions des Philip- « pines, aujourd'hui plus décréditées en Es- « pagne que celles de Saint-Charles même, et « qui auraient donné à la fureur de l'agiotage « un nouvel aliment, d'autant plus dangereux, « que déjà se formait une espèce de liaison sys- « tématique des actions de Saint-Charles, des « Philippines, de notre Caisse d'escompte, et de « tous les papiers commerçables ; liaison qui, « établissant entre eux une action et une réac- « tion continuelle, les rendait tous, bons et « mauvais, dépendans les uns des autres......
« Peut-être le renversement de ce système tôt

« ou tard infiniment désastreux m'assurait-il « quelques droits à la reconnaissance du Gouvernement..... Voici comment j'ai été récompensé « de mes efforts et de mes peines. »

Suppression du livre sur la Banque de St.-Charles.

« Vous avez, Monsieur, tout au moins laissé « rendre un arrêt (¹) qui supprime le livre de « Saint-Charles, comme l'ouvrage d'*un de ces* « particuliers *qui se hasardent d'écrire sur des ma-* « *tières importantes dont ils ne sont pas assez ins-* « *truits pour procurer au public des connaissances* « *utiles*.....

« Moi MAL INSTRUIT (²), et j'ai publié la « charte originale de la banque de Saint-Char- « les (³) (charte que pour le dire en passant « ni vous, ni vos agens ne connaissiez, ni ne « possédiez); le Mémoire donné par le fonda- « teur de cette banque à la cour d'Espagne (⁴);

(¹) L'arrêt du Conseil du 17 juillet 1785. Nous lisons ailleurs que Mirabeau avait deviné l'abandon du ministre: « J'étais con- « vaincu que le ministre qui m'avait demandé ce livre n'aurait « jamais le courage de permettre qu'on le publiât, si je lui laissais « le temps d'avoir peur. (*Lettres à Mauvillon*, page 17.)

(²) *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 10.

(³) Pages 93 à 162 des *pièces justificatives* insérées à la suite de l'écrit intitulé « *De la Banque d'escompte, dite de Saint Charles.*

(Note de l'éditeur.)

(⁴) Pages 54 à 92.

« le prospectus publié en France par les agens « les plus dévoués de M. Cabarrus [1]!..... Moi « MAL INSTRUIT! Et pas un homme instruit « (l'arrêt ouvrait la lice à tous) ne s'est montré « pour combattre mon livre!... Moi MAL INS- « TRUIT! Et pour affaiblir, s'il eut été possi- « ble, les vérités que j'y ai développées, il a « fallu répandre, tant on compte sur le succès « des discours de la calomnie et de la sottise, « que je m'étais mis aux gages des joueurs à la « baisse, comme si (je passe sous silence vos « prières et l'infamie d'une telle imputation) « ceux qui proféraient cette odieuse ineptie « n'étaient pas eux-mêmes des joueurs à la « hausse! comme si des lumières et un sens « droit ne pouvaient pas se rencontrer chez des « hommes excités par la seule nature de la « chose à parier contre le long succès des ex- « travagances qui entraînaient jusqu'aux ban- « quiers les plus renommées!

« J'ai gardé le silence, Monsieur, sur cette « tactique avilissante qui punit un homme de « l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet, sup- « primer mon livre, n'est-ce pas avoir voulu « me punir? Et quelle idée donnerait de moi « aux hommes sages l'arrêt par lequel on a

(1) Pages 40 à 55.

« prétendu le flétrir, si depuis long-temps une
« triste expérience ne les tenait en garde contre
« le sens naturel, et les conséquences directes
« des mots qu'emploie l'administration? J'ai
« voulu fermer les yeux sur ce scandale trop
« familier à tous les gouvernemens; j'ai fait
« davantage. Témoin de vos pitoyables terreurs
« à l'apparition d'un livre devenu pour ainsi
« dire commun entre vous et moi, je vous ai
« déclaré que s'il fallait à la cour de Madrid
« une victime pour expier l'offense d'avoir bien
« servi mon pays, et l'Espagne même, je me
« laisserais sans murmurer conduire à la Bas-
« tille.

« Peut-être, Monsieur, dès ce moment de-
« viez-vous être jugé pour moi; peut-être la
« sagesse me commandait-elle de m'éloigner de
« vous; car la prétendue confiance, et même
« l'apparence de la faveur qu'accorde un mi-
« nistre sans caractère est un fardeau très lourd,
« et compromet à la fois le bonheur et la répu-
« tation de l'homme ferme et indépendant qui
« consent à l'approcher. Mais qu'elle est grande,
« pour une imagination sensible, la magie de
« ceux qui tiennent le sort des peuples dans
« leurs mains! D'ailleurs, la séduction, les con-
« fidences, les caresses ne vous coûtent rien
« pour le succès du moment, qui toujours est

« le dernier terme de votre vue; jamais votre « horizon d'idées ne s'est étendu plus loin. Aussi « parûtes-vous ressentir aussi vivement que moi- « même l'inconvenance, pour ne pas dire plus, « de l'arrêt du Conseil qui supprimait le livre « de la Banque de Saint-Charles. Mais M. d'A- « randa (1), la cour d'Espagne, la haine du « Garde-des-sceaux, nous fournirent autant « d'excuses. *Au reste*, ne manquâtes-vous pas « d'ajouter : *La continuation de ma confiance n'est-* « *elle pas une réparation suffisante, s'il en faut une* « *à votre amour-propre?* Et en effet vous vous « montrâtes plus que jamais résolu d'employer « beaucoup ma plume; et le livre de *l'homme* « *mal instruit* était à peine supprimé par arrêt « du conseil, que le ministre des finances lui « en demandait un autre sur les emprunts. Un « pareil ouvrage était, selon moi, d'une nécessité « pressante (2). »

(1) Ambassadeur d'Espagne à Paris.

(2) Le livre sur la banque Saint-Charles avait porté aux joueurs à la hausse un préjudice qui les irrita profondément; ils se vengèrent par des accusations les plus injurieuses, et Mirabeau prépara une réplique véhémente que nous avons, mais que nous ne transcrirons pas, à cause des motifs précédemment exposés. Nous en extrairons seulement ici quelques phrases sur les torts et les malheurs de sa jeunesse.

« Pourquoi descendrais-je à l'analyse de ce jargon déclamatoire,

M. de Calonne me demande un livre sur les emprunts.

« Nous jouissons depuis trois ans de la paix,

« à la réfutation des sales et calomnieuses injures vomies contre « l'auteur d'un ouvrage qu'à la vérité on a proscrit, mais auquel « on n'a pas essayé de répondre ?

« Qu'ils seraient soulagés de soucis et d'inquiétudes ceux que « j'ai combattus, si je me fusse servi de telles armes ! Mais je « ne les ramasserai pas dans la fange pour m'en servir à mon « tour. Je ne dois compte de ma vie privée qu'à ceux qui ont « des rapports avec moi. D'ailleurs, ces sortes de détails sont tou- « jours inutiles auprès des méchans ; et que m'importe ce que « pensent de moi les honnêtes auteurs, facteurs et distributeurs « de libelles imprimés ou manuscrits, que je confonds dans mon « mépris comme autant de vils calomniateurs ? Jamais je n'eus « de rapports avec eux, et comment serais-je tenté d'en « avoir ? Je l'ai dit il y a long-temps aux honnêtes gens, au public « impartial. Je sais mieux que personne que j'eus à expier une « jeunesse fougueuse, et les tristes conséquences des torts où les « événemens m'ont jeté plus que moi-même, et le tort qu'ils « m'ont fait ; car on oublie trop que le plus souvent la jeunesse ne « se fait pas, que ce sont les conjonctures qui la font. Reste à « savoir de quel genre, de quelle nature sont mes expiations. « C'est désormais le seul compte qu'on soit en droit de me de- « mander, et d'autant plus que je suis voué à l'espèce de magistrature, « non-seulement la plus convenable à celui qui se respecte lui- « même, mais à laquelle il a droit, lorsqu'avec de l'instruction « et de l'expérience il est capable d'exprimer ses idées d'une ma- « nière propre à exciter l'attention. . . . .

« Non ! je ne perdrai pas le fruit de la civique indignation, que

« et combien ne sommes-nous pas loin d'en « éprouver les bénédictions ! Continuellement « travaillé par des besoins d'argent, le gouver- « nement signale chaque année par de nouveaux « emprunts qui éloignent toujours davantage les « soulagemens si souvent promis, et que tant « d'intérêts sollicitent. Il semble se reposer sur « ce qu'on n'aggrave pas les impôts Mais quelle « plus triste et plus terrible aggravation que le « prolongement indéfini de ceux qui existent ! « Un adoucissement à ce malheur, capable de « décourager le zèle le plus ardent, serait que,

« tant de fraudes et de spoliations m'ont inspirée ! Avant de dé- « poser le ceste, avant de quitter une carrière où je portai tou- « jours du moins une conscience pure et une raison courageuse, « j'examinerai l'agiotage en lui-même et dans ses rapports ; je « le suivrai dans toute ses ruses, ses détours, ses résultats. Je dé- « voilerai sa noire perversité, sa hideuse turpitude. Je ferai l'histoire « de ce qu'il fut en tous lieux, et surtout en France, où l'inhabitude « de ses opérations et la défense d'écrire l'ont rendu si avide et si « funeste. Tel sera le dernier service que je m'efforcerai de rendre « à nos finances, et l'année 1787 ne finira pas sans que cet ou- « vrage ait fait glapir encore la gent agioteuse et calomniatrice. « Après quoi, quittant pour jamais ces éphemères pastels, j'oserai « me saisir du burin de l'histoire, que mes faibles mains s'essaient « depuis long-temps à manier ; et mon passage sur cette terre « agitée du flux et du reflux des passions de quelques mortels, « ne finira pas sans que j'aie marqué du sceau de l'infâmie des « crimes plus grands et de plus illustres coupables. » (*Note de l'éditeur.*)

« du moins, les emprunts se fissent avec une « économie industrieuse et prudente. Sans « doute le plus beau royaume est aussi le plus « fécond en ressources. Mais sommes-nous des- « tinés à ne les calculer jamais que dans leur « triste rapport avec d'immenses dettes à « payer ([1])? ne verrons-nous en aucun temps « refluer les richesses de notre sol sur la classe « la plus nombreuse, la plus utile de ceux qui « l'habitent, sur ces vrais créanciers de la terre « et de la nature? et comment atteindrions- « nous à cette grande révolution, aussi long- « temps que les emprunts, soit dans leur orga- « nisation, soit dans leur destination, soit dans « leur influence, dépendront entièrement du « tourbillon de la capitale? On n'y songe qu'à « des fortunes rapides; les emprunts, que le « roi n'ordonne sans doute qu'en gémissant, y « sont attendus et prévus comme une dépouille, « dont il tarde à la cupidité de s'emparer. Ils « sont entièrement asservis aux opinions incon- « sidérées, aux besoins excessifs, aux vœux « insatiables, à l'ambition démesurée des habi- « tans de Paris. Les gens d'affaires qui ne con- « naissent de richesse que l'or et les contrats, « sont les seuls arbitres de l'intérêt que la na-

([1]) Dénonciation de l'agiotage, page 5.

« tion doit payer; peut-on s'attendre de leur « part à des prétentions modérées. (¹)?

« D'un autre côté, qui ne sent que les cir« constances actuelles sont plus graves et plus « pressantes que jamais, soit à cause des cala« mités d'une année vraiment désastreuse, soit « à raison des stériles efforts et des délires « meurtriers de l'agiotage? J'avais vu de trop « près ces maux pour n'en être pas affecté pro» fondément; et comme il faut attendre tou« jours plus des choses sensibles que des rai« sonnemens qui supposent une grande atten« tion, et la force de généraliser ou d'abstraire, « je me trouvais heureux de pouvoir publier, « sous la sanction du gouvernement, et sur des « bases fournies par lui-même, des calculs re« latifs aux emprunts, soit pour montrer ce que « l'on doit espérer de leurs différentes formes, « soit pour prouver par des résultats aussi in« contestables que l'arithmétique même, que « les emprunts viagers, en particulier, doivent « être à jamais proscrits, comme un des plus re» doutables fléaux qui puissent frapper le royaume

(¹) Ici Mirabeau a placé en note un développement, dont, s'il nous est possible, nous placerons une partie dans l'appendice. Nous le ferons précéder par un extrait fort remarquable des lettres à Mauvillon, livre tout-à-fait inconnu en France.

« et les finances.... J'aurais rempli cette tâche,
« Monsieur; et peut-être eût-il mieux valu me
« laisser finir cet ouvrage que de me faire com-
« poser pour vous d'inutiles Mémoires. Mais,
« sans doute, vous avez eu vos raisons pour ne
« pas me presser. Depuis que je vous ai vu rem-
« bourser par pure jactance, au mois d'août der-
« nier, c'est-à-dire au moment où tout annon-
« çait nos besoins, 29 millions de rescriptions
« qui ne coûtaient au roi que 5 pour 100 d'in-
« térêts, et ne grevaient en aucun sens la pla-
« ce [1], depuis que je vous ai vu augmenter
« comme à plaisir tous les embarras d'argent
« qui pèsent sur Paris, cette grande mine du
« crédit public, depuis, en un mot, que j'ai été
« à même d'apprécier votre talent, j'ai peine à
« croire que vous eussiez écouté de sang-froid
« tout ce que j'avais à dire sur l'absurdité des
« emprunts viagers, et je ne mets pas un mo-
« ment en doute que vous n'eussiez encore sup-
« primé cet ouvrage; car enfin, Monsieur, il au-
« rait eu tous les vices de mes autres écrits, il

[1] Cette incroyable opération, l'arrêt du Conseil qui l'ordonne, la charlatanerie, l'inintelligible néologisme qui l'ont dictée, demanderaient seuls une lettre à part. Mais je suis trop loin des sources, et même des détails. Et le résultat parfaitement exact que j'ai indiqué dans le texte suffira pour réveiller le lecteur instruit, ou seulement attentif. (*Note de Mirabeau.*)

« aurait irréplicablement établi la vérité, et rendu
« difficiles de grandes fautes.

Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye.

« Cependant les clameurs du banquier, agent « de M. Cabarrus, poursuivaient clandestinement mon ouvrage sur les actions de Saint-Charles, et même ma sûreté. Je ne vis dans « cette sourde attaque qu'une occasion naturelle « de publier les faits qui survenaient chaque « jour, comme autant de démonstrations de ma « théorie ; et ma lettre à M. Le Couteulx de la « Noraye parut, non sans que j'eusse à livrer « plus d'un combat contre ses protecteurs pour « obtenir la liberté de la publier. Vous connaissiez cet écrit, Monsieur; vous en aviez vu, « vous en aviez noté les épreuves ; vous aviez demandé des cartons ; je vous avais accordé tous « ceux qui n'intéressaient que mon amour-propre « d'auteur, et ne touchaient pas au bien de la « chose. Une seconde fois je pouvais croire, ce « me semble, que l'écrit pour lequel un ministre « demande des cartons avant qu'il soit publié, « reçoit par cela même son aveu, et que si cet « aveu n'impose pas à ce ministre le devoir de « soutenir tout ce qui est dans l'ouvrage, il lui « interdit du moins d'en mortifier l'auteur. »

Arrêt du Conseil qui supprime la lettre de M. Le Couteulx de la Noraye.

« Vous n'avez pas pensé ainsi, Monsieur. Un « autre arrêt du Conseil [1] a supprimé ma let- « tre, à la vérité deux mois après que deux édi- « tions en étaient épuisées, et surtout avec des « qualifications si frivoles, que, sans doute, M. de « la Noraye lui-même ne mettra pas dans ses « archives cette pièce d'éloquence, auprès des « lettres de noblesse qu'a obtenues *la réputation « méritée et héréditaire de sa famille :* telle est la « phrase harmonieuse par laquelle votre arrêt a « consacré le nom de Le Couteulx. Mais ces dé- « lais et ces qualifications, en manifestant l'em- « barras de complaire au banquier de la Noraye, « sans blesser la justice, n'ont pas dû me ren- « dre insensible à la suppression de ma lettre.

« Mais devais-je m'attendre à voir louer par « le gouvernement les administrateurs de la « Caisse d'escompte, et confondre cette banque « de secours avec les hommes sans lumières et « sans patriotisme, qui la dirigent, que mes li- « vres ont rendus plus timides à oser le mal, « mais qui, sans mes livres, après l'avoir con- « duite sur le penchant de sa ruine, l'y auraient

[1] Du 24 août 1785. (*Note de l'Éditeur.*)

« probablement tout-à-fait entraînée ? Pouvais-« je, moi, l'auteur de quelque bien, voir avec « indifférence cette crainte puérile et lâche qui « vous faisait sacrifier l'écrivain utile à des ad-« versaires qui n'ont pas osé réfuter publique-« ment une seule ligne de ses écrits ? Ai-je dû « me persuader que vous eussiez, comme mi-« nistre, quelque intérêt à couvrir l'impuissance « où ils se trouvaient de me répondre, par un « arrêt qui les en dispensât ?.... Loin de vous « cacher, Monsieur, mes sentimens et mes pen-« sées sur ce sujet, je vous ai déclaré que je ne « tairais aucun de mes trop justes mécontente-« mens. *M. de la Noraye*, vous ai-je dit, *est un* « *mauvais citoyen, ou je suis un calomniateur* (1). « *Les administrateurs de la Caisse d'escompte sont*

(1) M. Le Couteulx de la Noraye était le principal agent de Cabarrus, et en même temps exerçait les fonctions de *commissaire de la Caisse d'escompte*, sur laquelle il avait d'autant plus d'influence, que son frère en était directeur. Les principaux reproches contenus dans la lettre de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye l'accusent de détourner la Caisse d'escompte de sa légale et véritable destination, d'employer ses fonds aux opérations de Cabarrus, d'exposer ainsi la Caisse à des dangers graves ; et, par exemple, d'avoir, en 1785, épuisé tout son numéraire ; épuisement qui la força de suspendre le remboursement de ses billets, et qui rendit nécessaire l'arrêt du Conseil, du 23 novembre 1783, début utile et glorieux, comme on l'a vu, du ministère de M. de Calonne.

(*Note de l'éditeur.*)

« *des hommes publics très-répréhensibles* (1), *ou je*
« *suis un raisonneur pitoyable et un écrivain fort in-*

(1) A peine la Caisse d'escompte renversée par l'ineffable impéritie des mêmes hommes qui la dirigent encore, eut-elle été rétablie par la courageuse opération de M. de Calonne, qui, dans les premiers jours de son ministère, détruisit le papier-monnaie, que ses administrateurs ont tourné tous leurs soins vers la hausse des actions, comme si cette hausse, qui ne montrait que leur avidité, était la preuve de leur talent; ils ont abdiqué toute décence, ils se sont rendus publiquement acheteurs d'actions, acheteurs de dividendes; ils ont créé à outrance du papier de circulation pour échafauder leurs scandaleux agiotages, et se prêtant à tous les excès des joueurs, ils ont encombré successivement la place *d'actions de Saint-Charles*, *d'actions des Eaux*, *d'actions de la Caisse d'escompte* à des prix extravagans; jeté la plus grande défaveur sur les effets royaux, qui n'offraient pas à leur avidité une factice valeur sur laquelle on pût séduire le public, et produit des embarras très-réels. Ce sont ces engagemens, multipliés outre mesure, qui ont fait paraître rare l'argent au milieu de l'abondance; qui ont empêché la baisse de l'intérêt à 4 p. cent, taux fixé par l'arrêt même qui a établi la Caisse d'escompte; qui ont appelé tous les capitaux vers Paris, qui ont dégarni nos villes manufacturières, qui ont arraché le numéraire des provinces, et fait monter le prix de l'argent à 7 et 8 p. cent dans la ville de Lyon. C'est surtout l'étrange dévouement des administrateurs de la Caisse d'escompte pour la maison Le Couteulx, qui a occasionné l'exportation de 50 millions de nos espèces, pour être troquées contre du papier-monnaie d'Espagne.

Et pour compenser tant de torts, qu'a-t-elle fait au profit du royaume, cette Caisse d'escompte? N'a-t-elle pas traité avec une odieuse prédilection les lettres de circulation, et les engagemens de ses administrateurs, au détriment du commerce, au profit d'un agiotage vraiment scandaleux, qui ne pouvait qu'avilir les ef-

« considéré. Dois-je laisser la chose en doute? Non,
» monsieur; le bien public et la vérité, j'ose le dire,

fets publics? A-t-elle favorisé le moins du monde le dernier emprunt? A-t-elle imité la banque d'Angleterre, qui, après les premiers paiemens des souscripteurs, leur avance une partie des autres, pour leur donner le temps de placer avantageusement les effets qu'ils ont acquis? A-t-elle secouru les provinces ou les ports de mer? A-t-elle tenté d'éviter, en mettant en circulation ses billets dans l'intérieur du royaume, l'inutile et continuel transport des espèces qui se croisent en tout sens? Les intérêts de la nation n'ont-ils pas été, à cet égard, indignement sacrifiés à l'intérêt des banquiers-administrateurs, dont la Caisse d'escompte favorise exclusivement aujourd'hui les opérations particulières? Eh! que n'aurait-on pas à dire sur leurs agiotages effrénés?. . . . . .
. . . .
Voyez les commissaires de la Caisse d'escompte solliciter sans besoins, sans motifs, par de lâches calomnies, par de coupables manœuvres, un arrêt dont les conséqueuces sont affreuses, qui a créé, et qui protége une bande de filous que la cupidité des banquiers n'ose punir, et que les arrêts des 7 août et 2 octobre ont multipliés, grâce à l'impunité sous laquelle les premiers respirent, malgré leur infamie.

....Voyez le corps des administrateurs, après qu'ils ont infesté la place de leurs effets de circulation, au point que la Caisse ne peut pas suffire à les escompter, demander au ministre des finances un secours de huit à dix millions, sous prétexte de secourir la place, c'est-à-dire, apparemment, d'aider les porteurs des engagemens de MM. Le Couteulx, qui ont prêté leur signature pour soutenir les actions de Saint-Charles. Ainsi, l'on commence par acheter pour 50 millions d'actions de la Banque de Madrid: ce qui nous dégarnit de 50 millions d'espèces; et ensuite la Caisse d'escompte mendie l'assistance du gouvernement pour aller au secours de ceux qui se sont intéressés dans l'envoi de ces 50 millions pour plus

« *m'ont trop d'obligations; me laisser humilier pour*
« *les avoir servis, ce serait les trahir.*

« Pour toute défense, vous vous efforçâtes de « me donner le change encore une fois, et de « me persuader, comme vous l'aviez fait lors « de la suppression du livre de la banque de « Saint-Charles, que ce nouvel arrêt du conseil « vous avait été également *escamoté* (ce fut votre « mot) par Monsieur le garde des sceaux, dont « vous aviez même infiniment tempéré l'amer- « tume....(ainsi l'on vous avait escamoté un arrêt « dont vous aviez tempéré l'amertume), et *qu'est-* « *ce après tout*, me répétâtes-vous souvent, *qu'un* « *arrêt du Conseil?* »

d'argent qu'ils n'en ont ou qu'ils n'en peuvent trouver.... Quel étrange débordement de cupidité, d'ineptie et d'audace !... Il suffit de cette ébauche (et combien d'autres traits j'y pourrais ajouter!) pour juger si de tels hommes, de tels administrateurs méritaient que le ministre des finances se condamnât à la pitoyable faiblesse d'abandonner l'ouvrage de l'homme qu'il avait lancé contre eux. N'aurait-on pas cru plutôt qu'il s'appuierait de mes succès et de l'indignation publique que j'avais excitée, pour délivrer le commerce et la Banque de cette tourbe à la fois méprisable et dangereuse, et pour remplacer un établissement incomplet et mal organisé, par une institution plus utile, plus grande, plus féconde en ressources, en moyens, en facilités, destinée surtout à travailler sans relâche à la réduction de l'intérêt, le premier et le plus grand des biens pour un royaume tout à la fois agricole et commerçant? (*Note de Mirabeau.*)

Qu'est-ce qu'un arrêt du Conseil?. . . « Hélas!
« Monsieur, sans doute, leur multitude con-
« tradictoire, leur confusion inextricable, la
« certitude que souvent ils sont obtenus par l'in-
« trigue, les affaiblissent dans l'opinion pu-
« blique. Mais ce malheur est grand, car les
« arrêts du Conseil sont autant de lois d'admi-
« nistration, et les maux qu'ils peuvent faire
« menacent tous les instans de notre existence,
« puisqu'il n'appartient qu'à peu de citoyens de
« s'y soustraire.

« Quoi qu'il en soit, au moment où vous vous
« êtes permis une seconde fois la suppression
« d'un de mes ouvrages, une barrière éternelle
« devait s'élever entre nous, puisque toute con-
« fiance devenait impossible; l'homme qui sait
« se passer de l'estime de soi-même ne pouvant
« jamais avoir le courage de manifester à ses
« propres risques son estime pour un autre.

« Mais si la raison condamne avec sévérité la
« faiblesse dans un homme d'état parce que ce
« défaut exclut toute vertu publique, et suffit
« pour éteindre les talens les plus distingués,
« cette faiblesse donnant une sorte de facilité
« toujours aimable, ménage à un ministre les
« ressources de la séduction personnelle, s'il
« est doué de quelque esprit; et vous en avez
« beaucoup, Monsieur, assez du moins pour

« tromper les autres et vous-même. On croit
« trop aisément que vous savez ce que vous
« comprenez; que vous comprenez ce que vous
« écoutez d'un œil spirituel et fin; que l'on vous
« décidera facilement à ce qu'on vous a dé-
« montré. Ce sont autant d'erreurs. Uniquement
« occupé de prendre une attitude de corps et
« d'esprit favorable à votre amour-propre; de
« multiplier pour vous les jouissances de la va-
« nité et de la plus mince des vanités, d'échap-
« per à la difficulté du moment, de trouver les
« moyens d'être ministre demain, sans savoir
« comment vous le serez dans huit jours; vous
« voulez des expédiens, et non pas des conseils;
« des prôneurs, et non pas des amis; des louanges
« et non pas la vérité. Pourvu que vos sociétés,
« j'ai presque dit vos coteries, vous encensent,
« et que vos obsesseurs ne vous grondent pas;
« que votre inexprimable légèreté rencontre des
« distractions, et que rien ne vous arrache à
« vos plaisirs, les affaires vont toujours assez;
« vous reculez des mois entiers; puis vous em-
« ployez une heure à ce qui demanderait l'atten-
« tion la plus suivie, la méditation la plus pro-
« fonde; en un mot, ce serait faire un roman
« pour se tromper soi-même, que de vous sup-
« poser une autre combinaison que celle de
« l'intrigue et des intérêts de vos petites pas-

« sions...... Je sais cela très-bien aujourd'hui; « je ne le savais point assez il y a deux mois; « et les illusions que vous aviez produites en « moi n'étaient pas entièrement détruites. Trop « profondément blessé pour daigner dissimuler, « mais bien éloigné, par nature, d'être impla- « cable, et toujours rengagé par l'attrayante fa- « miliarité de votre commerce, j'aurais encore « fait la guerre pour vous au premier signe. « Il ne fallait qu'un danger, un nouvel objet de « bien public, un mot qui provoquât mes se- « cours ou invoquât mon zèle. »

Projet de M. de Calonne d'annuler les marchés à terme.

« Vous le prononçâtes ce mot, dans le flux « de vos confidences : après m'avoir parlé des « embarras de la place de Paris, et de celui où « vous mettait la nécessité d'interpréter votre « arrêt du 7 août, vous me manifestâtes le « dessein d'annuler tous les marchés à terme.

« *C'était*, disiez-vous, *le seul moyen de finir* « *une fois les embarras de la place. Vos entours* « *vous le conseillaient; la plus grande partie du* « *commerce le demandait; votre volonté n'était pas* « *arrêtée, mais vous penchiez pour la simplicité et* « *la rapidité de cet expédient.*

« Je fus frappé, comme d'un coup de foudre,

« et toute illusion relative à vous fut détruite à « l'instant même dans mon esprit et dans mon « cœur; mais ma cause particulière disparut; « je ne vis plus que le danger encouru par la « chose publique, et je tentai tous les efforts « pour vous détourner de cette idée funeste. Je « vous fis voir avec une extrême clarté que « nulle violence ne pouvait suppléer la marche « du temps qui, seul, ramenant les effets dis- « crédités dans la main des capitalistes, débar- « rasserait la place et des actions enflées par « l'agiotage, et de ces monceaux de papier de « circulation créés pour les soutenir; je vous « expliquai à ce sujet la théorie que l'on trou- « vera développée dans cet ouvrage, et qui sera « l'éternelle démonstration de votre ignorance « et de votre incapacité. Mais ce fut surtout « à vous prouver combien votre dessein était « impolitique et pervers, que j'employai toute « mon énergie.

« *Déclarer nuls et non avenus tous les marchés à* « *terme, c'est,* vous dis-je alors, *confondre dans* « *une même proscription des marchés de jeu, de pur* « *agiotage, avec les opérations les plus sages, les* « *plus réelles, les plus licites, et peut-être les plus* « *utiles sous tous les rapports; c'est assimiler les* « *joueurs équivoques, que dis-je! ceux-là même qui* « *sont déjà les plus complétement déshonorés, avec les*

« *capitalistes les plus accrédités et les plus sages; c'est*
« *ne venir au secours que d'une espèce d'hommes*
« *dangereuse et méprisable, ceux qui ne sont nulle-*
« *ment jaloux de leur parole, car les autres regar-*
« *deraient un arrêt d'annihilation comme une affreuse*
« *calamité. Eh! n'en serait-ce donc pas assez pour*
« *vous faire repousser avec horreur un arrêt rétro-*
« *actif qui déjà, et par cela seul, en tout état de cause*
« *parfaitement injuste, prendrait encore au hasard*
« *des victimes, et ne montrerait de partialité que contre*
« *les innocens?*

« *Pourquoi l'administration se souillerait-elle pour*
« *un intérêt qui ne peut être que celui des mal-*
« *honnêtes gens, du crime éternel d'une loi inique*
« *qui, sans avoir même l'excuse des brigands, la*
« *nécessité, renverserait toute idée de propriété, de*
« *bonne foi, de liberté, d'équité; récompenserait*
« *les fripons en raison directe de la mesure de leur*
« *perversité, et punirait les hommes honnêtes et*
« *scrupuleux dans une proportion exacte de leur*
« *respect pour leurs engagemens? Qu'a donc à*
« *craindre le gouvernement, en laissant aux événe-*
« *mens leur cours naturel? Sommes-nous à quel-*
« *qu'une de ces périodes désespérées qui sont la véri-*
« *table dissolution de la société, et où l'excès du*
« *mal ne laisse pas le choix du remède? Le crédit*
« *de la nation sera-t-il en danger si, pour sauver*
« *quelques agioteurs, on ne sacrifie pas les négo-*

« ciens honnêtes qui ont avancé leurs capitaux? La « chute de quelques agioteurs est de nulle importance. Ce qui importe au crédit de la nation, « c'est qu'aucune ruine n'y soit opérée en vertu d'un « édit souverain, qui ordonne la mauvaise foi; ruine « d'autant plus fatale, qu'elle fait taire la leçon de « l'expérience, tandis que la ruine qu'on ne peut « attribuer qu'à la propre folie de ses victimes, en- « seigne enfin la sagesse.

« Eh quoi! c'est dans le moment même où vous ne « parlez que d'extension du commerce, de stabilité du « crédit, de respect scrupuleux pour tous les engage- « mens de l'État, que vous oseriez porter une loi pour « annuler de force des engagemens librement contrac- « tés, pour récompenser publiquement les hommes qui « voudront se jouer de leur signature, et pour condamner « à la perte de leur bien ceux qui resteront attachés aux « principes les plus impérieux de la morale et de la « justice! Quelle plaie plus incurable et plus profonde « au crédit national! Dans quel pays de la terre, à « quel homme de sens persuaderez-vous que le ministre « qui présenterait au souverain un tel arrêt à signer « fût jaloux de lui faire respecter tous les engagemens « publics? Est-ce en dispensant, par une loi expresse, « les particuliers d'obéir à leurs engagemens que vous « donnerez à la nation l'exemple de cette probité ri- « gide sans laquelle le crédit public ne serait qu'un « piége, et le commerce qu'un tripot d'infidélités?

« *Eh! quel contre-coup sur la morale de la société « entière? Toucher à des marchés que les lois ne dé- « fendent pas, c'est évidemment ôter à toutes les espè- « ces d'engagemens leur caractère sacré. Nous faudra- « t-il revoir ces événemens et ces circonstances qui « font trouver dans les hommes ce qui n'y eût jamais « été sans les effets combinés de la chute de toutes « les espérances, du choc de toutes les craintes? ..... « On annule mes marchés, on ne me rend pas même « mes avances; tout mon bien, toutes mes espérances « tombent en feuilles de chêne dans mes mains. Il « faut que je profite de la loi qui m'égorge, pour me « délivrer de mes créanciers, qui n'en subiraient pas « moins la destinée commune; je n'ai plus rien, je ne « dois plus rien. Il est juste que chacun supporte sa part « de l'anathème de la loi... Ainsi, de raisons en raisons, « de nécessités en nécessités, d'abîme en abîme, étayé « d'une loi folle et généralement abhorrée, on se voit « citoyen sans principes, homme sans foi, négociant « sans crédit, notable par le scandale, émule des « scélérats; on frémit de sa solitude, on s'effraie de « soi-même, et l'on cherche dans les tourmens du re « mords le fantastique cortége de fausses raisons et de « vils exemples qui nous aidèrent à nous égarer..... « Mais l'infortune des coupables et leur crime est « également l'ouvrage du gouvernement insensé qui, « perdant tout à la fois ses ressources et son honneur, « s'est interdit jusqu'aux moyens de réparer ses dé-*

« *testables fautes; car il faudra des siècles pour lui*
« *rendre de la considération et de la confiance* (1).

« Voilà, Monsieur, en substance, ce que je « vous dis; et cette conversation, vraiment mé« morable, pour moi du moins, fit tomber de « vos mains la loi prête à proscrire tous les mar« chés; mais ce fut par le seul effroi que vous « inspira mon zèle qui, sans doute, ne se fût pas « borné à des représentations secrètes: pour « m'aider de votre extrême penchant à la peur, « je vous montrai que votre ruine personnelle, « votre chute ignominieuse, étaient inévitable« ment attachées au parti que vous vouliez « prendre; et si vous avez modifié votre odieux « projet, c'est uniquement parce que vous n'a« vez pas osé davantage. S'il en était autrement, « si j'eusse éclairé votre esprit, ou parlé à votre « âme, vous ne vous seriez pas rapproché de si « près, dans votre dernière loi (2), de votre des« sein primitif. »

Mémoire sur le même sujet.

« Cette conférence était à peine finie, que je

(1) Ici Mirabeau se copie lui-même, ce qui lui arrive assez souvent. Nos lecteurs reconnaîtront, dans cette espèce de prosopopée, une partie du discours que, dans la vie de son grand-père, il prête à celui-ci, parlant au marquis de Rocheblave. (Tome 1, page 172.)

(2) L'arrêt du 2 octobre 1785 qui fut l'occasion de la lettre inédite que nous publions. (*Note de l'éditeur.*)

« la résumai dans un mémoire qui peut passer « pour un ouvrage. J'y démontrai jusqu'à « l'évidence que l'on vous avait infiniment « exagéré les embarras de la place; qu'elle se « tranquilliserait par la seule force des choses, « aidées de quelques secours accordés avec dis- « cernement mais qu'à supposer même les cir- « constances telles qu'on vous les avait pré- « sentées, le seul moyen de les aggraver serait « d'y faire intervenir l'arbitraire; et qu'en cette « occasion comme en toute autre, dans les « embarras les plus extrêmes comme dans les « temps les plus calmes, il n'y avait de sagesse, « de prudence, d'adresse, de politique, d'habi- « leté, que dans le culte le plus inviolable de la « propriété, de la bonne foi, de la morale. Je « vous montrai enfin que la même injustice « qui souillait le projet de l'annihilation des « marchés, et une injustice plus criante en ce « qu'elle serait partielle, et les mêmes consé- « quences, et la même inutilité, seraient atta- « chées au dépôt anticipé, à une liquidation « accélérée par la violence, à toutes vos résolu- « tions rétroactives; et qu'enfin la nature du « mal ne sollicitait d'autre remède que de le « laisser s'éteindre soi-même dans de sages pré- « cautions pour l'avenir.

« Voilà, Monsieur, et je ne vous l'ai pas caché,

« le dernier service que j'ai voulu vous rendre.
« N'eussiez-vous qu'hésité dans cette occasion,
« vous m'auriez assez appris qu'on pouvait tout
« craindre de vous, mais rien en espérer. Lier
« mon sort à votre administration étrangère à
« tous principes, à toute morale, c'eût été dé-
« sormais, à mes propres yeux, un délit et
« presque un opprobre. Il m'était trop évident
« qu'un bon citoyen ne pouvait plus avoir
« d'autre relation avec vous que pour vous com-
« battre. Quant à moi, j'avais assez de raisons de
« m'abstenir, pour que le silence me fût permis;
« et sans votre dernier procédé, j'aurais tâché
« d'oublier jusqu'à votre nom même; mais on
« dirait que vous avez voulu pousser jusqu'au
« raffinement le soin de provoquer et de justifier
« mon insurrection. »

Mémoire sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris.

« J'ai publié récemment des observations sur
« les actions de la Compagnie des Eaux de Paris.
« Cet écrit porte mon nom; c'est chez moi, c'est
« ouvertement, et de notoriété publique, qu'il
« se distribue. Cependant le lieutenant de po-
« lice juge à propos d'attribuer cet ouvrage à

« M. Clavière (1). Il le mande, lui témoigne un « vif mécontentement de la part du roi, et lui « intime la défense *d'écrire sur des objets d'admi-* « *nistration.* »

Mon explication avec le lieutenant de police.

« M. Clavière fut fort étonné d'entendre ap- « pliquer ces grands mots à un pamphlet; étran- « ger à toute administration, et même à celle de « la Compagnie des Eaux de Paris, il ne fut pas « moins surpris de se voir mandé pour un ou- « vrage au titre duquel le nom très-connu de « l'auteur, d'un auteur qui ne se cache jamais, « se trouve en toutes lettres. Il me fit avertir, et « j'allai chercher aussitôt auprès de M. de « Crosne l'explication d'un procédé dont il « serait difficile, je crois, de citer un autre « exemple.

« Alors ce M. de Crosne, lieutenant de police, « c'est-à-dire ministre des filous, me déclare

(1) Étienne Clavière, banquier génevois, réfugié à Paris par suite des troubles qui avaient agité sa patrie; auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie politique, les finances etc.; suppléant, en 1791, quoique étranger, à l'assemblée législative; ministre des finances en 1792. Arrêté le 2 juin 1793, il se donna la mort le 8 décembre suivant, la surveille du jour où il devait comparaître au tribunal révolutionnaire. Il était né le 27 janvier 1735. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard. (*Note de l'éditeur.*)

« qu'à la vérité il avait reçu l'ordre de me man-
« der moi-même, de me manifester les dispo-
« sitions fâcheuses du roi relativement à la
« brochure qui venait de paraître, et de m'en-
« joindre de ne plus écrire sur des matières
« d'administration sans y être autorisé, si je ne
« voulais forcer l'autorité à réprimer sévèrement
« mes indiscrètes censures; mais qu'ayant ap-
« pris que M. Clavière était le véritable auteur
« de cet écrit, c'était lui qu'il avait cru devoir
« mander, heureux de s'épargner par cette trans-
« position le désagrément d'une commission
« désobligeante pour moi!

« Ainsi l'ordre du roi, s'il existe, ce que je
« n'ai jamais cru, a été transgressé dans toute la
« force du mot. J'étais le prétendu coupable, le
« roi nommait le coupable, il voulait que l'on
« s'adressât au coupable : c'est à un autre que
« M. de Crosne s'est adressé, c'est sur la tête
« d'un autre qu'il a suspendu la menace du
« prince, qui ne regardait que ma tête. M. Cla-
« vière, qui n'a point fait de livres, a reçu
« l'ordre de ne plus faire de livres; et l'on a
« osé me dire que c'était par égard pour moi
« que l'on s'était permis cette étrange conduite;
« que c'était pour me témoigner de la considé-
« ration que l'on m'avait supposé sans honneur,
« sans délicatesse, tout à la fois avide d'acqué-

« rir de la célébrité, en mettant mon nom à
« des ouvrages réputés hardis, je ne sais pour-
« quoi, et capable de rester immobile et muet,
« pendant qu'un autre serait menacé du péril
« que j'ai moi seul encouru..... O ministres,
« ministres! que vous prenez de soins pour faire
« détester l'autorité qui vous est confiée, pour
« attrister le cœur de l'honnête homme, pour
« le glacer d'effroi au seul aspect de vos mou-
« vemens!

« J'ai montré ailleurs [1] dans quel but a été
« écrit le mémoire sur les Eaux de Paris, et la
« véritable cause des rumeurs inconcevables
« qu'il a excitées; j'ai montré pourquoi, en m'ou-
« trageant, pourquoi en profanant la majesté du
« roi, pourquoi en blessant le bon sens et la
« décence autant que la justice, M. de Crosne
« a tenté de troubler le repos d'un honnête
« homme que son âge, ses talens et son infor-
« tune devaient rendre sacré au gouvernement [2].

[1] Dans la seconde partie du travail cité, intitulée: *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.*

[2] M. Clavière est un des principaux chefs du parti populaire à Genève, dont il a été banni par les aristocrates, aidés des baïonnettes françaises, lors de la dernière révolution. Il a eu la générosité de se retirer chez ceux qu'il pouvait regarder comme ses ennemis (*). Le gouvernement peut-il, sans déshonneur, sans tyran-

(*) Allusion aux mesures sévères qui furent prises en 1782 par la

« J'ai fait voir que mon écrit s'attaquait unique-
« ment à la jonglerie par laquelle on entretient
« l'agiotage sur les actions des pompes à feu,
« et non pas à l'entreprise en elle-même; j'ai
« rendu sensible que les intérêts de cette en-
« treprise étaient non-seulement très-distincts
« de ceux de l'agiotage, mais encore qu'ils lui
« étaient diamétralement opposés.

« En effet, il importe à l'établissement de
« MM. Perrier que le prix de l'action reste mo-
« déré (1), afin que les nouvelles avances, indis-
« pensablement nécessaires pour atteindre à des
« profits solides et durables, soient plus aisément
« accordées par les actionnaires. Les marchands
« d'actions veulent, au contraire, moissonner en

nie, s'abstenir de défendre, j'ai presque dit d'honorer cet homme, loin de permettre qu'on le vexe, ou qu'on l'humilie? Les Perses faisaient bannir des petites républiques grecques les citoyens qui y entretenaient l'amour de la liberté; mais ils les honoraient chez eux; ils ne craignaient pas d'avouer, par la considération qu'ils leur témoignaient, qu'ils étaient victimes de leur politique. Ils n'avaient pas la lâcheté de vouloir encore imprimer le préjugé du crime à des hommes dont la vertu dérangeait leurs projets. (*Note de Mirabeau.*)

(1) *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 105, note.

France, contre les partis qui troublaient la ville de Genève, et dont parle Mirabeau dans sa lettre à M. de Vergennes, que nous avons insérée ci-dessus, page 114 à 130. (*Note de l'Éditeur.*)

« un instant, et aux dépens des dupes, les espé-
« rances d'un siècle. Pour parvenir à cette mois-
« son, ils exagèrent ces espérances, et font
« croire qu'ils donnent un trésor inépuisable au
« prix de ce qu'il en coûte seulement pour l'ou-
« vrir. Telle est la ruse des agioteurs ; et voilà
« ce que j'ai combattu. Mon Mémoire était donc
« évidemment la suite naturelle des travaux aux-
« quels vous m'aviez invité ; et si j'avais besoin
« de défenseur, c'était, sans doute, au ministre
« des finances à se montrer.

« Mais il faut être équitable, et je dois convenir
« qu'en me justifiant, vous vous exposiez à quel-
« que orage. Si vous eussiez défendu mon mémoire
« et professé mes principes, les courtisans vous
« auraient demandé pourquoi vous leur aviez
« vanté ces actions dont je m'efforçais de réduire
« la valeur fictive. Ces actions qu'à la Cour on
« tenait de votre main à des prix d'agioteurs, tan-
« dis qu'à la ville vous voulez passer pour faire la
« l'agiotage. Et la réponse pouvait vous embar-
« rasser.... Au reste, Monsieur, ce n'est ici
« qu'une conjecture que je crois même hasardée.
« Cette contradiction, à mon avis, n'est qu'appa-
« rente ; peut-être le lecteur, avant qu'il ait
« achevé cet écrit, pourra-t-il l'expliquer ; peut-
« être quand j'aurai développé les motifs et l'in-
« suffisance nécessaire de votre arrêt, trouvera-

« t-on que vous avez été plus conséquent que « vous ne le paraissez ici; que le protecteur de « l'agiotage à la cour ne l'est pas moins à la ville, « et qu'ainsi mon Mémoire sur la Compagnie des « Eaux a dû cruellement le contrarier.... Mais, « Monsieur, s'il en est ainsi, où sont donc les « ressources de votre esprit et de vos faiseurs? « Que ne proposez-vous au roi d'acheter toute « l'entreprise, toutes les actions au prix de 4 à « 5,000 liv.; et sans doute les acheteurs à 3,600 l. « n'attendent pas moins de la munificence royale « provoquée par vos soins. Certainement alors « vous serez, du moins pour ce fait, dégagé en- « vers les courtisans; c'est moi qui me serai « trompé : la Compagnie de la pompe à feu n'aura « incontestablement qu'à se louer du succès de « son *patriotique* établissement!

« Quoi qu'il en soit de ce projet que je vous « recommande, on ne saurait vous accuser, du « moins en cette occasion, d'une fausseté pusil- « lanime ou perfide. Vous avez levé le masque « avec une franchise rare; et ce dernier trait « caractérisera suffisamment, à ce que j'espère, « le genre de rapports qui reste entre nous. »

Quel parti M. de Calonne a pris relativement à mon Mémoire sur la Compagnie des Eaux de Paris.

« Vous, et probablement vous seul, pressé

« entre les courtisans dont vous avez induit en « erreur la cupidité, et moi dont vous aviez dès « long-temps provoqué les réflexions et les écrits « sur l'agiotage, vous seul êtes l'auteur du cau- « teleux expédient qu'a employé M. de Crosne en « adressant à M. Clavière les prétendus ordres « du souverain. Mais lorsque vous avez été bien « convaincu que je n'entendais point à demi-mot, « que ma fierté peu endurante rendait au lieute- « nant de police les explications difficiles, et que, « très-soumis aux ordres, je souffrais impa- « tiemment les conseils qui portaient l'empreinte « de la menace ou de l'autorité, vous avez senti « qu'il me fallait un langage plus direct, et vous « l'avez parlé.

« Un homme qui m'est très-cher [1], dont je « suis aimé, et auquel je n'ai d'autre reproche « à faire que son excessive faiblesse pour vous « dont il a tant à se plaindre ; cet homme que sa « réputation, et les services qu'il vous a prodi- « gués, vous ont rendu dès long-temps importun « et peut-être odieux, a été mandé au contrôle « général ; et là, vous l'avez chargé de me dire :

« *Que la reine est très-mécontente de moi, à*

[1] Le duc de Lauzun. Armand Louis de Gontaut, depuis duc de Biron, lieutenant-général, membre de l'assemblée constituante, condamné à mort, et exécuté le 31 décembre 1793. Il était né le 13 avril 1747. (*Note de l'éditeur.*)

« cause de mon Mémoire sur les prétentions de l'empe-
« reur relativement à l'Escaut;

« Que le roi est fort mécontent de moi, à cause
« de mon Mémoire sur les Eaux de Paris;

« Que tout le monde, à la cour, est très-mécon-
« tent de moi;

« Que cette dernière brochure a mis le comble
« aux préventions contre moi;

« Que vous m'avez défendu les deux premiers
« jours, que le troisième vous m'avez abandonné;

« Que vous apprenez maintenant que les agio-
« teurs, mécontens de votre arrêt, devaient me
« charger, ou peut-être m'avaient déjà chargé d'en
« entreprendre la critique, et d'y comprendre celle
« de toute votre administration; que je l'avais fait
« ou que je le ferais dans la forme la plus méchante,
« la plus séditieuse, la plus incendiaire; que j'étais
« le maître de tenter à cet égard ce que je voudrais,
« à mes risques et périls; que seulement vous le
« changiez de me dire combien, si je donnais dé-
« sormais le plus léger sujet de mécontentement à
« l'administration, je devais être sûr que non-seule-
« ment vous ne me défendriez pas, mais que vous
« me feriez punir le plus sévèrement qu'il vous se-
« rait possible.

« Certes, Monsieur, si ce dessein manque de
« justice ou de noblesse, cet aveu, du moins,
« est remarquable par la sincérité; et je me

« flatte qu'il est maintenant aisé de déterminer
« à quelle récompense doivent s'attendre deux
« dont vous employez les talens, aussitôt que
« leur amour pour la vérité, ou seulement votre
« légèreté imprudente, les met en opposition avec
« vos petits moyens, vos petites intrigues, vos
« petites vues personnelles..... Mais voyons si
« vous êtes bien sûr de tout ce que vous avez
« dit.

« Quoi ? *la reine est très-mécontente de moi à*
« *cause de mon ouvrage sur les prétentions de l'em-*
« *pereur relativement à l'Escaut*.... Et c'est après
« une année révolue, après que j'ai passé huit
« mois en France, et presque sous ses yeux ;
« après que mon nom a fait à plusieurs repri-
« ses un bruit qui, sans doute, est parvenu
« jusqu'à elle ; c'est à propos de la pompe à
« feu de MM. Perrier, et de quarante pages de
« chiffres sur les actions de leur compagnie,
« que cette grande princesse ne dédaigne pas
« de me témoigner de l'indignation sur un ou-
« vrage relatif aux prétentions de son frère qui
« a renoncé à ces prétentions !.... Non, Mon-
« sieur, cela est évidemment absurde, et vous
« seul qui, n'ayant eu le courage d'être vrai ni
« à la cour, ni à la ville, vous êtes trouvé
« dans un embarras assez fâcheux relativement
« aux actions des Eaux, vous seul lui avez rap-

« pelé l'ouvrage qu'elle a pu voir en sœur sensi-
« ble, sans que je sois coupable à ses yeux
« comme observateur citoyen.

« Quoi! le roi qui sait que j'ai traité avec une « énergie assez rare les matières les plus déli- « cates, qui n'a pas dédaigné de lire mes ou- « vrages, et même d'y applaudir comme aux « efforts d'un bon citoyen; qui m'a, je ne dis « point pardonné, mais loué d'avoir démontré « que l'usage abominable des lettres de cachet « est la destruction de tout droit, de toute mo- « rale, de toute équité; le roi qui, m'avez-vous « dit, a témoigné une très-grande satisfaction « des services que j'ai rendus à ses finances; le « roi zélateur de la justice, aurait fait gronder « les foudres de l'arbitraire sur la tête du même « homme aux écrits duquel il accorde de l'es- « time, parce que cet homme a manifesté l'opinion « que le prix donné par l'agiotage aux actions « des eaux de Paris n'est pas le prix que leur « donnent le calcul et la raison!.... Non, Mon- « sieur, cela ne peut être, et j'en suis d'autant « plus certain, que M. le comte de Vaudreuil, « qui a eu le noble courage de prêter au roi le « livre *sur les Lettres de cachet*, aurait eu, sans « doute, aussi celui de défendre mon mémoire « sur les actions des Eaux; il s'en serait géné- « reusement cru le droit et même le devoir,

« puisqu'il en possède un fort grand nombre. « Monsieur, si quelque courtisan agioteur a « surpris la religion du roi, elle a donc presque « certainement été aussitôt détrompée; et s'il « est vrai que ce prince ait des préventions « contre moi, vous seul dont j'ai déjoué les « allégations, séduisantes pour vos amis les « courtisans; vous seul qui me trouvez de trop « bons yeux pour me laisser si près de vos tré- « teaux, vous seul l'avez indisposé contre moi.

« Quoi! *tout le monde à la cour est mécontent* « *de ma brochure sur les actions des Eaux!... elle* « *a mis le comble aux préventions contre moi!...* « Eh! Monsieur, nous connaissons le petit nom- « bre d'élus que vous avez admis à la distribu- « tion des actions déposées au Trésor royal. Ce « sont trois ou quatre amis particuliers, à vous, « qu'il faut même à peine compter dans les « trente ou quarante intimes qui ont le droit « de vous prendre tout votre temps de ministre. « Ces trois ou quatre compagnons de plaisir « sont, à la vérité, *tout le monde* pour vous, « mais non pas pour la cour; et, sans vouloir « blesser la modestie des courtisans, j'ai peine « à croire que vous les achetassiez tous pour « huit cents actions des Eaux de Paris : nos « grands seigneurs sont à plus haut prix, Mon- « sieur. Ce n'est donc pas un mémoire de chif-

« fres, une ennuyeuse brochure qu'ils n'ont
« probablement pas lue, *qui a mis le comble à*
« *leurs préventions contre moi.* Cette exagération
« très-déraisonnable n'appartient qu'à vous,
« prôneur indiscret des actions des Eaux de
« Paris, qui vous êtes en quelque sorte rendu
« comptable de leur succès.

« Quoi! *vous m'avez défendu deux jours et aban-*
« *donné le troisième!...* Mais Monsieur, si j'ai
« tort, pourquoi m'avez-vous défendu? si j'ai
« raison, pourquoi m'avez-vous abandonné? Y
« a-t-il de votre part lâcheté ou prévarication?
« Choisissez l'un des deux ou tous deux....
« Ce mot est amer, Monsieur, mais il est mé-
« rité; je n'en veux qu'une preuve entre mille;
« tâchez de la détruire : il a paru depuis quel-
« ques mois un Mémoire bien fait sur un pro-
« jet de distribution générale d'eau pure et
« salubre dans Paris (1). C'est sous vos yeux,
« c'est à Paris, c'est avec la permission du
« Garde-des-sceaux, qu'il a été imprimé. Dans
« ce mémoire, l'entreprise de MM. Perrier est
« infiniment maltraitée. On y décrie, en géné-
« ral, l'usage des pompes à feu pour abreuver

(1) Projet d'un pont et d'une machine hydraulique pour une distribution générale d'eau pure et salubre dans Paris, par M. de Forge, etc. Dénonciation de l'agiotage, pages 106 (note) et 107.

« les grandes villes. On y persifle en particulier « l'absurde projet de porter de l'eau dans toutes « les maisons de Paris, ou même dans la plus « grande partie ; on y entre dans des discussions « très-approfondies sur l'insalubrité des eaux que « peut fournir tout établissement situé *au-dessous* « de Paris ; et l'on y promet à cet égard *des dé-* « *monstrations de la dernière évidence, si l'on parvient* « *à obtenir la permission de les publier*.... Eh bien! « personne ne s'est plaint, personne n'a ré- « clamé, personne n'a soutenu que M. de Forge « fût un mauvais citoyen, et son Mémoire un « écrit répréhensible. Pour moi, je suis un sédi- « tieux. Le roi et ses ministres, la reine et ses « protégés ont, dites-vous, lancé leur anathème « sur ma tête, et ce ne sont pas moins que des « punitions très-sévères que vous-même me « préparez !... Pourquoi dans cette même cause « un traitement si différent ?.... Pourquoi ?.... « C'est que M. de Forge n'a attaqué que l'eau, « l'entreprise, le moyen, l'exécution, le pro- « duit, et que je n'ai attaqué, moi, que l'agiotage « qui s'exerce sur les actions des pompes à « feu [1]. Or, cet agiotage, c'est vous qui l'avez « provoqué ; ces actions, c'est de vous que les « courtisans les tiennent. Ne fallait-il pas indis-

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 106, note.

« pensablement me déserter, m'abandonner,
« me condamner?.... Ah! oui, Monsieur, il le
« fallait!. Cela est démontré pour quiconque
« connaît vous et vos rapports.

« Quoi! vous avez appris, vous avez cru *que*
« *les agioteurs mécontens de votre arrêt devaient me*
« *charger, ou m'avaient peut-être déjà chargé d'en*
« *entreprendre la critique, et d'y comprendre celle de*
« *toute votre administration!*..... Non, Monsieur,
« vous ne l'avez pas cru; car enfin qui donc
« a jamais autant que moi combattu l'agiotage?
« Qui mérita jamais mieux la haine des agio-
« teurs? Qui leur est plus étranger? Leur chef
« n'est-il donc plus M. Le Couteulx de la No-
« raye, si pourtant vous lui cédez cette place,
« ce M. de la Noraye dont j'ai dérangé les com-
« binaisons, entravé les succès?.... Moi écrire
« pour les agioteurs! Eh! Monsieur, en ce mo-
« ment où vous m'avez tant outragé, où vous
« menacez ma sûreté, où vous m'arrachez à mon
« pays, à mes goûts, à mes affaires, à mes amis;
« dans ce moment où j'aurais tant de raisons
« de vous poursuivre comme mon ennemi per-
« sonnel; dans ce moment même, je n'écris
« contre vous que parce que je vous sais agioteur
« à la ville, protecteur de l'agiotage à la cour, et
« que je n'ai jamais douté qu'un agioteur armé
« d'autorité, un agioteur qui tient une place

« principale au Conseil du roi ; un ministre des « finances agioteur, et par conséquent chef de « partie dans l'agiotage, est le plus cruel fléau « que la Providence puisse déchaîner sur un « royaume inconstitué comme la France..... Et « j'aurais écrit pour les agioteurs contre vous ! « Non, je ne l'aurais pas fait ; je n'aurais pas « même écrit contre votre arrêt, j'aurais con- « servé jusqu'à la superstition le souvenir de « mes relations avec vous ; et ce souvenir m'au- « rait suffi pour me croire le silence presque or- « donné, de quelque mal que vous fussiez l'au- « teur, dans un pays où la morale privée est « éternellement en opposition avec la morale « publique. Oui, Monsieur, il est si vrai que « j'eusse gardé le silence, qu'après l'étrange « commission que vous n'avez pas rougi de « donner à mon ami pour moi, je vous ai en- « core demandé par écrit une audience où je « voulais m'expliquer avec vous, et recevoir « votre parole, comme je vous aurais donné la « mienne, si cet échange vous eût convenu. « Cette audience, je l'ai obtenue après de longs « délais, et lorsque je ne la demandais ni ne la « désirais plus. C'est alors que tout l'art avec « lequel vous avez pallié votre conduite, vos « discours, et caché vos projets, m'a montré « que vous saviez trop bien que je vous avais

« deviné, pour me pardonner, et combien l'inté-
« rêt de ma sûreté me conseillait de m'éloigner.
« Au reste, non-seulement je ne vous en ai pas
« imposé sur mes dispositions pour vous; mais
« je n'ai pas pu même prendre sur moi de
« vous dissimuler que je me retirais en pays
« étranger.

« J'y suis enfin, Monsieur, à l'abri de votre
« haine et de vos vengeances. J'y suis, et je crois
« mes liens avec vous rompus, bien rompus;
« vous m'avez jeté le gage du combat, je ra-
« masse le gage du combat, moins pour dé-
« fendre contre vous ma réputation et mes
« droits de citoyen, que la morale de la législa-
« tion et du commerce, les intérêts du royaume,
« la chose publique, en un mot, oui, la chose
« publique; car, dégagé de tout devoir person-
« nel envers vous, je serais coupable à mes
« propres yeux de tout le mal que vous pouvez
« lui faire, si je ne tâchais de rendre sensible
« ce qui m'est, à moi, si bien démontré, que les
« finances vont se perdre dans des embarras de
« tout genre, si vous les administrez plus long-
« temps, et que le royaume le plus solvable qu'il
« y ait au monde va, par votre faute, paraître le
« plus mauvais débiteur.

« Pour le prouver, j'examinerai cette étrange
« loi à laquelle vous avez mis tant d'éclat, de

« prétentions et d'importance; cette opération « que vous regardez comme le chef-d'œuvre de « votre ministère. Si je parviens à montrer que « cet arrêt, qui vous met en contradiction évi« dente avec vous-même, avec ce que vous avez « exigé de moi, avec le caractère que j'avais pris « aux yeux de la nation; que cet arrêt, dis-je, « foule également aux pieds la raison et la po« litique, qu'il détruit le crédit public, et tarit « les ressources de votre département, j'aurai « suffisamment établi que j'ai pu me croire le « droit de dénoncer votre incapacité trop prou« vée, et votre irrémédiable corruption.... Mais « il faut commencer par donner une juste idée « de l'état de choses que vous avez voulu com« battre. »

Nous nous arrêtons ici, et notre motif sera entendu.

Notre mission est d'écrire la vie de Mirabeau, et, dans cette seconde partie, sa vie publique seulement. Ses ouvrages sur les finances sont des faits dont il fallait parler, c'est lui-même qui vient d'en rendre compte. Et, sauf l'énergique conclusion que nous rapporterons littéralement tout à l'heure, nous supprimons le reste du grand travail dont nous venons de transcrire la moindre partie, et nous nous bornons à une très-brève analyse des autres développemens

dont la lecture ne pourrait intéresser que les lecteurs, en très-petit nombre, qui ont fait une étude spéciale de l'histoire et de la science des finances publiques.

Dans la suite de son Mémoire, Mirabeau examine « la nature et les causes des embarras de « la place de Paris. » Le ministre, dit-il, les lui attribue, et Mirabeau s'en glorifie, car s'il a fait naître une *crise*, il a empêché une *catastrophe*. Il définit les diverses opérations du commerce des fonds publics. Il distingue trois sortes de joueurs: « les simples capitalistes qui agissent sans effort « par le simple emploi de leurs capitaux réels, « c'est-à-dire de l'argent dont ils peuvent dispo- « ser, » qui, en un mot, opèrent *au comptant*; puis, « ceux qui spéculent par l'intervention des « papiers de circulation, comme lettres de change « fictives, etc.; » et enfin ceux des « spéculateurs « qui ne jouent que pour gagner des différences « des prix de leurs marchés à terme. » Il explique les opérations des uns et des autres; il discute avec beaucoup de véhémence l'arrêt du Conseil du 2 octobre 1785, qui commet à des conseillers d'état, commissaires du roi, la liquidation de tous *les marchés à terme et compromis*, dont l'objet, c'est-à-dire les effets vendus par les uns et achetés par les autres, devront être préalablement déposés par les parties contractantes,

ou, pour mieux dire, par les vendeurs, car les effets sont dans leurs mains tant que le paiement n'a pas suivi l'achat. Il prévoit la légitime résistance des vendeurs à qui l'esprit, comme les dispositions de l'arrêt du Conseil, sont très-visible ment dommageables. Dans les cas fréquens d'une impossibilité de déposer les effets vendus, il soutient que les vendeurs seront constamment sacrifiés aux acheteurs. Il se récrie sur la disposition arbitraire qui charge les commissaires du roi de « régler les intérêts respectifs des parties « contractantes, aux conditions qu'ils jugeront « les plus équitables. » Il demande si une com mission de magistrats dépendans, amovibles, irresponsables, doit ainsi prendre la place des tribunaux juges des litiges privés. Il attaque avec violence la disposition de l'arrêt du Conseil qui déclare *nuls et de nul effet* les *marchés à terme et compromis*, dont les titres et la liquidation n'auront pas été soumis aux commissaires.

Mirabeau discute ensuite le préambule de l'arrêt du Conseil du 2 octobre, et démontre que le ministre compromet fort inconsidérément le nom ainsi que l'autorité du roi, et même la solidarité du trésor, dans des opérations dont les conséquences ne doivent pas sortir du cercle des intérêts privés. Il fallait, dit-il, laisser abandonné à lui-même l'agiotage « légalement permis en Hol-

« lande, complétement toléré en Angleterre, quoi-
« que pour d'autres raisons les lois l'y défendent.
« — Faire intervenir l'autorité sous ses formes
« les plus tranchantes, pour dénaturer des mil-
« liers de marchés contractés sous la foi et la
« signature des parties, pour en changer les épo-
« ques, pour en altérer les conditions, pour
« ruiner une des classes de joueurs, afin d'enri-
« chir l'autre, » c'est commettre une folle et
révoltante iniquité. Du reste, continue Mirabeau,
« aucun effet utile n'a été produit par votre ar-
« rêt du Conseil. Les négocians intègres, éclairés,
« jaloux de l'honneur, n'en avaient aucun be-
« soin. Ils ont cherché à se passer de votre com-
« mission ; et je ne crois pas qu'on lui ait porté
« un seul compromis entre deux personnes sûres
« l'une de l'autre.

« Ensuite aucun des paiemens à faire n'a été
« assuré par la commission : ou le débiteur n'a
« point donné de sûretés, et sa situation, ainsi que
« celle du vendeur, reste la même ; ou, s'il en a
« donné, le défaut des formalités légales, auxquel-
« les la commission ne peut suppléer, laisse ces
« sûretés fort équivoques, car elles sont assujé-
« ties aux droits, aux réclamations des tiers non
« entendus, ce qui encore ne donne aucune
« assurance. La commission elle-même a senti
« son insuffisance, et combien la nature de

« ses fonctions énervait encore un pouvoir « sans règles et sans droit. Ceux qui ont osé lui « résister en ont obtenu ce qu'ils ont voulu : elle « a souvent détruit son propre ouvrage. Tel qui « croyait lui devoir des arrangemens équitables « se les est vu arracher par la protection même « qui s'était déclarée pour lui, et quelquefois a « fini par être la victime des manœuvres les plus « honteuses..... ».

Nous terminons ici notre analyse, et nous ne rapportons plus de la lettre à M. de Calonne que la conclusion précédemment annoncée. . .

. . . .

« Tel est, Monsieur, jusqu'à ce moment, l'ef-« fet de votre commission. Eh! plût à Dieu que « je me trompasse! Plût à Dieu que l'on pût « me démontrer que vos procédés envers moi « et mes ressentimens m'égarent! Avec quel em-« pressement je ferais, je ne dis pas un stérile « désaveu, mais la déclaration sincère que je « mérite une punition plus éclatante que celle « dont vous me paraissez digne; et certes ce ne « serait pas m'être indulgent.

« Mais, hélas! nous avons, dans votre admi-« nistration de trop sûrs indices de ce qu'il « nous faut attendre de vous! Que verrons-nous « si, par impossible, l'intrigue ou la faveur vous « soutiennent encore en place après cette révé-

« lation de votre incapacité? Quelle ressource « vos stupides conseillers vous offriront-ils pour « vous relever dans l'opinion publique?... De mi-« sérables loteries pour convertir nos capitaux « en chances, et le trésor royal en académie de « jeu?... Un retour aux emprunts viagers, retour « criminel, sous quelque nom que vous le dé-« guisiez, malgré la répudiation solennelle de « cet odieux gaspillage, prononcée il n'y a pas « deux ans?.. Une accumulation de services pour « dévorer d'avance des revenus encore à naître?.. « une augmentation du nombre déja si grand « de fermiers, de régisseurs, de receveurs de « toute dénomination, qui, pour de chétives « avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prê-« tés sous d'autres formes, acquerront le « droit de dévorer les derniers restes de la sub-« stance du peuple?....

« Avec ces méprisables moyens vous prolon-« gerez peut-être pendant quelques mois votre « existence précaire, entre les secours des usu-« riers, et les dissipations des courtisans. Mais, « quand les derniers et tristes regains de votre « moisson ministérielle seront consumés (1); « quand la méfiance générale se refusera au re-

(1) *Dénonciation de l'agiotage*, etc. Page 127. Ce numéro est une erreur de pagination, commise par les imprimeurs de cette brochure célèbre. Le véritable numéro de la page citée serait 155.

« nouvellement des billets de finance; quand « tout crédit public et privé dans les affaires du « roi sera épuisé, que ferez-vous? Evoquerez-« vous l'ombre de l'exécrable Terray?..... Je « m'arrête; et le lecteur me trouve déjà coupable « pour avoir osé prévoir les malheurs que votre « administration amènerait infailliblement, si « elle pouvait durer. Mais qu'il se rassure, « votre chute les préviendra, ou si vous êtes ré-« servé pour commencer à les réaliser, l'amour « du roi pour ses peuples ne vous laissera pas « achever. Votre successeur fera de vous un « grand et mémorable exemple; vous aurez été « jusqu'au bout le phénix de nos finances; et le « crédit renaîtra de vos cendres.

« Maintenant que me reste-t-il à faire? Ou « plutôt, me permettant un retour sur moi-même, « qu'ai-je fait? Quel fruit retirerai-je d'une at-« taque qui, dans le langage timide de l'égoïsme « sous lequel périra bientôt le peu de vertus « qui nous reste, sera qualifiée d'*audacieuse*?.... « Quel fruit?... La chute du ministre malhabile si-« non pervers qui ruine la nation et la déshonore, « ou ma proscription! J'ai pesé cette alternative « et l'ai saisie sans effroi..... Eh! que ferais-je « dans un pays où l'autorité serait plus puis-« sante que la justice et la vérité secondées d'un « grand courage?

« Qu'on ne croie pas, au reste, que je m'a-
« baisse à me justifier d'avoir élevé la voix
« pour défendre la morale et la chose publique,
« au milieu de la consternation du commerce,
« et du concert d'éloges des lâches adulateurs
« de tout abus d'autorité. Quoi! il serait donné
« à un homme de ravager la France par son
« ignorance, son inapplication, sa frivolité!
« Cet homme chargé d'une réputation odieuse,
« et conquise avec éclat dans un âge où la sensi-
« bilité presque naissante aurait dû lui suffire
« pour repousser avec horreur les fonctions que
« lui offrait la tyrannie (1); cet homme arrivé,
« par des voies tortueuses et la terreur même
« de son nom, au timon des affaires les plus
« importantes du royaume, nous annoncerait
« par son impéritie le retour des plus grandes
« calamités!... Et un autre homme, sans inté-
« rêt, sans intrigue, qui n'a de puissance que
« celle de la raison, de moyens que son cou-
« rage, de parti que le bien général, de mobile
« que l'instinct impérieux, le désir invincible
« de se dévouer pour les vérités grandes et
« utiles; cet homme ne pourrait pas sans crime
« essayer de sauver la chose publique, d'éclairer

(1) Allusion au rôle non pas cruel, mais cauteleux que M. de Calonne joua dans le célèbre procès de la Chalotais.

(*Note de l'éditeur.*)

« la religion du souverain, et de faire retomber « sur la tête du coupable ministre tout le poids « de sa corruption et de son incapacité!... Non, « je n'hésiterai pas, je croirais outrager le roi, « mon siècle et mon pays!

« Et, qu'on y prenne garde; ce n'est jamais trop « tôt, ce n'est jamais assez tôt que ce ministre peut « être arrêté dans sa course; car l'impéritie d'un « contrôleur général une fois démontrée, peut « compromettre le crédit public, dont la chute « profonde est d'autant plus rapide et difficile à « interrompre, qu'il s'était plus vivement élancé, « et que celui de nos rivaux acquiert tous les jours « plus de vigueur; que dis-je? le crédit public ne « peut qu'être anéanti, si les finances restent entre « les mains de l'administrateur incapable. Dans « une telle place, c'est assez du talent pour ins- « pirer la confiance, source unique de tout crédit; « l'habileté suffit à l'opinion, parce que dans les « fonctions publiques l'habileté exclut l'impro- « bité, quels que soient les principes de morale « personnelle de l'administrateur; et voilà pour- « quoi, malgré vos funestes exploits de Bretagne, « si votre avènement au ministère a effrayé un « instant ceux qui croyaient aux profondeurs « ténébreuses de votre âme, vos premières opé- « rations n'en ont pas moins remonté le crédit « public, parce qu'elles ont donné à croire que

« vous aviez de l'habileté, c'est-à-dire la véritable « vertu de votre département.

« Mais aujourd'hui qu'il est démontré que « votre esprit consiste uniquement dans la faci- « lité à parler et la grâce des tournures ; votre « talent dans l'art de ne jamais prendre un « parti décisif, et de capter le suffrage des « gens du monde par l'infatigable complai- « sance avec laquelle vous leur prodiguez tout « votre temps ; qu'en un mot vous n'avez nulle « capacité, que vous ne savez pas les élémens de « votre métier, que vous n'en connaissez pas « même la langue : je le demande, que nous « reste-t-il à la fin d'une des années les plus « désastreuses que le ciel ait envoyées depuis « long-temps [1]? au moment où les circonstan- « ces politiques nous menacent de plus d'un « orage extérieur, où les difficultés, les embarras, « les dépenses s'aggravent tous les jours, à me- « sure que les ressources diminuent avec la « confiance, le numéraire, les capitaux, l'indus- « trie? au moment où arrive le terme d'un impôt « odieux dont le roi a juré de ne pas permettre « la prolongation ; où la plus grande partie « des revenus ne rentrera pas au trésor, tandis

[1] *Dénonciation de l'agiotage* etc., page 127. Autre erreur de pagination commise par les anciens imprimeurs, le véritable numéro de la page citée devrait être 131.

« que l'autre s'écoulera nécessairement en in-
« demnités, sous peine de frapper de stérilité
« un territoire inépuisable par toute autre cala-
« mité que le fisc, mais trop long-temps desséché
« par lui.... Dans ces circonstances, que nous
« reste-t-il pour caution, pour présage de vos
« opérations ministérielles?.... Cette immoralité
« profonde qui vous est attribuée depuis trente
« ans dans toute l'Europe, que le souvenir du
« glorieux nom de la Chalotais atteste encore, et
« que vos complices même n'ont jamais essayé de
« couvrir, si ce n'est par l'éloge de vos grâces et de
« votre aménité, plus fatales à la gloire de votre
« administration actuelle que vos erreurs passées
« et vos bévues récentes..... Certes, monsieur,
« quand il serait vrai que vous n'êtes pas mé-
« chant (je le crois, la méchanceté suppose quel-
« que force, et toute force vous est refusée, vous
« n'avez que les passions des petites âmes, le
« despotisme et la vanité); quand il serait vrai
» que vous n'êtes pas méchant, il ne l'est pas
« moins que tout principe de bonne foi, de fidé-
« lité aux engagemens, de respect pour la pro-
« priété et la liberté, vous est entièrement in-
« connu,.... et c'est vous, cependant, qui tenez
« la grande chaîne des opérations du commerce,
« des engagemens publics et de toutes les pro-
« priétés. Voilà, monsieur, voilà, je l'atteste,

l'idée terrible qui m'a pénétré d'effroi pour la chose publique ; et cette sorte d'effroi, véritable aliment du courage d'un bon citoyen, m'a, plus encore que mon injure personnelle, décidé à prendre la plume.

« L'exemple que je donne est grand ; il est périlleux aussi sans doute, mais il n'est grand que parce qu'il est périlleux. La vertu suppose la force, la gloire le danger ; c'est lui qui fait ici le seul mérite qui puisse m'être attribué..... Eh que deviendrait la famille universelle, la grande société humaine, que deviendrait-elle sous les coups redoublés des préjugés, de l'ignorance, et du despotisme (ces mots sont synonymes), si la nature ne produisait pas quelquefois des hommes capables de se précipiter dans les entreprises qui demandent de l'énergie et qui exposent à des dangers !

« Au nombre de ces entreprises, sans doute il faut compter celle de réclamer infatigablement pour la chose publique dans un pays sans constitution, et sans liberté ; d'y travailler, d'y concourir à l'instruction ; peu de projets sont plus hasardeux, mais il n'en est point de plus digne d'intérêt et d'estime ; car c'est de l'instruction seule qu'il faut attendre la restauration du royaume, la vraie gloire et

« la prospérité de la nation. Un administrateur, « même habile, n'a d'influence que pendant son « action; et c'est alors qu'il ne trouve presque « jamais qu'une faiblesse lâche et paresseuse « dans ceux qui voudraient le bien, tandis que « ceux qui veulent le mal, lui opposent une « force prodigieuse, parce qu'il opère à leur « désavantage immédiat et particulier. Il faut « lutter contre le torrent et dériver quelquefois « pour affaiblir la résistance; cependant si « l'homme passe, et ses projets, ses vues, ses « efforts avec lui, l'instruction reste; elle fer« mente, elle germe, elle mûrit, et sa plus « faible récolte prépare encore d'abondantes « moissons..... Elle est donc vraiment belle la « place d'instructeur! Oui, Monsieur, croyez« moi, assez belle pour que les ambitieux « subalternes, les ambitieux de cordons, de dé« partemens, de ministères, aient intérêt à « consulter, écouter, observer l'homme qui sait, « qui veut, qui peut instruire ses contempo« rains..... Je ne me cache pas de prétendre à « cette belle prérogative, et peut-être ai-je « quelque droit d'avouer cette ambition qui « plait à mon âme sans étonner mon esprit. « Tout ministre dont les intentions seront pures « m'encouragera; car je ne puis que vouloir le

« seconder. Les autres verront en moi un en« nemi implacable, avec lequel ils auront bien« tôt terminé la guerre, si jamais je tombe en « leur pouvoir.

« Mais si j'échoue en cette occasion, que les « bons citoyens qui cultivent leur pensée et « l'art d'écrire comme le gardien des droits de « l'humanité, que les bons citoyens, dis-je, ne se « découragent pas ; qu'ils croient que c'est faute « de talent, ou mauvais choix de circonstances. « Qu'ils me consolent en m'imitant, et qu'ils se « tiennent pour certains que tôt ou tard les « ministres indignes seront renversés, si l'on « ose avoir publiquement raison contre eux, le « dire, et se nommer. En vain ces demi-dieux « rugiront, en vain ils menaceront, ils frappe« raient même en vain. Toujours la contradic« tion prêta des forces à la vérité, et les pré« tendues entraves qu'on croit pouvoir lui « donner ne sont que des ressorts qui hâtent sa « marche. Ah! si l'on savait se refuser à la com« plicité de tout mal; si l'on osait dévoiler celui « que l'on aperçoit; si l'on se faisait un de« voir de porter la discussion de tous les grands « intérêts de la société au tribunal de la raison « universelle, l'opinion publique, assise enfin « sur des bases invariables, serait bientôt la

« reine des rois; et les rois ne seraient tout « puissans que pour le bien des peuples, source « unique de tout bien pour eux-mêmes.

« Mais je ne succomberai point. Notre sou« verain sentira qu'on doit quelque attention à « l'homme qui, dans une attaque si sérieuse et « si franche, n'a employé contre son ministre « ni le langage de l'ignorance, ni le babil de « la présomption, ni le venin de la médisance, « ni le poison de la calomnie; qui a posé des « faits, établi des principes, approfondi des « discussions, et mis à la portée de tout lecteur « attentif une question si grande, qu'il est très« important au gouvernement de revenir sur ses « pas s'il s'est égaré. Ordonner le silence sur de « tels intérêts par l'arbitraire ou la violence, « ce ne serait pas gouverner; ce serait peser sur « un terrain miné en attendant l'explosion qui « doit disperser les débris de ceux qui dorment « sur la mine.

« Loin à jamais d'un auguste prince, distingué « par la justesse de son esprit autant que par « l'élévation de son ame, l'imbécille et déte« table maxime qu'il faut interdire aux simples « citoyens de scruter les œuvres des adminis« trateurs! Cet axiome impie fut dicté par les « délires de la tyrannie, ou les terreurs de la « médiocrité? Eh! quelles conséquences n'en

« résulteraient pas? quelle erreur ne serait pas
« sainte? quel crime ne deviendrait pas sacré?
« quelle faute cesserait d'être irréparable?...
« Vous-même, Monsieur, n'avez-vous donc
« pas cru devoir donner un démenti formel à
« votre prédécesseur dans le premier arrêt du
« conseil que vous avez rendu? Et, dites-moi,
« l'autorité souveraine en a-t-elle été moins
« puissante, ou moins révérée? Non, car on
« sait que les ministres peuvent se tromper;
« on n'ignore pas qu'ils savent tromper; eux
« seuls sont responsables de leurs fautes; et
« peut-être cette opinion est-elle plus impor-
« tante dans les monarchies absolues que dans
« les gouvernemens limités. Car où la liberté
« n'est pas, le courage manque; mais la fureur
« éclate quelquefois; on n'écrit pas contre les
« ministres, on ne se plaint pas du gouvernement,
« mais on songe, on se prépare à le détruire
« Ces accès d'engourdissement et de frénésie ne
« conviennent pas à des Français. C'est hors
« du trône, Monsieur, qu'il leur faut des victi-
« mes, ils veulent n'avoir qu'à chérir l'autorité
« souveraine. Jamais elle ne leur paraît plus pa-
« ternelle, plus digne de leurs bénédictions,
« qu'alors qu'elle rétracte une erreur de ses man-
« dataires. Eh! comment la découvrirait-elle
« cette erreur, s'il n'était pas permis de s'appli-

« quer publiquement à connaître ce qui est juste
« et ce qui ne l'est pas? ce qui est mal et ce qui
« est bien? quel est le ministre, je les interpelle
« tous, qui osera dire !.... *Moi et moi seul je sais*
« *tout; moi et moi seul je ne puis pas me tromper.*
« *Ou si je me trompe, que m'importe? ce n'est pas*
« *le bien public, c'est ma place que je veux.*
« *Non, je ne veux pas que l'intérêt commun*
« *soit enfin compris; je ne veux pas qu'il rallie*
« *les cœurs et les forces du peuple. Je veux que*
« *ce peuple ignorant puisse être entraîné par des*
« *passions aveugles contre son intérêt, et contre*
« *celui de son souverain; car mon intérêt à moi,*
« *c'est que chacun me laisse faire en silence. Pé-*
« *risse tout autre intérêt! que tous les cœurs se fer-*
« *ment! que toutes les langues se glacent! que*
« *toutes les mains soient enchaînées!....*

« Tel est incontestablement le langage qu'il
« faut qu'un ministre se permette pour m'im-
« puter à crime la liberté de cet écrit, et ce
« langage notre roi ne le souffrirait pas. Adora-
« teur constant de la morale et de la justice,
« il ne me condamnerait pas pour avoir défendu
« leur cause, qui est la sienne, puisque gar-
« dien et chef de toutes les propriétés, son
« premier domaine est le respect universel et in-
« violable de la propriété. Je n'ai donc point atta-
« qué son autorité, mais j'ai servi sa puissance.

« Je n'ai point soutenu le procès de l'agiotage, « comme on s'efforcera de le faire croire; j'ai « soutenu le procès de la propriété, base de « toute justice, de tout droit social, source « unique, source intarissable des prérogatives « de la souveraineté. Eh! qui oserait nier qu'un « acte de législation tout semblable à celui qui « vient d'arracher cinq cents millions d'enga- « gemens à la sauvegarde des tribunaux et des « lois, ne peut pas, au même titre, par les « mêmes moyens, dans les mêmes principes, « bouleverser les droits de tous, et mettre en « combustion tout notre ordre social?

« Donner à la nation sur une loi récente une « telle alarme, porter des accusations si graves « sur le ministre qui l'a promulguée, ce serait « être coupable, pour peu que cette alarme et « ces accusations ne soient pas fondées; mais « du moment qu'elles le sont incontestablement, « porter une telle loi, légitimer de pareilles « terreurs, c'est commettre le premier des at- « tentats, un crime de lèse-nation. Ainsi, Mon- « sieur, vous êtes profondément coupable, ou « je vous ai horriblement calomnié; voilà ce « qu'il s'agit de prononcer entre nous. Le plus « ardent de mes vœux est d'entendre cet arrêt, « et je jure, sous la caution de mon honneur, « d'être toujours prêt à me présenter et même

« à me constituer prisonnier le jour où le roi « voudra que ses tribunaux décident si je suis « un calomniateur effréné, ou si vous êtes un « ministre prévaricateur. »

Comme on l'a vu, les longs développemens de la lettre inédite dont nous venons de copier quelques parties, expliquent nettement les occasions et les motifs des divers écrits de Mirabeau sur les matières des finances. Tous, ils sont dirigés contre l'agiotage qui, en donnant des valeurs exagérées aux actions des diverses compagnies, présentait un appât dangereux aux familles, attirait les capitaux, les détournait des fonds publics, et, surtout, du commerce, de l'industrie, et de l'agriculture. Par suite, ces divers écrits devaient nécessairement se répéter, en quelque sorte, puisqu'ils traitaient des questions analogues, énonçaient des faits semblables, en déduisaient des conséquences pareilles, présageaient les mêmes résultats, tendaient au même but. Il nous a semblé, dès-lors, inutile de faire d'autres comptes rendus de ces divers ouvrages, d'autant qu'à un demi-siècle de distance des questions presque toutes surannées aujourd'hui manqueraient d'à propos, et d'intérêt au moins direct; mais nous croyons devoir faire, en peu de

mots, une sorte d'exception pour la dernière des polémiques financières de l'auteur, parce qu'il y traite une matière qui n'est pas morte comme les autres ; et parce qu'une réponse y fut faite qui n'a pas été oubliée, grâce à la célébrité de l'antagoniste que rencontra Mirabeau.

Nous ne terminerons donc pas ce livre sans nous arrêter un moment sur les deux brochures relatives aux *Eaux de Paris* qu'il publia en 1785.

Cette fois encore il voulait combattre le cupide charlatanisme des agioteurs qui avaient triplé, et voulaient décupler le prix originaire des actions d'un établissement utile et louable, sans doute, mais dont les développemens, encore imparfaits, ne pouvaient jamais, quoi qu'il arrivât, justifier des calculs essentiellement fantastiques, et réaliser la promesse d'un si prodigieux accroissement de la valeur des actions.

C'est cette démonstration que Mirabeau établit d'une manière fort nette, quoique trop violente et déclamatoire, dans sa première brochure. Une réponse parut, écrite par Beaumarchais, avec beaucoup d'esprit et d'adresse, de modération et de malignité. Il débutait en présentant Mirabeau comme « *livré à des joueurs connus pour* « *avoir un grand intérêt à la baisse*. (Page 1.) » Il s'évertuait à démentir les calculs, à réfuter les

objections de Mirabeau, il concluait en s'affligeant « *de voir un homme d'un aussi grand talent* « *soumettre sa plume énergique à des intérêts de* « *partis qui ne sont pas même les siens; indifférens au* « *choix de leurs sujets, c'est,* disait-il, *aux avocats* « *décriés à tout plaider en désespoir de cause;* « *l'homme éloquent a tout à perdre en cessant de se* « *respecter, et cet écrivain l'est beaucoup.* » (Page 55.)

Les démentis, les argumentations, les plaisanteries, les ménagemens affectés, même les éloges de Beaumarchais exaltèrent jusqu'à la fureur l'esprit et le caractère inflammables de Mirabeau. Il ne s'aperçut pas que sa propre attaque avait été infiniment plus injurieuse que la défense. Avant de répliquer, il hasarda une démarche que nous oserons qualifier de ridicule, en sommant les administrateurs de la Compagnie des Eaux de désavouer leur défenseur, sous peine d'être pris à partie; sommation qu'ils écartèrent avec un flegme très-irritant. Alors, il rentra dans l'arène; et le choix même de son épigraphe que nous avons rapportée, annonçait un écrit insultant, et des personnalités cruelles.

Il commence par relever le reproche d'avoir embrassé la cause *des joueurs à la baisse;*

tout en avouant néanmoins (page 40), que ne croyant pas compromettre la défense des intérêts publics, par quelque sympathie pour les intérêts particuliers que le hasard y mêle, il a été touché du ruineux désappointement de Claviere (1), exposé par les agioteurs à payer 4,000 livres des actions des Eaux qu'il doit livrer à 1,600 liv., prix d'une vente qu'il a faite *à terme*. Mais l'auteur écarte cette circonstance particulière, qu'il n'a pas attendue pour embrasser avec courage son rôle de dénonciateur de l'agiotage, aidé de ses richesses, de ses intrigues, de ses influences, et des hauts patrons que lui donne la plus honteuse complicité; il se glorifie donc de sa laborieuse et périlleuse mission : « Toujours, « entièrement, et à jamais étranger aux spécu- « lations, même les plus innocentes, des joueurs « dont je hais le métier, dont je méprise les « profits, je manie depuis six mois avec un « grand succès (c'est un fait que je raconte, « ce n'est pas un éloge que je me donne) les « armes les plus nobles et les plus sûres, celles « de la raison, pour détruire l'agiotage. Après « en avoir montré le danger, relativement aux

(1) Un autre ami de Mirabeau, qu'il ne nomme pas, le banquier Panchaud, ayant spéculé comme Clavière, était exposé aux mêmes pertes.

« actions de la *Caisse d'escompte* et de *la Banque* « *de Saint-Charles*; il me restait, il me reste à le « faire sur celles des Eaux, où l'agiotage extra- « vague plus encore que sur tout le reste (¹). » Partant de là, l'auteur réfute son adversaire; il le harcèle de calculs et d'argumens, et d'injures qui, pour être fort éloquentes, n'en sont pas plus excusables (²). Il recommence la discussion des bases de l'établissement, de ses dépenses dissimulées, de ses produits exagérés; il soutient que s'agissant d'une des plus pressantes nécessités publiques, une simple compagnie ne peut offrir les garanties qu'exige un pareil service; il prédit (et l'événement a justifié sa prédiction) qu'un jour l'entreprise des Eaux sera forcément reprise par le gouvernement: car, « indépendamment de ses devoirs, qui sont de « rendre tous les services pour lesquels est « instituée l'autorité tutélaire, moyennant la ré- « tribution accordée à ses fonctions, le gouver- « nement est, sous tout autre rapport, le plus « convenable entrepreneur des établissemens « destinés à donner de l'eau aux villes (³). » Mirabeau blâme judicieusement l'idée qu'on a eue de pourvoir aux besoins d'une immense population avec de l'eau puisée au-dessous de Paris,

(¹) Page 10. (²) Pages 12 et 104. (³) Pages 16 et 17.

tandis qu'il était si naturel de la prendre au-dessus. « Je me rappelle que me faisant expli-
« quer l'inconcevable choix des eaux de Chaillot
« pour abreuver les Parisiens, on m'avoua, et
« je m'en doutais bien indépendamment de l'a-
« veu, qu'on s'était déterminé pour le côté *où*
« *l'on pouvait espérer de trouver d'abord des sous-*
« *cripteurs riches et généreux qui donnassent un*
« *grand exemple*. C'est à cette profonde vue d'in-
« térêt que nous devons l'idée ingénieuse de
« faire remonter la rivière, pour nous donner
« à boire son eau, après qu'elle nous a lavé les
« pieds (1), tandis qu'on pouvait nous la faire
« boire telle que nous l'apportait la Seine; et
« nous en aurions été préservés, si le gouver-
« nement eût dirigé l'entreprise; car tous les
« savans du monde auraient dit ce qu'on leur
« fait dire (2) et ce qu'ils n'ont pas dit, que les
« gens de bon sens ne se persuaderont jamais
« que les immondices et les égoûts de Paris
« soient nécessaires pour rendre salubre l'eau

(1) L'auteur dit ailleurs : « C'est, qu'il me soit permis d'emprun-
« ter un seul moment le style de l'auteur de Figaro, le mauvais
« goût est quelquefois énergique... C'est verser son pot de cham-
« bre dans sa carafe. » (Page 30.)

(2) Allusion au rapport de la Société royale de médecine, du 31 août 1784, *sur la qualité de l'eau élevée et fournie par les machines à feu de Chaillot.*

« que nous buvons : d'où suit incontestable-
« ment que l'eau prise au-dessus de Paris de-
« vait être préférée à l'eau puisée au-des-
« sous (1). »

Enfin, l'auteur prédit que plus tard l'autorité, si elle ne renonce pas aux pompes de Chaillot, cherchera du moins d'autres sources d'alimentation et de nétoiement, plus abondantes et plus salubres ; que, par exemple, elle recourra aux dérivations de l'Yvette et de la Beuvronne (2), prédiction justifiée aussi, quant à ce dernier cours d'eau, par l'ouverture postérieure du canal de l'Ourcq ; et il termine sa véhémente réfutation en revenant sur les reproches par lesquels on a essayé de la décréditer.

« M. de Beaumarchais revient sans cesse à ces « *joueurs à la baisse*, pour lesquels seul il veut « que j'aie fait mon Mémoire sur les Eaux.

« Mais il oublie que l'on combattait de la même « manière mon livre de la Caisse d'escompte, « et celui de la Banque de Saint-Charles ; que « ce sont même les seules réponses qu'on y ait « faites.....

« Eh ! où est le livre que des vues intéressées « n'aient pas produit ? L'amour de la vérité, « l'amour de la gloire, ne diffèrent de celui de

(1) Page 41. (2) Pages 81 et 99.

« l'argent qu'en ce qu'ils sont plus rares, et « appartiennent à une autre espèce de senti- « ment. Ils sont plus nobles, sans doute, mais « il ne s'agit pas ici de noblesse : il s'agit d'un « intérêt quelconque, il s'agit de savoir si l'on « doit se méfier de tout travail, de tout examen, « de toute analyse qui est le produit d'un inté- « rêt quelconque.

« Eh! quand ai-je mérité qu'on en supposât « aucun à mes ouvrages qui ne fût pas digne « d'estime? Peu d'hommes, je le sais, et je ne « manquai jamais de le répéter, peu d'hommes « ont donné plus que moi prétexte à la calom- « nie, pâture à la médisance (1). Mais, je le « demande hautement, parce que ma conscience « m'en donne le droit, quel écrivain peut s'ho- « norer de principes plus courageux, de vues « plus désintéressées, d'une plus fière indépen- « dance? Mon premier but, loin de prétendre « le déguiser je me fais gloire de le dire, mon « premier but, en me vouant à la périlleuse « profession d'apôtre de la vérité, fut de mé- « riter l'oubli de mes longues erreurs. Voilà le « seul intérêt, la seule ambition que je connus

(1) Ces mots se retrouvent littéralement dans la partie apologétique du discours que Mirabeau prononça à la tribune de l'assemblée nationale le 18 août 1789.

« jamais : et j'espère en obtenir le succès : car « enfin qu'importent au public les écarts d'une « folle jeunesse, si l'âge mûr lui paie un tribut « noble et généreux? Mais malheur à ceux qui « se feraient un titre de torts dès long-temps « avoués, cruellement expiés, et peut-être suf- « fisamment réparés, pour me refuser les égards « que mérite tout citoyen incessamment occupé « d'études, de recherches, d'ouvrages qui inté- « ressent le bien général!

« Et quand une discussion publique est utile, « qu'importe le genre d'intérêt auquel on la « doit? C'est lorsque l'intérêt se cache, c'est « lorsqu'il écarte et repousse tout examen cri- « tique, lorsque, n'écrivant rien, ne publiant « rien, ne se servant que de paroles artificieuses « et d'insinuations secrètes, qu'il varie au gré « des circonstances et des personnes, il choisit « les esprits crédules ou peu éclairés, pour exer- « cer sur eux, dans les ténèbres, l'empire de la « séduction : c'est alors que l'intérêt est suspect « d'avoir des vues honteuses[1]..... Eh! de quel « droit, d'ailleurs, défendrait-on à un honnête « homme d'augmenter sa fortune, en s'associant « aux combinaisons que le bien public réclame? « Se condamnera-t-il au silence par cette seule « raison que ce qu'il dira de vrai et d'utile lui

[1] Page 100.

« aura d'abord été suggéré par l'examen de son « propre intérêt? Interdira-t-on à l'ami de la « vérité de publier des calculs, d'en vérifier, « d'en combattre, de développer ses vues sur « des sujets d'économie publique ou particu- « lière, parce que son attention sur ces objets « aura d'abord été excitée par l'intérêt per- « sonnel de quelqu'une de ses relations? Au- « quel de ses rapports qu'on doive ces discus- « sions, faut-il pour cela les proscrire? Sommes- « nous destinés à n'être jamais que des enfans « ignorans, ceints du bandeau sur lequel l'in- « trigue et le charlatanisme aient le droit exclu- « sif de nuancer leurs illusions [1]?

Le tort qu'eut souvent Mirabeau, dans cette brochure surtout, de gâter une bonne cause par un langage beaucoup trop violent, nous empêche de rapporter la terrible apostrophe qui remplit la dernière page, et que l'on cite depuis cinquante ans comme un des morceaux les plus parfaits de l'homme qui a laissé tant de modèles d'éloquence. Nous n'en extrairons qu'une seule phrase, où Mirabeau se rend lui-même un témoignage que l'histoire et la postérité ne démentiront pas, en ce qui concerne son zèle, sa persévérance et son courage : « Je ne me con- « nais d'autre mérite qu'un zèle ardent à servir

(1) Page 102.

« la raison et la justice; je ne trouvai jamais « de talent que dans une forte persuasion, de « noblesse que dans la bonne foi, de vertu que « dans le courage utile; et pour tout vœu, je « n'aspire qu'à m'honorer, jusqu'au tombeau, « de mes amis et de mes ennemis (1). »

Nous n'ajouterons qu'un mot : on a bien des fois affirmé que les écrits de Mirabeau sur les finances avaient été suggérés et même rédigés par Panchaud et Clavière; quant aux suggestions, le fait paraît certain, et les matériaux qu'il employa lui furent évidemment fournis par les deux personnages cités. Quant à la rédaction, il suffit de lire ces ouvrages pour y reconnaître la manière un peu uniforme de Mirabeau, qui n'essaya jamais de varier son style toujours empreint de son cachet particulier, et qui peut-être n'aurait pu sans peine parvenir à lui donner d'autres formes, s'il en avait eu le temps et la fantaisie (2).

(1) Page 104.

(2) Outre ce que nous avons rapporté dans la lettre à M. de Calonne, des aveux spontanés de Mirabeau en ce qui concerne les documens reçus de ses amis, il s'en expliqua aussi à la page xiij de la préface de la *Banque d'Espagne dite de Saint-Charles*, à la page 89 de la *lettre à M. Le Couteulx de la Noraye*, etc., à la page 7 du numéro V de ses *Lettres à ses commettans*, etc.

LIVRE IV.

IV.

Mirabeau avait publiquement annoncé (1) l'intention de faire un voyage dans le Nord et le moment était venu d'accomplir ce projet.

Tous ses biographes ont supposé que quand il partit pour la Prusse, il était chargé d'une espèce de mission secrète, dont le but aurait été de

(1) Page 6 de l'*avis* qui précède la deuxième édition de l'écrit *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris*. — Page 12 de l'avis placé en tête de la *Réponse du comte de Mirabeau à l'écrivain des administrations de la Compagnie des Eaux de Paris*.

fournir au ministère français des informations préparatoires qui pussent aider au choix des mesures qu'il conviendrait de prendre lorsque l'événement prochain de la mort du grand Frédéric ferait monter sur le trône son neveu, c'est-à-dire Frédéric-Guillaume II, dont il importait d'étudier de près le caractère, d'autant qu'on le croyait peu enclin à suivre le système politique de son prédécesseur.

Cette persuasion des biographes de Mirabeau est tout-à-fait erronée, non quant au fait, mais quant à l'époque, et repose sur un véritable anachronisme. Il quitta la France uniquement pour écrire en sûreté la défense offensive que nous venons de faire connaître pour la première fois, et qui, on n'en peut douter, aurait attiré sur lui la vengeance du pouvoir, si, par une retraite volontaire, il n'en avait pas évité les premiers coups : car, nous le répétons, il voulait véritablement faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, et elle n'est restée inconnue que contre la volonté de l'auteur, et par l'effet de la prudente obstination des amis auxquels il avait envoyé son manuscrit, sans en retenir une copie.

Mirabeau se dirigea tout de suite vers l'Allemagne, où il avait des relations, et où il comptait peut-être chercher du service, comme on le verra tout à l'heure, et, en tout cas, recueillir

les matériaux du grand travail qu'il avait projeté de faire, dans une retraite profonde, au château de Mirabeau ; projet qui fut ajourné quand Panchaud, Clavière, et ensuite M. de Calonne, parvinrent à le détourner vers la polémique financière.

Quelle sorte de service Mirabeau comptait-il demander dans une des cours du Nord? Nous l'ignorons, et peut-être l'ignorait-il lui-même. A quel genre de travail voulait-il se livrer? Nous ne le savons pas positivement : mais c'était, sans doute, sur une œuvre de spéculations historiques et philosophiques que sa pensée s'était arrêtée. Du reste, il n'avait pas de résolution définitivement prise sur le choix du cadre où il préciserait ses théories et ses conjectures. Bientôt il n'hésita plus, et à peine arrivé au delà du Rhin, il contempla la Prusse. La récente institution de ce puissant royaume qui, si peu d'années auparavant, n'était qu'un électorat obscur et faible ; la fortune improvisée de cet État dès-lors suzerain, ou plutôt maître d'une partie de la Pologne, dont naguère, et depuis plusieurs siècles, il était le vassal ; la vieillesse imposante de Frédéric II, ses vicissitudes, ses victoires, son génie si habile et si fort, tout fixa les incertitudes de Mirabeau ; et, dans les derniers jours de 1785, il partit pour Berlin.

Nos lecteurs ont pu remarquer que, dans ses

divers voyages, il éprouva presque toujours des accidens : il faillit, dans celui-ci, être victime d'une tentative d'assassinat, dont les auteurs et les motifs n'ont jamais été connus de lui ni de sa famille.

Nous en empruntons le récit à madame de Nehra.

« Il partit avec sa horde : c'est ainsi qu'il ap-« pelait son amie, qui écrit ceci, Coco (son fils « adoptif), et son chien favori. C'était le 23 dé-« cembre, il faisait grand froid, mais les sai-« sons ne nous arrêtèrent jamais. Entre Toul et « Verdun, nous courûmes un grand danger : « étaient-ce des assassins ? nous l'ignorâmes ; « mais ce n'étaient certainement pas des vo-« leurs. Je ne me permets aucune réflexion sur « cet événement, je le raconte simplement. Il « était onze heures du soir, et, malgré la neige, « les glaces de la voiture étaient levées ; toute la « carrossée dormait, excepté moi. Tout à coup « on tire un coup de pistolet dans la voiture « qui allait grand train sur la chaussée ; je fais « un mouvement pour éveiller le comte, en lui « disant : *Mon ami, on tire sur nous !* Au même « instant on tire deux autres coups, presque à « la fois ; une balle passe, fait une bosse dans « la voiture, et tombe. Il n'y a pas de doute que « le mouvement que je fis, et celui de M. de

« Mirabeau, en s'éveillant, empêchèrent qu'au-« cun de nous ne fût blessé. Certainement ce « n'étaient pas des voleurs; ce n'étaient pas non « plus des assassins expérimentés. Cet événement « est encore un de ceux sur lesquels on ne peut « former que des conjectures. Le postillon prit « le parti le plus sage, qui fut, sans s'informer « si nous étions blessés ou non, d'aller à toute « bride à la poste dont nous n'étions guère « éloignés. Nous trouvâmes le domestique qui, « courant en avant, n'avait rien vu, mais qui « avait entendu tirer, et racontait tranquille-« ment l'aventure en nous attendant. Le postil-« lon ne voulait pas retourner par le même che-« min. Nous eûmes de la peine à lui faire com-« prendre que ce n'était pas à lui qu'on en vou-« lait, et que, par la raison qu'on nous avait « attaqués une première fois, on n'attaquerait « pas la seconde, puisqu'il était probable que « nous ferions une déposition. Nous continuâ-« mes notre route, avec la seule précaution de « ne plus dormir. Tout le monde montra beau-« coup de courage, même le pauvre petit, quoi-« qu'il n'eût pas encore quatre ans. »

Nous continuons d'emprunter quelques brefs détails à madame de Nehra. « Mirabeau s'arrêta « quelques jours à Nanci, à Francfort-sur-Mein, « à Leipsick. Dans cette dernière ville, il fré-

« quenta des savans, et il fit des connaissances « utiles. Cette fois il ne voyageait pas en fugitif. « Arrivé à Berlin le 19 janvier, il fut présenté, « suivant l'usage, à la famille royale; et le roi, « qui ne recevait plus d'étrangers à cette épo- « que, répondit de sa propre main à une lettre « que lui écrivit Mirabeau, et lui indiqua un « rendez-vous à Potsdam; ce qui surprit toute « la cour, et causa beaucoup de jalousie aux « Français alors à Berlin (1). »

Cette audience eut lieu le 25 janvier 1786. Nous l'apprenons par la lettre du grand Frédéric ainsi conçue : « M. le comte de Mirabeau, je « serai bien aise de faire votre connaissance, et je « suis bien sensible à l'offre que vous venez de « me faire (2) de vous rendre ici pour cet effet.

(1) « Il a daigné m'accueillir, me distinguer; aucun étranger, depuis moi, n'a été admis à sa conversation. La dernière fois qu'il me manda, il venait de se refuser au juste empressement de ceux de mes compatriotes qu'avaient attirés à Berlin ses manœuvres militaires. »(Avant-propos de la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avénement au trône, par le comte de Mirabeau*, 1787, page 4.)

(2) On pourrait conclure de cette phrase que Mirabeau ne dit pas la vérité dans l'Avant-propos que nous venons de citer, et où il s'exprime en ces termes : « *Frédéric II m'a appelé près de lui* de « son propre mouvement, quand j'hésitais à importuner ses der- « niers momens du désir bien naturel de voir un si grand homme, « et d'échapper au regret d'avoir été son contemporain sans l'avoir « connu (p. 4). » Nous avons néanmoins, dans une lettre de Frédé-

« Si vous voulez me faire ce plaisir, après-de-« main 25 de ce mois, et vous adresser au « général-major comte de Gœrtz, je pourrai « vous voir encore le même jour, et, en atten-« dant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le comte « de Mirabeau, en sa sainte et digne garde.

« Potsdam, ce 23 janvier 1786 (1). »

Il paraît que Mirabeau crut devoir ajouter, par écrit, aux explications verbales qu'il avait données sur les motifs de son voyage, car le lendemain de cette audience, il adressa au roi une lettre que nous transcrivons d'autant plus volontiers qu'elle justifie nos explications précédentes, opposées aux récits de tous les biographes qui nous ont précédé.

ric II au comte de Gœrtz, la preuve que ce prince, informé de l'arrivée de Mirabeau, désira d'en connaître le motif; et l'on peut en conclure que le voyageur fut autorisé, et peut-être provoqué à demander audience. « J'ai très-bien reçu, par votre lettre d'hier, « le paquet de livres que le comte de Mirabeau vous a prié de me « faire passer. Vous m'obligerez de l'en remercier affectueuse-« ment de ma part. Je serais, je l'avoue, très-curieux de savoir « par quel heureux hasard ce voyageur a poussé jusqu'ici; et vous « me feriez plaisir de me le dire. Sur ce, je prie Dieu, etc. « 23 janvier 1786. FÉDÉRIC. »

(1) Cette lettre, qui est entre nos mains, est signée FÉDÉRIC, mais non *autographe*, soit que les souvenirs de madame de Nehra l'aient trompée, soit que le roi en ait écrit une autre, que nous n'avons pas retrouvée dans les papiers de famille.

« Sire,

« Je craindrais plus encore de paraître coupable envers Votre Majesté d'un manque de bonne foi, que de commettre une indiscrétion qui ne nuisît qu'à moi seul.

« Quand Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander hier si j'allais à Saint-Pétersbourg, j'ai répondu que mon dessein n'était pas d'y aller encore. J'avais un et même deux témoins, et mes circonstances personnelles exigent que ma marche ne soit pas ébruitée.

« Maintenant que je parle à Votre Majesté seule, j'aurai l'honneur de lui dire que bien mal récompensé des véritablement grands services que j'ai rendus en France au département des finances; compromis dans ma sûreté, et presque dans ma réputation, par le ministre actuel, parce que je n'ai voulu ni me mêler de son dernier emprunt, ni concourir à son opération des monnaies, obligé de chercher, tant que vivra mon père, l'emploi de mon activité naturelle, et de mon faible talent, tourmenté du désir, peu raisonnable peut-être, de me faire regretter en France, je l'ai quittée avec la permission du souverain, mais avec l'intention de n'y rentrer, aussi long-temps que je serai jeune et capa-

« ble de quelque chose, que pour recueillir l'hé-
« ritage considérable que me laissera mon père.
« Après la juste curiosité qui m'a conduit à
« Berlin, où j'attendrai probablement mon frère,
« qui doit demander à Votre Majesté la per-
« mission de s'instruire aux manœuvres, mon
« intention est, je l'avoue à vous seul, d'aller
« chercher de l'emploi dans le pays que je con-
« naisse qui ait le plus besoin des étrangers.
« Je pousserai donc en Russie; et certes je
« n'aurais pas été chercher cette nation ébau-
« chée, et cette contrée sauvage, s'il ne me pa-
« raissait que votre gouvernement est trop com-
« plètement organisé pour que je puisse me
« flatter de devenir utile à Votre Majesté. La
« servir et non pas siéger oiseusement dans des
« Académies, eût, sans doute, été la première
« de mes ambitions, Sire. Mais les orages de
« ma première jeunesse, et les déceptions de
« mon pays ont trop long-temps détourné mes
« idées de ce beau dessein, et je crains bien
« qu'il ne soit trop tard. Daignez agréer, Sire,
« la révélation de celui auquel je me vois con-
« traint de me borner. Je vous la devais, puis-
« que Votre Majesté a montré quelque curio-
« sité sur ma destination; mais j'ose la supplier
« de m'en garder le secret. »

Nous n'insérerons plus que la réponse du roi, datée du surlendemain 28 janvier :

« M. le comte de Mirabeau, je n'ai pu qu'être
« bien sensible à la confidence que vous me
« faites, dans votre lettre du 26, des raisons
« qui vous ont engagé à vous expatrier, avec la
« permission de votre souverain, et à chercher,
« dans l'étranger, à faire valoir vos talens avec
« plus de succès. Vous pouvez être persuadé
« que je vous en garderai le secret, et que je
« m'intéresserai toujours au sort d'un homme
« de votre mérite, souhaitant de bien bon cœur
« qu'il soit des plus favorables, et conforme à
« votre attente.

« D'ailleurs, il dépendra entièrement de vous
« de vous arrêter à Berlin, jusqu'à l'arrivée de
« M. votre frère, qui veut me demander la per-
« mission d'assister aux manœuvres. Ce dessein
« me fait d'autant plus de plaisir que j'espère,
« dans cet intervalle, d'avoir celui de vous voir
« encore une couple de fois, pour vous assurer
« de bouche de tous mes sentimens pour vous.
« En attendant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
« comte de Mirabeau, en sa sainte et digne
« garde.

« Potsdam, ce 28 janv. 1786, Fédéric. »

Nous avons peu de détails à donner sur l'époque qui suivit immédiatement cette correspondance.

Nous extrairons seulement d'un recueil presqu'inconnu une seule phrase qui explique l'état domestique où était Mirabeau à Berlin. « Vous « êtes bien bon de vous informer de la situa- « tion de mon bonheur et de mon âme. Celle-ci « est trop élastique pour n'avoir pas beaucoup « de secousses; mais c'est de secousses que se « composent les jouissances, et il se pourrait « bien que celui qui a le plus souffert, fût celui « qui a le plus joui. Quant à mon bonheur do- « mestique, il est grand, et passablement pur, « depuis que mon amie paraît avoir la certi- « tude de recouvrer la santé. Mais ma position « ici est assez pénible et difficile pour que je « me hâte d'en changer. Cependant il me faut « d'autres motifs que la peine qui m'a toujours « trouvé plus dur qu'elle, quand la conviction « de l'utilité m'en a allégé le fardeau (1). »

Nous transcrirons aussi un seul passage des Mémoires que nous avons déjà cités.

« Dans ce premier voyage, Mirabeau ne fit « rien de remarquable que quelques travaux « littéraires, et sa lettre sur Cagliostro et Lava- « ter, qui n'eut pas en France le même suc- « cès que ses autres ouvrages, parce qu'on « n'y connaît pas autant la secte des illumi-

(1) Lettres à Mauvillon, pages 31, 32.

« nés (1). Tout en travaillant comme un manœu-
« vre (2) il passait une partie de son temps dans
« des repas d'étiquette ennuyeux. Le matin et
« le soir il voyait les personnes qui lui conve-
« naient le plus, entre autres M. Eward, depuis
« ministre d'Angleterre; M. Dohm (3) dont il
« estimait le talent et chérissait la personne. Il
« voyait aussi avec plaisir sir James Murray,
« dont il est question dans un passage de la
« correspondance de Berlin. Je ne sais pas si
« c'est dans ce premier voyage qu'il fit paraître
« son ouvrage sur les Juifs (4); je sais que ce
« fut M. Dohm qui lui en donna l'idée, et
« comme Mirabeau ne le retrouva plus à Berlin
« en 1787, je m'imagine que je ne me trompais
« pas en disant que ce fut dans le premier.

« Nous ne recevions pas exactement nos let-

(1) Nous reviendrons tout à l'heure sur cet ouvrage et sur celui dont la suite du même extrait fait mention.

(2) Cette habitude de travail suivit partout Mirabeau, en prison, comme en liberté, dans son pays, comme sur la terre étrangère : aussi vers le temps dont nous parlons écrivait-il : « On n'est tenu « que de savoir ce qui est imprimé ; mais on est tenu de savoir tout « ce qui est imprimé. (*Lettres à Mauvillon*, page 45.)

(3) Chrétien Conrard Guillaume de Dohm, historien, philosophe, économiste, depuis ministre de Prusse à la Cour de Cologne, à Liége, auprès des cercles du Rhin, au congrès de Rastadt, etc. Nous aurons occasion de reparler de cet homme honorable et considérable.

(4) *Sur Moses Mendelsshon*, etc., imprimé en 1787.

« tres de Paris, mais nous en recevions assez
« pour nous faire comprendre que la seule af-
« faire que Mirabeau y eût laissée, sa pension,
« toujours contestée par son père, ne finirait
« pas tant qu'il serait absent. Nous apprîmes,
« entre autres particularités une aventure assez
« plaisante. On avait proposé, et il était ques-
« tion d'établir une compagnie pour faire *les*
« *commissions*. Les Savoyards, mécontens, s'é-
« taient rassemblés; l'un d'eux monte sur un
« tonneau (notez que la manie de faire des
« motions n'était pas encore à la mode), et il
« dit à ses compagnons : *Mes amis on veut nous*
« *faire une injustice, mais ne nous désolons pas; il*
« *y a à Paris un homme qui nous soutiendra, c'est le*
« *comte de Mirabeau; il prend toujours le parti du plus*
« *faible contre le plus fort; depuis peu il a empêché que*
« *l'on ne fît mourir de faim les porteurs d'eau, il ne*
« *fera pas moins pour nous, allons le trouver ensem-*
« *ble*. Effectivement, ils se portent tous à l'hôtel de
« la Feuillade, ils demandent Mirabeau; l'hôte et
« l'hôtesse ont beau les assurer que celui qu'ils
« cherchent est parti la veille, ils ne veulent
« pas les croire, et on est obligé d'ouvrir toutes
« les portes pour les contenter. (1) »

Après les premiers mois de séjour à Berlin, Mirabeau eut lieu de craindre qu'on ne lui re-

(1) Mémoires inédits de madame de Nehra.

tirât l'enfant qu'il avait adopté; d'un autre côté il ne recevait aucune nouvelle des démarches que faisaient ses gens d'affaire pour lui procurer son seul moyen de subsistance; ces deux motifs lui firent prendre à regret la résolution d'aller à Paris; il fit des visites d'adieu à la famille royale, et écrivit au roi : celui-ci lui répondit tout suite de en ces termes : « M. le comte de Mi-« rabeau, comme des circonstances imprévues, « à ce que je vois, par votre lettre du 14 de ce « mois, exigent votre prompt retour en France, « vous me ferez plaisir, au cas que vous preniez « la route par ici, de me faire savoir votre arri-« vée en cette ville; agréez, en attendant, mes « remerciemens de tout ce que vous me dites « d'obligeant, et soyez assuré, etc.

« Potsdam, le 15 avril 1786. FÉDÉRIC. »

Nous avons une narration succincte mais animée, faite par Mirabeau lui-même, de la visite qui suivit cette lettre :

« J'ai été une heure moins quelques minutes « avec le roi, dans son fauteuil, car la prome-« nade du matin l'avait fatigué; il l'a faite si « rapidement, qu'il creva deux chevaux de ses « attelages. Il est impossible d'imaginer une tête « plus fraîche, une conversation plus aimable, « mais je n'en ai pas joui à mon aise. L'extrême

« difficulté de sa respiration m'oppressait plus « que lui. C'est un spectacle très-attendrissant « que celui d'un grand homme souffrant! Le « genre de son incommodité est tel, et mon « émotion était si forte, que je craignais les de- « veloppemens, et que j'évitais jusqu'à la supers- « tition, ce qui aurait pu prolonger une con- « versation qui aurait fait en tout autre temps « mon bonheur. Vous comprenez ce sentiment; « et peu m'importe que beaucoup de gens le « comprennent; au reste, cet homme extraordi- « naire régnera jusqu'à la fin, et le soleil recu- « lera cette fin. Je pars ce soir, après avoir vu « force jardins, force dorures, quelques beaux « tableaux, quelques belles antiques, et quelques « courtisans, et dans cette longue revue, rien « ne m'a tant frappé que cet homme si fort « élevé au-dessus du rang où le sort l'a placé, « après l'avoir fait exprès pour le remplir. Au « reste je suis bien aise de cette preuve vivante « de ce qu'on peut faire dans des sables : peut- « être quelque roi en profitera-t-il, pour faire « venir autre chose que de lacs et des statues. « Dites à Dohm que nous avons joliment parlé « des juifs, et de la tolérance. Je ne conseille « pas aux fanatiques de se frotter là (1). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, de Potsdam,

Nous citerons encore un passage d'une lettre écrite par Mirabeau, d'un point de la route qui le ramenait en France.

« Je vous écris de Paderborn où la nuit la « plus noire et un gros orage me forcent à m'ar-« rêter, du moins plusieurs heures ; et si fati-« gué que je sois, je ne puis me refuser de « tracer quelques lignes pour celle dont l'image « me poursuit. Vous aurez eu mes nouvelles de « Brunswyck. J'ai écrit à Dohm une assez longue « lettre avec prière de vous la communiquer. « J'ai été reçu avec beaucoup de bonté à cette « cour, et même fêté, d'autant que le roi de « Prusse a bien voulu y écrire du bien de moi, « pendant que j'y étais ; mais je n'y ai pas « trouvé le seul homme qui m'eût vivement in-« téressé, le duc régnant ; et les quatre jours « que je n'ai pas pu n'y pas passer, m'en ont « donné plus de deux d'ennui : maintenant, je « ne compte plus m'arrêter, j'ai brûlé Hanovre « et Gottingue ; la dépense, l'ennui et le temps,

du 19 avril 1786. M. de Dohm avait fait un ouvrage *Sur la nécessité d'améliorer la condition civile des Juifs* ; et cette circonstance même, ainsi que l'estime et la faveur que Frédéric accorda à l'auteur, honorent d'autant plus ce grand prince, que les Juifs avaient été fort maltraités sous son règne. Ce fut cet ouvrage qui, comme l'a dit madame de Nehra, et comme on le verra plus tard, donna à Mirabeau l'idée de son écrit *sur Moses Mendelsshon*.

« tellement consumé par la lenteur des postillons, « et l'impolice des postes, que nous ne faisons que « dix *meils* en vingt-quatre heures, m'en font une « loi; et en outre je suis trop malheureux de « n'avoir point de vos nouvelles. Cependant, « comme j'apprends chaque jour quelque évé- « nement nouveau qui m'annonce une grande « fermentation à Paris, et comme ce n'est ja- « mais que des premiers mouvemens d'inquié- « tude, à la nouvelle de mon arrivée, que je « pourrais avoir quelque chose à craindre, je « m'arrêterai une couple de jours à Tongres, « chez les frères du chevalier Witry, 1° pour « prendre quelques mesures avec l'abbé de Pé- « rigord (1); 2° et surtout pour trier ceux de « mes papiers qu'il faut mettre en sûreté et en « ordre, pour qu'en cas d'événement on vous « les fasse passer, sur le champ, et que vous en « fassiez l'usage que vous dicteraient votre pru- « dence et les circonstances, et nos amis. Voilà « des précautions de surérogation, et qui ne « doivent vous inspirer aucune inquiétude;

(1) Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, depuis prince de Bénévent, etc. Nous aurons à parler plus tard de ce grand personnage qui fut le plus illustre des amis de Mirabeau, et qui en aurait été le plus utile, sans la fatale publication de la correspondance de Berlin; publication qui rompit leur liaison, renouée seulement au lit de mort de Mirabeau.

« mais certains papiers sont si essentiels, qu'il « faut les garder comme l'arche du Seigneur; « au reste, que ceci ne soit que pour vous; car « j'ai appris que le bruit s'était répandu à Ber- « lin et dans toute l'Allemagne que je courrais « le plus grand risque en retournant à Paris, et « je ne prétends pas que la confirmation de « cette fable vienne de moi-même.

« Continuez toujours de m'écrire à la même « adresse, et que plusieurs lettres à la fois me « confirment le retour de votre santé; j'espère « que vous aurez écrit à madame Blumendorf, « et à quelques autres femmes, car mes dignes « ennemis ne manqueront pas de dire que j'ai « abandonné, ou peut-être tué ma jeune et « charmante compagne de voyage, pour qui je « donnerais mille vies. Oh! Yet-Lie! que je se- « rai heureux de vous retrouver! que cette « courte mais cruelle absence m'apprend bien « de quel prix, de quel besoin est votre société, « et combien il est insensé de troubler son « bonheur intérieur pour de misérables illu- « sions et de sottes susceptibilités (1)! »

Avant de nous occuper du séjour passager de Mirabeau à Paris, arrêtons-nous un moment

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 avril 1786, écrite de Paderborn.

sur les travaux qu'il fit en Prusse, depuis sa première arrivée jusqu'à son premier départ.

Il y avait été amené principalement par le dessein de faire un grand ouvrage; mais il n'avait ni abandonné le projet, ni cessé d'éprouver le besoin de chercher des ressources moins tardives dans des travaux d'une autre sorte, car ses labeurs littéraires étaient les seuls moyens d'existence sur lesquels il pût désormais compter : et, loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur, car, à ses yeux, la première des professions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission :

« Ah! disait-il, s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être utiles! Si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même, et sacrifier la gloriole à la dignité! Si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâche qui se vend; si méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un

« siècle la face de la terre serait changée [1]! »

Avant son voyage, Mirabeau avait préparé quelques morceaux d'essai, qui devaient entrer dans un journal hebdomadaire, analogue au *Mercure de France* ; il en écrivit plusieurs autres en Allemagne ; tous restèrent dans le portefeuille de l'auteur : et nous comptions en extraire quelques-uns des plus piquans pour les insérer ici, mais nous sommes forcé par l'abondance des élémens plus directement assortis à notre ouvrage, de renoncer à ce projet ; et nous nous réservons de comprendre plus tard un choix de ces opuscules dans une publication de Mélanges inédits de littérature et de politique.

En se proposant pour coopérer à la rédaction d'un journal littéraire, Mirabeau avait eu à combattre quelques objections, même de la part de M. de Montmorin, depuis ministre, à qui il écrivait : « Je n'ai pas du tout les idées vulgaires « sur la considération ; je n'en donne qu'à ce « qui en mérite, à la vertu, aux talens, et nul- « lement à tout l'entourage factice de la société. « Sevré depuis long-temps des illusions aux- « quelles m'appelait le hasard de ma naissance, « accoutumé à être moi, à n'être que moi, à ne « m'estimer que par moi, je tâcherai de mériter

(1) Avant-propos de l'écrit *Sur Moses Mendelsshon*, etc., p. 62.

« toutes les places, et de me consoler de n'en
« avoir aucune ; si votre bonté ne peut quelque
« jour parvenir à vaincre ma destinée. En vérité,
« les Anglais nous valent, voire même un peu
« plus ; Eh bien ! il n'est pas chez eux un
« homme de mérite, un homme public, un ta-
« lent constaté, qui n'ait travaillé long-temps
« à ces écrits périodiques, à ces feuilles volantes,
« que notre ininstruction dédaigne, et qui, en
« tous lieux, ont produit de grands change-
« mens dans les choses, de grandes révolu-
« tions dans les idées, de grands effets sur les
« hommes. Je ne puis pas me trouver humilié
« de faire ce que l'élite de l'Angleterre a tou-
« jours fait, ce qu'elle fait encore ; et je ne
« croirai pas avoir été inutile à mon pays,
« même en ce sens, si l'exemple d'un homme
« dont le nom, ni le talent, ni la manière, ne
« sont subalternes, y détruit ce déraisonnable
« et nuisible préjugé (1).

Mirabeau, en cherchant une ressource dans les journaux, aurait voulu rester parfaitement maître de choisir les sujets, soit de ses compositions, soit des articles qui rendraient compte de nouveaux ouvrages. Mais cette condition faisait

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 25 novembre 1785.

naître des difficultés, contre lesquelles il « se hé-
« rissait en scribe indocile. » Ce sont ses termes.
« Hélas oui, je le sais trop; la même circon-
« stance qui apprend à chanter aux perroquets
« et autres oiseaux et oisons, affamés et babil-
« lards comme moi, pourra me forcer inces-
« samment à céder, et à m'enfoncer dans ce
« bourbier des folliculaires; travailler sous la
« dictée des autres, sur l'esprit des autres, n'est
« cependant pas, selon moi, un bon régime,
« pour peu que l'on ait d'esprit; mais enfin la
« nécessité est une loi à laquelle on ne peut se
« soustraire, et je vois bien que, d'ici au mo-
« ment où je recueillerai le patrimoine qui ne
« peut me manquer, il me faudra, de gré ou de
« force, exploiter ce filon ingrat (1).

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, du 14 février 1785. Nous croyons ne devoir donner qu'en note d'autres passages de cette lettre :

« Vous savez quel est le plan de journal que je conçois, et « qu'on ne veut pas comprendre. Il serait fait sur l'idée assez « neuve, peut-être, et qui, selon moi, n'est pas sans utilité, de « s'occuper des vieux livres, comme les journaux ordinaires s'oc- « cupent des nouveaux. Abréger et choisir est assurément aujour- « d'hui le besoin le plus urgent des sciences et des lettres. « Conserver est d'une utilité moins prochaine peut-être, ou plutôt « moins abondante. Mais cependant à mesure que le goût de l'éru- « dition passe, que la manie d'écrire devient plus contagieuse, que « l'ardeur de publier et la précipitation avec laquelle on publie, « la manie ou la nécessité de sacrifier au goût du jour, aux cory-

Dans les premiers temps de son séjour à Berlin, Mirabeau publia une brochure intitulée:

« phées du temps, à la prétention d'être exempts de préjugés, ce « qui n'est guère, au fond, que substituer des préjugés à des « préjugés; à mesure, dis-je, que toutes ces maladies nous gagnent « et s'aggravent, nous négligeons trop les efforts de nos devanciers, « qui, quand il serait vrai que nous les surpassions par le talent de « mettre en œuvre, n'en devraient que mieux appeler nos regards, « afin du moins de monter avec élégance ce qu'ils ont lourde- « ment enchâssé. Je dis donc que cet article rendra quelque chose, « et j'invoque à cet égard vos recherches, nos philologues du XVIe « siècle, nos savans du XVIIe, nos recueils, nos compilations de « tous les temps, excepté de celui où l'on n'a plus fait de livres « qu'avec des centons bien ou mal cousus, et des tragédies qu'avec « de vieux hémistiches.

« Vous savez qu'un autre de mes projets est de donner successi- « vement un travail sur les collections académiques, et notamment « sur les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « qui, réunissant les Mémoires intéressans, mais les réunissant en « les amalgamant, en les fondant, en les éclairant, élaguant, et « critiquant l'un par l'autre, tire de ce chaos tout ce qui peut inté- « resser les philosophes, les gens de lettres et les gens du monde, « sans les accabler sous le poids d'une érudition fastidieuse. C'est « encore là un travail dont le besoin est senti et l'utilité incontes- « table.

« J'admettrai encore la politique spéculative, les finances, etc., « et le peu que je prendrai de littérature récente, c'est mon affaire. « Je dis *politique spéculative* car, bien qu'on m'en sollicite beau- « coup, je ne ferai point ce que Linguet a si ridiculement appelé « *des annales*; le métier de houzard ne peut plus me convenir; il « n'est pas, même en ce genre, absolument compatible avec le « respect de soi-même: car n'y a-t-il pas une extrême témérité à « donner des nouvelles de ce qui se passe au loin, et des jugemen

*Lettres du comte de Mirabeau à M***, sur MM. Cagliostro et Lavater* (¹). Le but de l'auteur est de flétrir l'impudent charlatanisme de l'un, de combattre le fanatisme loyal mais dangereux de l'autre. Il met en opposition les jugemens précipités que les salons de Paris ont portés sur

« sur ces nouvelles, tandis que l'expérience journalière nous dé-« montre qu'il est si difficile de savoir ce qui se passe chez soi ? »

Enfin, nous citerons, à propos du projet, si souvent reproduit par Mirabeau, d'exhumer et concentrer des richesses scientifiques et littéraires, enfouies dans des livres oubliés ou négligés, le fragment suivant, resté inédit, de l'écrit de Mirabeau, dont la plus grande partie fut imprimée par Soulavie, sous le titre de *Mémoires du duc d'Aiguillon*: « L'impression a facilité tellement « les moyens d'instruction, que la science est devenue une denrée « très-commune. Mais l'esprit humain est perfectible à l'infini. Il « lui manque aujourd'hui, pour lui faciliter la route, et le faire « avancer à grands pas dans la carrière des découvertes, pour faire « éclore de nouvelles idées, pour rendre les efforts plus fructueux, « un moyen d'abréger les études, d'éviter les redites, en plaçant « l'homme studieux, surtout l'homme de génie au point d'où il doit « partir. En effet, si, par exemple, celui qui parait tendre à chercher « quelques nouvelles découvertes en astronomie, allait s'amuser à « étudier les Épicycles de Ptolomée, les tourbillons de Descartes, « etc., on lui crierait: *Voici où nous en sommes ; Képler, Newton,* « *Clairaut, Euler, etc., ont deviné, démontré, approfondi cette* « *partie ; c'est seulement de ce point qu'il faut marcher pour aller* « *en avant.* N'en est-il pas de même de toutes les sciences ?

(¹) A Berlin, chez François de Lagarde, 25 mars 1786, in-8° de 75 pages, avec cette épigraphe :

Quantum carminibus quæ versant atque venenis
Humanos animos. (HORAT., *serm.* L. I, 8.)

Cagliostro par cela seul qu'il se trouvait impliqué dans la fatale affaire *du Collier,* avec l'engouement opposé qui se hâte de le justifier et de le préconiser avant que la justice régulière ait prononcé. Il recommande le respect dû aux formes de la justice, quelle que soit leur imperfection, qu'il fait ressortir par la définition et l'éloge du *jury* anglais. S'abstenant de prendre parti dans une cause encore pendante, et passant du litige particulier à des considérations générales sur l'audace des thaumaturges, et la crédulité des dupes, il déroule le tableau des impostures à l'aide desquelles Cagliostro a usurpé une grande renommée de savoir, d'opulence, de bienfaisance, et surpris des recommandations à des ministres graves et circonspects, tels que MM. de Vergennes, de Miromesnil, de Ségur; il discute le témoignage public dont Cagliostro et ses partisans se prévalent le plus, c'est-à-dire un prétendu compte rendu, dans l'ouvrage de William Coxe, sur la Suisse, et dans la traduction de ce livre, par Ramond, des bienfaits, même des miracles semés à Strasbourg, en 1780, par Cagliostro. L'auteur prouve que cet article n'existe pas dans l'œuvre, ni dans la traduction originale, et n'est qu'une simple interpolation d'un traducteur imaginaire, ou du moins pseudonyme, Carbonnieres, ou plutôt

de Cagliostro lui même (1). Il extrait quelques pages écrites par le savant professeur de Gottingue, Meiners, pour démasquer Cagliostro ; Mirabeau s'étonne des relations qui existent entre un charlatan ainsi convaincu de fourberie, et un ministre du saint évangile, tel que Lavater, dont l'auteur fait un portrait (2), où il y a, ce nous semble, plus d'antithèses et de jeu d'esprit, que de justice et de vérité ; en reconnaissant la bonne foi du docteur de Zurich, il insiste sur sa crédulité puérile, et sur son mysticisme exalté ; il cite la grave description écrite par Lavater lui-même, des procédés magnétiques par lesquels il déclare avoir guéri sa femme d'une maladie jusqu'alors incurable ; il montre Lavater défendant avec énergie le jésuite Gassner qui se vantait d'exorciser les diables, et le jongleur Schroepfer qui évoquait les morts, et Cagliostro lui-même que Lavater croit et justifie, sans néanmoins l'approuver en tout ; Mirabeau appuie principalement sur la foi aveugle qui porte Lavater à croire aux miracles *que tout vrai chrétien*, dit-il, *peut et doit faire*, et en sa « qualité d'en-

(1) Ce passage louangeur a été en partie copié, en partie paraphrasé, par La Borde (Jean-Benjamin), dans *ses Lettres sur la Suisse* (Paris, 1783), que le savant Ebel a si maltraitées.

(2) Page 27.

« nemi né des charlatans, et de croisé contre « leurs succès (1), » il en déduit cette conclusion nécessaire qu'il importe de combattre hautement « un christianisme philosophico-cabalistique, « qui mène droit au fanatisme et à l'intolé« rance. » Il en conclut encore que les princes, surtout les princes absolus, sont assez entourés d'illusions dont leurs vertus même sont déçues, d'illusions nuisibles aux peuples dont le sort est dans leurs mains, pour qu'on doive interdire l'accès des trônes aux intrigues et aux séductions dont son zèle philantropique prévoit, calcule, et veut détruire les effets.

En terminant cette analyse, nous parlerons d'avance d'un ouvrage qui, à la vérité, ne parut que l'année suivante, mais que Mirabeau écrivit à Berlin vers le mois de juillet 1786 (2), et dont nous nous occupons ici, pour ne pas interrompre plus tard ce que nous aurons à dire des événemens et des ouvrages ultérieurs, qui ne pourront être séparés, et sur lesquels nous devrons nous arrêter davantage.

(1) Page 3.

(2) La preuve en est dans une lettre qu'il écrivait, le 16 août, au major Mauvillon, son collaborateur, ou plutôt son associé dans le grand travail de la *Monarchie prussienne*, et à qui Mirabeau demandait les élémens littéraires d'une biographie de Mendelsshon, pages 7 et suivantes, 24, 52, etc.

L'ouvrage dont il s'agit porte ce titre : *Sur Moses Mendelsshon, sur la Réforme politique des Juifs, et, en particulier, sur la Révolution tentée en leur faveur, en* 1753, *dans la Grande-Bretagne* (1).

Ce livre, un des meilleurs, à notre avis, qui soient sortis de la plume de Mirabeau, eut son origine dans la lettre même *sur Cagliostro et Lavater,* dont nous venons de rendre compte, et fournit à l'auteur l'occasion de traiter largement, d'après l'ouvrage d'un ami (2), un des sujets qui convenaient le mieux à son ardente philantropie, à son amour de la liberté, à son goût et à son talent pour la polémique oratoire, pour les hautes questions de philosophie et de politique. Il déploya dans cet écrit les qualités que présentent ses autres ouvrages analogues ; mais elles se montrent dans celui-ci à un degré supérieur. Sa discussion, plus méthodique que dans ses premiers ouvrages, y est bien plus claire ; la distribution des argumens et des preuves est mieux proportionnée à l'importance respective des parties du travail ; le style est plus grave, plus égal, plus correct, sans perdre de son ressort et de sa couleur ; ici point

(1) Londres, 1787, 196 pages in-8°.

(2) *De l'Amélioration de la condition civile des Juifs*; par M. de Dohm. 1781.

d'enflure, point de chaleur forcée, point d'invectives, point d'exagération déclamatoire; selon nous aucun défaut marqué ne dépare ce morceau excellent; et si ce n'était l'oubli des éditeurs posthumes, qui ont réimprimé des ouvrages où il y avait, sans doute, plus de passion, mais moins de talent, plus d'éclat, mais moins d'utilité, nous ne saurions comprendre pourquoi le livre sur *Mendelsshon* n'est pas un des plus connus et des plus populaires de ceux qu'a laissés Mirabeau.

Un des nombreux partisans de Lavater, le musicien Reichardt, avait cru devoir répondre à la lettre de Mirabeau; et, à l'appui des argumens d'une insuffisante apologie, il avait eu recours à des mensonges et à des personnalités. D'un côté, Mirabeau proteste qu'il n'a jamais eu de rapports avec Lavater, et qu'il n'en a pas reçu de services. D'un autre côté, Mirabeau, sans nier ses torts et ses malheurs, démontre fort bien que les uns et les autres ne prouvent rien dans la question débattue. Après une défense véhémente, opposée à M. Reichardt, il réfute avec plus de modération Brissot de Warville (1) qui, dans sa prévention pour *l'illumi-*

(1) Célèbre conventionnel, né en 1754, décapité en 1793. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard.

Mirabeau avait déjà eu occasion de le combattre à propos d'une demi-apologie de quelques lettres de cachet. (*Lettres de Cachet*, tome 1, pages 278, 279, 280.)

nisme, sans informations suffisantes, sans même avoir bien lu et bien compris la *lettre sur Cagliostro et Lavater*, avait un peu légèrement reproché à Mirabeau de l'avoir écrite. Enfin, celui-ci répond encore avec mesure à un autre adversaire, ce dernier anonyme, mais qui était en réalité le Landgrave de Hesse-Hombourg; et, tout en revenant avec plus de détails et avec une nouvelle force sur les dangers de *l'illuminisme*, dont Lavater était un des chefs les plus fervens et les plus accrédités, Mirabeau tire du rang même de l'apologiste la confirmation d'un des légitimes motifs d'une censure qui voulait surtout mettre les princes en garde contre les dangers d'une secte intolérante et fanatique, dont, sous les mêmes yeux de l'auteur, le prince-royal de Prusse, depuis Frédéric-Guillaume II, était une des dupes les plus aveugles.

A propos de quelques chicanes de mots, Mirabeau, en prouvant la connaissance assez approfondie qu'il avait de la langue allemande ([1]), se complaît dans un développement, peut-être

([1]) Le matériel même de notre manuscrit autographe en est une preuve. Chaussard, qui, comme on le verra ailleurs, a parlé d'une manière singulièrement erronée des moyens employés par Mirabeau pour se procurer les matériaux de *la Monarchie prussienne*, a rêvé aussi que Mirabeau ne savait pas la langue allemande. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Entre autres pièces, Mirabeau

trop étendu, mais fort lumineux, des avantages de l'étude des idiomes étrangers, étude que négligent mal à propos, selon lui, les Français trop confians dans l'universalité de leur langue. Abordant ensuite le sujet principal de son livre, Mirabeau après un magnifique éloge de Lessing, s'attache à son élève favori, Mosès Mendelsshon, mort trois mois auparavant ([1]). Il écrit l'histoire singulière et fait la peinture la plus intéressante de cet homme qui, sorti d'une race encore méprisée, ci-devant avilie et proscrite, qui difforme,

« s'était procuré un état statistique secret de l'Allemagne » (où il n'y a point de statistique secrète). « L'embarras était de le tra« duire ; mais sa maxime favorite était qu'on *faisait tout ce qu'on* « *voulait*. Il en donna la preuve ; et, avec un secrétaire français « qui ne savait pas l'allemand » (ce secrétaire était le baron de Noldé, allemand de naissance), « et un valet de chambre alle« mand qui ne savait pas le français, à l'aide du dictionnaire, il « traduisit ce tableau statistique, dont il fit passer à Louis XVI « des copies » (page 50 du *Précis de la vie*, etc., qui est en titre de la publication intitulée : *Esprit de Mirabeau*. Nous répétons qu'il suffit de jeter les yeux sur l'ouvrage relatif à Mendelsshon et sur *la Monarchie prussienne*, pour s'assurer que Mirabeau avait fait une véritable étude de la langue allemande.

La fable inventée par Chaussard a été répétée par Cadet-Gassicourt (page 24 de la seconde édition de son *Essai sur la vie privée*, etc. ; et cet emprunt est d'autant plus singulier que le copiste se plaint d'avoir été pillé par l'auteur qu'il pille. Le même conte a été reproduit à la page 95 (2e col.) de la *Biographie universelle*, tome 29, etc.

([1]) Le 4 janvier 1786 : il avait cinquante-sept ans.

infirme, malade, voué par l'obscure pauvreté de sa famille, par l'abaissement de sa caste réprouvée à l'ignorance et à la misère, s'est cependant élevé par la morale pratique, à une sublime philosophie; par la richesse de l'imagination, à un rang éminent dans les lettres; par la science, à l'accroissement des lumières d'une civilisation très-avancée; par la charité, à un véritable apostolat de bienfaisance: par le crédit de son nom, au patronage de ses co-religionnaires; par son zèle infatigable, à la plus haute influence sur leur instruction et leur amélioration morale. Mirabeau loue et analyse les principaux ouvrages de Mendelsshon: son livre des *Sentimens*, son *Phedon*, imité de celui de Platon, dont l'âme, l'imagination et la poésie revivent dans son imitateur; sa démonstration de l'immortalité de l'âme, « si consolante pour « la vertu, quoiqu'elle puisse absolument s'en « passer, » démonstration appuyée de l'autorité de Leibnitz, Wolf, Kant, de toutes les ressources de la logique la plus exacte, et de toutes les inspirations de la morale la plus pure; sa *Jérusalem*, admirable théorie de la tolérance en matière d'opinions religieuses. Mirabeau remarque à ce sujet l'accord intéressant, autant que singulier qui se trouve entre les principes et les expressions même du pauvre et obscur

juif, et deux grandes autorités qu'il ne pouvait connaître ([1]). Il rend compte des persécutions que l'auteur d'un ouvrage rempli d'une charité si tendre éprouva, même de la part des chefs spirituels de ses propres co-religionnaires, à cette occasion; et tel est peut-être le principal motif qui fit écrire la première partie du livre de Mirabeau. Il raconte une démarche irréfléchie que fit Lavater abusé par son enthousiasme.

([1]) « Un lecteur instruit sera peut-être étonné de retrouver presque littéralement dans cette courte et rapide analyse le préambule de l'acte de la république de Virginie, qui, au commencement de cette année, a établi dans son sein la liberté absolue de religion, et l'exposé des principes de M. Turgot, sur la tolérance religieuse, telle qu'on le lit dans l'ouvrage publié naguère sur sa vie. En effet, je n'ai pour ainsi dire que transcrit ces deux morceaux; mais c'est qu'il m'eût été impossible d'exprimer plus fidèlement la théorie de Mendelsshon, et de donner avec plus d'exactitude la substance de son livre. Cet accord d'un homme d'état qui avait tant médité sur les choses humaines, d'une législature aussi distinguée que celle de Virginie, et qui a fait de si grandes choses, avec un simple particulier, enfin avec un philosophe juif qui certainement n'avait aucune correspondance ni avec le philosophe français, ni avec les législateurs américains, et qui, par la seule force d'une raison saine et méthodique, est arrivé non-seulement aux mêmes résultats, mais aux mêmes argumens; un tel accord, dis-je, doit être regardé comme un caractère bien frappant de vérité. Quoi qu'il en soit, *la Jérusalem* de Mendelsshon, dont la seconde partie contient des développemens très-curieux sur la religion juive, ou, si l'on veut, sur la manière dont il la concevait, mérite d'être traduite dans toutes les langues de l'Europe. » (Pages 27 et 28.)

Traducteur de la *Palingénésie*, où Bonnet avait introduit une démonstration évangélique de la religion chrétienne, Lavater s'avisa de dédier sa traduction à Mosés Mendelsshon, et le conjura, ou plutôt le somma publiquement soit de réfuter cette démonstration, soit d'abjurer le culte hébraïque. Mirabeau démontre ce qu'il y avait de témérité, sinon de lâcheté dans une pareille interpellation adressée en public, par un pasteur du culte dominant, au vénérable représentant d'une nation si long-temps proscrite par mille préjugés toujours vivaces, et à peine tolérée encore. Il rend compte de la réponse pleine de mesure, d'onction, d'habileté, qu'écrivit, avec l'approbation de Bonnet lui-même, Mendelsshon, qui, restant dans sa religion natale, sut respecter celle d'autrui; s'efforça de mettre la paix entre les sectateurs toujours divisés de la foi qu'il ne voulait pas embrasser; se borna à demander une égale protection pour toutes les croyances sincères, paisibles et vertueuses; qui enfin termina en déclarant que, sans refuser une discussion approfondie et contradictoire, il croyait devoir l'éluder par prudence, tout prêt d'ailleurs à la soutenir s'il y était forcé; déclaration qui, pour le dire en passant, ne fut relevée ni par Lavater, ni par aucun de ses fougueux sectateurs.

Après ces préliminaires empreints de l'intérêt le plus pénétrant, Mirabeau aborde son sujet principal, la nécessité de la réforme politique des juifs; il rappelle les persécutions qu'à toutes les époques de leur histoire ils ont souffertes dans leur culte, dans leurs personnes, dans leurs biens; il expose l'injuste et dure réprobation qu'ils éprouvent encore depuis qu'ils ne sont plus formellement proscrits; l'état tantôt d'abjection, tantôt de défiance, toujours de gêne et de restriction, où ils sont réduits presque partout. Il demande si les iniquités dont ils sont les victimes, s'expliquent par leur religion? Non, car l'antique intolérance a disparu devant les lumières, et cette religion n'a point de principes antisociaux; par leur obstination à se renfermer dans leurs rites et leurs usages? Non, car il y a d'autres sectes non moins exclusives; et n'ont-ils pas, d'ailleurs, quelque droit d'en être fiers, et de s'y attacher, en voyant que vingt siècles de persécutions n'ont pu les abattre? Par leur intolérance? Non, car quelle communion n'est pas tout aussi intolérante à l'égard des autres communions? et pourquoi la loi qui n'a rien à voir dans les croyances, suspecterait-elle l'intolérance de l'une, et ne se défierait-elle pas de celle des autres? Par leurs mœurs? Non, car ils sont moraux et religieux, chastes époux, bons pères,

et bons fils. Par leurs vices? Non, car ils n'en ont pas plus et pas moins de vertus que les peuples qui les repoussent ou qui les maltraitent. Par leur avidité, par leur mauvaise foi? Mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause? N'est-ce pas le fruit nécessaire de la tyrannie qui leur interdit les moyens honnêtes d'existence, qui leur défend l'exercice des professions libérales et respectables? Et comment leur demander l'obéissance aux lois dont la protection leur est refusée, à l'autorité qui, loin de les protéger, les opprime?

A l'appui de ces considérations, Mirabeau détaille les malheurs dont la condition des juifs est encore chargée; il les montre totalement exclus de quelques pays du Nord, à peine soufferts dans d'autres, entourés de vexations, de restrictions, ou tout au moins de défiance; partout ailleurs, si ce n'est en Hollande et en Angleterre, où ils valent beaucoup, parce qu'ils y sont bien traités; où ils sont laborieux, sages, réguliers, loyaux, parce qu'on les laisse tranquilles et libres, parce qu'on leur permet d'être heureux.

En supposant d'ailleurs, dit-il, qu'ils ne se montrassent pas tout de suite entièrement dignes de l'adoption complète que la justice et l'humanité réclament pour eux, ne voit-on pas que du moins leurs enfans ne tarderaient pas

à la mériter, et à en acquitter largement le bienfait? « Les colons qu'attirent ou reçoivent « les divers États européens, depuis que les « persécutions religieuses sont passées de mode, « sont, pour la plupart, des hommes sans ca-« pacité, sans industrie, des enfans stupides, « qui se figurent un ciel étranger plus serein « que le leur, et se promettent d'y passer des « jours heureux, sans rien faire; des misérables « même qui cherchent à échapper au glaive des « lois : ce sont, en un mot, d'assez mauvais « sujets qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui « rendent : mais plusieurs laissent des enfans « qui, oubliant les vices ou les préjugés de « leurs parens, produisent une génération de « bons citoyens, et c'est assez pour dédom-« mager avec usure le gouvernement : aussi n'en « est-il point qui n'attire des colons. Et ce-« pendant ils repoussent les juifs ! Quelle in-« conséquence !.... Croit-on que ces émigrans, « ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé « l'Amérique septentrionale, ressemblassent à « ceux qui ont fondé les empires les plus floris-« sans (si l'espoir du genre humain n'est pas « déçu), dont la terre aura jamais été embellie? « Non, certes. C'est avec des mœurs corrompues, « et des connaissances aussi bornées que leur « fortune, que le plus grand nombre de ces

« malheureux allèrent chercher dans un nou-
« veau monde un sort dont ils s'étaient peut-être
« rendus indignes dans le nôtre ([1]). »

Enfin, Mirabeau rapporte l'acte du parlement anglais de 1753, qui donnait aux juifs la faculté de se faire naturaliser, sans nécessité d'abjuration préalable. Il raconte et développe les raisons qui furent publiées contre et pour cette mesure; les unes empreintes de préjugés intolérans et fanatiques, d'égoïsme national irréfléchi autant qu'injuste; les autres fortes de tous les argumens que peuvent fournir la raison, la justice et l'humanité; l'acte du parlement n'en fut pas moins révoqué presque aussitôt que rendu grâce à la pusillanimité du ministère; et l'auteur l'en accuse avec autant d'énergie que de justesse. Il continue en combattant un écrivain savant, mais passionné, Michaelis, qui renouvelle contre les juifs tous les argumens surannés de l'intolérance et du fanatisme. Mirabeau cite et fortifie les réfutations déjà opposées par Mendelsshon, et il finit par cette belle péroraison : « J'exhorte les adversaires
« des juifs (je voudrais que le mot *ennemi* fût
« banni de toutes les langues) à chercher de
« bonne foi si, dans cette importante discus-

([1]) Pages 82, 83, 84.

« sion, ils n'ont pas toujours justifié l'oppres-
« sion par les suites de cette oppression, cherché
« la cause dans l'effet, calomnié pour expliquer,
« supposé pour prouver, prédit pour répondre.
« Je les exhorte à se demander si ce n'est pas
« une légèreté très-répréhensible que de ren-
« forcer par des objections frivoles ou peu ré-
« fléchies, par des faits hasardés, si ce n'est
« absolument faux, par des suppositions odieuses
« et gratuites, un préjugé aussi barbare que
« celui qui mutile une nombreuse partie de
« l'espèce humaine, et la dégrade au-dessous
« du rang qu'assigna la nature à ses enfans.
« Ah! dans les problèmes de morale, c'est elle
« qu'il faut consulter; c'est sur des raisons gé-
« nérales, des données premières, originelles,
« et communes à toute l'espèce, qu'il faut se
« décider. La nature humaine se ressemble par-
« tout. Les juifs seront ce que sont les autres
« citoyens dans chaque État où les mêmes droits
« leur seront accordés, où les mêmes obliga-
« tions leur seront imposées. Et quand il se-
« rait vrai que la réforme politique des juifs
« entraînerait quelques inconvéniens, quand
« leur régénération morale et physique de-
« manderait quelque vigilance de police, quel-
« ques soins paternels, le gouvernement est-
« il institué pour autre chose? A-t-il des de-

« voirs plus sacrés, de plus grands intérêts ?
« Non, sans doute : il s'accuserait lui-même ;
« celui qui avouerait que la raison d'état exige
« de lui d'être à la fois cruel et timide, de ban-
« nir et d'opprimer les étrangers. Disons plus,
« il s'accuserait lui-même d'ignorance, d'im-
« piété ou d'inactivité, le gouvernement qui
« avouerait son impuissance à rendre de la mo-
« rale et des mœurs au peuple qui les a perdues
« au sein de l'oppression, et qui les recouvrera
« infailliblement par un traitement plus équi-
« table : car il ne faut, avant même la régéné-
« ration morale des juifs, qu'une bonne police
« et quelques institutions simples et pater-
« nelles, pour faciliter le passage d'une de ces
« situations à l'autre [1].

« Voulez-vous enfin que les prétendus vices
« des Hébreux soient si profondément enracinés,
« qu'ils ne puissent disparaître qu'à la troisième
« ou quatrième génération ? Eh bien ! commencez
« tout à l'heure, car ce n'est pas une raison
« pour reculer cette grande réformation poli-
« tique d'une génération, puisque, sans cette
« réforme, on ne verrait jamais une génération
« corrigée ; et la seule chose que vous ne puis-
« siez pas conquérir, c'est le temps perdu [2].

(1) Pages 129 et 130.

(2) Page 130. On pourrait s'étonner que Mirabeau qui plaidait si

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à l'analyse de cet écrit de Mirabeau, qui est

vivement la cause des juifs, moins humiliés et persécutés dans son pays que dans tout autre, ne se fût pas occupé des protestans, qui ne recouvrèrent leur état civil en France que deux ans après. Cet étonnement serait une injustice, car Mirabeau n'avait pas négligé une cause si digne de lui. Voici, en effet, ce qu'il écrivait du donjon même de Vincennes : « Les protestans n'ont point d'état civil en France :
« tout homme juste frémit à cette idée. Laissant à part toute dis-
« cussion de tolérance, et ne proposant pas même de favoriser le
« moins du monde l'exercice de la religion réformée, ni d'admet-
« tre aux charges ceux qui la professent, je demande du moins
« pourquoi ils n'obtiennent pas pour eux ce que l'on accorde aux
« juifs dans toute l'étendue du royaume, ce que les princes protes-
« tans ne refusèrent jamais aux catholiques, ni les empereurs
« païens eux-mêmes aux chrétiens qu'ils persécutaient : je veux
« dire un moyen légal d'assurer l'état de leurs enfans ? Après la
« révocation de l'édit de Nantes, on eut la barbarie ou la démence
« de penser qu'en évitant de s'expliquer sur cet objet, une incerti-
« tude si pénible pour les protestans, jointe aux autres vexations
« qu'on déchaînerait contre eux, amènerait leur conversion. Ce-
« pendant on ne leur interdit pas le mariage. On fit semblant de
« croire qu'il n'y avait plus de protestans dans le royaume, et cette
« fiction insensée fut regardée comme un chef-d'œuvre de politique.
« La déclaration du 7 avril 1736, sur l'inhumation de ceux aux-
« quels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée, fit espérer
« que le gouvernement allait s'occuper des naissances et des ma-
« riages. L'attente publique a été trompée. On compte depuis
« 1740 plus de 400,000 mariages contractés *au désert*, source
« féconde de procès scandaleux et d'infâmes iniquités. De quel-
« que manière que les tribunaux, pressés entre la loi naturelle et
« la lettre des lois positives, se déterminent, leurs arrêts sont atta-
« qués et le sort des jugemens est aussi incertain que les jugemens

en même temps une bonne action et l'œuvre d'un beau talent. Nous ajoutons qu'il en recueillit en partie le fruit, par le bien qui en résulta. Du moins il le crut; et cette persuasion, qui était une juste récompense, est attestée par la lettre suivante qu'il écrivit à madame du Saillant, en lui adressant un exemplaire de l'ouvrage sur Mendelsshon : « Voilà ma parole dégagée, ma « très-bonne amie. Songe maintenant à acquitter la tienne : j'ai faim de causer avec toi.

« Souviens-toi que la préface de Mendelsshon « est uniquement calculée pour le méridien de « l'Allemagne, et que c'est l'ouvrage seul que « je te recommande. Il obtient dans ce moment « une touchante victoire. Le roi de Prusse est « occupé à donner toute liberté civile aux « Juifs, et mes demandes ne surpassent pas ses « concessions [1]. »

Avant de nous livrer à une digression qui

« mêmes. La sûreté, l'état, la fortune de deux millions de ci-« toyens dépendent des systèmes mobiles du ministère; et des « émigrations nouvelles consommeront le mal que des pertes ancien-« nes et à jamais irréparables nous ont fait. Que l'on dise encore « que les lois de Louis XIV contre les protestans sont tellement « tombées en désuétude, qu'il est inutile de les abroger! (*Lettres de Cachet*, tome 2, page 154.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 8 juin 1787.

nous a paru nécessaire pour faire connaître les travaux dont Mirabeau s'occupa pendant son premier séjour à Berlin, nous avons dit que ses affections et ses affaires domestiques l'avaient forcé d'aller à Paris : il y arriva le 22 mai 1786.

Tous les esprits étaient occupés du procès intenté au cardinal de Rohan, à l'occasion du fameux *collier*; les lettres de Mirabeau, que nous avons sous les yeux, en parlent continuellement, et dans un sens défavorable à la cour.

Nous voyons qu'avec raison il lui reproche la précipitation imprudente et passionnée qui la jeta dans un procès téméraire, au risque de porter atteinte au prestige, jusqu'alors sacré, de la majesté royale, et d'accroître les dangers qui s'en approchaient déjà, et qui bientôt allaient l'environner. Nous n'extrairons de ces lettres qu'un seul passage qui, en faisant connaître l'effervescence populaire dont Mirabeau fut témoin, explique les inductions prophétiques qu'un esprit aussi fort et aussi pénétrant devait naturellement en tirer. « A dix heures (1) la « décharge pure et simple est sortie. Le peuple « inondait les rues avoisinantes du palais, et « toutes les salles, dès cinq heures du matin.

(1) L'arrêt fut rendu le 31 mai 1786.

« Je ne sais pas où le parlement se serait enfui, s'il avait mal jugé. Le peuple les a arrêtés, caressés, baisés ; cinq cents personnes se sont prosternées : c'était un délire. En effet, quoique tel n'en fût pas le motif, le péril si follement encouru par la passion des maîtres qui ne doivent pas avoir de passions, ou qui du moins doivent les cacher ou les vaincre ; ce péril, exploité par les ministres, n'en pouvait-il pas devenir un pour la chose publique ? et l'opinion, qui s'est passionnée à son tour, n'a-t-elle pas un assez éclatant triomphe. Il y a trente ans que le cardinal eût été perdu sans ressource ; autrefois l'autorité aurait couvert l'absurdité par la tyrannie. Heureusement elle ne le peut plus. L'épreuve est dure, mais décisive ; puissent d'autres passions n'en pas abuser (1) ! »

En éludant la ferme volonté que Mirabeau avait exprimée de faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, les amis du premier, qui étaient aussi ceux de l'autre, Panchaud, le duc de Lauzun, l'abbé de Périgord avaient eu leurs vues particulières ; ils avaient dès long-temps conçu et toujours nourri l'espoir d'obtenir du

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 1er juin 1786.

gouvernement qu'il employât Mirabeau d'une manière assortie à sa naissance et surtout à ses talens. Son séjour en Prusse, l'accueil qu'il avait reçu, les travaux honorables qui l'y avaient occupé exclusivement, leur fournissaient une occasion qui parut favorable. Ils remontrèrent aux ministres l'utilité que la diplomatie pourrait tirer d'un tel homme séjournant à Berlin, au moment où la mort prochaine d'un roi qui régnait depuis quarante-six ans, et l'avènement d'un successeur à qui l'on supposait un tout autre système politique, pourraient amener des changemens majeurs dans les rapports établis entre les grands Etats de l'Europe. Ces représentations furent écoutées : soit confiance de la part de M. de Vergennes et de M. de Calonne, soit seulement terreur de la part de ce dernier, il fut résolu que Mirabeau serait appelé par le ministère. On lui demanda et il fournit sur-le champ un Mémoire *sur la situation actuelle de l'Europe*, daté du 2 juin 1786 ; des instructions lui furent données. Il partit le 3 juillet, et dès le 10 il était à Brunswick, sur la route et à portée de Berlin.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous donnerons une rapide analyse de ce Mémoire qui est placé en tête de la correspondanse de

Berlin (1), si malheureusement imprimée deux ans après, dans des circonstances que nous expliquerons quand il en sera temps.

Frédéric II touche au terme de sa glorieuse vie. Son successeur, qui a des griefs personnels contre Joseph II, a tout à craindre de l'esprit inquiet et turbulent, fantasque et volage, mais novateur et ambitieux (2), de ce prince, à

(1) Nous en avons l'original autographe, et aussi la minute *chiffrée*, laquelle serait aujourd'hui inintelligible, s'il faut en croire l'assurance que donnait Mirabeau, et que nous transcrivons, parce que les termes nous en paraissent piquans. « Il est vrai qu'on surprend « des chiffres bien faits, et surtout qu'on en achète ; mais il n'est pas « vrai qu'on les devine. Si les ministres n'envoyaient jamais, à jour « nommé, des communications chiffrées, dont le départ est connu de « la cour où ils résident ; si toutes les fois qu'un chiffre a servi à une « de ces communications, il était mis de côté ; si l'on avait, au be- « soin, une bonne provision de chiffres ; si les cours ne donnaient « jamais les mêmes à deux ministres, parce qu'enfin les hommes « et les entours incorruptibles ne se multiplient pas à l'infini, je « vous assure que Satan et la magie blanche seraient eux-mêmes « désappointés. » (*Lettres à Mauvillon*, page 16.)

(2) Nous trouvons un jugement analogue dans une lettre dont nous rapporterons un seul fragment, et qu'écrivait deux ans après le marquis de Mirabeau, que nos lecteurs retrouveront peut-être volontiers ici. « Ce romanesque don Quichotte de l'impossible « (Joseph II) est aussi propre à retourner un État comme une ome- « lette, que ses troupes, dressées à danser à la prussienne, à pous- « ser et soumettre des barbares dans des déserts. Un homme sage, « et attaché à l'auguste maison, m'avait dit: *Joseph ne sera pas mieux « servi à la guerre que dans les conseils* ; mais il ne m'avait pas

qui un pouvoir absolu, et la secrète assistance de la Russie, donnent des moyens de nuire. Ses vues comme celles de Catherine II tendent à réaliser *le Système oriental*. L'empereur y tient, parce qu'il y trouve les moyens d'exécuter son projet favori d'envahir l'Italie, ou de bouleverser l'Allemagne; et l'accomplissement, soit complet, soit partiel de ces plans, aurait pour effet de ruiner l'équilibre de l'Europe.

Le successeur du roi mourant, Frédéric-Guillaume est menacé dans la possession de la Silésie, même dans l'existence politique de ses Etats, par les projets de l'empereur, la compli-

« dit le pourquoi, et en fait de pourquoi voici le mien. Joseph II « ne saura jamais que l'art de gouverner est d'en faire semblant, et « de savoir cacher qu'on est gouverné par la multitude. Il est sûr « que semer avec soin, d'une main, des écoles normales, et de « l'autre envoyer tout son peuple et tout son argent à la voirie, ne « paraît pas, du moins de loin, d'une tête bien rassise. Ce prince, « plein de bonnes qualités et intentions, a cru la puissance absolue, « la sagesse rapide, et la vie permanente. Ce sont trois erreurs capitales. Il périra à la peine, et peut-être promptement. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 5 novembre 1788.) Cette remarquable prophétie ne fut que trop justifiée par l'événement; car Joseph II mourut quinze mois et demi après (le 20 février 1790), à moins de quarante-neuf ans, épuisé de fatigues inutiles, usé par l'activité intempérante et désordonnée d'un esprit et d'une âme plus romanesques que véritablement élevés, se plaignant d'avoir fait *peu d'heureux et beaucoup d'ingrats*, enfin, déclarant dans sa propre épitaphe qu'il avait été *malheureux dans toutes ses entreprises*.

cité de la Russie, l'agonie de la Pologne; pour se défendre, peut-être pour attaquer, il a le plus riche trésor, la meilleure armée, le plus habile général qui soient en Europe.

Ainsi, les plus chers intérêts de Frédéric-Guillaume le tournent vers la France. Mais il est mécontent d'elle, parce qu'elle a peu ménagé le beau-frère du futur roi, c'est-à-dire le stathouder. Les Anglais se serviront de Frédéric-Guillaume pour troubler la paix du continent. Ils font des armemens considérables. Ils suscitent les divisions intestines des Hollandais, les seuls rivaux de leur commerce lointain, et que la force des choses rendra tôt ou tard les alliés ou les victimes de l'Angleterre. Ils se lient étroitement à la Russie qui leur donne le privilége exclusif des munitions navales; ils sont encouragés par le désordre des finances françaises à faire à la France une guerre à la fois de rancune, de représailles, d'ambition. L'Europe est donc dans une crise inquiétante : quel moyen la France a-t-elle de s'en défendre?

Deux cent quarante millions d'anticipations, soixante millions de déficit annuel, ses fonds publics avilis, l'agiotage, nouvelle cause de ruine; l'épuisement et le mécontentement des peuples, le découragement du commerce, le discrédit au-dehors, la désunion au-dedans,

une marine bientôt désemparée, une armée insuffisante, l'alliance inutile de l'Espagne et de la Suisse, douteuse de la Hollande, suspecte de la Sardaigne, une diplomatie inactive, l'incapacité de maintenir la paix et de soutenir la guerre.

A la vérité, la France a des ressources inépuisables; mais il faut qu'elle soit mieux avertie, mieux servie; il faut essayer de se rapprocher des Anglais, faire alliance offensive et défensive avec la Prusse; enfin, rétablir les affaires de la France, en dedans et au-dehors.

Les ministres durent assurément être frappés de ce Mémoire concis et substantiel, écrit avec une liberté et une hardiesse qu'il est permis de trouver étranges, et que l'auteur caractérisait fort bien, en disant qu'il le donnait *en homme libre, et non en courtisan* (1); Mémoire rempli de vues, de faits, de prédictions, de reproches, de conseils. Ils n'en firent pas moins partir Mirabeau; et, immédiatement après le jour de sa seconde arrivée en Prusse, le 12 juillet 1786, il commença une correspondance qu'il continua sans interruption jusqu'au 19 janvier 1787, et qui se compose de soixante-six lettres adressées

(1) Lettre inédite de Mirabeau à son père, ci-devant et ci-après citée, du 8 octobre 1788.

principalement aux personnages qui servaient d'intermédiaire entre lui et M. de Calonne, c'est-à-dire à l'abbé de Périgord et au duc de Lauzun.

Quelle que soit la bigarrure justement reprochée à ces lettres, elles traitent assez complétement, ce nous semble, tout ce qui pouvait intéresser les correspondans de Mirabeau; elles prouvent que l'auteur avait pour la diplomatie un talent très-marqué, et qui, en effet, frappait continuellement, dans ses entretiens, ceux de ses amis à qui Mirabeau se confiait, et dont nous avons recueilli le témoignage, car nous en avons connu plusieurs. Le principal vivait encore il y a quelques mois ([1]).

Dès la première lettre, Mirabeau raconte les phases alors rapides de la maladie de Frédéric II, qui mourut le 17 août 1786, et dont il parle en ces termes : « L'événement est consommé, Frédéric-Guillaume règne, et l'un des « plus grands caractères qui aient occupé le « trône est brisé, avec un des plus beaux moules que la nature ait jamais organisés ([2]). » Sa

([1]) M. Pellenc.

([2]) *Histoire secrète de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français, depuis le 5 juillet 1786, jusqu'au 19 janvier 1787-1789*, tome 1er, page 91. Mirabeau, qui se copiait souvent, a inséré cette belle phrase dans une de ses lettres à

« maladie, qui aurait tué dix hommes, a duré
« onze mois sans interruption, et presque sans
« relâche, depuis le premier accès d'apoplexie
« asphyxique, d'où il revint par de l'émétique,
« et en proférant avec un geste impérieux, pour
« premiers sons, ces deux mots, *Taisez-vous!*
« La nature tâcha de sauver cette composition
« rare à quatre reprises différentes; de sorte
« qu'on peut dire qu'elle n'a abandonné l'un
« de ses plus beaux ouvrages qu'après la des-
« truction totale des organes épuisés par l'âge,
« la contention continuelle d'âme et d'esprit
« pendant quarante-six années, les fatigues, les
« agitations de tout genre qui signalèrent ce
« règne de féerie, et la maladie la plus terras-
« sante. Cet homme est mort le 17 août, à deux
« heures vingt minutes du matin; et le 15, où
« il sommeilla, contre son habitude constante,
« jusqu'à onze heures, il avait fait encore son
« travail de cabinet, au milieu d'une très-grande
« faiblesse, mais sans manquer d'attention, et
« même avec une présence d'esprit et une con-
« cision rares pour tout autre prince en pleine
« santé......... Les deux tiers de Berlin s'éver-
« tuent aujourd'hui à prouver que Frédéric II

Mauvillon (Recueil déjà cité, page 12). Nous nous bornons à cet exemple, pour ne pas multiplier d'oiseuses citations.

« fût un homme ordinaire, et presque au-des-
« sous des autres......... Oh ! si ses grands yeux
« qui portaient, au gré de son âme héroïque,
« la séduction ou la terreur, se rouvraient un
« instant, auraient-ils le courage de mourir de
« honte ces adulateurs imbécilles (1)?

Mirabeau raconte l'avènement de Frédéric-Guillaume II. Et dans ses récits, ses observations, ses conjectures, il trace successivement le portrait de ce prince qui des royales qualités de son oncle, n'avait que la bravoure personnelle; qui, par l'effet d'une répugnance née de quelques ressentimens, et surtout de l'instinct de la médiocrité, voulait s'éloigner des vues d'administration et de politique de son prédécesseur, sans pouvoir imaginer ni accepter un autre système; qui, avec le besoin de direction et même de domination, éprouvait surtout la crainte d'être dirigé et dominé, ou plutôt de paraître tel; qui enfin sacrifia à cette crainte les moyens et les auxiliaires naturels que les circonstances plaçaient sous sa main, pour l'aider à continuer le beau règne du grand Frédéric, à perfectionner l'organisation, à consolider la puissance d'une monarchie établie non par le temps,

(1) Histoire secrète de la cour de Berlin, etc., tome 1er, pages 215, 216, 217.

mais par la force et par la ruse, par la guerre et par la diplomatie, et qui conséquemment avait plus d'éclat que de consistance réelle, plus de gloire acquise que de stabilité assurée.

Ces moyens consistaient dans un trésor qui fondit entre les mains de Frédéric-Guillaume II; car ce prince, qui ne sut ni épargner ni dépenser à propos, ne tira aucun parti vraiment utile des économies de son oncle, et, tout en s'appauvrissant, se fit accuser d'avarice; dans une armée qu'il voulut embellir et qu'il énerva, dont il ne gagna pas l'estime, et dont il perdit l'affection; dans des alliances qui ne le trouvèrent ni conséquent, ni sûr, ni arrêté à des plans fixes de politique : car, sauf les intérêts, non de la Hollande, mais du stathoudérat, auxquels Frédéric-Guillaume était lié par l'attachement passionné qu'il portait à sa sœur, femme du stathouder, il flotta, irrésolu, entre ses amis et ses ennemis naturels, c'est-à-dire, entre l'Angleterre et la France, la Russie et l'Autriche.

Les auxiliaires que les circonstances offraient au nouveau roi, étaient les ministres et les généraux formés par son prédécesseur, et par les circonstances qui l'avaient formé lui-même, ainsi que sa destinée et son royaume, l'un et l'autre uniques et sans exemple jusqu'à cette époque de l'histoire. Entre autres, le roi avait dans sa

proche parenté deux hommes puissans par leurs services, leurs talens, leur renommée, leur popularité militaire, qui semblaient devoir être nécessairement, sous un prince fort, les instrumens, sous un prince faible, les dépositaires du pouvoir. C'étaient le prince Henri [1] et le duc de Brunswick [2]. Celui-là, qui n'avait été, sous l'ancien roi, que son premier sujet, son plus brillant soldat, honoré à l'extérieur, comprimé en effet, et qui se croyait le droit, avait l'espoir, ressentait l'impatience d'être en quelque sorte le tuteur du roi nouveau; le duc de Brunswick, également employé et contenu, caressé et dominé par Frédéric II, et dont l'ambition, plus circonspecte et plus habile, n'était pas moins passionnée, quoique dissimulée avec bien plus d'art.

Dès le début de la correspondance, Mirabeau s'occupe continuellement de ces deux grands personnages. Il fait un portrait de plus en plus défavorable du prince Henri, dont il peint les hauteurs et les soumissions également intempestives, la précipitation et la maladresse, les découragemens prompts et les retours irréflé-

[1] Frédéric-Henri-Louis de Prusse, second frère de Frédéric II, né le 18 janvier 1726, mort le 3 août 1802.

[1] Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg, né le 9 octobre 1735, mort le 10 novembre 1806, des suites d'une blessure reçut à la bataille d'Auwerstadt.

chis; il s'occupe aussi, dans chaque lettre, du duc de Brunswick qui, mettant dans son rôle autant de mesure, de secret et de persévérance, que l'autre de hâte, de bruit et de mobilité dans le sien, marche par une route tout-à-fait différente au même but qu'il n'atteint pas davantage.

Nous essayerons de donner ailleurs en peu de mots quelque idée de la partie grave et utile de cette correspondance, en éliminant, du reste, et des détails personnels aux ministres qui se disputent un roi faible, et des intrigues secondaires et subalternes, et surtout une multitude de remarques et de récits frivoles, d'anecdotes scandaleuses, qui font descendre des dépêches politiques au ton et à la dégradation des rapports d'un ignoble espionnage.

Mirabeau en terminant cette correspondance avait d'avance proclamé en faveur de la Hollande, que des souvenirs d'hospitalité lui rendaient chère, les grands principes de réformation politique, qu'il allait bientôt déployer dans son propre pays.. Du reste, il lui tardait d'y rentrer. Souvent dans sa correspondance, trop souvent peut-être, il avait demandé une mission avouée, un poste où il pût se rendre

aussi utile qu'il se sentait capable de l'être. A la fin de 1786, il avait pris définitivement le parti de quitter Berlin. « Que ferais-je ici « désormais? rien d'utile; et une grande uti- « lité très-directe, très-immédiate, très-pro- « chaine pourrait seule me faire dévorer l'ex- « trême indécence dont serait pour moi l'exis- « tence amphibie qu'on m'a conférée, si elle « se prolongeait plus long-temps; encore une « fois, ce que je puis, ce que je mérite, ce « que je vaux, doit être décidé maintenant dans « l'esprit du roi et de ses ministres. Si je ne mé- « rite et ne puis rien, je coûte beaucoup trop « cher; si je mérite et puis quelque chose, si « neuf mois, car ils seront écoulés avant que « je sois de retour, si neuf mois d'une subal- « ternité très-pénible, et dans laquelle j'ai ren- « contré mille et mille obstacles et pas un se- « cours, m'ont mis à même de développer quel- « que connaissance des hommes, quelques lu- « mières, quelque sagacité, sans compter les « choses précieuses que je rapporte dans mon « portefeuille, je me dois à moi-même de de- « mander et d'obtenir une place, ou de rentrer « dans mon métier de citoyen du monde, qui « sera moins fatigant pour mon corps et pour « mon esprit, et moins stérile pour ma gloire.

« Je le déclare donc nettement, ou plutôt je le « répète, je ne puis plus rester ici, et je de- « mande à être formellement autorisé à mon re- « tour, soit qu'on ait des desseins ultérieurs « sur moi, soit qu'on veuille me rendre à moi- « même; assurément je ne récalcitrerai jamais à « aucune espèce d'occupation utile (1). »

Remarquons que Mirabeau était excité par un autre motif, dont il faisait gloire, loin de le cacher. « Mon cœur n'a pas vieilli, et si mon en- « thousiasme est amorti, il n'est pas éteint. Je « l'ai bien éprouvé aujourd'hui; je regarde « comme un des plus beaux jours de ma vie « celui où vous m'apprenez la convocation *des* « *notables*, qui, sans doute, précédera de peu « celle de l'Assemblée nationale. J'y vois un « nouvel ordre de choses qui peut régénérer « la monarchie; je me croirais mille fois ho- « noré d'être le dernier secrétaire de cette

(1) Tome 2, pages 348. S'il faut en croire Mirabeau, il reçut et même d'une manière pressante, les ordres de départ qu'il avait demandés : « Je reçois, mon cher major, ordre de partir jour et nuit « pour Paris, et je me trouve, par conséquent hors d'état de passer « par B (Brunswick), et d'aller vous embrasser. Ce n'est que par- « tie remise, car, outre que mon cœur en a besoin, je laisse armes « et bagages, amie, enfant, gens à Berlin, etc. (*Lettres à Mauvil-* « *lon*, page 178, datée du 20 janvier 1787. C'est ce jour-là même que Mirabeau partit.)

« assemblée, dont j'ai eu le bonheur de donner « l'idée (1).. »

Telle fut la fin de cette correspondance à l'occasion de laquelle les ennemis de Mirabeau ont voulu accuser d'inconséquence, et tacher de vénalité le principe même de sa mission, en flétrir la clandestinité, contester l'utilité de son travail, exagérer les profits pécuniaires qu'il en tira, dit-on, profits d'autant plus lucratifs, dit-on encore, qu'ils étaient plus dégradans.

Pour toute réponse, nous transcrirons ici le passage corrélatif d'une lettre qu'il écrivit un an après à son père, et dont nous avons déjà tiré des extraits (2).

« J'étais parti pour Berlin, afin de ne pas res-

(1) Tome 2, page 550. Il y a lieu de croire que Mirabeau avait donné des conseils à ce sujet, du moins il le déclare non-seulement dans la lettre à peu près officielle que nous venons de citer, mais encore dans deux lettres écrites à un ami, qui avait toute sa confiance : « Le conseil que vous appelez sublime, vient de moi. « J'ai donné l'idée, le plan, le Mémoire, etc. (*Lettres à Mauvillon*, « page 185.) » Quant à l'assemblée des notables, quelques droits « que je paraisse avoir sur les suites d'une idée purement mienne, « et dont j'ai tracé tout le plan, je ne puis croire notre gouverne« ment arrivé à ce degré de lumières, qu'il puisse lui faire désirer « que je sois dans une assemblée de notables ; encore moins à la « place que la voix publique me destine, à celle de secrétaire. » (*Lettres à Mauvillon*, page 178.)

(2) Voir ci-dessus, page 188 et suivantes.

« ter à la brèche; un compte rendu *de la Ban-« que Saint-Charles*, très injurieux pour moi, « paraît; l'inique et fol arrêt du 2 octobre 1785 « le suit. Le Calonne sait que je réponds, que « je vais imprimer, que je foudroie les agioteurs « et leur chef; il trouve qu'il est plus sûr de « m'employer. Frédéric II se mourait; quelques-« unes de mes lettres à mes amis avaient donné « à croire que je voyais assez bien le pays; no-« tre diplomatie y était peu active. D'après lui-« même et d'après mes amis qui l'effraient, le « Calonne engage M. de Vergennes à me laisser « charger aux dépens du département des finan-« ces d'une commission secrète; on me mande à « Paris; on m'y demande des notions préliminai-« res sur la Prusse, et je les donne en homme « libre, et non en courtisan; on me remet ins-« tructions, chiffres, etc., et je repars pour Ber-« lin, n'ayant d'autre frein sur l'argent que « de compter *de clerc à maître*. Quand on m'a-« vait demandé quel traitement je voulais, j'a-« vais répondu ces propres mots : *Je ne dépen-« serai que pour vous, ainsi vous paierez ce que je « dépenserai; quant à l'avenir, puisque vous me met-« tez dans les affaires, c'est à moi de m'y conduire « assez bien, pour que vous ne soyez pas tenté de m'en « ôter*. (Je ne les croyais pas, à dire vrai, ni « aussi sots, ni aussi alarmés de tout talent, et

« surtout de tout caractère, qu'ils le sont en « effet.) Quoi qu'il en soit, là commence l'unique prétexte qu'on ait jamais eu de dire que « M. de Calonne me payait. En effet, le roi me « payait, et voici comment il m'a payé. Je lui ai « dépensé quarante deux mille livres en huit « mois et demi, y compris plusieurs dépenses « secrètes, les frais de divers voyages, et de « deux secrétaires, le luxe de vêtemens néces- « saire dans les cours du Nord, les chevaux de « tout genre, indispensables à Berlin, les cour- « ses intérieures dans l'Allemagne, et l'acqui- « sition des matériaux de la *Monarchie prussienne*, « primitifs élémens de Mémoires pour eux. De « ces 42,000 liv., le roi m'en doit 12 que je ne « toucherai probablement jamais. Si vous ajou- « tez que je n'ai pas prédit un événement qui « ne soit arrivé, et qu'il n'est pas arrivé un « événement *prussien* que je n'aie prédit; si vous « y ajoutez cinquante-quatre dépêches chif- « frées, dont la moindre de seize pages, et quel- « ques-unes de cinquante, je doute que vous « trouviez que j'ai coûté plus que je n'ai « valu [1]. »

Nous n'ajouterons plus que quelques détails sur l'intérieur de Mirabeau pendant ses séjours à

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

Berlin, et l'on nous pardonnera, en faveur de leur nouveauté, ce qu'ils peuvent avoir de naïf, et même de puéril : « Il était prodigieusement « occupé à Berlin, il est inconcevable le parti « qu'il tirait du temps ; souvent il se couchait « à une heure après minuit, et dès cinq heures « du matin, au milieu de l'hiver, dans un cli- « mat aussi froid, sans autre vêtement qu'une « simple robe de chambre piquée, sans bas, « sans gilet, il travaillait, sans vouloir réveiller « même son domestique, pour lui faire du feu. « Outre sa correspondance chiffrée qui l'occu- « pait beaucoup, il travaillait assidument à son « ouvrage sur la *Monarchie prussienne*, qui parut « l'année 1788. Le soir, quand il n'allait pas « en société, il s'amusait comme un enfant avec « Noldé [1] et son secrétaire ; c'était à qui se fe- « rait le plus de niches ; Mirabeau était le plus « épargné, non par respect pour le patron du « logis, mais, parce qu'étant le plus fort, cha- « cun craignait les gourmades ; il avait un valet « de chambre, nommé Boyer, bon enfant, quoi- « que un peu vaurien ; celui-ci avait imaginé « une manière d'ombres chinoises, et de comé- « dies. Le petit et moi ne leur faisions pas

[1] Le baron de Noldé, dont il est question dans la lettre LII de la correspondance de Berlin, tome 2, page 178.

« toujours l'honneur d'assister aux représenta-
« tions. Lorsque cela arrivait, j'avertissais le
« matin; alors on arrangeait les scènes, alle-
« mandes ou françaises [1], et on en retran-
« chait alors ce qu'il y avait de trop libre; Boyer
« était fort mécontent, il se plaignait de ce qu'on
« ôtait le *fion* de sa pièce; mais quand Mirabeau
« avait dit : *Gare les oreilles, si Madame n'est pas*
« *contente*, il fallait bien obéir [2]. »

Après avoir donné une idée de la correspondance politique de Mirabeau, et avant de le suivre à Paris, nous nous occuperons un moment d'un autre travail qu'il fit à Berlin; non pas *de la Monarchie Prussienne*, dont la place est ailleurs, mais de la *Lettre à Frédéric Guillaume II* [3],

(1) Mirabeau voulait que *le petit*, alors âgé de quatre ans, fût familier avec les deux langues : « J'ai une bonne allemande pour « mon enfant, qui sait autant d'allemand que de français, avan- « tage que je ne veux pas lui laisser perdre. » (*Lettres à Mauvillon*, page 231.)

(2) Mémoires inédits de madame de Nehra.

(3) *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse le jour même de son avènement au trône, par le comte de Mirabeau.* Berlin, 1787, in-8°, 84 pages, avec cette épigraphe :

Arcus et statuas demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas. Contrà contemptor ambitionis et infinitæ potestatis domitor animus ipsâ vetustate florescit; nec ab ullis magis laudatur quàm quibus minimè necesse est.

PLIN., Panegy.

œuvre spontanée d'un esprit incessamment occupé d'idées généreuses, d'utiles réformations et de projets philanthropiques.

Le titre de cette lettre indique qu'elle fut remise le jour même de l'avènement du nouveau roi, huit mois avant la publication; et ce n'est pas une de ces fictions usitées en pareil cas; la preuve en est dans la réponse suivante de Frédéric Guillaume II : « Monsieur le comte de « Mirabeau, votre lettre du 17 de ce mois (1), « accompagnée d'un Mémoire, m'a été très-« bien rendue; je vous suis bien obligé de votre « attention à me faire tenir ce dernier, et des « choses obligeantes que vous avez la bonté de « me dire à cette occasion; soyez assuré que « tout ce qui vient de votre part me fait plai-« sir; et je prie Dieu, etc. (2). »

Jamais conseils ne furent plus zélés et plus négligés, plus sages et plus inutiles que ceux qui remplissent cette lettre éloquente : « Vous par-« venez au trône dans une heureuse époque; le « siècle s'éclaire de jour en jour; il a travaillé, « il travaille pour vous, il vous amasse des « idées saines; il étend son influence sur votre « nation que tant de circonstances ont retardée;

(1) Jour même de la mort de Frédéric II.

(2) Lettre inédite de Frédéric-Guillaume II à Mirabeau, du 20 août 1786.

« une logique sévère juge de tout aujourd'hui;
« les hommes qui ne voyent que leur semblable
« sous le manteau royal et qui en exigent des
« vertus, sont plus nombreux que jamais; on
« ne peut plus se passer de leur suffrage; il ne
« reste à leurs yeux qu'un genre de gloire, tous
« les autres sont épuisés; les succès militaires,
« les talens politiques, les prodiges des arts,
« les progrès des sciences, tout a paru et brillé
« tour à tour d'une extrémité de l'Europe à
« l'autre; la bienfaisance éclairée, qui organise
« et vivifie les empires, ne s'est point encore
« montrée sur le trône, pure et sans mélange.
« C'est à vous à l'y faire asseoir; cette gloire su-
« blime vous est réservée. Votre prédécesseur a
« gagné sans doute assez et peut-être trop de
« batailles; il a trop fatigué les cent voix de la
« renommée il a pour plusieurs règnes, pour
« plusieurs siècles à peu près tari la gloire mi-
« litaire. . . . .
« Avec plus de facilité vous pouvez vous créer
« une gloire plus pure, non moins brillante, et
« qui soit la vôtre uniquement; Frédéric a con-
« quis l'admiration des humains; mais jamais il
« n'obtint leur amour; . . . . leur amour peut
« vous appartenir tout entier (1). . . . .

(1) Pages 10, 11, 12.

« Veuillez, ah! veuillez recueillir les trésors « qu'étale sur vos pas la Providence; méritez « les bénédictions du pauvre, l'amour du peuple, « le respect de l'Europe, les vœux des sages; « soyez juste, soyez bon, et vous serez heureux, « vous serez grand (1)!

« Grand! Sire, vous voudrez ce titre; mais « vous le voudrez de la bouche de l'histoire, et « de celle des siècles futurs. Vous le dédaigne- « riez dans celle de vos courtisans. Si vous « faites ce que le fils de votre esclave aura fait, « dix fois par jour, mieux que vous, ils diront « que *vous avez fait une action extraordinaire*. Si « vous obéissez à vos passions, ils diront *que* « *vous faites bien*; si vous prodiguez le sang de « vos sujets comme l'eau des fleuves, ils diront « que *vous faites bien*; si vous affermez l'air, ils « diront que *vous faites bien*; si vous vous vengez, « vous si puissant! ils diront que *vous faites* « *bien*..... Ils l'ont dit, quand Alexandre, dans « l'ivresse, déchira d'un coup de poignard le « sein de son ami! Ils l'ont dit quand Néron « assassina sa mère (2)! »

Mirabeau recommande au roi de prendre, dès le commencement de son règne, des habitudes laborieuses, qui serviront de règle à tout ce qui

(1) page 15. (2) *Ibid.*

l'entoure. « Si vous remplissez infatigablement « vos devoirs, sans jamais ajourner au lende- « main le fardeau du jour précédent; si, par des « principes grands et féconds, vous savez les « simplifier, et les mettre au niveau des forces « d'un homme; si vous donnez à vos sujets « toute la liberté qu'ils peuvent porter [1], si « vous protégez toutes les propriétés, si vous fa- « cilitez les travaux utiles; si vous effrayez les « petits oppresseurs qui, sous votre nom, vou- « draient empêcher les hommes de faire, pour « leur avantage, ce qui leur convient sans nuire « à autrui, un cri unanime bénira votre auto- « rité, la rendra plus sacrée, plus puissante, et « tout vous deviendra aisé, car toutes les vo- « lontés et toutes les forces se réuniront à votre « force et à votre volonté; votre travail acquerra, « chaque jour, une nouvelle douceur. La na- « ture a rendu le travail nécessaire à l'homme. « Elle lui a donné aussi ce précieux avantage « que le changement de travail est, tout à la

[1] *Si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter*. Comment ne pas remarquer ce profond aperçu, cette expression si énergique dans sa simplicité, et si conséquente sous la plume d'un homme qui, toute sa vie, plaida les intérêts de la liberté, mais qui voulait qu'elle fût monarchique dans une monarchie, et qui voua toujours autant d'horreur à l'anarchie qu'au despotisme ?

« fois, pour lui un délassement, et une source
« de plaisir. Qui, plus aisément qu'un roi, peut
« vivre selon cet ordre de la nature? Un philo-
« sophe a dit qu'*aucun homme n'est aussi ennuyé*
« *qu'un roi* : il devait dire *un roi fainéant*. Eh!
« comment l'ennui pourrait-il atteindre le sou-
« verain qui veut faire son métier? Entretiendra-
« t-il jamais mieux la vigueur de son esprit, et
« sa santé même, qu'en se préservant, par le
« travail, du dégoût que doit éprouver tout
« homme de sens au milieu de ces diseurs de
« riens, de ces artisans de fastidieuses louan-
« ges, qui n'étudient le prince que pour le cor-
« rompre, l'endormir, le voler? Leur seul art
« est de le rendre apathique et faible, ou im-
« patient, brusque et inappliqué. . . . .
« Votre peuple jouira de vos vertus, car il n'y
« a qu'elles qui puissent conserver, améliorer
« son patrimoine. Vos courtisans cultiveront
« vos défauts, car c'est sur vos seuls défauts
« que peuvent porter leur crédit et leurs espé-
« rances (1). »

Mirabeau fidèle à un principe sur lequel il revint toujours, recommande au prince de ne pas étendre l'action directe du pouvoir royal aux matières qui ne la réclament pas : « Il est

(1) Page 17.

« digne de vous de ne pas trop gouverner (1). »
Il distingue entre les améliorations nécessaires, celles qu'il faut attendre de l'expérience et du temps, et celles qu'il convient d'opérer tout de suite; par exemple, il demande « l'abolition de « l'esclavage militaire, c'est-à-dire de l'obligation imposée à tout prussien de servir depuis « l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ans et « plus ; cette affreuse loi née des nécessités d'un « siècle de fer, et d'un pays à demi barbare, « cette loi qui dépeuple et dessèche votre royaume, « qui déshonore une nation sans laquelle vous « et vos ancêtres n'auriez été que des esclaves « plus ou moins décorés, cette loi ne vous vaut « pas un soldat de plus que ceux que vous au-« riez par un arrangement sage, pour recruter « l'armée prussienne d'une manière qui élève « les ames, qui ajoute à l'esprit public, qui ait « les formes de la liberté, au lieu de celles de « l'abrutissement et de l'esclavage (2). Dans toute « l'Europe, et chez vous plus qu'ailleurs, on a « la stupidité de laisser perdre un des plus

(1) Page 20. » O ministres, ô princes européens! votre modéra-« tion est et sera le seul garant de votre impunité! Ménagez l'exer-« cice de votre pouvoir si vous voulez conserver ce pouvoir. Il « n'est point de servitude qui ne laisse une porte ouverte à la li-« berté. « (*Lettres de Cachet*, tome 1er, page 144.)

(2) Page 24.

« utiles instincts sur lesquels puisse être fondé « l'amour de la patrie ; on a exigé des hommes « d'aller à la guerre, comme de vils troupeaux à « la boucherie ; tandis qu'il n'y avait rien de plus « facile que de faire pour eux du service public « un objet d'émulation et de gloire (¹). »

Ici, Mirabeau pressent et propose la grande mesure politique dont il fut, peu après, le principal promoteur dans son propre pays, c'est-à-dire l'établissement *de la garde nationale* (²) ; cette

(¹) Page 23.

(²) Page 27. Nous verrons ailleurs qu'il fut le premier à demander en France cette institution dont la vaste portée de son esprit avait calculé les résultats. On peut même dire qu'il institua la garde nationale, avant l'assemblée constituante elle-même ; en effet ce fut par une institution semblable, quoique accidentelle, que deux ans et demi après l'écrit dont nous rendons compte, il sauva Marseille du pillage des brigands, et des horreurs de la guerre civile. Nous n'anticiperons pas sur cet événement, le plus glorieux de la vie de Mirabeau ; mais nous ne pouvons nous refuser de prouver, par son propre témoignage, la justesse du rapprochement que nous faisons ici. Nous empruntons cette citation à son discours *sur la procédure prévôtale de Marseille, prononcé à l'assemblée nationale, dans la séance du 12 janvier 1790 ;* discours où Mirabeau, cédant aux convenances de sa position, raconte les faits, sans mentionner la part qu'il y a prise : « Marseille, comme ville frontière, et comme « port de mer, a toujours dans son sein une foule d'étrangers, d'in« connus, de matelots de diverses nations, de gens sans fortune, « et prêts à tout entreprendre. Ces hommes se rassemblèrent dès « le lendemain de l'émotion populaire dont je viens de parler » (l'émeute du 21 mars 1789), « on les entendit menacer les magasins

armée qui seule a pu détruire le danger dont les troupes permanentes ne cessèrent de menacer nos libertés, depuis Charles VII; cette armée qui n'appartient plus, comme les autres, au seul despotisme; cette armée de la loi, de la cité, du peuple, de la patrie; cette armée à qui la France a dû la conquête, et, ce qui était plus difficile, la conservation de sa liberté qui, désormais, ne pourrait périr qu'avec cette institution admirable.

« Que vos paysans, dit Mirabeau, forment « dans leurs paroisses des compagnies natio- « nales qui s'exerceront le dimanche; que les « compagnies nationales nomment entre elles des « grenadiers; que les choix soient faits à la « pluralité des voix; tout arbitraire se trouvera « banni, tout choix deviendra une distinction. »

Il réclame ensuite contre une des lois les plus

« des négocians : aussitôt une foule de jeunes citoyens se réunit « pour les repousser. Leurs offres sont accueillies. Les brigands « sont environnés, dispersés; et la formation de ces jeunes ci- « toyens en milice bourgeoise fut leur récompense. Il ne suffisait « pas d'avoir préservé la ville d'une dévastation, il fallait encore « prévenir le retour du même danger : et Marseille faite pour don- « ner de grands exemples, eut ainsi l'honneur de devancer les mi- « lices nationales, » (Page 103 du tome 5 de l'édition originale des Discours, publiée sous ce titre : *Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné, à l'Assemblée nationale, etc., par M. Etienne Méjan*, Paris. Le Jay, 1791. 5 vol. in-8°.)

dures de la Prusse : « Donnez la liberté de s'expa-
« trier à quiconque n'est pas retenu d'une ma-
« nière légale, par des obligations particu-
« lières ; donnez par un édit formel cette liberté.
« C'est encore là une de ces lois d'éternelle équité
« que la force des choses appelle, qui vous fera
« un honneur infini, et qui ne vous coûtera pas
« la privation la plus légère ; car votre peuple
« ne pourrait aller chercher ailleurs un meilleur
« sort que celui qu'il dépend de vous de lui
« donner, et s'il pouvait être mieux ailleurs,
« vos prohibitions de sortie ne l'arrêteraient
« pas. Les lois les plus tyranniques sur les émi-
« grations n'ont jamais eu d'autre effet que de
« pousser le peuple à émigrer, contre le vœu de
« la nature, le plus impérieux peut-être, qui
« l'attache à son pays. Le lapon chérit le climat
« sauvage où il est né. Comment l'habitant des
« provinces qu'éclaire un ciel plus doux pense-
« rait-il à les quitter, si une administration
« tyrannique ne lui rendait pas inutiles ou
« odieux les bienfaits de la nature ? Une loi d'af-
« franchissement, loin de disperser les hommes,
« les retiendra dans ce qu'ils appelleront alors
« *leur bonne patrie*, et qu'ils préfèreront aux pays
« les plus fertiles, car l'homme endure tout de la
« part de la Providence, tandis qu'il n'endure
« rien d'injuste de son semblable, et s'il se sou-

« met, ce n'est qu'avec un cœur révolté. L'homme « ne tient point par des racines à la terre, ainsi « il n'appartient pas au sol; l'homme n'est pas « un pré, un champ, un bétail, ainsi il ne saurait « être une propriété. L'homme a le sentiment « intérieur de ces vérités simples, et l'on ne « saurait lui persuader que ses chefs ont le droit « de l'enchaîner à la glèbe; tous les pouvoirs se « réuniront en vain pour lui inculquer cette in- « fâme doctrine. Le temps n'est plus où les « maîtres de la terre pouvaient parler au nom de « Dieu, si même ce temps a jamais existé. Le « langage de la raison et de la justice est le seul « qui puisse avoir un succès durable aujourd'hui; « et les princes ne sauraient trop penser que « l'Amérique anglaise ordonne à tous les gou- « vernemens d'être justes et sages, s'ils n'ont « pas résolu de ne dominer bientôt que sur des « déserts (1). »

Porté, par la force de son esprit, à anticiper sur la marche du temps, Mirabeau s'élève contre des institutions surannées et barbares, dont la raison publique n'obtint l'abolition que bien plus tard. Il dénonce au nouveau roi *le droit d'aubaine* : « Que vous rapportent ces restes de « la barbarie féodale? N'attendez pas pour les

(1) Page 50.

« anéantir un système de réciprocité qui n'a ja-
« mais d'autre effet que de retenir les peuples
« dans un plus long état de déraison et de guerre;
« ce qui est bon à faire pour la prospérité d'un
« pays, n'a pas besoin de réciprocité. Si un
« État perd à ce que dans un autre on tyran-
« nise les hommes et les propriétés, c'est à son
« gouvernement à se hâter de mettre fin chez lui
« à ces funestes mécomptes. Ne faut-il pas que
« quelqu'un commence? Combien n'est-il pas
« noble et digne d'un roi de commencer le pre-
« mier dans une chose juste et honnête (¹)? »

Mirabeau demande encore la liberté pour les bourgeois, « d'acquérir des terres nobles (²). « Qu'est-il résulté de l'absurde régime de la « prohibition? avilissement du prix des terres, « c'est-à-dire de la première richesse de l'état; « dépérissement de la culture, déjà découragée « par d'autres causes; aggravation du terrible « préjugé qui mutile la bourgeoisie, et qui hé- « bête la noblesse, en faisant de ses droits ho- « norifiques une source de considération exclu- « sive, qui la dispense d'en acquérir une autre; « enfin nécessité absolue, pour les roturiers, « d'expatrier tôt ou tard leur personne ou du « moins leur fortune, puisque lorsqu'ils ont « acquis quelques capitaux, ils ne peuvent les

(¹) Page 35. (²) *ibid.*

« employer ni dans le commerce qu'étouffe « le monopole, ni dans l'agriculture qui ne « les admet point à l'espérance de devenir « propriétaires. . . . . . Partout où la bour- « geoisie peut acquérir, partout où le com- « merce est en honneur, le pays devient riant ; « il offre l'aspect de l'abondance et de la pros- « périté ; l'industrie commerçante éveille toutes « les autres ; la terre aussi demande ces pro- « cédés ingénieux qui animent la végétation et « l'étendent sur le sol le plus ingrat. Ces pro- « cédés n'ont jamais été inventés dans les pays à « noblesse, nous les devons aux constitutions où « la naissance illustre disparaît devant le mérite « et les talens dont elle est d'épourvue (1).

Il s'élève contre l'abus des prérogatives de la noblesse, et contre l'ilotisme politique de tout ce qui n'est pas noble : « Abolissez ces préroga- « tives insensées qui remplissent les grandes « places d'hommes médiocres, pour ne pas dire « pis, et désintéressent le plus grand nombre de « vos sujets sur un pays où ils ne trouvent « qu'entraves et humiliations ; méfiez-vous de « cette aristocratie universelle, fléau des états « monarchiques encore plus que des états répu- « blicains ; et qui, d'une extrémité du globe à « l'autre, opprime l'espèce humaine. L'intérêt

(1) Page 35.

« du monarque le plus absolu est tout entier « dans ces maximes populaires; ce ne sont pas « les rois que les peuples appréhendent et re- « poussent, ce sont leurs ministres, leurs cour- « tisans, leurs nobles, l'aristocratie, en un mot: « *Si le Roi le savait!*.... disent-ils. Ils invoquent « toujours l'autorité royale, et sont prêts à lui « donner main-forte contre l'aristocratie; eh! « d'où vient la force du prince? si ce n'est du « peuple; sa sûreté personnelle? si ce n'est du « peuple; sa richesse, sa splendeur? si ce n'est « du peuple; les bénédictions qui, seules, « peuvent lui faire sentir le bonheur? si ce n'est « du peuple; et qui sont les ennemis du prince « si ce ne sont les grands, les aristocrates, qui « voudraient que le Roi ne fût parmi eux que « *le premier entre égaux*, et qui, partout où ils « l'ont pu, ne lui ont laissé de prééminence « que celle du rang, se réservant celle du pou- « voir? par quelle étrange erreur faut-il que « les rois avilissent leurs amis, et les livrent à « leurs ennemis? Le peuple a l'intérêt, il a la « volonté qu'on ne trompe jamais les princes, « les grands ont l'intérêt et la volonté contraires. « Le peuple est aisé à contenter, il donne et ne « demande point. Empêchez que les oisifs titrés « ne pèsent sur lui; laissez ouverte la carrière

« que lui montra l'Être suprême en le créant,
« il ne murmurera point (1).

Ailleurs, Mirabeau combat le préjugé « qui « met une si grande distance entre les fonctions « militaires et les fonctions civiles ; ce préjugé, « sous un prince faible que votre maison, « comme toute autre, peut produire enfin, ex- « poserait le pays, le trône même, à toutes les « convulsions de l'anarchie prétorienne (2). Dans « un état tel que le vôtre, il est possible que le « militaire doive avoir la première considéra- « tion ; mais il ne faut pas qu'il en ait une ex- « clusive, ou vous aurez une armée, mais vous « n'aurez jamais un royaume (3). »

Il insiste pour que les juges soient inamovibles (4), et que la justice soit rendue gratuite.

(1) Page 37. (2) Page 40. (3) Page 41.

(4) Mirabeau avait déjà plaidé ce grand principe, et indirectement proposé l'importation *du Jury*. « Les juges doivent être ina- « movibles, aussi long-temps qu'ils ne prévariquent point, si l'on « veut s'assurer de leur incorruptibilité. Leur indépendance dans « l'administration de la justice est aussi nécessaire que leur inté- « grité pour garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens. « Ces magistrats doivent être les organes de la loi, et non ses inter- « prêtes, sans quoi ils seraient législateurs. Leurs fonctions doi- « vent se réduire à décider que telle ou telle action est contraire à « la loi écrite, qui a infligé à son infraction telle peine ou tel châ- « timent ; ainsi cette loi doit être fixe et précise, afin qu'ils ne

ment; « si le juge n'a que des gages à recevoir,
« la justice sera bientôt rendue; et le sera
« équitablement. Ils doivent être payés du re-
« venu public, et non des *épices* [1]. »

Il demande que le roi crée des ateliers de travaux publics. « Soyez aussi le premier souverain « dans les États duquel tout homme qui veut tra- « vailler trouve du travail; tout ce qui respire doit « être nourri en travaillant; c'est la première loi « de la nature loi antérieure à toute convention « humaine, c'est le lien de toute société [2]; car « tout homme qui ne trouve que refus à l'offre « de son travail en échange de sa subsistance, « devient l'ennemi naturel et légitime des autres « hommes; il a le droit de guerre privée contre « la société [3]. Que partout, au sein des cam- « pagnes comme autour des villes, des ateliers « soient ouverts à vos frais; que tous les hommes, « de quelque pays qu'ils soient, y trouvent leur « subsistance, au prix du travail; que vos su-

« soient exactement que juges d'une simple question de fait, litté- « rale et notoire; autrement, personne ne pourra connaître exac- « tement ses devoirs et ses droits; et les citoyens seront dans une « servitude réelle à l'égard des magistrats. » (*Lettres de Cachet*, page 85.)

(1) *Lettre à Frédéric Guillaume II*, etc. Page 42.

(2) Page 48.

(3) Page 44.

« jets y apprennent ce que valent le temps et « l'activité (1). »

Mirabeau recommande l'instruction publique et la liberté de la presse : « L'instruction, vous « ne l'ignorez pas, est un des plus importans « devoirs du souverain, c'est aussi l'un de ses « plus riches trésors (2); la liberté de la presse « la plus entière doit être au nombre de vos « premières opérations ; non pas seulement « parce que restreindre cette liberté c'est gêner « l'exercice des droits naturels, mais parce que « tout obstacle au progrès des lumières est un « mal, un grand mal, surtout pour vous, qui ne « pouvez tenir que de l'imprimerie la connais- « sance de la vérité et de l'opinion, ce premier « ministre des bons rois (3)..... que tout circule,

(1) Page 44.

(2) Page 46. Il écrivait ailleurs, dans le même temps : « Croyons « que, si l'on excepte les accidens, suites inévitables de l'ordre géné- « ral, il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs ; « que le jour où les lumières et la morale avec elles pénétreront « dans les diverses classes de la société, les âmes faibles auront du « courage par prudence, les ambitieux des mœurs par intérêt ; « les puissances de la modération par prévoyance ; les riches de la « bienfaisance par calcul, et qu'ainsi l'instruction diminuera, tôt « ou tard, mais infailliblement, les maux de l'espèce humaine, « jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles « des êtres périssables. » (Avant-propos de l'écrit *sur Moses de Mendelsshon*, etc., page 65.)

(3) Page 48.

« lisez, et qu'on lise dans vos États; les lumières
« veulent monter de toutes parts jusqu'au trône,
« appelleriez-vous la nuit? Oh! non! vous le
« voudriez en vain; vous y perdriez trop, sans
« obtenir même le fatal succès de les étouffer.
« Vous lirez, vous commencerez une noble as-
« sociation avec les livres; ils ont détruit des
« préjugés honteux et cruels, ils vous ont aplani
« la route, ils vous ont servi, même avant vo-
« tre naissance; vous ne serez point ingrat en-
« vers les travaux accumulés des génies bienfai-
« teurs; vous lirez, et vous protégerez ceux qui
« écrivent, car sans eux que serait l'espèce hu-
« maine, et que deviendrait-elle? Ils vous ins-
« truiront, ils vous aideront, ils vous parleront
« sans vous voir; sans approcher de votre trône,
« ils y introduiront l'auguste vérité; elle en-
« trera chez vous, seule, sans escorte, sans di-
« gnité; elle n'aura ni titres, ni cordons, elle
« sera invisible et désintéressée; vous lirez, mais
« vous voudrez aussi que votre peuple sache
« lire; vous ne croirez pas avoir tout fait, en
« recrutant chez les étrangers vos académies;
« vous fonderez des écoles, vous les multiplie-
« rez, surtout dans les campagnes, vous les dote-
« rez; vous ne voudrez pas régner dans les ténè-
« bres; vous direz : *Que la lumière se fasse*, et la
« lumière naîtra à votre voix, et son auréole di-

« vine ornera mieux votre tête, que tous les lau-
« riers des conquérans. »

Mirabeau s'élève ensuite contre la loterie, qu'il appelle un fléau dévorant ([1]); et il résume en peu de mots ce qu'on peut en dire de plus sage et de plus énergique : « On vous répétera « ce que de prétendus hommes d'État n'ont pas « craint d'écrire et d'imprimer ; *que la loterie* « *peut être regardée comme un impôt libre et volon-* « *taire!..* Un impôt!..... Quel impôt qui fonde « ses plus grands produits sur le délire ou sur « le désespoir ! Quel impôt que le plus riche « propriétaire est dispensé de payer, et que les « hommes sages, les meilleurs citoyens ne paie- « ront jamais ! Un impôt libre!... Étrange li- « berté ! Chaque jour, à chaque instant du « jour on crie au peuple qu'il ne tient qu'à lui « de s'enrichir avec un peu d'argent ! On pro- « pose un million pour vingt sous au malheu- « reux qui ne sait pas compter, qui manque « du nécessaire ; et le sacrifice qu'il fait à ce fol « espoir du seul argent qui lui reste, de cet ar- « gent qui apaiserait les cris de sa famille, « est un don libre et volontaire!...... C'est un « impôt qu'il paie à son souverain !

« On vous dira encore que cette horrible in-

([1]) Page 30.

« vention qui empoisonne tout jusqu'à l'espoir,
« le dernier bien des humains, est un mal,
« mais qu'il vaut mieux que vous recueilliez
« vous-même la moisson de votre loterie, que
« si vous l'abandonniez aux loteries étrangè-
« res.... Ah! rejetez avec horreur cette arithmé-
« tique corrompue, ces sophismes détestables.
» Certes, il est des moyens de s'opposer aux lo-
« teries étrangères; on ne doit point appréhen-
« der ces collecteurs secrets; ils ne peuvent pas
« pénétrer fort avant lorsque la peine est sé-
« vère, et c'est bien là, c'est-là seulement qu'un
« prix pour la délation est sans inconvénient,
« car c'est la peste circulante qu'on dénonce.
« La peine naturelle contre ceux qui favorise-
« raient les mises aux loteries étrangères est
« l'infamie, l'exclusion des places municipales,
« des corporations de marchands, du droit d'as-
« sister à la Bourse. Cette peine est très-sévère,
« et suffit sans doute. Mais s'il fallait des re-
« mèdes extrêmes pour arrêter un tel délit, la
« peine de mort,.... cette peine qui révolte mon
« esprit, et glace d'effroi mon âme, cette peine
« prodiguée pour tant de crimes, et qu'aucun
« crime ne mérite peut-être, serait plus excu-
« sée par l'horrible liste des désordres et des
« malheurs qui naissent des loteries, que par

« les conséquences mêmes exagérées du vol do-
« mestique [1]. »

[1] Page 30. Ces conseils *sur la loterie*, inutiles comme tous les autres, firent le sujet d'une conversation entre le roi et Mirabeau, qui la rapporte dans la correspondance de Berlin, tome 2, p. 337. « Le roi me dit hier : *Qui est un M. de Lazeau?* — Dusaux, « peut-être, Sire? — *Oui, Dusaux.* — *Un membre de notre Aca-* « *démie des inscriptions,* — *Il m'a envoyé un bien gros livre sur* « *le jeu.* — *Hélas! Sire, c'est à vous autres, maîtres de la terre,* « *à détruire le jeu. Nos livres n'y feront pas grand'chose.* — « *Mais c'est qu'il m'embarrasse; il me fait un compliment que* « *je ne mérite pas du tout: il me félicite de ce que j'ai détruit le* « *lotto. Je voudrais bien que cela fût, mais cela n'est pas.* — « *Ah! Sire, c'est beaucoup que votre majesté le veuille.* — *A ce* « *propos, je vous dois sur cela un pardon, car c'est un des bons* « *conseils de certain manuscrit.... Mais il faut bien que vous* « *m'excusiez encore un peu; il y a des fonds assignés sur ce vi-* « *lain lotto, l'école militaire, par exemple.* —*Sire, heureusement* « *un déficit momentané de cinquante mille écus n'est pas bien em-* « *barrassant pour le roi de l'univers le plus riche en numéraire.*— « *Oui, mais les conventions?* —*Sire, il n'y a en pas de violées* « *là où l'on rembourse ou dédommage de gré à gré. Et puis, on* « *s'est tant servi du despotisme pour le mal! quand on s'en ser-* « *virait une fois pour le bien!* — *Ah! ah! vous vous réconciliez* « *donc un peu avec le despotisme?* — *Il le faut bien, Sire, dans* « *un pays où une seule tête a quatre cent mille bras.* Il a ri « un peu niaisement. On est venu l'avertir pour la comédie, et « cela a fini là.... Vous voyez que dans cette petite âme, il y a « encore quelque désir d'être loué! »

Cinq mois auparavant, en effet, le bruit d'une suppression de la loterie avait été répandu. En voici la preuve dans une lettre de Mirabeau, insérée à la page 25 du recueil de celles qu'il adressa

Mirabeau défend devant un roi absolu la cause que, dès son jeune âge, il plaidait dans les prisons, et à laquelle il a consacré une éloquente et spéciale dissertation écrite au donjon de Vincennes. « Accordez, dit-il au roi, une déclara-« tion prompte et formelle, revêtue des carac-« tères les plus imposans de la souveraineté, « qu'une tolérance illimitée sera dans vos États « à jamais ouverte à toutes les religions; vous « avez une occasion très-naturelle et non moins « précieuse de faire une telle déclaration, con-« signez-la dans l'édit qui accordera toute li-« berté civile aux juifs; ce bienfait qui, dès les « premiers momens de votre règne, vous fera « surpasser en tolérance religieuse votre illustre « prédécesseur, c'est-à-dire le prince le plus to-« lérant qui fut jamais, ce bienfait ne sera pas « sans récompense; outre le surcroît nombreux « de population et de capitaux qu'il vous attirera « infailliblement, aux dépens des autres pays, « dès la seconde génération les juifs deviendront

à Mauvillon : « On assure que l'arrêt de suppression du lotto à « Berlin est signé; que toutes les bénédictions célestes se répan-« dent sur un règne qui commence ainsi ! »

Nous placerons à l'appendice un piquant morceau sur les loteries tout-à-fait inédit, que nous trouvons dans le manuscrit où Soulavie a pris une grande *partie des Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, morceau qui n'est pas inséré dans l'ouvrage imprimé.

« de bons et d'utiles citoyens. Il ne faut pour « cela que les encourager aux arts mécaniques, « et à l'agriculture, qui leur sont interdits ; les « affranchir des taxes particulières qui les sur- « chargent ; les faire ressortir, comme vos au- « tres sujets, des tribunaux ordinaires, en ôtant « à leurs rabbins toute autorité civile. Je vous « en conjure, gardez-vous de suspendre la dé- « claration de la tolérance la plus universelle ; « on craint dans vos États de perdre en ce genre, « plus qu'on n'espère de gagner ; on redoute ce « qu'on appelle vos préjugés, vos préventions, « votre doctrine. Donnez un démenti à ceux qui « vous ont annoncé comme intolérant (1). Mon- « trez-leur que votre respect pour les opinions « religieuses remonte à votre respect pour le « grand Être, et que vous êtes loin de prescrire « la manière de l'adorer ; montrez que, quelles « que soient vos opinions philosophiques ou re- « ligieuses, vous ne prétendrez jamais au droit « absurde et tyrannique d'y ranger les autres « mortels (2). »

Après cet exposé des améliorations que le nouveau roi pouvait réaliser tout de suite, Mi-

(1) Frédéric-Guillaume II était partisan et dupe de la secte à la fois visionnaire et intolérante, dite des *Illuminés*.

(2) Page 82.

rabeau entre dans l'examen des opérations aussi utiles, mais moins pressantes et moins faciles dont il croit qu'il faut s'occuper graduellement. Il blâme tout le système d'économie politique de l'ancien roi, « système si profondément vi-« cieux.... impositions indirectes, prohibitions « extravagantes, règlemens de tout genre, pri-« léges exclusifs, monopoles sans nombre (1). » Il se récrie sur l'absurdité d'une fixation royale *des prix d'auberge, de la solde des laquais de louage, de toutes les choses nécessaires à la vie*; sur la prohibition qui frappe des denrées venues des pays voisins, et que la Prusse ne produit pas; sur l'inégalité des impôts directs payés par le clergé, la noblesse, le peuple; sur l'abandon où restent des domaines immenses qui sont en friche, et que des divisions judicieuses et des concessions à cens fertiliseraient rapidement; sur la concentration d'une masse énorme de numéraire dans le Trésor royal, inutile amas soustrait à la circulation, et dont l'entassement laisse dans un état d'inaction et de langueur mortelle l'industrie que le mouvement des capitaux vivifierait. Il propose de modérer les « impôts indirects, les droits d'accise et de « douanes, dont le produit croîtra toujours en

(1) Page 55.

« raison inverse de la quotité du droit, et de la « rigueur de la perception([1]); d'augmenter l'im- « pôt sur la terre dont aucune terre ne doit être « franche ([2]); de favoriser le commerce de transit, « d'abolir les monopoles, d'affranchir l'industrie, « les arts, les métiers, le commerce qui ne peut « vivre qu'à l'ombre de la liberté, le commerce « qui ne demande aux rois que de ne pas lui « faire de mal ([3]). Vous affranchirez tout et « ne donnerez point de priviléges; ceux qui les « demandent sont presque toujours des igno- « rans ou des fripons, et il n'est pas de plus « sûr moyen de tuer l'industrie que d'en accor- « der ([4])........ »

Mirabeau termine par cette éloquente apostrophe : « J'ose espérer que ma franchise ne vous « déplaira pas.... si elle vous touche, oh! Frédé- « ric, méditez sur ces lignes sincères et libres, « mais respectueuses, et dites, daignez dire :

« *Voici ce qu'on ne m'avouera pas, et peut-être* « *le contraire de ce qu'on me dira tous les jours.* « *Les plus courageux n'offrent aux rois que des* « *vérités voilées, ici je vois la vérité toute nue....* « *Ah! cela me vaut mieux que l'encens vénal dont* « *me suffoquent les faiseurs de vers, les panégyri-*

([1]) Page 71. ([2]) Page 72. ([3]) Page 75. ([4]) Page 76.

« *ques d'Académie, qui m'ont saisi au berceau, et*
« *qui me laisseront à peine au cercueil. Je suis*
« *homme avant d'être roi. Pourquoi m'offenserais-je,*
« *parce qu'on me traite en homme? parce qu'un*
« *étranger qui ne me demande rien, qui bientôt*
« *quittera ma cour pour ne me revoir jamais, me*
« *parle sans fard? Il m'apporte ce que ses yeux, son*
« *expérience, ses études, son entendement ont re-*
» *cueilli; il me donne gratuitement ces vrais et libres*
» *avis dont nulle condition d'homme n'a si grand besoin.*
« *Il n'a aucun intérêt à me tromper; il ne peut*
« *avoir que de bonnes intentions..... Examinons*
« *attentivement ce qu'il nous propose, car le simple*
« *bon sens, la candeur naïve d'un homme qui n'a*
« *d'autre métier que de cultiver sa raison et sa*
« *pensée, pourraient bien valoir et la vieille rou-*
» *tine, et les ruses, et les formules, et les chimè-*
« *res diplomatiques, et les dogmes ridicules des*
« *hommes d'état par métier* (1).

On remarquera peut-être que, contre notre habitude, nous avons donné une assez grande étendue à nos citations prises dans un ouvrage déjà imprimé depuis long-temps. Nous nous y sommes décidé, d'un côté parce que la lettre à Frédéric-Guillaume II est beaucoup moins répandue que d'autres ouvrages, cependant infé-

(1) Page 83.

rieurs, de la même main; d'un autre côté et surtout parce que, comme la lettre sur *Moses Mendelssohn*, celle-ci est un exposé de principes dont le temps n'a fait que prouver la rectitude, de prévisions dont la suite a fait des prophéties, de conseils que l'événement a convertis en lois politiques, de théories qui sont devenues des constitutions; enfin, parce qu'il nous a semblé juste de faire remarquer encore une fois comment l'instinct d'une ame et les inspirations d'un génie dignes l'un de l'autre, ont successivement conduit Mirabeau de la spéculation à l'action, et de son rôle obscur et spontané de *citoyen du monde* (1) à la dignité de chef de la plus vaste, de la plus imposante et de la plus féconde de toutes les révolutions politiques.

L'analogie nous présente ici un autre écrit qui fut publié plusieurs mois après sous ce titre: *Conseils à un jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation* (2).

(1) Correspondance de Berlin, page 349.

(2) In-8°, 1788, 88 pages, avec cette épigraphe:

Nimis enim perpetuò verum est, cui plus licet quàm par est semper plus velle quàm licet.

AULUS GELLIUS.

Peuchet, qui a quelquefois parlé d'ouvrages de Mirabeau sans les avoir lus, a confondu les *Conseils à un jeune prince*, etc., avec la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II*, etc. Les personnes qui s'étonneraient d'une méprise si étrange de la part d'un homme

Ce ne sont plus ici les hautes généralités de l'écrit précédent ; c'est un ensemble d'observations qui traitent du genre d'esprit qui convient aux princes, de leur influence sur les mœurs, de la conduite qu'ils doivent tenir avec les femmes, du soin qu'ils doivent prendre de se rendre accessibles et d'acquérir de la popularité ; de l'utilité pour eux de beaucoup questionner et de bien questionner, de la sorte d'instruction qui leur est nécessaire, des études historiques auxquelles ils doivent s'adonner, etc.

Cet ouvrage, qui est loin d'être méthodique et complet, et dont la composition imparfaite et hachée est peu susceptible d'analyse, est écrit d'un style souvent fort, mais dur, inégal, incorrect, où abondent une métaphysique assez embrouillée, des expressions bizarres, des rapprochemens forcés, où manquent le naturel, l'élégance, la clarté surtout. On ne s'en étonnera pas en apprenant un fait jusqu'à présent inconnu : c'est que cette lettre, quoique imprimée sous le nom de Mirabeau, et probablement sans sa participation, n'est pas un ouvrage composé par lui, mais seulement un extrait qu'il avait assez servilement fait d'après un écrit inachevé de son

qui a écrit quatre volumes sur Mirabeau, peuvent la vérifier au tome 3, page 59, de l'ouvrage.

père, et intitulé *l'Appareil*. Cette circonstance, dont nous avons la preuve entre les mains (1), et le médiocre intérêt de cet écrit, nous déterminent à n'en point parler davantage.

En terminant ce qui nous restait à dire du séjour de Mirabeau à Berlin, nous ne devons pas oublier un véritable service qu'il rendit à la France. En effet, il obtint du ministère français qu'il attirât à Paris l'illustre *La Grange* (2). Quoique ce fait soit très-connu, nous espérons qu'on nous saura gré de rapporter la recommandation de Mirabeau. Nous en plaçons la plus grande partie en note (3); mais nous n'hésitons pas à

(1) Nous avons en minute autographe cet extrait qui se compose de 52 pages in-folio, et que Mirabeau avait attaché au manuscrit de son père, manuscrit qui est aussi entre nos mains.

(2) Joseph-Louis La Grange, le célèbre auteur de la *Mécanique analytique*, de la *Théorie des fonctions analytiques*, de la *Résolution des équations numériques*, etc.; né en 1736, mort en 1813. Voici dans quels termes Mirabeau en parlait, en écrivant à Mauvillon : « J'ai peu de liaisons ici (à Berlin), aucune de véritable et profonde amitié, que M. de La Grange, qui est un homme « prodigieux, aussi bon que grand. » (Page 172.)

(3) « Il me semble qu'il y aurait ici, en ce moment, une acquisition « digne du roi de France, et que M. de Calonne est fait pour lui proposer. L'illustre La Grange, le premier géomètre qui ait paru depuis Newton, et qui, sous tous les rapports de l'esprit et du génie, « est l'homme de l'Europe qui m'a le plus étonné ; La Grange, le « plus sage, et peut-être le seul philosophe vraiment pratique qui « ait jamais existé, recommandable par son imperturbable sagesse, « ses mœurs, sa conduite de tout genre ; en un mot, l'objet du

inscrire dans notre texte la conclusion remarquable de la lettre dont il s'agit : « Est-il au-

« plus tendre respect du petit nombre d'hommes dont il se laisse « approcher, est depuis vingt ans à Berlin, où il fut appelé dès sa « première jeunesse par le feu roi, pour remplacer Euler qui l'avait « désigné lui-même comme le seul homme capable de marcher « sur sa ligne. Il est très-mécontent, il l'est en silence; mais il « l'est irremédiablement, parce que c'est de ses mépris que sont nés « ses dégoûts. . . . .

« Tout le convie à se retirer d'un pays où rien n'absout du crime « d'être étranger, et où il ne supportera pas de n'être pour ainsi « dire qu'un objet de tolérance.

« Dans cette conjoncture, il n'est pas douteux qu'il n'échangeât « volontiers le soleil et l'argent de Prusse, pour le soleil et l'argent « de France, du seul pays de la terre où l'on sache rendre un « culte au génie des sciences et des arts, et faire les réputations « durables ; du seul pays où La Grange, petit-fils d'un Français, « et qui se souvient avec reconnaissance que nous l'avons fait con- « naître à l'Europe, puisse aimer à vivre, s'il lui faut renoncer à « ses habitudes. Le prince Cardito de Leffredo, ministre de Naples « à Copenhague, lui a offert les plus belles conditions de la part « de son souverain; le grand-duc, le roi de Sardaigne, l'invitent « vivement; mais toutes les propositions seront aisément oubliées « pour la nôtre. . . . .

« La Grange a ici 6,000 liv. de pension; le roi de France ne peut- « il pas consacrer cette somme au premier géomètre de l'Europe « et de ce siècle ? . . . .

« .... Je suis très-attaché à cette idée, parce que je la crois noble, « et que j'aime tendrement l'homme qui en est l'objet. Je sup- « plie qu'on me réponde le plus tôt possible; car j'avoue que j'ai « suspendu la délibération de M. de La Grange sur les proposi- « tions qui lui sont faites, pour attendre les nôtres. » (*Correspondance de Berlin*, tome 2, pages 175 et suivantes.)

« dessous de Louis XVI de retirer d'une misé-
« rable Académie un grand homme qu'on y mé-
« connaît, qu'on y mésallie, et de tuer ainsi,
« par la plus noble des guerres, le seul corps
« littéraire qui ait lutté contre les siens? N'est-
« ce pas une générosité mieux entendue que tant
« d'autres? La France a si impolitiquement servi
« d'asyle à tant de princes qui ne pouvaient que
« lui coûter! pourquoi ne recueillerait-elle pas
« un grand homme qui ne peut que lui valoir?
« Elle a si longtemps enrichi les autres de ses
« pertes, pourquoi ne s'enrichirait-elle pas des
« fautes des autres? »

LIVRE V.

V.

Nous avons vu que Mirabeau était principalement attiré à Paris par la réunion des *Notables*; car il sentait, et on le conçoit sans peine, que sa place était au foyer des grands événemens qu'annonçait et commençait cette convocation, dont les suites, frappantes pour tous les esprits, ne pouvaient être prévues et mesurées par aucun autre plus sûrement que par le sien.

Les prodigalités sans dignité et sans gloire du règne précédent avaient déjà préparé de grandes vicissitudes de finances. Louis XVI avait ap-

porté sur le trône les vertus d'un honnête homme, mais non les qualités d'un monarque ; économe pour lui-même jusqu'à une extrême sévérité, il avait vu, il avait laissé continuer et s'accroître autour de lui les dilapidations qui dévoraient les ressources de l'État ; fort éclairé par des études assidues, il n'avait aucune confiance en lui-même [1] ; pénétré d'amour pour le peuple, sa sensibilité pour le plaindre, son zèle et sa charité pour lui procurer des soulagemens partiels, n'avaient pu s'élever jusqu'à la résolution nécessaire pour décider de grandes réformes, jusqu'à la vigueur indispensable pour les exécuter. Un événement capital était survenu, dont les conséquences auraient suffi pour affecter gravement des finances bien ordonnées, et qui, à plus forte raison, devait achever de bouleverser la fortune déjà si obérée de la France.

Une guerre, où le roi avait pris parti contre sa propre inclination, mais par déférence pour

(1) Mirabeau lui avait respectueusement reproché cette timidité funeste. « Nous osons l'inviter, en cette occasion comme en toute « autre, à voir par ses yeux, à juger par ses lumières, à combattre « la très-estimable, mais trop grande méfiance qu'il a de lui-même, « et à regarder comme un axiome cette vérité, qu'avoir du carac- « tère, c'est toujours avoir assez de talens, surtout pour régner, « et pour régner en grand et bon roi. » (Page 208 du *post-scriptum* de l'ouvrage intitulé *de la Caisse d'escompte.*)

l'opinion publique, la guerre de l'indépendance américaine avait coûté à la France plus de 1,200 millions, empruntés par toutes les voies et dans toutes les formes. Les ministres emprunteurs s'étaient glorifiés de pourvoir à tout sans augmentation des impôts, excuse frivole, mensonge téméraire, puisque les emprunts n'étaient que des impôts déguisés. Comme les dissipateurs qui se réjouissent de trouver les moyens de dissiper, qui se vantent de leur crédit, qui peut-être y croient tant qu'ils trouvent des dupeurs ou des dupes, les ministres s'étaient avancés de plus en plus dans cette voie fatale; des intérêts d'emprunts venant, chaque année, grossir les dépenses ordinaires, pour que leur total n'eût pas excédé les revenus, il aurait fallu augmenter ceux-ci, ou diminuer celles-là par de courageuses et profondes économies; mais on n'en avait rien fait; on n'avait pas élevé les revenus, abaissé les dépenses; un déficit s'en était suivi; et ce déficit que l'on n'avait jamais su couvrir, si ce n'est avec de nouveaux emprunts, s'était accru de jour en jour par de nouveaux intérêts. Ainsi l'on avait payé des arrérages avec des capitaux; ainsi l'on marchait à une ruine certaine, et l'on rendait la catastrophe finale d'autant plus terrible qu'on la reculait davantage.

Cette sinistre vérité était en même temps

trop simple pour que les divers ministres de Louis XVI ne l'eussent pas saisie. Il était indispensablement nécessaire, il aurait dû être facile d'alléger les dépenses, en en retranchant une prodigieuse quantité, qu'aucun motif vraiment sérieux et légitime ne justifiait; d'accroître les revenus, en abolissant d'absurdes et injustes immunités qui devaient tomber devant l'action du temps, le progrès des lumières, la conviction générale, la probité du roi, le péril de l'Etat. Mais ces réformes, si faciles selon les principes, semblaient impossibles en fait. D'un côté, les dépenses inutiles et abusives étaient, dans toutes les classes, et surtout à la Cour, opiniâtrément soutenues par la coalition intelligente et compacte des personnes sans nombre qui en profitaient : d'un autre côté, les immunités étaient aussi vigoureusement maintenues par la double résistance des intérêts personnels, et de l'orgueil des castes privilégiées; celles-ci qui, sauf quelques généreuses et rares exceptions, étaient d'autant moins disposées à payer des impôts qu'elles en percevaient elles-mêmes sous le nom de *droits féodaux*, que la raison publique renvoyait au trésor obéré, et que surtout elle reprochait de toutes parts à une noblesse déshéritée de ses prestiges par le temps et par d'équivoques alliages.

C'est par ces résistances que les courtisans, les grands seigneurs, les parlemens, avaient contrarié, puis découragé, puis chassé les ministres les mieux intentionnés, les plus vertueux, les plus habiles que le jeune roi, dans son patriotisme et sa loyauté, avait à son avènement choisis d'après la voix publique, tels que Turgot et Malesherbes. Il en avait été de même de Necker qui avait aussi des lumières et des vertus, et qui, après avoir employé tous les ressorts du crédit pour faire les fonds de la guerre, avait été renversé aussitôt que, par l'action combinée des réformes et des impôts, il avait voulu mettre de l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires, pourvoir aux arrérages et à l'amortissement de la dette publique. Enfin, à ce ministre grave et probe, mais pédant et malhabile à manier les hommes, avait succédé un courtisan spirituel, mais léger et frivole, confiant et hardi, qui, tout en ménageant davantage les abus, songeait à les détruire; qui tout en se prêtant avec complaisance à d'imprudens gaspillages se flattait d'y mettre un terme; qui enfin, sous des formes différentes, continuait le système de son prédécesseur, c'est-à-dire empruntait pour assurer les services courans, mais voulait combler le déficit, et amortir graduellement la dette.

Ainsi M. de Calonne touchait à son tour l'écueil où trois autres ministres s'étaient brisés naguère. Il voyait les obtacles, jusqu'alors invincibles, qu'allaient rencontrer ses projets d'économie de la part de la Cour qui vivait d'abus, ses projets d'impôts de la part des privilégiés appuyés des parlemens qui en comptaient beaucoup dans leur sein, ou qui plutôt s'en composaient en très-grande partie.

On ne saurait dire lequel de ces deux obstacles était le plus formidable.

D'un autre côté, sous un roi aussi faible, l'influence des gens de cour devait être irrésistible; et la suite n'a que trop prouvé que, pour n'avoir pas su s'en défendre, pour n'avoir pas cru de préférence ses propres convictions, les vœux de ses vrais amis, les conseils du passé, les leçons des événemens, les plus infaillibles présages, il perdit tout, son repos, son bonheur, sa famille, son trône et la vie.

D'un autre côté, le rôle des parlemens devenait de plus en plus embarrassant pour l'administration. Après s'être pendant longtemps arrogé la tutelle des rois et de l'État; après s'être, au gré des calculs et des passions du moment, aidés du peuple contre la noblesse et le clergé, ou de l'un et l'autre contre le peuple, ou de tous trois contre les minis-

tres; après avoir été terrassés par la main brutale, mais puissante du chancelier Maupeou, les parlemens avaient été rappelés; et tel fut, en quelque sorte, le premier acte du règne du jeune roi, dont la destinée fut de préparer sa ruine par les mesures qu'il crut accorder au vœu national, et qui lui attirèrent le plus de louanges et de bénédictions.

A peine debout, les parlemens avaient repris leur orgueil et leurs prétentions, d'autant plus qu'ils virent peut-être plus d'imprudence et de faiblesse que de saine politique dans l'acte qui les relevait (1). Remplis d'une jeunesse ardente et

(1) Mirabeau avait dit précédemment, dans les *Lettres écrites par un ancien magistrat*, jusqu'à présent inédites : « Le peuple « se réjouit du retour des parlemens, parce qu'il est peuple, parce « qu'il espérait que leur infortune les aurait changés, parce qu'il ne « prévoyait pas que leur orgueil serait infiniment accru d'un réta« blissement sans conditions, qui semblait proclamer que la chose « publique ne pouvait point se passer d'eux. L'espérance du pauvre « peuple ne tarda pas à être trompée une seconde fois. »

Il s'en était expliqué aussi dans l'écrit que Soulavie a transformé en *Mémoires du duc d'Aiguillon*. « Le retour des parlemens, « en 1774, exigeait des années de méditation, des réflexions, des « négociations secrètes et préliminaires; et trois mois ont suffi « pour les remettre dans la position physique où ils étaient le « 3 décembre 1770, avec une augmentation d'autorité qui ne peut « appartenir aux parlemens, et qui finira par ruiner totalement « l'autorité (page 184). Lors du rappel des parlemens, M. de « Choiseul dit : *Maupeou a versé la charrette à gauche, Hue* » (de

présomptueuse, les parlemens par esprit de corps, par intérêt de caste, par ambition de popularité, devinrent de plus en plus hostiles aux ministères qui se succédaient rapidement; ils furent le centre de ralliement de l'opposition politique; ils s'en rendirent les organes les plus violens; et, tombant dans une inconséquence inexplicable, d'un côté au nom des intérêts du peuple, ils se déclarèrent incompétens pour enregistrer des impôts, dont cependant, depuis plusieurs siècles, ils s'étaient attribué la sanction légale, et que peu après ils enregistrèrent de nouveau (1); et, d'un autre côté, tandis qu'ils demandaient hautement la convocation des états-généraux, ils voulurent que leurs opérations fussent assujéties à des règles surannées (2), qui auraient réduit l'intervention du Tiers-état à des formalités dérisoires, et les résultats à de vaines déceptions.

En présence d'un déficit que chaque jour

Miroménil) « *l'a versée à droite*; et M. de Choiseul avait raison. » (page 55.)

(1) Témoin l'arrêt du 20 septembre 1787, pour la levée d'un vingtième que le parlement enregistra, afin d'être rappelé de Troyes, où il était exilé.

(2) Celles des états de 1614. La vérité est que les parlemens ne voulaient réellement pas les états-généraux, et Mirabeau a très-bien dit pourquoi : « Le parlement aime mieux envelopper « de nuages ses prétentions, que de les voir fixer par une décision « nationale. » (*Réponse aux alarmes des bons citoyens*, p. 26.)

voyait s'accroître, des résistances de la Cour, des refus d'enregistrement d'impôts, M. de Calonne n'avait que le choix entre deux révolutions, c'est-à-dire l'alternative de la banqueroute, ou de la convocation des États-généraux. La probité du roi aurait eu la première en horreur; ses préjugés de naissance, fortifiés des suggestions de la cour, lui faisaient redouter le second moyen. M. de Calonne ministre des provisoires, des palliatifs, des atermoiemens, des demi-mesures, M. de Calonne léger, confiant, romanesque, crut faire merveille en imaginant une transaction entre deux nécessités fatales; il proposa au roi de former une *Assemblée de notables*, composée d'un choix de personnages pris dans la noblesse, le haut clergé, la magistrature; de députés envoyés par les municipalités des villes, et parmi les hommes que distinguaient leurs charges, emplois, ou richesses (1): combinaison essentiellement fausse, qui devait faire et qui fit manquer le but qu'on voulait atteindre. En effet, s'agissant de recou-

(1) Sur 146 notables, on comptait sept princes du sang, sept archevêques, sept évêques, huit maréchaux de France, douze ducs, pairs ou non pairs, trente-quatre premiers présidens, ou procureurs-généraux, huit conseillers d'état, quatre intendans de provinces, vingt gentilshommes titrés, douze députés de pays d'état, vingt officiers municipaux, etc.

rir aux seuls remèdes praticables, c'est-à-dire d'un côté à la diminution des dépenses par la suppression des sinécures et grâces pécuniaires, d'un autre côté à l'accroissement des produits de l'impôt, par l'abolition des exemptions abusives, n'y avait-il pas une absurde inconséquence à s'adresser aux hommes qui généralement profitaient le plus de ces grâces et de ces immunités, et qui, par suite, étaient le moins diposés à sacrifier des abus et des priviléges si chers à leur vanité, si utiles à leur fortune?

Néanmoins, et quelque espérance que l'on eût fondée sur ce moyen terme, l'heure du ministre et de la monarchie avait sonné (1).

Mirabeau était arrivé à Paris le 27 janvier pré-

(1) En exprimant cette opinion que nous avons reçue de nos propres réflexions, et de tous les historiens estimés, nous ne nous dissimulons pas qu'elle serait contraire à Mirabeau, s'il fallait en croire ce qu'il dit lui-même, et ce que nous avons cité ailleurs, au sujet de la participation qu'il s'attribue dans la réunion des Notables. Mais, d'abord, nous ne sacrifierons jamais une conviction à notre désir avoué d'honorer la mémoire de Mirabeau; ensuite, il ne nous est nullement démontré qu'en indiquant cette grande mesure politique, il ait conseillé ou laissé sans critique anticipée les fautes commises dans les détails d'exécution et dans les suites; fautes qui, à la vérité, sont le tort de M. de Brienne, et qui peut-être n'auraient pas été commises par le *convocateur* des notables, M. de Calonne.

Nous avons des lettres fort piquantes où le marquis de Mirabeau exprime son opinion sur la réunion des Notables. Nous tâcherons de placer ailleurs quelques extraits de ces lettres.

cédent; il avait médité, pendant la route, le sujet d'un écrit qu'il voulait mettre sous les yeux de l'assemblée des notables, et où il comptait traiter la plus pressante des questions du moment, c'est-à-dire la nécessité de restaurer les finances. L'occasion était venue pour l'implacable ennemi de l'agiotage, de lui porter publiquement le dernier coup devant l'assemblée dont les délibérations allaient éclairer et probablement diriger un roi jusqu'alors mal secondé dans ses intentions bienfaisantes. Mirabeau écrivit et fit imprimer, dans l'espace de trois semaines, la *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables* (1).

Cet ouvrage, un des plus importans de l'auteur, et des plus méritoires, et des plus mal jugés, nous paraît exiger une attention spéciale de notre part; et pour en bien faire comprendre l'occasion, l'intention et le but, nous croyons devoir transcrire ici quelques pages d'un recueil tout-à-fait introuvable en France (2), et que per-

(1) 1787. (26 février, date de l'Épître dédicatoire au roi.) In-8° 145 pages, avec cette épigraphe :

« *Pensais-tu qu'un instant ma vertu démentie*
« *Mettrait dans la balance un homme et la patrie?*
(VOLTAIRE.)

(2) Les *Lettres à Mauvillon*, que nous avons à diverses reprises mentionnées ailleurs, mais auxquelles nous faisons pour la première fois un emprunt de quelque importance, ont été publiées par lui sous

sonne avant nous n'a cité ni connu, recueil dans lequel Mirabeau parlant, non au public mais à un ami, a d'avance et sans y songer écrit la préface qui, à notre avis, convient le mieux à la *Dénonciation de l'agiotage*.

« La date de ma lettre (¹) vous étonnera un « peu, mon cher major; je n'ai pas pu vous « rendre compte plus tôt de ma situation nouvelle, « quelque impatience que j'eusse de vous mettre « en garde contre les traditions extravagantes, « calomnieuses ou mutilées, et de vous faire « juge de ma conduite. Mais j'ai espéré que « votre amitié vous ferait du moins suspendre « votre jugement, et que vous me sauriez gré « d'avoir compté sur elle.

« A peine revenu à Paris, mon très-cher ami, « je me suis aperçu que non-seulement la « place » (celle de secrétaire des notables) « à « laquelle il avait été bien difficile de ne pas me « destiner, dans des circonstances que j'avais « eu le premier l'idée, l'occasion et le soin de

ce titre *Lettres amicales du comte de Mirabeau à M. Mauvillon à Brunswic; écrites durant les années 1786, 1790, et précédées d'une notice sur ses liaisons littéraires en Allemagne, avec un appendice de quelques lettres de M. le marquis de Montalembert à M. le comte de Mirabeau*. A Hambourg, chez P. F. Fauche. 1794. Un vol. in-12 de 558 pages.

(¹) De Liége, 24 mars 1787.

« faire naître, que cette place, dis-je, était don-
« née (1); mais que l'aspect des affaires était
« devenu tel, le désordre des finances si effrayant,
« le mécontentement si universel, que le minis-
« tre dépourvu, pour comble d'embarras, par la
« mort imminente de M. de Vergennes, du seul
« étai qui pût lui conserver quelque consistance,
« n'allait être occupé qu'à batailler pour sa sû-
« reté personnelle, et non à organiser et à cons-
« tituer la nation, qui ne le serait jamais par sa
« main; qu'en conséquence il avait besoin de
« faiseurs de manifestes et non de collabora-
« teurs, d'intrigans et de satellites et non d'ai-
« des-de-camp citoyens. Et comme je suis un des
« hommes du monde qui sais le moins trouver le
« germe de l'esprit ou du talent quand ma persua-
« sion n'est pas décidée, je me suis bientôt dit à
« moi-même que je ne valais rien du tout à
« cette besogne.

« En conséquence, je n'ai pensé qu'à rentrer
« dans la carrière d'où je sortais; et désespérant
« pour le moment de pouvoir être l'instrument
« d'un bien plus grand, plus prochain, plus di-
« rect, j'ai cherché à me faire envoyer à Nimè-
« gue, dans des fonctions purement pacifiques
« et passives auxquelles m'invitaient la con-

(1) Ce fut Dupont de Nemours qui fut nommé à cet emploi.

« fiance de quelques bons citoyens hollandais, « et les préventions favorables de la princesse « même (1).

« Ce n'était point là le compte du ministre « des finances : il aurait mieux aimé me laisser « à Berlin, que de me voir revenir, pour ne lui « être point utile à sa besogne du moment ; et « surtout, quoique mon silence ne lui parût pas « de bon augure, même dans l'opinion pu- « blique, il aurait préféré de me tenir dans « l'inertie la plus complète, plutôt que de me « laisser à même de participer le moins du mon- « de ostensiblement à des opérations dont la na- « tion irritée veut lui ôter tout le mérite, pour « ne lui en donner que le pénible et l'odieux. « Ainsi, il fallait servir lui, ou ne point servir ; et « comme le parti qu'il avait pris de divulguer « l'*état de la nation*, l'exposait aux attaques les « plus sérieuses, aux informations les plus sévè- « res, on ne pouvait guère le servir lui, qu'en sou- « tenant des comptes bien étranges, et impossibles « à vérifier, à moins d'un examen de plusieurs « mois ; qu'en soutenant une administration vrai- « ment insensée, des assertions et des promesses

(1) La correspondance de Berlin mentionne plusieurs fois (notamment tome 2, pages 299 et 301) ; ce projet d'envoyer Mirabeau à Nimègue, et le désir de l'y voir, exprimé par la princesse d'Orange, sœur de Frédéric-Guillaume II.

« bien hasardeuses; enfin et surtout qu'en prou-
« vant par sa défense même que son unique but,
« lorsqu'il demande des efforts extraordinaires à
« la nation, n'est que de s'assurer une grande
« hypothèque, au moyen de laquelle il puisse
« aller en avant, et sur ses erremens ordinaires,
« disent les hommes qui ne croient pas que l'on
« se corrige à cinquante-quatre ans. — Or tout
« cela me convenait bien mal à moi qui ne sais
« pas du tout dire et surtout prouver ce que je ne
« pense pas, ni défendre ce que ma conviction
« accuse; à moi qui, pour trancher le mot, suis
« convaincu que la réputation de l'homme est le
« plus grand obstacle à la chose.

« Lors donc que le ministre des finances me fit
« tâter, par nos amis communs je demandai nette-
« ment à m'abstenir, et comme, dans les circons-
« tances, cela m'était à peu près impossible, moi
« présent, je réitérai la demande de voyager.

« De ce moment M. le contrôleur-général, qui
« croyait me tenir par nos amis communs et la
« nécessité, comme s'il y avait jamais nécessité
« d'obéir contre sa conscience, m'a regardé
« comme nul et non-avenu; et 1° manquant à sa
« parole formelle; 2° me laissant dans des em-
« barras de tout genre; 3° éludant mes deman-
« des les plus simples par un silence bien ou
« mal coloré; 4° répondant à nos amis com-

« muns qui lui disaient fréquemment que je « n'étais pas bon à mécontenter : *j'arrangerai* « *tout cela avec de l'argent*, il m'a successive-« ment, et surtout par ces derniers mots qui « m'ont semblé un outrage inexpiable, non-« seulement dégagé de tous liens envers lui, « mais donné toutes les raisons possibles de « passer dans l'opposition.

« Je ne l'ai pas voulu faire, et je ne l'ai pas « fait ; j'ai voulu rester moi, et n'être que moi. « Mais j'ai cru pouvoir et devoir me permettre « de l'être tout entier ; et ne voulant pas que « la seule assemblée, en quelque sorte natio-« nale, qui peut-être aura lieu de mon temps, « se passât sans que je payasse mon tribut à la « chose publique, je me suis emparé du sujet « le moins à la portée des hommes capables de « se faire lire, et sur lequel, à mon avis, il im-« portait le plus de diriger en ce moment la « puissance de l'opinion publique ; et j'ai dé-« noncé l'agiotage *au roi et à l'assemblée des no-* « *tables* dans un livre qui n'est pas bon, qui a « été et dû être fait trop vite pour pouvoir être « bon, qui est surchargé de choses, parce qu'elles « ne sont pas à leur place, et où j'ai plus mé-« dité mon sujet que mon plan [1], mais qui a

[1] Mirabeau a depuis presque littéralement copié cette phrase

« été dicté par un sentiment fort et pur, qui
« enseigne des vérités saines et importantes,
« qui mettra de bons esprits sur la voie, et qui,
« s'il ne tue pas l'agiotage que le gouvernement
« seul peut extirper, fera qu'on ne pourra plus
« sans infamie agioter ni protéger les agioteurs;
« car les hommes de bon sens et de bonne foi
« doivent être convaincus, et les sophistes ne
« peuvent plus échapper ([1]). »

La transcription que nous avons faite, au livre III, de la lettre, restée en portefeuille, que Mirabeau avait voulu fulminer contre M. de Calonne, nous dispense de donner ici une analyse développée de la *Dénonciation de l'agiotage* qui, avec moins de méthode et de précision peut-être traite précisément les mêmes matières, tellement que Mirabeau aurait pu atteindre son but en imprimant pour les Notables le factum qu'il avait destiné à M. de Calonne, sans d'ailleurs faire un autre travail, s'il n'avait désiré d'éviter l'apparence d'une polémique directe, et surtout épargner le ministre dont il prévoyait la chute ([2]),

dans sa *Réponse à M. La Cretelle*, page 1ère, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

([1]) Lettres à Mauvillon. Page 197 à 205.

([2]) Les notables s'assemblèrent le 22 février 1787, et M. de Calonne fut congédié le 1er mai. Nous remarquerons que Peuchet

et qui, quels que fussent les griefs de Mirabeau, n'est pas nommé une seule fois dans la *Dénoncia-*

n'avait probablement pas bien lu la *Dénonciation de l'agiotage*, Quoiqu'il lui ait consacré une douzaine de pages, car il dit que l'auteur y avait *prodigué la louange à M. de Calonne* (tome 2, p. 89). M. Joseph Mérilhou est tombé dans la même erreur (page 75); d'autres, au contraire, ont amèrement reproché à Mirabeau ses insultes contre un ministre dont il avait été bien traité. Il y a autant de fausseté que de légèreté dans ces accusations contradictoires.

Le fait est que Mirabeau lui-même, si animé qu'il fût contre M. de Calonne, blâmait l'espèce d'ingratitude dont on usait envers un ministre qu'on avait flatté quand il commettait des fautes, et que l'on persécutait au moment où il s'efforçait de les réparer.

Quant à l'appel des notables, disait-il, « le courage et la dexté-« rité qu'a exigés l'exécution est au ministre; et quand je vois avec « quelle légèreté, ou quelle méfiance on accueille ce bienfait, je « suis tenté de maudire la légèreté de ma nation.

« Au reste, la fermentation est fort grande dans quelques bon-« nes et civiques têtes, et je ne puis et ne veux répondre que de « moi; mais le sentiment, l'intention d'une telle opération, valent « bien qu'on ne la critique pas, du moins avant qu'elle ait avorté. » (*Lettres à Mauvillon*, page 185.)

Néanmoins, tout en rendant justice aux intentions méritoires, quoique tardives, qui animaient le ministre enfin éclairé sur ses propres fautes, Mirabeau, dans sa correspondance particulière, exprimait vivement le blâme dont, en public, il mesurait l'expression : « Vous « êtes bien tenté de croire, n'est-ce pas, mon ami, qu'il y a « dans mon livre ou dans ma conduite quelque impétuosité, quel-« que attaque directe au ministre, quelque tort de forme ? Mais, « vous devez penser aussi qu'en ce moment je suis de sang-froid. « Eh bien! je n'en effacerais pas une ligne. Le ministre des finan-« ces n'y est nommé qu'une fois, et avec éloges. A la vérité, les « grandes fautes de son administration y sont toutes comme les « suites nécessaires de l'agiotage ; et les quatre pages de prophéties,

tion de l'agiotage, où l'on ne trouve qu'à la fin une désignation qui soit visiblement applicable à M. de Calonne.

C'est donc contre les manœuvres de bourse que Mirabeau réclame avec véhémence; il en peint les résultats désastreux : « Oui, j'en jure « la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris sur « des effets dont le produit éventuel égare l'imagination, ne peut qu'engendrer la plus abo- « minable des industries. Eh! quelle compen- « sation offre-t-elle, quand son résultat unique, « son dernier produit, est un jeu effréné, où des « millions n'ont d'autre mouvement que de « passer d'un portefeuille à l'autre, sans rien « créer, si ce n'est un groupe de chimères que « la folie du jour promène avec pompe, et que « celle du lendemain fera évanouir [1]? Sans

« dans le cas où l'agiotage ne sera pas détruit, sont, pour les gens « instruits, l'histoire fidèle de son ministère. Mais il a fallu qu'il « se nommât, qu'il la fît lui-même pour se trouver injurié. Cela « est vrai au point que le premier cri des agioteurs et des fanati- « ques de M. Necker a été que ce livre avait été fait par ordre de « M. de Calonne. » (*Lettres à Mauvillon*, page 205.) La preuve, en effet, que cette modération de Mirabeau fut interprétée à son désavantage, et attribuée à une secrète collusion entre le ministre et lui, est dans les *Mémoires de Bachaumont*, tome 34, 1787, p. 265. Nous croyons qu'aucun doute ne restera dans l'esprit des lecteurs de la lettre insérée en grande partie au livre III du présent volume.

[1] *Dénonciation de l'agiotage, etc.* Page 27.

« l'appât du jeu des papiers, on aurait partout « tenté des entreprises d'agriculture ou de com- « merce, profitables à tout le monde; des ma « rais eussent été desséchés, des landes défri- « chées, des ponts construits, des canaux creu « sés, la navigation perfectionnée, des arts « simplifiés, des machines économiques con- « struites, des salaires répandus, de nouveaux « débouchés offerts de toutes parts aux denrées, « des nouveaux emplois à toutes les matières « premières (1). Tel est l'abus des jeux de ha- « sard et de l'esprit de loterie. Cet esprit fu- « neste, venu d'Italie avec les impôts indirects « de consommation ou de séduction, a cor- « rompu les mœurs, a troublé la raison, a fait « le malheur des hommes, et continuera de le « faire, tant que la pluralité des souverains « ignorera que tous les désordres de la société « diminuent leur autorité, leur puissance, leurs « richesses; tant qu'une sage, vertueuse et ri- « goureuse éducation n'apprendra pas aux peu- « ples que tout jeu de hasard est en soi-même « honteux, parce qu'il ne convient à l'honnête « homme, ni de s'emparer du bien d'autrui, ni « de mettre au hasard celui de sa famille (2); et « aux rois, que les loteries chéres qui réduisent

(1) Page 119. (2) Page 117.

« à l'inutilité, et à pis que l'inutilité, de grands « capitaux, sont encore plus redoutables que « les établissemens du même genre qui n'atta- « quent directement que le temps et le pain des « petits gagistes de la société, et qui cepen- « dant sont bien dignes par-là de l'horreur « qu'ils commencent à inspirer généralement ([1]). « Détruire l'agiotage, c'est sauver l'Etat, c'est « restaurer ses ressources, c'est pourvoir à sa « sûreté; c'est rétablir le bon ordre; c'est ren- « dre au gouvernement sa dignité, à l'autorité « son empire, aux lois leur force; c'est prépa- « rer la voie à l'esprit public, assurer la paix « à l'extérieur, la ramener dans l'intérieur des « familles, restituer les talens à leur véritable « usage, la considération aux choses décentes « et utiles; et dans ce moment où nous sentons « qu'il faut demander à notre sol trop négligé « ce qu'un fils dissipateur demande à l'affection « de son père, le paiement de ses dettes, n'est- « il donc pas temps de mettre en honneur l'in- « dustrie rurale? Ne faut-il pas repousser sur « nos champs le numéraire que Paris absorbe, « et n'absorbe que pour tout corrompre ([2])? »

Ici, à propos des opérations du premier ministère de M. Necker, Mirabeau commence la

([1]) Page 120. ([2]) Page 69.

longue suite d'attaques publiques qu'il dirigea contre le célèbre financier ([1]). « Disons, pour « être rigoureusement juste, que l'une des sour- « ces principales, et peut-être la véritable cause « première de l'agiotage qui avait péri avec le « système de Law, c'est le système, non moins « chimérique, conçu par M. Necker, de fournir « aux dépenses de la guerre au moyen d'em- « prunts continuels sans impôts ([2]). Comment « a-t-il espéré que les gens éclairés ne s'aper- « cevraient pas que reculer les impôts c'est « tout simplement les aggraver, et que s'il se « ménageait une réputation d'adresse et d'esca- « motage politique en éloignant l'impôt, il « laissait à ses successeurs la tâche la plus « difficile, et par cela même la plus méritoire, « d'acquitter ces mêmes dettes, qu'il mettait sa « gloire à accumuler? Comment M. Necker ne « s'est-il pas aperçu que, dès que l'Etat em- « pruntait des sommes dont ses revenus actuels « ne pouvaient pas même payer les intérêts, « l'impôt existait virtuellement, mais nécessai- « ment, soit qu'on le déclarât ou non? En effet,

([1]) Nous disons les *attaques publiques*, car Mirabeau avait dès-lors écrit depuis long-temps les observations amères qu'on trouve aux pages 195, 194 et 195 des Mémoires de d'Aiguillon, publiés par Soulavié en 1792.

([2]) Page 72.

« si l'Etat devait tenir ses engagemens, il fallait « bien imposer pour se procurer ce qui, dans « l'hypothèse, n'existait pas encore; mais alors « plus on retardait l'impôt, plus il fallait « l'augmenter, à cause des intérêts accumulés « pendant le retard (1). Si même l'Etat devait « un jour se libérer en violant ses engagemens, « l'impôt n'en était pas moins réel, mais seule- « ment beaucoup plus injuste, beaucoup plus « absurde, parce qu'au lieu de porter sur la « nation entière, il ne pouvait, sous la forme de « banqueroute, atteindre que la seule classe des « prêteurs (2). »

Mirabeau développe ensuite les objections que nos lecteurs ont déjà lues sur les abus de la Caisse d'escompte détournée de sa vraie et salutaire destination, sur ceux de la compagnie des Indes, utile à quelques monopoleurs, nuisible à une classe immense de manufacturiers et commerçans; sur les actions des Eaux de Paris, sur celles de la compagnie d'assurance contre les incendies, de la compagnie du Sénégal; sur l'agiotage effréné qu'entretiennent les papiers émis par ces divers établissemens; enfin, il s'élève contre la complication, l'incohérence et l'impuissance de l'administra-

(1) Page 73. (2) Page 74.

tion publique : « Aussi long-temps qu'une consti-
« tution régulière n'organisera pas le royaume,
« nous ne serons qu'une société composée de
« différens ordres mal unis, d'un peuple sans
« presque aucuns liens sociaux [1], une agréga-
« tion de provinces réunies sous un même chef,
« mais presque étrangères l'une à l'autre [2]. »
Il réclame les administrations provinciales [3].
« C'est à l'aide de cette institution simple et su-
« blime que la France, régénérée par la seule
« volonté de son souverain, prendra une forme
« stable et imposante [4]. Alors les mœurs,
« ce premier lien des nations, porteront sur
« leur unique base, je veux dire l'instruction,
« prise dans l'enfance, des devoirs de l'homme
« en société. Après n'avoir eu long-temps des mé-
« thodes et des établissemens que pour former des
« géomètres, des physiciens, des peintres, nous
« en aurons enfin pour élever des citoyens ; nous
« remercierons bientôt les Assemblées provin-
« ciales d'une instruction nationale dirigée dans
« un seul esprit, dans des vues politiques, sur des

(1) Page 129, et non 125, comme l'indique une erreur de pagination.

(2) *Ibid.*

(3) Les assemblées provinciales n'avaient encore été qu'essayées par Necker dans les deux provinces de la Guyenne et du Berri.

(4) Même page 129.

« principes uniformes, où l'étude des devoirs « du citoyen, membre de la grande famille, sera « le fondement de toutes les autres, et rangée dé« sormais selon l'ordre de son utilité, c'est-à« dire tout-à-fait à la tête des choses utiles. (¹).

Mirabeau termine sa polémique vive et hardie par cette péroraison adressée aux notables : « Mais vous que le père de la patrie convoque « pour délibérer sur la chose publique, ô vous « les aînés de ses enfans! ah! ne traitez pas de « craintes chimériques mes tristes prédictions. « Osez montrer au roi leur probabilité dans « toute son étendue; osez lui dire que nous « avons depuis trois ans de trop sûrs in« dices de ce qu'il nous faut attendre du sys« tème des finances sous lequel nous vivons; « qu'il y va de son bonheur et de sa gloire à

(¹) Page 150, numérotée 126 par erreur. « L'instruction et la « liberté sont les bases de toute harmonie sociale et de toute propriété « humaine. J'aurais pu dire seulement *l'instruction*, car la li« berté en dépend très-absolument, puisque l'instruction univer« selle est l'ennemi le plus inexpugnable des despotes, ou plutôt, à « l'époque où la société sera parvenue à cette universalité de lumiè« res, le despotisme deviendra un être de raison, impossible à réa« liser. » (*Essai sur le Despotisme*, page 60.) « Éclairez les hom« mes, vous n'aurez plus d'autre emploi à faire de l'éloquence que « celui de vanter leur bonheur. » (*Ibid.*, page 62.)

Mirabeau professe ici une doctrine que son père soutint toujours hautement. Voir entr'autres à l'appendice du tome 3, le numéro 14, page 471.

« n'en pas laisser le plus léger vestige; que si « l'agiotage n'est pas étouffé, et l'animadversion « la plus sévère montrée à tous ceux qui par- « ticipent au plus déplorable des jeux; si les « compagnies à priviléges ne sont pas détruites, « et les compagnies nécessaires soumises à un « régime rigoureux, le crédit public, dont la « chute rapide et profonde est d'autant plus dif- « ficile à interrompre, qu'il s'était élancé plus « vivement, et que celui de nos rivaux acquiert « tous les jours plus d'énergie, le crédit public « est perdu; les finances sont irrémédiablement « bouleversées, les ressources taries, la ban- « queroute inévitable. Dites-lui que celui qui « professe d'autres maximes ne peut être que « l'ennemi de l'État (1). . . . .
« Dites-lui que le citoyen qui ose parler ainsi « et se nommer, doit attirer quelque attention « sur la dénonciation qu'il apporte au pied « du trône, car il n'a pu trouver un tel courage « que dans le sentiment pressant d'un grand « danger (2). »

Nous rapprocherons ici de cette *Dénonciation de l'agiotage* un écrit publié moins d'un mois après,

(1) Page 134, numérotée 130.
(2) Page 135, numérotée 131.

sous ce titre : *Première lettre du comte de Mirabeau, sur l'administration de M. Necker, ou Réponse à M. de Lacretelle* [1].

Mirabeau y revient sur les principes qu'il a antérieurement posés. Il attaque plus directement encore M. Necker; il lui reproche « le « système des emprunts sans hypothèque qui « est évidemment l'origine de la renaissance de « l'agiotage; l'introduction des Génevois sur « la place de Paris, fatale semence des agio- « teurs; l'admission des banquiers dans l'ad- « ministration de la Caisse d'escompte [2]. » Il lui reproche d'avoir écrit et manœuvré contre Turgot « et d'avoir renversé par ses « intrigues le seul ministre dont la France « ait jusqu'ici dû attendre sa régénération [3]; « d'ignorer absolument les principes de l'im- « pôt, du crédit public, des emprunts, ceux « qu'il a faits devant être comptés au nom- « bre des plus chers, des plus mal orga- « nisés, des plus ruineux que la France ait été « contrainte de payer [4]. » Enfin, pour expliquer la violence de son langage, Mirabeau écrit notamment cette phrase que les suites rendent

[1] 19 mars 1787, Paris, in-8° de 8 pages. Lacretelle aîné (Pierre-Louis), né en 1751, mort en 1824.

[2] Page 5. [3] Page 6. [4] Page 5.

bien remarquable, et qui semble une apologie anticipée de sa tactique parlementaire : « peut-« on régénérer, peut-on même réformer ce pays-« ci, sans attaquer aussi véhémentement les « personnes que les choses (1)? »

La *Dénonciation de l'agiotage* avait produit un grand effet dans le public. C'est Mirabeau lui-même qui nous l'apprend : « Vous serez sen-« sible à la belle collection de lettres que mon « ouvrage m'a attirées, soit des notables, soit « des citoyens de toutes les classes. Le roi a dit : « *Quand le comte de Mirabeau sert le gouvernement,* « *il faut bien que ce soit avec le caractère d'indé-* « *pendance qu'il a toujours professé. Du reste, tou-* « *tes ses observations ne sont pas irrépréhensibles,* « *parce qu'il est un homme, et non un Dieu. Mais* « *après tout il a rendu un grand service* (2). »

Mirabeau reparle encore de ce sujet dans une lettre postérieure :

« Je vous dis que tous les yeux sont fixés sur

(1) Page 7. (2) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 17 mars 1787. « Ce livre a eu un succès prodigieux, un succès sans « exemple, qu'il était loin de mériter comme ouvrage, mais qu'il « méritait peut-être comme service rendu avec courage et dignité. « Les notables, pour la plupart, les chefs des corps, d'honnêtes « gens de toutes les classes, m'ont félicité, remercié. Depuis les « études des notaires jusqu'aux boudoirs des belles dames, on m'a « lu, vanté, prôné. » (*Lettres à Mauvillon*, page 205.)

« moi, parce j'ai fait paraître une *Dénonciation* « *de l'agiotage, au roi et à l'assemblée des nota-* « *bles*; que les bons citoyens attendaient avec « une grande impatience, les mauvais avec « beaucoup de terreur, où j'ai suivi mon sujet « sans acception de choses et de personnes..... « Vous n'avez pas d'idée de l'effet, et je crois « très-possible qu'il en fasse jusque sur le « marchepied du sanctuaire. Il en arrivera ce « qu'il pourra, mais j'ai la conscience qu'il « était impossible de rendre un plus grand ser- « vice à mon pays. Un de nos amis me disait « l'autre jour : *Voilà comme on se donne une* « *grande considération, mais comment on s'éloigne* « *de tout*; et j'ai répondu : *une grande considéra-* « *tion n'est donc rien* (1)? Mais dans le sens même « du diseur il a tort. La vérité est qu'il a été « complètement séduit par le protecteur de l'a-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 19 mars 1787.

Mirabeau, écrivant à Mauvillon dans le même temps, s'est copié (page 192 et suivantes), mais nous trouvons dans sa lettre cette variante caractéristique : « Ce que vous me dites implique contra- « diction, répondis-je, car une haute considération est à peu près « tout; mais je nie que ce soit ainsi que l'on s'éloigne de tout, même « dans votre sens. Votre homme (Calonne) est trop fou pour avoir « des succès durables. La suite, le caractère, les vrais talens, les « donnent seuls; et le jour où il tombera, ou bien le jour de la « banqueroute où il vous mène, voyez à quelle distance je serai de « lui! »

« giotage, qui lui-même aurait affaibli mon « ouvrage dans ses plus précieuses conséquen- « ces si, heureusement pour la patrie, il n'a- « vait pas jeté le masque, ce qui, ajoutant aux « grandes vues de bien public le désir de « montrer à un certain personnage que si j'étais « bon à prendre, je n'étais pas bon à laisser, ne « m'a pas peu aidé dans les développemens [1].

« Au reste, les notables se conduisent à mer- « veille. Les hommes sont toujours honnêtes la « première fois qu'on les assemble ; ils mon- « trent de l'énergie et de la sagesse, de l'éten- « due et de la prévoyance. Cette époque restera « pour la gloire du roi et le bien de la nation. « En attendant, les pasquinades courent tou- « jours : c'est la femme d'un maire, qui paraît « à Versailles avec une robe à ramages ; un élé- « gant soulève la robe en la baisant et disant : « *Madame, pardonnez, j'adore les antiques. Ah!* « *Monsieur, que ne le disiez-vous! j'ai vingt ans*

[1] Voici une autre variante : « Quoi qu'il en soit, ce dont vous « pouvez être sûr, c'est que j'ai fait plus qu'il n'était nécessaire « peut-être pour remplir mes devoirs de citoyen ; mais que je n'ai « rien fait que d'honnête et d'honorable : car enfin quand il se se- « rait mêlé à ma verve naturelle quelque envie de montrer que si « j'étais bon à prendre, je n'étais pas bon à laisser, je ne crois pas « qu'il y ait rien là de répréhensible. » (*Lettres à Mauvillon*, page 206.)

« *de plus que ma robe*. C'est une estampe repré-« sentant un fermier qui, au retour du specta-« cle de l'assemblée des notables, convoque sa « basse-cour, et leur dit : *Mes chers animaux*, « *je vous ai assemblés pour délibérer à quelle sauce* « *je veux vous mettre*, et qui, sur ce qu'un coq « répond : *nous ne voulons pas être mangés*, ré-« plique, *vous vous écartez de la question*..... C'est « une étrange nation que celle qui ne peut re-« cevoir ni le bien ni le mal qu'en riant (1)!

On sait que malgré ce qu'il y avait de vrai dans l'écrit de Mirabeau, et de méritoire dans son courage et son patriotisme, la *Dénonciation de l'agiotage* mécontenta l'autorite (2), et la décida à poursuivre l'auteur : Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Vous aurez reçu de plusieurs côtés, ma « chère Yet-Lie, par le courrier parti le 23, de « Paris, beaucoup de sujets d'alarmes. Il est si « incroyable qu'ont m'ait laissé tranquille qua-« torze jours, pour me frapper le quinzième, « que vous n'avez pas dû vous y attendre ; mais « mon succès était trop grand pour qu'on me le

(1) Lettre inédite, déjà citée, à madame de Nehra, du 19 mars 1787.

(2) Un arrêt du conseil, du 17 mai 1787, supprima la *Dénonciation de l'agiotage*.

« pardonnât. Le 20, un ordre du roi a enjoint « à l'abbé d'Espagnac et à Barroud [1] de sortir « de Paris, et j'ai reçu trois couriers qui m'a- « vertissaient que je serais arrêté le soir même [2]. « J'étais fermement résolu de faire tête à l'orage ; « mais quand j'ai su que l'ordre n'était pas « pour la Bastille, mais pour une vieille forte- « resse d'une province reculée, où j'aurais été « perdu pour la chose publique, et oublié pour « ma chose particulière, je me suis laissé aller « aux instances de mes amis, et surtout à l'ob- « session de l'excellent abbé de Périgord, qui « était revenu de Versailles, et qui m'a exorcisé « cinq heures de suite, pour me forcer à par- « tir [3]. Je compte donc, chère Yet-Lie, qu'à

(1) Agioteurs fameux.

(2) On voit dans les *Lettres à Mauvillon*, page 225, que M. de Calonne écrivit à Mirabeau : « Ce n'est pas moi qui ai provoqué « l'ordre dont vous vous plaignez. L'abbé de Périgord et Dupont « me dirent, dimanche 18 mars, qu'ils allaient vous faire avertir « *de ma part*. Je me mis à rire, et je répondis : *A la bonne heure !* » Mirabeau ajoute : « Le fait est vrai, et vous peindra l'homme. »

(3) « Mes amis ont exigé que je partisse, j'ai long-temps hé- « sité, et je ne me serais pas rendu, si la Bastille m'eût été desti- « née ; mais il était question d'un château-fort, au fond d'une « province reculée, où j'aurais été perdu pour la chose publique, « et oublié pour mon fait particulier. Je suis parti, décidé à laisser « passer l'orage, que le temps mis à le former montre assez être « le produit d'une intrigue que d'autres intrigues combattront

« la réception de cette lettre, vous partirez « comme l'éclair, et vous viendrez par la route « qui mène droit à Aix-la-Chapelle, et à Liége; « je serai à Tongres, c'est-à-dire à une très-« petite distance de là. Vous demanderez MM. de « Witry d'Everlange, chanoines, et bientôt vous « reverrez votre meilleur ami. Au reste, ce temps « d'épreuve ne sera pas long; s'il l'était, vous « iriez à Paris, avec votre bonté accoutumée, et « vous arrangeriez mes affaires.

« Le comte d'Entraigues et Luchet doivent « vous avoir écrit, en même temps que Jeanne-« ret, une lettre moitié alarmante, moitié ras-« surante, avec l'invitation de partir le plutôt « possible. Je vous prie de ne pas vous inquié-« ter : outre que je suis en sûreté, il n'y a rien « dans tout ceci que d'infiniment honorable, « puisque le gouvernement a été obligé de faire « justice de ceux que je lui ai dénoncés [1].

« assez ; car je dois vous dire que les deux tiers et demi du mi-« nistère même sont pour moi. » (*Lettres à Mauvillon*, page. 204.)

Nos citations prouvent que Mirabeau disait vrai ; et, en effet, l'ordre d'arrestation ne fut pas exécuté ; en voici la preuve :

« Au 18 mars 1787, le *Registre des ordres* porte que celui-ci « ne fut pas suivi d'exécution, quoiqu'il eût été signé et envoyé à « M. de Crosne, alors lieutenant de police. » (*Peuchet*, tome 5, page 105.) Peuchet était archiviste de la préfecture de police.

(1) Mirabeau n'en remarquait pas moins avec une aigreur fort naturelle l'absurde inconséquence qu'il y avait à punir en même

« Qu'ensuite on veuille me punir pour avoir « trop maltraité dans mon livre certains arrêts « du conseil, cela diminue-t-il la gloire de ren- « dre un tel service à la nation? et parce qu'un « ministre contre qui se soulevent tous les « corps de l'État, s'en trouve offensé, croyez- « vous mes affaires bien gâtées? Laissez croire « et dire cela aux gens à vue courte. ([1]). »

Nous emprunterons quelques détails de plus à madame de Nehra, qui était jusqu'alors restée à Berlin : « J'étais inquiète sur des mots va- « gues qui se trouvaient dans une lettre de Mi- « rabeau; j'en reçus une de M. Panchaud qui « m'annonçait la catastrophe. Au milieu des « éloges que l'on donnait *à la Dénonciation de « l'agiotage*, on lança une dix-septième lettre « de cachet contre son auteur, qui, averti à temps,

temps et de la même manière les principaux agioteurs et le dénonciateur de l'agiotage. « Et c'est pour ce livre que je suis « puni! Et je le suis le même jour et plus sévèrement que « des malheureux que j'ai dénoncés, dont les brigandages déso- « lent le royaume depuis trois ans : brigandages certifiés verita- « bles par le roi même, qui les chasse de Paris! — Achevez, mon « ami, achevez votre cours de la connaissance des hommes et « des rois, dans laquelle vous êtes déjà un si grand connaisseur; « mais ne me plaignez pas, car cela passera; et cela ne passerait « pas, que j'en serais tout consolé. » (*Lettres à Mauvillon*, page 206.)

([1]) Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 mars 1787, datée de Liége.

« et probablement à dessein, était parti pour « Tongres, où il me faisait prier de l'aller joindre « le plutôt possible. J'arrivai à Tongres dans « les premiers jours d'avril, et n'y trouvai pas « Mirabeau. Des patriotes liégeois étaient venus « l'y chercher, et l'avaient engagé à passer le « temps de son exil à Liége, où on le fêtait ex- « traordinairement. Je trouvai à Tongres un « billet de Mirabeau qui me faisait part de la « disgrâce très-prochaine de M. de Calonne, et « qui me pressait de ne pas tarder de me ren- « dre à Liége. »

Pendant sa courte résidence à Tongres, Mirabeau écrivit sa *Seconde lettre sur l'administration de M. Necker* (1). Cette fois, il l'attaqua d'une manière plus directe et plus vive, sans cacher nullement son but, qui était d'empêcher la rentrée du financier génevois au ministère : « Si le « colosse de sa réputation, dit Mirabeau, me « paraît n'attendre qu'une main vigoureuse pour « être réduit à une stature très-ordinaire, la « partie la moins disputée de sa gloire, son ta- « lent de financier, peut dès aujourd'hui être

(1) In-8°; 44 pages. Tongres 1er mai 1787. Le nom de Lacretelle ne figure plus sur le titre; et là lettre, en effet, ne lui est pas adressée, puisqu'elle commence par ces mots : « Oui, Monsieur, « je suis fâché que ma lettre à M. de Lacretelle soit devenue pu- « blique, etc. »

« soumis à sa juste valeur (1). » A l'occasion de la brochure publiée par M. Necker, pour refuter l'aperçu de finances, présenté aux notables par M. de Calonne, Mirabeau reproche au premier de tendre à la chute du second, comme jadis le livre de Necker sur la *Législation des grains*, contribua à écarter Turgot. A propos des erreurs volontaires qui sont attribuées à M. de Calonne, Mirabeau soutient : « qu'on ne « peut ni se tromper, ni vouloir tromper de « 300 millions dans une addition aussi simple « que celle des emprunts publics, notoirement « faits en dix années (2). N'est-il pas clair, « que MM. de Calonne et Necker ne sont « pas d'accord sur la nature des objets qui « doivent entrer dans ce calcul; qu'il y a « énonciation différente, et non pas fraude ou « réticence de M. de Calonne; qu'en un mot, « ils ne donnent pas le même nom aux mêmes « choses (3)? » Mirabeau revient sur les emprunts de M. Necker. « J'ai peine à compren- « dre comment il a pu se résoudre à parler, « dans sa brochure, de l'art avec lequel il a

(1) Page 10. (2) Page 14. Calonne, en annonçant aux notables un déficit annuel de 115 millons, en attribuait 40 au ministère de l'abbé Terray, 40 aux ministères subséquens, et affirmait ne l'avoir accru que de 35 millions.

(3) Page 16.

« soutenu la guerre sans impôts. Cet art fu-
« neste ayant servi tout à la fois à lui acqué-
« rir la stupide admiration des ignorans, et à
« découvrir aux gens instruits sa coupable et
« vaniteuse astuce, il était temps, sous peine
« d'être complétement démasqué, de prendre
« le parti de résoudre nettement mes objections,
« ou de passer condamnation sur ses princi-
« pes (1). Pour prouver aux créanciers de l'Etat
« que leurs intérêts n'étaient point en péril, il
« fallait mettre à l'abri ceux du peuple. Pour
« montrer qu'on a respecté ceux du peuple, il
« faut établir contre moi que les emprunts sans
« impôts sont le moins à la charge de la na-
« tion; que c'est une sage économie d'emprun-
« ter de nouveaux capitaux, pour acquitter d'an-
« ciens intérêts; que retarder les impôts, c'est
« les diminuer (2)... Et moi je dis que ce que
« vous lui imputez à gloire est sa honte: que
« ce que vous regardez comme son bienfait, est
« l'aggravation de vos maux. Emprunter sans
« imposer, c'est livrer une nation aux usuriers,
« car eux seuls prêtent sans gage; c'est trom-
« per tout un peuple sur sa véritable situation;
« c'est enivrer les gouvernemens, en leur pré-
« sentant comme faciles ces projets de destruc-

(1) Page 17. (2) Page 22.

« tion et de dépenses qui désolent l'humanité ;
« c'est rejeter sur les générations à venir le poids
« des iniquités d'un ministre qui ne voit que sa
« gloire personnelle, et ses succès présens...
« Peuple crédule! hâtez-vous de l'admirer, vos
« enfans le maudiront [1]!

Mirabeau se défend d'ailleurs du reproche de jeter imprudemment l'alarme, au risque de compromettre le crédit public. « Je n'ai pas dit « que l'État fût insolvable ni qu'il pût jamais l'être; « dans les économies, dans les ressources natu- « relles, il y a, il y aura toujours de quoi donner « des gages pour les emprunts nécessaires. J'ai « soutenu seulement que l'emprunt n'a de vrai « gage que l'impôt. Ces deux fléaux doivent « toujours marcher ensemble [2]. »

M. Necker avait faiblement défendu la question capitale sur laquelle revenait toujours Mi-

(1) Page 18. « M. Necker, qui insultait à l'aveuglement des au- « tres, nous a conduits dans des ténèbres bien plus épaisses, sans « qu'il ait fallu autre chose pour lui renverser le sens que l'ivresse « de sa position et de ses prétendues prospérités. Mais enfin sait-il où « sa marche le conduit? Voit-il le dénouement de cette tragi-comé- « die? » (*Mémoires d'Aiguillon*, page 194.)..... « On ne fait plus « de miracles...... Il en sera de notre confiance comme d'une ca- « taracte qui fondra au moment où l'on y pensera le moins, et l'on « sera très-étonné de ne voir que des précipices autour de soi » (*Ibid.*, page 195.)

(2) Page 21.

rabeau. Celui-ci s'écrie : « Je demande aux lec-
« teurs attentifs, je demande à ceux qui savent
« échapper aux vertiges du jour, aux délires
« des sectaires, et qui conviennent encore
« qu'on peut aimer Dieu, l'Etat et le roi, sans
« adorer M. Necker, s'il n'a pas visiblement
« éludé le combat; s'il ne passe pas, autant
« qu'il est possible, condamnation sur la théo-
« rie des emprunts sans impôts, à moins que
« son caractère et ses vertus (1) ne soient encore
« la preuve suffisante de sa théorie, après avoir
« été celle de ses calculs. Tels furent tous les
« chefs de sectes; ils prouvèrent leur mission
« par leurs miracles, et leurs miracles par leur
« mission (2). »

Mirabeau établit par des raisonnemens, des calculs, des tableaux comparatifs, que les emprunts de M. Necker auraient pu être faits à des conditions beaucoup moins onéreuses pour l'Etat. Après des développemens habiles, mais écrits avec une violence inexcusable, et du ton d'une haine personnelle, furieuse jusqu'au délire, il proteste contre la probabilité du retour

(1) Dans l'abandon d'un orgueil trop naïf, M. Necker avait écrit : *Ah! (l'on devrait bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du compte de 1781 c'est le caractère de celui qui l'a rendu!*

(2) Page 26.

de M. Necker au Contrôle général : « Le roi « gardien de l'honneur de son peuple, ne per- « mettra pas qu'un étranger soit appelé comme « indispensablement nécessaire au crédit pu- « blic, comme le seul homme capable d'admi- « nistrer nos finances. Eh! qu'a-t-il donc fait, « cet étranger, pour qu'on prosterne autour de « son char vingt millions de Français? Il n'a « pas donné une seule preuve d'un talent réel! « ses emprunts ont été chers et mal combinés! « les efforts auxquels le peuple est appelé au- « jourd'hui sont dus, en grande partie, à l'er- « reur de son administration!... Et cet homme « tiendrait dans ses mains les destinées de la « France! et l'on voudrait nous faire croire « que l'assemblée des notables le désire, le re- « demande!... (1)

« Non! une assemblée que la France ne « désavouera pas pour la représenter, ne méri- « tera point de si cruels reproches! Ces dignes « citoyens sentent leurs forces et leurs devoirs; « ils savent évaluer les ressources que l'ordre, « l'économie, les réformes, les vertueuses in- « tentions du roi, ses exemples généreux, ses « résolutions courageuses, et les incalculables « richesses du royaume, ménagent à tous les

(1) Page 55.

« serviteurs de l'Etat. Cette France, si vantée « par M. Necker lui-même, n'est pas devenue « inféconde depuis que le banquier génevois ne « la gouverne plus. Et qu'y a-t-il donc d'alar- « mant dans notre situation? Nous connaissons « mieux nos engagemens, sans doute, mais « nous connaissons aussi nos ressources. Elles « sont telles que cette dette, dont on voudrait « nous effrayer, ne peut plus étonner que des « têtes étroites ou des cœurs mal-intentionnés. « La Caisse d'amortissement, rendue à son ac- « tivité naturelle, rappelée aux sages lois qui « lui furent données, nous conduirait à une li- « bération lente, à la vérité, mais certaine, et « que ne hâterait pas M. Necker, qui a osé la « décrier parce qu'un autre l'avait inventée. « Que faut-il encore? Cette seule déclaration, « que les sujets du roi doivent, veulent, peu- « vent payer tous les engagemens publics quels « qu'ils soient, et par dévouement pour lui et « son auguste sang, et par sensibilité pour sa « confiance, et par respect pour la foi natio- « nale.... cette déclaration que les bons citoyens « attendent de l'assemblée des notables, ou- « vrira tous les trésors du crédit, de la con- « fiance, du zèle, de l'amour; et ce n'est pas « d'un ambitieux étranger que nous apprendrons « ni la direction des richesses dont nous comble

« la nature, ni les règles de l'économie politique « enseignée par nos sages à l'Europe, ni celles « des finances proprement dites, quand le peu- « ple le plus calculateur de l'univers, quand les « Anglais viennent de copier la Caisse d'amor- « tissement instituée en France, ni l'exemple « du dévouement le plus illimité à l'honneur « dont nous donnâmes, dans tous les siècles, « des leçons mémorables aux nations (1).

Quelles que que fussent les susceptibilités du pouvoir (2), il ne pouvait pas s'irriter long-temps contre des réclamations si patriotiques, des principes de finances si judicieux, et des observations tellement justes, que, si nous ne nous trompons pas, elles doivent frapper aujourd'hui plus que jamais après un demi-siècle de vicissitudes politiques et financières.

Aussi voyons-nous dans les *Mémoires de madame de Nehra* que l'espèce d'exil imposé à Mirabeau fut de courte durée.

« Je ne lus qu'à Liége son livre sur *l'Agiotage*; « Je ne pus m'empêcher de blâmer quelques « tirades exagérées, et quelques personnalités « qui me parurent hasardées. Mais le moment « du malheur ne doit pas être celui des repro-

(1) Pages 48, 49. (2) La lettre à Lacretelle et l'autre furent supprimées par arrêt du Conseil du 6 juin 1787.

« ches, je n'eus pas le courage de lui en faire « beaucoup. Nous concertâmes ensemble les « moyens de faire lever cette lettre de cachet « qui était un fardeau incommode. L'on n'a « point d'ami plus sûr et plus actif qu'une « femme. Mirabeau était convaincu de cette « vérité; il s'en rapportait toujours à moi dans « les occasions épineuses. Il fut décidé que « j'irais à Paris réchauffer le zèle de ses amis, « et harceler encore une fois les ministres [1]. »

Ici se place un détail domestique qui nous semble présenter de l'intérêt, et bien caractériser Mirabeau.

« J'ai déjà dit qu'il ne savait pas compter; « mais il est incroyable à quel point il était « négligent sur ses affaires pécuniaires. Après « lui avoir parlé de ses dangers, je voulus lui « faire quelques questions sur ses débats avec « son père, à qui, pour rien au monde, il ne « voulait pas faire un procès public, mais à qui « il demandait toujours en vain sa pension ali- « mentaire. *Oui, à propos,* me dit-il, *je voulais vous « demander où j'en suis? Comment!* lui dis-je; *que « voulez-vous que j'en aie su à trois cents lieues de Pa- « ris? votre voyage a été entrepris en partie pour vous*

[1] Mémoires inédits de madame de Nehra.

« *en occuper; vous avez dû voir MM. Treilhard* ([1]) *et*
« *Gérard de Mesley, et vous me demandez à moi...*
« *Moi*, dit-il, *non, en vérité. J'ai à peine vu Vi-*
« *gnon* ([2]); *j'ai eu bien autre chose à faire que de*
« *penser à toutes ces bagatelles. Savez-vous dans*
« *quelle crise nous sommes? savez-vous que l'horrible*
« *agiotage est à son comble? savez-vous que nous*
« *sommes au moment où il n'y aura peut-être pas*
« *un écu dans le Trésor public*? Je souris de voir
« un homme dont la bourse était si mal garnie,
« y songer si peu, et s'affliger si fort de la mi-
« sère publique, sans s'occuper de sa détresse
« particulière. Il s'en aperçut : *Enfin, mon amie*,
« me dit-il, *vous voilà, arrangez tout cela comme*
« *vous voudrez; j'approuve d'avance tout ce que*
« *vous ferez: ces détails ne me regardent plus.*

« Lorsque je voulus partir, ce fut une autre
« comédie. Mirabeau s'était mis en tête de
« m'accompagner. J'eus beau combattre sa ré-
« solution : il ne m'avait pas vue depuis trois
« mois, il ne pouvait se résoudre à me quit-
« ter, il me promettait toute la prudence que

([1]) Treilhard (Jean-Baptiste,) alors avocat, depuis membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, du conseil des Cinq-Cents, de la Cour de cassation, du Directoire exécutif, du Conseil-d'État de l'Empire, du Sénat, etc. Né en 1742, mort en 1810.

([2]) Procureur au parlement de Paris, curateur à l'interdiction encore subsistante de Mirabeau.

« j'exigerais : mais je savais bien qu'il lui était « impossible de me tenir parole. Il n'entra pas « pourtant tout d'un coup à Paris; il s'arrêta à « Saint-Denis, où il avait donné rendez-vous à « des amis qui s'y rendirent. Moi, j'allai à « l'hôtel de Gênes, d'où j'écrivis au baron de « Breteuil pour commencer mes sollicitations. « Je croyais avoir cinq ou six jours pour con- « certer mes démarches. Mais Mirabeau s'en- « nuyait à Saint-Denis : il arriva à l'improviste « chez moi. Je me mourais de peur; j'avais beau « prendre des précautions, il les rendait inutiles « par son imprudence. Les gens de Panchaud « disaient dans l'antichambre à ma femme de « chambre : *Vous avez beau dire que M de Mirabeau « est à Liége, nous connaissons trop sa voix; tenez, « c'est lui qui parle dans ce moment-ci, personne « n'a cette véhémence.* On me rapportait ces pro- « pos, j'étais dans des transes mortelles : je ne « cessais d'employer tous mes amis. Le baron « de Breteuil m'avait dit que le roi était très- « irrité, je savais combien Mirabeau avait d'en- « nemis, mes alarmes étaient fondées. Je pris « enfin le parti de confier au baron de Breteuil « que Mirabeau était chez moi, et je m'en « rapportai à sa générosité. Je dois en conve- « nir, il n'abusa pas de ma confiance. La lettre « de cachet ne fut pas levée; mais elle ne fut

« pas mise en exécution. Mirabeau se montra
« partout, et le ministère ferma les yeux (1).

Mirabeau ne resta que fort peu de temps à Paris, et le 24 mai 1787 il partit pour retourner une troisième fois en Prusse, afin d'y achever son grand ouvrage. Nous trouvons dans une lettre qu'il écrivit en route un passage touchant, où il exprime des vœux qui ne devaient pas être remplis, et dont peut-être, en effet, son organisation morale, autant et plus que sa destinée, rendait l'accomplissement impossible : « Chère Yet-Lie, en traversant ces superbes
« campagnes qui avoisinent Strasbourg, en
« examinant du haut de Saverne les pays en-
« chantés que l'on découvre de ce magnifique
« point de vue, sur l'un et l'autre bord du
« Rhin, j'ai senti que si le diable voulait me
« tenter, il se garderait bien de me transporter
« sur une haute montagne. L'ambition sortait
« de mon cœur ; je me disais : Ah ! combien,
« désabusé des hommes et des choses, on serait
« heureux de cultiver ici son jardin, et de ne
« vivre que pour son amie et pour son fils (2) !

Le motif qui conduisait Mirabeau à Bruns-

(1) Mémoires inédits de madame de Nehra.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 1er juin 1787.

wick, où il séjourna trois mois, était la nécessité de travailler avec le major Mauvillon [1] qui tenait de son emploi, et surtout de ses études et de ses travaux infatigables, la plus grande partie des renseignemens dont Mirabeau avait eu primitivement besoin pour les fournir au ministère français, notamment sur l'organisation et l'administration militaire de la Prusse; organisation et administration qui n'avaient rien de mystérieux, que l'autorité ne cachait nullement, mais qui, toutefois, ne pouvaient être bien connues que dans le pays même.

Ces communications ont été très-publiques car Mirabeau les a hautement avouées en tête même

(1) Jacques Mauvillon, né en 1743. Il était major au corps du génie, et professeur à Brunswick. Il traduisit en allemand *la Monarchie prussienne*, et plusieurs ouvrages français, tels que les *Lettres de madame de Sévigné; l'Histoire philosophique des deux Indes, par l'abbé Raynal; la Dissertation sur les richesses*, de Turgot; *les Lettres de Malouet sur la Révolution française*. Il a traduit en français *l'Histoire de la guerre de sept-ans, par Tempelhoff*; il a enfin écrit plusieurs ouvrages originaux, tels qu'un *Recueil de Mémoires sur des objets de politique, d'économie politique, et d'histoire*; un *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*; une *Introduction à toutes les Sciences militaires*; un *Essai historique sur l'art de la guerre, pendant la guerre de trente-ans*; une *Biographie du prince Ferdinand de Brunswick, etc.* Cet homme, également habile, savant et laborieux, que son mérite et ses travaux ne préservèrent cependant pas de la pauvreté, est mort à Brunswick le 10 janvier 1794.

de l'ouvrage dont elles sont les matériaux ([1]). Elles ont été longuement détaillées dans cinq cents pages d'une correspondance imprimée il y a quarante ans ([2]). Quelques personnes en ont conclu que Mauvillon était, en réalité, l'auteur de *la Monarchie prussienne*; que Mirabeau s'était approprié à prix d'argent l'œuvre d'autrui, et que son travail s'était borné à la rédaction de quelques préambules, et de quelques résumés, morceaux d'apparat plus ou moins empreints de sa touche énergique.

Nous ne ferons pas de grands efforts pour discuter une telle assertion, car elle a été d'avance expliquée et combattue par un contradicteur bien mieux informé que nous, bien plus digne de foi, c'est-à-dire par le major Mauvillon lui-même qui, pour combattre l'erreur opposée, pour faire apprécier l'injuste refus que lui faisaient quelques compatriotes de sa part vraiment immense dans la *Monarchie prussienne*, imprima, en 1794, cent une lettres que Mirabeau lui avait écrites à ce sujet, du 12 août 1786 au 10 octobre 1790.

Voici donc comment Mauvillon s'exprime: « Une des plus vives passions de l'ami du

([1]) Page 2 de l'avertissement qui précède la *Monarchie prussienne*.

([2]) Déjà nous avons cité souvent le recueil des *Lettres amicales du comte de Mirabeau à M. Mauvillon*, etc.

« comte (¹), c'est d'être utile à l'humanité. « Il avait déjà tâché de la satisfaire par plu- « sieurs ouvrages, et surtout en développant « quelques grandes vérités d'économie politi- « que. Mais soit médiocrité de talens, soit dé- « faut d'autorité, soit maladresse ou malheur, « tout ce qu'il avait écrit sur ce sujet avait peu « fait de sensation. Dans cette situation, un « écrivain célèbre l'encourage à les reproduire « encore, à y en ajouter une foule de nouvelles, « à les appuyer de faits connus, avoués, con- « signés dans mille ouvrages; il prétend les « orner de la magie de son style, les appuyer de « l'autorité de son nom, les publier dans la lan- « gue la plus répandue de l'Europe. Périsse « celui qui voudra reprocher ici au comte de « Mirabeau de n'avoir pas fait la *Monarchie « prussienne*! La mère conçoit le germe im- « perceptible par un acte instantané; depuis « ce moment elle fait tout pour lui, jus- « qu'à son entier développement. Cependant « elle ne peut rien produire sans ce germe: « tout le monde dit que le père a fait l'enfant, « qui même porte son nom, et jamais celui de « la mère. »

« Telle est l'histoire de la *Monarchie prus-*

(¹) *L'ami du comte.* C'est Mauvillon qui parle de lui-même.

« *sienne*. Le germe en est né uniquement dans « la tête du comte; il est le fruit tout pur de « son génie. Il le jette dans l'âme de son ami, « qui, sans cela, n'aurait jamais songé, ni même « dans le fond n'aurait jamais été capable de « produire un pareil ouvrage. Le comte fit plus. « Après que son ami eut nourri, étendu, mis au « monde ce germe, en vrai père il soigna son « éducation, redressa quelque membre sain, mais « disloqué, enlêva quelques loupes, quelques « taches déplaisantes, et lui donna une parure « capable de le faire paraître avantageusement « dans le monde (1). »

Après avoir ainsi franchement rapporté cette déclaration, extraite d'un livre parfaitement inconnu en France, parce qu'il y a à peine pénétré, et parce que, y eût-il été répandu, on n'y aurait pas remarqué quelques beaux morceaux enfouis sous quatre cents pages de détails oiseux, après disons-nous avoir cité le témoignage même du respectable major, nous n'avons pas besoin d'entrer plus avant dans l'examen d'une telle question. Il nous serait facile de prouver par les lettres même qu'imprima Mauvillon qu'il amoindrit trop le travail de révision, de refonte, d'élaboration nouvelle que fit réelle-

(1) Lettres à Mauvillon, pages 15, 16 de l'avant-propos.

ment Mirabeau; mais personne ne conteste à celui-ci l'honneur du plan, de la principale contexture, des généralités philosophiques et politiques qui portent son cachet, et qui font le mérite réel et durable de l'ouvrage. Quant au reste, c'est-à-dire quant aux recherches, traductions, extraits, résumés; en un mot, quant aux informations de tout genre qui furent prodiguées à Mirabeau par le major Mauvillon, dont la science et la candeur, la dignité, et nous osons dire le génie sont trop peu connus, nous voudrions que le fait fût ignoré, pour être le premier à en faire honneur à sa mémoire, bien certain de ne nuire aucunement à celle de Mirabeau. Nous ajouterons seulement qu'en lui-même le fait d'une telle collaboration est du reste très-aisé à comprendre, puisque évidemment des matériaux de comptes rendus, transformés ensuite en un livre de statistique, surtout étrangère, n'avaient rien de ce qui constitue une création originale, n'étaient, en réalité, qu'une œuvre d'assemblage et d'élaboration, ne pouvaient être que le produit d'une succession d'emprunts.

Au surplus, nous ne croyons pas qu'un doute puisse subsister sur cette question, en présence de l'extrait suivant d'une lettre que Mirabeau écrivait, le 22 août 1787, à Mme de Nehra, c'est-à-

dire, à la confidente de ses plus intimes pensées, au témoin de tous ses travaux, à la personne du monde devant qui il aurait le moins voulu, le moins pu s'attribuer le labeur d'autrui, et se dégrader par un plagiat imprudent autant qu'ignoble. « Mon amie, quand cet ouvrage paraîtra, je n'aurai à peu près que trente-huit ans. « J'ose le prédire, il me fera un nom (¹); il se « peut qu'il donne quelque regret à mon pays, « de laisser oisif un tel observateur, et d'avoir « mal récompensé de tels travaux. Mais il ne se « peut guère qu'ailleurs on ne sente le désir de « l'acquérir; et les propositions que je refuserais, que peut être j'ai déjà refusées, ou du « moins éludées, aujourd'hui je les accepterais, « aussitôt qu'il serait bien clair que le gouvernement de mon pays ne voudrait pas de moi. »

Après de pareilles explications, nous n'avons pas besoin de dire que, quels que soient les élémens et les matériaux empruntés tant au major Mauvillon qu'à d'autres auteurs, et à des dépôts

(¹) « On ne peut pas se faire une idée combien cette production « éleva, je ne dis pas l'auteur, mais l'homme, dans l'opinion publique: aussi ne fut-on pas surpris, en Europe, du rôle marquant qu'il joua bientôt en France. » (*Mémoires de Fauche-Borel*, Paris, Moutardier 1829. 4 vol in-8°, tome 1er, page 32.) Nos lecteurs, en suivant notre narration, ne s'étonneront pas de nous voir emprunter cette citation aux obscurs Mémoires de Fauche-Borel, dont nous aurons bientôt à parler.

publics, le système, la composition d'ensemble, et même la rédaction de la *Monarchie prussienne*, sont l'œuvre de Mirabeau. Outre la masse énorme des documens entièrement autographes de Mauvillon, nous possédons deux manuscrits de ce grand ouvrage. Le premier, qui en comprend plus de la moitié, est écrit de la propre main de Mirabeau, et porte tous les indices d'un travail assidu et assez pénible, quoique rapide. Le second est une copie d'une main étrangère, mais avec d'innombrables corrections autographes ; et celui-là évidemment a servi de *copie* aux imprimeurs.

Nous avons quelque peu anticipé pour mettre le public à portée d'apprécier les reproches de plagiat adressés à Mirabeau à l'occasion de la *Monarchie prussienne*; nous rétrograderons un moment, afin de faire connaître quelques circonstances du séjour qu'il fit à Brunswick pour achever cet ouvrage.

Tout en s'en occupant, il songeait à d'autres travaux nécessaires à sa position domestique, non moins qu'à son activité d'esprit, dont il n'espérait plus trouver l'emploi dans une carrière publique que les événemens ne lui ouvraient pas encore, et d'où il était éloigné par l'indifférence, ou l'inquiétude, ou l'aversion du gouvernement. Il écrivait donc de Brunswick : « Si mes

« amis, ou ceux qui se disent tels, me servent « bien, après l'apparition de mon livre sur la « Monarchie prussienne, il sera aisé de faire « sentir au gouvernement l'extrême utilité de « faire un pareil ouvrage sur l'Angleterre [1] et « sur la France. Avec 30,000 francs, par exem« ple, j'aurais, en deux ou trois ans, un ouvrage « semblable sur l'Angleterre, avec cette grande « différence, que les résultats en seraient encore « plus variés, plus grands, et qu'y ayant, d'un « côté, plus d'ouvrage, j'aurais de l'autre plus « de facilités. Ce grand travail que, pour le seul « intérêt de ma gloire, j'entreprendrais pour « mon compte, si j'avais demain la fortune qui « m'est destinée, serait d'une utilité incontesta« ble pour l'instruction générale; et peut être

[1] « Un pareil travail sur l'Angleterre eût été mille fois plus « facile, plus brillant, plus recherché; mais c'est à cause de cela « même que, sans renoncer à ce beau projet, j'ai cru devoir « commencer par exécuter celui qui était à la portée de moins de « Français, vu le peu d'usage de la langue allemande, et le très« petit nombre de connaissances que nous avons sur l'Allemagne, « comparativement à celles que prodiguent l'instruction publique « et la discussion, dans un pays où il n'y a ni mystères, ni secrets, « ni même d'ignorance absolue. » (*Introduction de la Monarchie prussienne*, tome 1er, page 13 de l'édition in-4°.)

Il est souvent question dans les Lettres à Mauvillon de ce projet d'écrire sur l'Angleterre.

« enfin le jour viendra-t-il où l'on saura que
« l'instruction est une ressource en finances [1]. »

Mirabeau, en même temps, quelque mécontent qu'il fût des ministres, s'occupait des intérêts politiques de son pays. « Le duc [2] me « dit hier que nous assemblons 12,000 hommes « à Givet, sous les ordres de M. de Rochambeau. Est-ce que nous avons enfin pris un « parti sur les affaires de votre pays [3]? J'écris « par ce courrier à l'abbé de Périgord, que je « le prie de faire savoir, soit à M. de Montmorin, soit à l'archevêque [4], que le duc « de Brunswick est parti cette nuit pour aller, « en qualité de feld-maréchal, se mettre à la « tête de l'armée prussienne qui s'assemble en « Westphalie; que je ne donne point cette « nouvelle pour le plaisir de la donner, le gou« vernement m'ayant trop appris à me désin« téresser de sa gestion et de sa gloire; mais « pour qu'on ne puisse pas m'imputer de res« ter indécemment et déloyalement en pays « ennemi, ou à peu près. J'ajoute que si l'on ne

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 15 juillet 1787.

(2) De Brunswick.

(3) Lettre ci-dessus citée, du 15 juillet 1787.

(4) M. de Brienne, premier ministre, depuis archevêque de Sens et cardinal.

« trouve pas bon que je reste ici jusqu'aux der-
« niers jours de septembre, époque probable de
« la fin de mon ouvrage, j'espère de son amitié
« qu'il me le fera savoir. Faites sur-le-
« champ, je vous prie, la même démarche,
« soit par écrit, soit de vive voix, près du
« baron de Breteuil, afin que je sois en règle
« de tous côtés, et que l'absence possible de
« l'abbé ne déjoue pas ma précaution (1).

« Le duc continue sa marche qu'il avait sus-
« pendue un moment, sur la nouvelle de la
« mort de l'électeur palatin, donnée par toutes
« les gazettes, mais sur laquelle on n'est pas
« encore tout-à-fait éclairé; et c'est tout de
« bon qu'il va se mettre à la tête de l'armée de
« Westphalie, où je le considère plutôt com-
« me un médiateur armé, que comme un en-
« nemi déclaré. Encore une fois pourtant
« ma position devient délicate; et quoique
« l'on sache très-bien ici ce que j'y fais, pour-
« quoi j'y travaille jour et nuit avec une ex-
« trême diligence, je ne crois pas être affranchi
« avant le 15 septembre. Cela est bien long à
« passer loin de vous, dans un pays où l'on
« me comble de bontés et de considération,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 juillet 1787.

« mais où, cependant, je ne puis qu'être sus-
« pect le jour où les intérêts deviennent diamé-
« tralement opposés à ceux de la France (1).

Mirabeau, dans ce temps, éprouva un chagrin qui le frappa d'autant plus vivement que nul homme n'était plus que lui dévoué à l'amitié, et capable de reconnaissance : il s'était étroitement lié, comme nous l'avons déjà dit, avec le banquier Panchaud, et lui avait des obligations; celui-ci perdit une grande place de finances, et voici ce que Mirabeau écrivit à ce sujet :

« Vous me mandez, ma chère amie, la nou-
« velle du renvoi de Panchaud, j'en suis navré
« et consterné; quoi! dans la crise où ils sont,
« dans un moment où toute l'habileté possible
« serait peut-être impuissante pour concilier
« les embarras du dedans et la dignité au
« dehors, ils renvoient le seul homme qui, en
« France, sache faire pondre la poule aux œufs
« d'or sans l'éventrer! Celui qui a fait entrer cinq
« à six cents millions au trésor royal, et fondé la
« caisse d'escompte, et la caisse d'amortisse-
« ment, est purement et simplement renvoyé, à
« cinquante ans, sans qu'on croie faire une
« action inique et barbare! cela est inconcevable

(1) Lettre inédite du même à la même, 30 juillet 1787.

« et si j'en gémis de sensibilité, j'en rugis de « fureur. Ainsi donc voilà ce pauvre homme « dans l'abîme creusé par ses propres services, « par ses propres bienfaits..... Mon amie, vous « devinez tout ce que je voudrais vous dire..... « Il serait imprudent d'épancher mon cœur; « mais il est brisé, et dans ma vie j'ai peu « reçu de coup plus sensible. Je ne sais pas « même si je dois écrire à ce malheureux homme! « Si les marques de sensibilité que je lui don- « nerais n'aggraveraient pas son sort, car en- « fin combien ne doit-on pas lui savoir mau- « vais gré de tout le mal qu'on lui fait!..... pour- « vu qu'il résiste au contre coup! les événemens « le vengeront assez, mais puisse la réparation « n'être pas trop lente pour sa terrible si- « tuation? (1) »

Mirabeau continuait son long travail; « Je « m'acharne et me hâte, mais sans me départir « de la plus scrupuleuse fidélité, et je com- « mence à voir terre, mais les distractions de la « cour, où je suis très et trop fêté (2), me re-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 2 août 1787. Nous ne pouvons résister à la tentation de faire connaître à nos lecteurs deux pages ingénieuses et touchantes que Mirabeau, dans le même temps, écrivait sur l'amitié, et qui sont enfouies dans un recueil presque entièrement inconnu. Voir à l'appendice du présent volume.

(2) La cour du duc et de la duchesse de Brunswick.

« tardent beaucoup, et elles sont presque journalières dans ce temps d'affluence des étrangers » (1).

A la fin du même mois, Mirabeau était assez près du terme de son ouvrage pour que le moment d'en tirer parti fût venu. « Je commence « par une bonne nouvelle, chère Yet-Lie; j'ai « fini avec Fauche (2) pour 20, 000 francs. A la « vérité nous nous sommes réservé jusqu'au 20 « octobre de rompre le marché; mais c'est sur« tout parce qu'il a besoin de la ratification d'un « homme qui est sa caution. Je fixe papier, « caractère et format. Il me supplie de diriger « l'impression, et j'ai demandé pour me déci« der absolument sur cela, comme sur le fond « du marché même, jusqu'à la fin du mois de « septembre. Cette clause n'a pour objet que « de savoir si vous pouvez vous résoudre à « venir passer quelques mois à Hambourg. Il

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 6 août 1787.

(2) Ce serait ici le cas de réfuter une atroce calomnie contenue dans une note insérée à la suite de l'article *Mauvillon*, à la page 580, tome 27 de la *Biographie universelle ancienne et moderne*; mais pour ne pas charger la présente note du développement trop prolongé d'une question épisodique, nous nous déterminons à renvoyer à l'appendice du présent volume une démonstration irréfutable qui, nous osons l'espérer, ne laissera aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs.

« me reste un point non moins grave à discuter.
« J'ai le plus grand désir de montrer mon ouvrage à mes amis, et surtout à Panchaud et à l'abbé de Périgord, dont l'œil d'aigle est infiniment nécessaire à sa perfection. Cependant je ne sais où j'en suis avec votre ministre mobile et fantasque; et ce n'est assurément pas le cas de rien risquer pour retourner en France. Ne perdez pas un moment pour me répondre, car je n'attends que cette réponse pour partir, en m'embarquant à Hambourg. Au reste, je ne puis pas croire que la porte de France me soit fermée, car pourquoi? mais pourquoi pas? Demandez directement à M. de Breteuil, et faites demander à l'archevêque de Toulouse, par M. de Malesherbes, s'il y a sûreté pour moi à revenir (1).

« Fauche voulait mettre mon portrait en tête de l'édition: j'ai envoyé promener sa laide envie, et je lui ai conseillé d'y placer celui de Fréderic II; ce qu'il fera (2).

« Je me hâte autant que je puis, parce que l'horizon devient si noir que j'ai grand'peur que les circonstances ne m'ôtent bientôt le

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 20 août 1787.

(2) Lettre inédite du même à la même, du 22 août 1787.

« major Mauvillon. Un grand convoi d'artillerie « passe demain à Pyrmont pour les frontières « de la Hollande. Le roi de Prusse prendra-t-il « parti ? Saisira-t-il cette occasion de réclamer « la Gueldres, ou ne sera-t-il que spectateur « armé de ce que vont faire les 50,000 hommes « que l'empereur fait filer dans les Pays-Bas au- « trichiens ? C'est, comme vous le sentez bien, ce « que je ne sais pas. Ce qu'il y a de certain, c'est « que le feld-maréchal (1) paraît fort tranquille « ici. Mais c'est le sommeil du lion ! Pauvres « Pays-Bas ! de combien d'exécutions sanglantes « vont-ils être le théâtre (2) ! Mais comment « ont-ils porté si loin la gageure, s'ils n'avaient « pas quelques moyens de la soutenir ? Et pour- « quoi gâtent-ils une si belle cause, en montrant « au moins autant d'effervescence pour des con- « fréries et des pélerinages, que pour leurs « privilèges politiques les plus sacrés ? Quoi

(1) Le duc de Brunswick.

(2) Ces présages ne se réalisèrent pas ; et Joseph II qui était opiniâtre et absolu, mais non cruel, et qui d'ailleurs était occupé à suivre, de concert avec Catherine II, leur commun projet d'expulser les Turcs de l'Europe ; Joseph II, disons-nous, n'employa qu'assez mollement contre les Brabançons soulevés les mesures de répression que Mirabeau redoutait. Nous espérons qu'on lira avec intérêt des réflexions que le marquis de Mirabeau écrivait, dans ce temps même, sur le rôle que, selon lui, Joseph II devait embrasser. (Voir à l'appendice du présent volume.)

« qu'il en soit de tous ces brouillards, il m'arrive
« une chose bien honorable : c'est qu'en se
« souvenant que je travaillais sur la Prusse, le
« roi m'a fait permettre par le duc l'examen de
« tous les papiers de L.... c'est-à-dire que l'on
« ne craint pas la publication de la vérité, et
« que l'on ne mésestime pas le publicateur (1). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 août 1787. Que l'on veuille bien considérer que cette lettre est confidentielle ; qu'elle est écrite à une femme, à la plus intime amie de Mirabeau ; et l'on sera frappé de la légèreté de plusieurs de ses biographes : par exemple, de P. Chaussard, un de ses admirateurs les plus enthousiastes. Voici ce qu'il écrit au sujet de la *Monarchie prussienne* : « Il employa avec succès les secrets de cette *science* qu'on appelle « honnêtement *politique*, corrompit des commis, se procura des « pièces rares et des correspondances, sacrifia à propos des sub- « alternes, ressorts odieux, mais sûrs, et donna au ministère fran- « çais de grands moyens, dont on ne se servit pas. » (Page 59 *du Précis sur la vie*, etc., placé en tête de la compilation intitulée *Esprit de Mirabeau*.) Voilà, comme on le voit, un roman noir, fait à plaisir ; mais si, avant de le publier, Chaussard avait pris la peine de relire la correspondance de Berlin, il aurait su que Mirabeau n'avait pas eu la moindre difficulté à surmonter pour se procurer des notions purement statistiques qu'en Prusse, comme dans toute l'Allemagne, on trouve partout à la disposition du premier curieux qui veut en prendre connaissance.

A la page suivante, le même écrivain dit que Mirabeau fut *forcé* de partir de Berlin dans les vingt-quatre heures. Ce fait, inventé par Chaussard, et brodé d'une historiette scandaleuse sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, ce fait, disons-nous, qui est aussi vrai que l'autre, a été copié par Cadet-Gassicourt (*Essai sur la vie privée*, etc., page 51 de la première édition, et 24 de la deuxième.) Mais cet autre romancier prouve lui-même, sans le vouloir, la

Quoique achevé au mois d'août 1787, ce grand ouvrage ne fut publié qu'un an plus tard ([1]). C'est donc dans la partie de notre travail correspondante à cette époque que nous devons en rendre compte, pour nous assujétir à l'ordre chronologique des faits.

Il est vrai que nous en avons été de temps en temps écarté par des motifs puisés, soit dans des analogies de travaux, soit dans le besoin de suivre sans digression ni interruption des récits où l'intérêt des faits, et, si nous pouvons parler ainsi, leur physionomie, auraient été altérés par la méthode contraire.

Mais ici une raison particulière nous détermine à ne pas interrompre cette fois la suite régulière des époques. Une grande partie de ce chapitre a été employée à rendre compte de la *Dénonciation de l'agiotage*, cette brochure qui fut un incident très-remarqué dans un des plus grands événemens de notre histoire, c'est-à-dire, la convocation des notables. Ses conséquences,

fausseté de son récit; car il dit que la cause de l'expulsion de Mirabeau fut *l'imprudence qu'il eut de publier son livre*. Or, il est de fait, et tout le monde peut s'en assurer, que Mirabeau quitta trois fois Berlin, le 10 mai 1786, le 19 janvier 1787, et le 26 août suivant; et que la *Monarchie prussienne* ne parut qu'après le 10 août 1788. Ce fait de l'expulsion prétendue est aussi répété à la page 95 du tome 29 de la *Biographie universelle*.

([1]) *L'épître dédicatoire de la Monarchie prussienne* est datée du 10 août 1788.

en ce qui concerne Mirabeau doivent donc être comprises dans cette division de notre biographie. L'analyse de son livre a montré la part connue et publique qu'il prit à l'événement; il nous reste à le présenter dans un autre rôle qui, pour être resté secret, et jusqu'à présent tout-à-fait inconnu, n'en est pas moins honorable, nous osons même dire glorieux pour sa mémoire.

Nous avons dit tout à l'heure que madame de Nehra avait donné à Mirabeau l'assurance qu'il pouvait revenir sans inquiétude à Paris, et il arriva dans les derniers jours de septembre 1787 [1].

[1] Il était allé de Berlin à Hambourg, et de là était venu par mer. La traversée fut périlleuse. Voici, à ce sujet, quelques détails écrits à bord même du vaisseau : « Je ne sais pas encore trop bien « si vous recevrez cette lettre, c'est-à-dire, si elle ne sera pas « noyée avec moi. Depuis dix-sept jours j'ai essuyé trois tempêtes, « dans chacune desquelles nous avons été à deux doigts de notre « perte; et dans ce moment même le vent sud-ouest le plus impé- « tueux nous force à repasser le Pas-de-Calais que nous avions « franchi, et probablement à nous rejeter dans la haute mer. « C'est une destinée inconcevable que d'être ainsi ballotté dans un « si court passage et une telle saison. Mais enfin, comme je « trouve que se noyer est une issue trop vulgaire pour moi, et « même que, dans les chances qui me tourmentent, celle-ci est trop « favorable pour être présumée, je commence cette lettre, sûr du « moins de périr occupé d'une idée douce, c'est-à-dire d'un bon « et cher ami, si les Parques ont décidé que je finisse ici; et que « vous n'aurez aucune inquiétude en lisant ces lignes, puisqu'elles « ne peuvent être mises à la poste que moi arrivé........ Je suis en- « thousiasmé de notre ouvrage (*la Monarchie prussienne*), au

Cinq mois s'étaient écoulés depuis la convocation des notables. Entouré d'une brillante réputation de savoir, de dextérité, même d'habileté administrative, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, avait cru voir dans leurs travaux l'occasion de parvenir au but d'une ambition qu'il avait toujours montrée. Vain,

« point que je n'ai jamais vu mon dernier moment, dans ces dix-« sept jours-ci, et franchement le coup de dé y a été souvent, sans « que le regret que ce précieux manuscrit pérît avec moi, ne suivît immédiatement l'angoisse des embarras où je laissais mon « amie et mon fils, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 268.)

Voilà, certes, un récit suffisamment authentique; et cependant un de nos prédécesseurs, toujours mal informé comme les autres, et fécond en inventions comme quelques-uns, P. Chaussard a jugé à propos de faire voyager Mirabeau par terre, pour lui prêter, dans ce voyage, une aventure scandaleuse. A la page 51 du *Précis* placé au devant de l'*Esprit de Mirabeau*, l'auteur prétend que Mirabeau « s'arrêtant accidentellement à Nanci, devint amoureux d'une ac-« trice, perdit auprès d'elle une nuit et sa bourse, partit, em-« pruntant celle de son secrétaire, etc. »

Même en supposant un autre voyage, fait dans un autre temps, nous ne pouvons croire à un tel récit: d'abord parce que le fait a toujours été ignoré de madame de Nehra, que nous avons interpellée à cet égard, et de madame du Saillant, à qui son frère racontait volontiers ses aventures, même les plus secrètes, sans scrupule et sans réticences; ensuite et principalement parce que Mirabeau malgré sa passion effrénée pour les femmes, eut toujours en dégoût celles qui trafiquent de leurs charmes; comme il eut toujours en horreur l'intempérance, le jeu et la débauche.

Ce même roman a été rapporté dans l'ouvrage intitulé *Histoire du donjon de Vincennes*, tome 3, page 251, où Chaussard l'aura pris sans doute.

confiant, disert, hardi dans le rôle d'une opposition facile, il s'était en quelque sorte emparé des notables et placé à leur tête; on l'avait constamment vu s'acharner à combattre les projets de M. de Calonne qui, long-temps défendu par la Cour, était tombé sous l'unanime réprobation des organes de l'opinion publique, à laquelle le roi obéissait sans conviction; car il hésita long-temps à se séparer de l'homme dont la gestion avait, jointe à d'autres causes, préparé la catastrophe que sa chute allait hâter.

Mais parvenu au ministère, l'archevêque de Toulouse avait dû à son tour céder à l'irrésistible force des choses; il avait repris, comme ministre, ces mêmes plans, les seuls exécutables en effet, qu'il avait repoussés comme chef de parti; plans que, depuis treize ans, on n'avait voulu accepter ni de Turgot et de Necker, à qui l'on reprochait la raideur et la morgue de leurs vertus, ni de M. de Calonne dont, avec bien plus de raison, on suspectait l'immoralité aimable et les vices brillans.

La première assemblée des notables s'était séparée le 27 juillet 1787, et les résultats avaient signalé à la fois, dans deux sens opposés, l'impéritie des deux ministres: de celui qui avait succombé pour les avoir réunis, et de celui qui survivait à leur séparation.

Le premier les avait appelés pour circonscrire dans une enceinte resserrée une discussion que la chaleur universelle des esprits rendait trop publique, et pour éviter une convocation des États généraux ; mais toutes les voix du dehors avaient trouvé des échos dans cette assemblée ; quoiqu'elle ne fût pour ainsi dire composée que de privilégiés cauteleusement choisis, le patriotisme y avait élevé sa voix courageuse. Appelés à recevoir en silence des communications restreintes, et à donner d'inertes conseils, les notables avaient pris un rôle actif ; ils avaient exprimé des doutes sur la réalité du déficit ; ils avaient désiré, exigé, arraché des preuves refusées long-temps ; ils s'étaient de fait immiscés dans l'administration, et avaient ainsi ouvert la voie où, après eux, le parlement s'avança de plus en plus, pour y périr à son tour ; où, après lui, entra l'assemblée nationale, pour n'en plus sortir.

L'autre ministre avait obtenu, à la vérité, des notables ce que, du moins en apparence, il en désirait ; ils avaient appuyé de leur acquiescement en partie formel, en partie tacite, la *Subvention territoriale*, l'accroissement de l'impôt du timbre, la liberté du commerce des blés, l'abolition des corvées, les Assemblées provinciales, qui préjugeaient *ipso facto* le dou-

blement du tiers (1). L'opinion publique sympathisait tellement à ces concessions, qu'elle aurait dominé les parlemens eux-mêmes, si le ministère, saisissant un à-propos décisif, les avait brusquement placés dans l'alternative de se dépopulariser tout-à-fait par des refus, ou de sanctionner des mesures qui, en augmentant les revenus, pendant qu'on se serait efforcé de diminuer les dépenses, auraient pourvu pour long-temps, si ce n'est pour toujours, à la crise financière, et auraient ainsi permis de prévenir ou du moins de reculer une révolution imminente.

Mais le ministre malhabile commit une faute irréparable, en hésitant lorsqu'il fallait agir, en laissant le temps aux enthousiastes de se calmer, aux indécis de se méfier, aux opposans d'ourdir des intrigues, aux parlemens d'organiser de nouvelles résistances; au lieu de se hâter, il temporisa sans motifs connus. Au lieu d'aller, au milieu des acclamations unanimes, porter au parle-

(1) On sent que nous ne pouvons indiquer ici que des généralités. Quelques hommes plus éclairés et plus courageux voulaient de plus que les lois civiles et pénales fussent régénérées en même temps que le système des finances. Tel était, par exemple, l'inébranlable champion des libertés publiques, le général La Fayette, déjà illustre à trente ans dans les deux hémisphères, et qui réclama hautement l'abolition des lettres de cachet et des prisons d'état, l'état civil des protestans, et *une Assemblée nationale.*

ment la subvention territoriale qui n'atteignait réellement que les privilégiés, puisque toutes les autres classes étaient déjà imposées, et qu'il fallait présenter isolément, le ministère la groupa avec l'impôt du timbre qui devait frapper sur toute la nation, et que l'exemple récent de l'Amérique rendait, à certains égards, impopulaire. Comme pour afficher une crainte qui ne devait pas être avouée, comme pour susciter une résistance impossible plutôt, alors facile, le ministre, en présentant des actes auxquels la raison publique donnait son assentiment, s'entoura de l'appareil aussi inconséquent qu'odieux des formes du despotisme. Saisissant une occasion si maladroitement offerte de cacher d'égoïstes intérêts privés derrière une apparence d'intérêts généraux, le parlement refusa le timbre, qu'il eût consenti, pour repousser la subvention territoriale, dont il n'aurait osé avouer le refus. En même temps il déclama sur les abus, sur les prodigalités; il évoqua les Etats-généraux; et un ordre d'exil[1] fût la réponse d'un ministère qui, agissant en sens inverse de ses intérêts et de ceux du roi, commettait la double faute de rendre aux parlemens le dangereux crédit qu'il pouvait leur faire perdre; et de s'aliéner, à leur profit, la nation dont

[1] 15 août 1787.

il lui aurait été si facile de s'aider contre eux.

Ainsi, à la fois présomptueux et malhabile, ignorant et opiniâtre, pusillanime et violent, le principal ministre s'était, à force de jactances et d'intrigues, placé à la tête des affaires, sans avoir ni caractère ni talent réel; et au milieu des circonstances les plus difficiles on ne lui voyait pas une juste idée des obstacles, pas un plan fixe pour les surmonter.

Nous avons lieu de croire que l'archevêque de Toulouse eut l'idée d'employer Mirabeau; mais celui-ci augurait fort mal des événemens qui s'étaient passés pendant son absence.

Antérieurement il avait écrit : «Comme je puis « très-bien m'abstenir quand je me l'ordonnerai; « comme, même en me l'ordonnant, je ne pourrais « pas changer de principes et d'opinions, je « tournerai mes travaux et mes vues sur une « autre carrière, puisque mon pays est si indigne « d'être servi dans celle-là (1). »

Toujours irrité des persécutions que sa courageuse *Dénonciation de l'agiotage* avait attirées sur lui, il avait encore écrit naguère : « L'op-« position crie aussi fortement en ma faveur, « qu'on puisse crier chez nous, c'est-à-dire as-« sez bas; mais pas tellement que ces rumeurs

(1) Lettres à Mauvillon, page 230.

« combinées avec mon absence, qui effraie plus « que ma présence, n'en imposent à la partie du « gouvernement qui m'exècre, parce qu'elle « n'a pas pu me corrompre, et déjà l'on fait « des avances auprès de moi........ Mais il fau- « dra savoir, avant tout, ce qu'on veut faire. Tel « est pourtant le propre de la bonne conscience, « du dévouement au bien secondé de quelque « talent, de la censure publique exercée sur les « grands coupables. Je le sais, des tyrans bar- « bares ont éteint de beaux génies qui notaient « leurs crimes; mais ont-ils éteint leur gloire « et empêché l'instruction qu'ils avaient semée de « germer? de se reproduire? Mon ami, la vertu « civique (elle suppose le courage) est la seule « chose qui ne soit pas au pouvoir de la tyran- « nie. Les charlatans n'ont aucun empire sur « elle; leur injustice ajoute à sa gloire, la vertu « s'agrandit sur ses propres ruines, ses pertes « l'enrichissent, ses blessures raniment son « courage, sa chute lui inspire une force nou- « velle; dans la mort, elle trouve la vie; chaque « siècle, même en se corrompant, dépose en- « core une couronne au pied de sa statue (1).

Enfin, pour revenir à l'époque même dont nous nous occupons, Mirabeau, à sa rentrée en

(1) Lettres à Mauvillon, page 209.

France, écrivait : « Je suis rendu, exténué de « mon voyage, et je trouve pour confortatif « toutes les horreurs de l'opprobre et la dé- « mence conspirant pour engloutir mon pays (1). « Il est impossible à un homme qui pense et qui « sent, de n'être pas consterné, et il n'est pas « donné à la sagesse humaine de deviner le « terme où s'arrêtera tout ceci (2). »

Ainsi défiant des principes, des projets et des succès ultérieurs du ministre, Mirabeau se tint donc sur une prudente réserve. Nous sommes autorisé à le croire, d'après la réponse suivante qu'il adressa à un des plus intimes familiers de l'archevêque de Toulouse.

« J'ai reçu votre lettre avec plus de recon- « naissance que de surprise. »

« Quelque porté que je fusse à bien augurer « de vous, j'aurais vivement désiré, plutôt que « je ne me serais promis, que la plus redouta- « ble des épreuves à laquelle un homme et sur- « tout un jeune homme puisse être soumis, « je veux dire une prospérité inattendue, vous « laissât modeste, intact, et sensible aux rémi- « niscences de l'amitié absente et silencieuse.

(1) Mirabeau écrivait dans le même temps : « Le parlement n'est « point exilé ; il a seulement ordre de rendre la justice à Troyes. « C'est une absurde horreur. » (*Ibid.*, page 258.)

(2) *Ibid.* Page 272.

« J'avais cependant assez suivi votre marche « depuis votre retour d'Allemagne pour présa- « ger vos succès personnels ; je me promettais « beaucoup pour vous. Mais il était difficile, « vous en conviendrez, de prévoir la chance « qui vous a départi un poste si voisin de la « plus importante confiance, et je n'avais cal- « culé ni votre fortune, ni par conséquent votre « manière de la porter.

» Lorsque je l'ai sue, j'étais à Hambourg où « l'on s'en félicitait, car vous y êtes aimé ; mais « il n'était pas dans ma manière de vous en « écrire spontanément à mon retour. Les affaires « publiques m'ont paru dans une crise si active, « et le sanctuaire où vous êtes tellement obsédé « d'hommes et de choses, que ne pouvant croire « qu'on m'y voulût utile, comme je puis et veux « l'être et non autrement, je m'y serais trouvé im- « portun, et surtout déplacé. Je ne vous ai donc « pas vu. Vous m'en faites un reproche, vous « êtes bien aimable. Mais permettez que, pour « première réponse, je vous défie de me répéter « ce reproche, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, « la fortune vous est un moment inconstante !

« Jusque là, que voulez-vous que j'aille faire « à Versailles, moi fier de mes services, de mes « forces, de mes fautes peut-être, puisque les « folies d'une bouillante jeunesse ont été le pre-

« mier aiguillon qui m'a pressé de payer à mon « pays un tribut noble et généreux? Que voulez- « vous que j'aille faire dans un lieu où l'on croit « avoir tout dit sur moi, en s'écriant: *Il a un grand* « *talent, quel dommage!* Comme si cela n'équi- « valait à pas ceci : *Il écrit d'excellentes choses :* « *Quel homme s'il n'écrivait pas?* Où je suis décrié « par cela même qui m'honore, redouté par « mes services, desservi par mon talent; où j'ai « été désobligé non seulement en faits mais en « paroles par l'homme le plus propre à m'appré- « cier, à planer sur les préventions, les préjugés, « les *on dit*, par votre ministre, en un mot, qui « ne peut pas ignorer qu'on n'asseoit une grande « réputation que sur de grandes calomnies. Eh! « qu'avait-il à me reprocher, lui? d'avoir contri- « bué à détrôner l'homme sur les ruines duquel « il s'est élevé à la puissance suprême! d'avoir « professé des principes qu'il veut, dit-il, mettre « en loi? d'avoir écrasé quelques-uns des mons- « tres dont on dit qu'il veut purger son pays? « d'avoir démontré que l'implacable ennemi de « toute autorité, de tout crédit, de toute place « qui ne sont pas siens, n'avait de grand que son « charlatanisme et son ambition?.... Voilà donc « de bien terribles crimes!.....

« A leur commodité, mon cher, car je ne m'af- « flige pas plus de l'effroi de ceux qui me re-

« doutent, que je ne m'inquiète de l'animosité « de ceux qui me haïssent. Certes je ne me cache « pas d'être attiré, d'être séduit par les circon- « stances qui promettent un beau jour à ma pa- « trie. Je sens qu'il me serait trop naturel et « trop facile de me donner tout entier à l'hom- « me qui ferait espérer enfin que la France sera « constituée et par conséquent régénérée. Mais, « loin de moi la pensée de m'offrir à qui n'a « pas de desseins de moi connus, de moi avoués; « loin de moi l'imprudence de demander de la « confiance à qui n'a pas encore la mienne; « je ne sollicite rien, je ne convoite rien, je « n'envie rien; j'ai pu désirer l'emploi de mon « activité, sûr que je suis de servir fidèlement, « utilement même, à force de zèle, d'application, « de suite, et ainsi de donner autant que je rece- « vrais. Mais je ne ferai jamais pas même la moi- « tié du chemin; on appellerait intrigue ou pré- « somption ce qui n'est qu'amour du bien pu- « blic, et patriotisme aussi pur dans son énergie « que désintéressé dans ses motifs. »

« Laissez-moi donc à mon obscurité; je dis « à mon obscurité, parce qu'en effet mon des- « sein est d'y rester invariablement, jusqu'à ce « qu'il sorte un ordre de choses régulier du « tumulte où nous sommes, et que quelque « grande révolution, soit en bien, soit en mal,

« ordonne à un bon citoyen, toujours compta-
« ble de son suffrage et même de ses talens,
« d'élever sa voix. Cette révolution ne saurait
« tarder. Le détroit où se trouve engagé le vais-
« seau public est également court et difficile.
« Un pilote habile peut, sans doute, le mettre
« en haute mer, et s'il y est une fois, il est
« sauvé; mais il ne le peut qu'avec le concours
« de l'équipage; et je ne connais point en ce
« moment de matelot à mépriser.

« Je ne vois pas cependant qu'on en emploie
« beaucoup de bons dans une période où la
« manutention particulière de la finance inven-
« tive est la première des ressources, le plus
« urgent des besoins; je ne vois qu'impéritie et
« fluctuations au contrôle général, inquiétude
« et pénurie au trésor, méfiance et discrédit
« dans le public, au sujet de l'emprunt sans
« lequel vous ne pouvez cependant ni vivre, ni
« à peine finir l'année. Cet emprunt sera bien
« organisé, peut-être; il le sera si M. l'Arche-
« vêque en fait bien le plan. Eh! parmi les gens
« de l'art, qui ne sait que la manière de placer
« un emprunt, et d'en diriger la distribution,
« importe plus à son succès que ses conditions
« mêmes? L'histoire entière de nos finances
« l'atteste. Le seul de nos emprunts couronné
« d'un grand succès, est celui dont la distribu-

« tion a, non pas atteint la perfection, mais « approché de la bonne méthode, entièrement « inconnue à la vieille école (je parle de l'em- « prunt de cent vingt-cinq millions, qui provo- « qua cinq cents millions de soumissions). Est- « ce dans un moment où, en vérité, il n'y a pas « trop de tous les secrets de l'art, qu'on ha- « sardera quelque chose? qu'on laissera une « opération si importante abandonnée à la rou- « tine et à l'ignorance? Le contrôle général n'est « entouré que de vieux professeurs dont la « pratique, vantée par des spéculateurs inté- « ressés au maintien de l'antique méthode qui « fonde leurs richesses sur le discrédit de « l'État, est déshonorée par la très-constante « langueur de nos emprunts. Si c'est à de telles « mains que l'on confie le destin du prochain « viatique, en vérité je prévois les plus grands « malheurs; et certes on peut aussi facilement « les démontrer que les prophétiser. Songez « que je n'ai et ne puis avoir à ceci d'autre in- « térêt que celui de la chose même; et si l'avis « vous paraît important, si M. l'archevêque « entraîné par le torrent des circonstances et « des affaires n'a pas le temps d'appliquer « à ce point particulier sa méditation, qu'il « se fasse représenter les Mémoires donnés « à M. de Calonne, pour motiver la méthode

« de distribution de l'emprunt de 125 mil-
« lions ; ils existent, tout est là, en théorie
« comme en pratique, et je défie un homme
« de bonne foi d'y rien répliquer. »

« Quoi qu'il en soit, mon cher, car je ne
« sais comment je me suis laissé entraîner
« à cette digression, comptez sur mon affec-
« tion personnelle, sur mon dévouement à
« la chose publique, et même sur la facilité
« de m'accaparer pour celui qui en sera l'utile
« modérateur; mais ne me demandez pas
« d'aller montrer un visage de solliciteur
« ou de courtisan (1).

En même temps, Mirabeau continuait de s'occuper activement de la *Monarchie prussienne*. Pour éviter le voyage à Hambourg, qu'aurait exigé la surveillance de l'impression, il sollicitait la permission d'imprimer en France; il écrivait en conséquence à un ministre dont il avait eu à se louer, M. de Montmorin: « Ne
« me refusez pas, de grâce, une permission
« tacite pour faire imprimer mon grand ou-
« vrage dont vous connaissez l'occasion et le
« sujet, dont vous avez bien voulu prophétiser
« l'utilité. Vous m'épargnerez des déplace-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Soufflot, du 4 octobre 1787.

« mens, de l'argent, et vous en ferez beaucoup « gagner à la librairie française. D'un autre « côté, je me rendrai digne de cette confiance « en m'étant à moi-même un censeur plus sé- « vère que celui que vous pourriez me donner; « et je vous engage ma parole qu'il n'y aura « pas dans mes six volumes une phrase dont « la France ou l'empereur puissent raisonna- « blement se choquer ([1]).

Il y a lieu de croire que cette demande, qui nous paraît aujourd'hui si simple, ne fut pas accueillie, car la *Monarchie prussienne* dont la publication fut retardée jusqu'en août ou septembre 1788, ne parut que sous la *rubrique* de Londres. Mais M. de Montmorin manda Mirabeau; celui-ci n'ayant pas eu le temps de s'expliquer lui écrivit une lettre que nous copions ici, et dans laquelle, toujours résolu de ne pas s'associer au système du ministère, du moins quant à l'administration intérieure, il s'offrit pour une mission qu'on ne voulait pas lui donner, tandis qu'on le pressait d'en accepter une qu'il refusa au contraire, comme nous le verrons bientôt; et dont le refus jusqu'à présent ignoré, est un des faits qui éta-

([1]) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 8 octobre 1787.

blissent le mieux et honorent le plus son caractère politique encore méconnu après 50 ans, même par quelques-uns des plus fervens admirateurs de son génie.

« L'arrivée de M. le baron de Breteuil m'ayant « privé de l'honneur de vous entretenir hier « assez long-temps pour vous peindre l'Allemagne telle que je l'ai vue, et telle que la « plupart des observateurs, par ordre, ne « vous la présenteront pas, encore moins ai-« je eu le temps de vous parler de moi : per-« mettez que dans ce que je m'étais proposé « de vous dire, je résume, du moins, ce qui « m'est personnel.

« J'ai été chargé, pendant dix mois, de « rendre compte de Berlin, et de la Monarchie « prussienne. Je ne sais si l'immense travail « que j'ai fait à cette occasion est entre vos « mains, et je soupçonne que non, parce « que M. de Vergennes qui, dans les cir-« constances où il jugea à propos de m'em-« ployer, n'avait pas cru pouvoir commencer « par m'avouer, se servait surtout, à cet égard, « de M. de Calonne, par l'entremise de qui « mes *déchiffrés* arrivaient dans les mains « de ce ministre, et du roi. Mais, indépen-« damment des éloges ministériels dont on « m'a comblé, j'affirme et j'offre de prouver

« que, dans cette période, il n'est pas arrivé « un fait intéressant qui me soit échappé ou « même que je n'aie pas prédit, et que j'ai tiré « un pronostic fidèle des hommes et des choses. »

« Je ne rappellerai point ici le prix que j'ai « reçu de mon zèle et de mes travaux : puisse-« t-il rester à jamais inconnu, pour que les bons « citoyens n'en soient point découragés ! Mais « j'oserai vous dire que si, dans la situation « perplexe où se trouve la France, et l'incerti-« tude où vacillent nos systèmes politiques, un « homme qui porte un nom assez connu pour « que sa curiosité de voyager ne soit pas un su-« jet d'étonnement, et devienne un moyen de « communication plus exact et plus rapide ; et « qui, par son application assidue, a peut-être « acquis quelques connaissances et quelque « facilité, vous paraît pouvoir être utile, il se-« rait digne de vous de n'être pas arrêté par de « perfides *on dit*, ou de frivoles considérations. « Je n'ai rien à répondre à ceux-là, sinon que « je fus toujours serviteur fidèle, ami dévoué, « dépositaire religieux de la confiance ; et que « des personnages respectables seraient au be-« soin ma caution. Quant à celles-ci, daignez « penser que le même talent qui a pu lutter par « la puissance de l'opinion contre l'autorité est, « à plus forte raison, capable de la servir lors-

« qu'elle saura se l'approprier par la commu-
« nauté des principes, et le lien des bienfaits.
« Jusqu'au moment où le sort disposera de mon
« père, mon existence et ma fortune ne peuvent
« être l'ouvrage que de moi seul, ou du gou-
« vernement. Avide d'être de plus en plus utile,
« et de déjouer les calomniateurs et les méchans,
« par une manière d'exister à laquelle on soit
« enfin forcé de rendre justice, la vie exécutive
« me convient mieux que la spéculative, et je
« préférerais de bien servir le gouvernement
« comme facteur, à risquer de lui déplaire dans
« mon métier d'instructeur. Il n'est pas indigne
« de vous de donner au gouvernement un sujet
« utile, que tant de vos prédécesseurs ont voulu
« travestir en sujet dangereux; il est des postes
« pour lesquels vous avez peu d'hommes, soit
« faute de connaissances préliminaires, et de
« l'étude des idiomes du nord; soit parce qu'il
« faut y porter une tête forte avec un courage
« très-intrépide, ou les talens d'exécution avec
« ceux du cabinet, réunion qui n'est pas très-
« commune. Je suis très homme à risquer ma
« tête comme à l'employer pour le service du
« roi. Varsovie, Saint-Pétersbourg, Constanti-
« nople, Alexandrie, tout m'est à peu près
« égal, pourvu que je puisse trouver l'emploi
« utile de mon activité; je m'en remets à votre

« sagesse sur la manière, à votre seule équité « sur le traitement et les suites ; je m'offre purement et simplement, et j'ajoute seulement « qu'accoutumé à l'ingratitude des hommes, et « à l'injustice de leurs chefs, je n'en serai que « plus sensible aux bienfaits, plus reconnaissant pour le bienfaiteur [1].. »

Cette démarche n'eut aucun succès ; Mirabeau qui ne pouvait pas être employé comme il l'aurait désiré, et qui ne voulait pas servir le ministère comme le ministère voulait être servi, Mirabeau, disons-nous, hâtait de ses vœux et de ses démarches, le dénoument désormais inévitable où sa profonde sagacité apercevait la régénération de la France, et où il était assuré de trouver pour lui-même la carrière de son patriotisme et l'emploi de son talent. Il était en relations avec plusieurs membres du parlement, les uns ennemis, les autres partisans du ministère ; voici la réponse qu'il fit à l'un de ceux-ci, qui lui avait écrit au sujet de la promesse dès-lors faite, pour obtenir de nouveaux emprunts, d'une convocation des États-généraux, en 1792.

« Je voudrais vous voir, d'abord pour vous voir ; « ensuite parce que votre année 1792 me roule

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 12 octobre 1787.

« par la tête. Il est impossible que cette date
« inspire de la confiance aux bons citoyens.
« Si, par la force des choses, 1789 est de
« rigueur, comme vous le croyez, pourquoi
« ne pas demander 1789, en en donnant cette
« raison? si le gouvernement a sur cela un
« entêtement de faiblesse, pourquoi ne pas
« se renfermer dans le mot *incessamment*? ce
« mot vaut mille fois mieux qu'une date re-
« culée, qui n'a nul prétexte, puisqu'assuré-
« ment il ne faut cinq ans ni pour convoquer,
« ni pour se former, ni pour se préparer,
« et l'état de la nation est trop critique
« pour que l'on puisse permettre à ceux qui
« l'y ont plongée de vivre soixante mois encore
« d'expédiens, et d'emprunter cinq à six cents
« millions pour franchir un intervalle inutile.
« Un lustre est pour ce pays mobile un cycle
« tout entier. Le commun des citoyens trou-
« vera dans cette annonce une vraie dérision.
« Les observateurs profonds y verront la col-
« lusion de l'autorité et des parlemens pour
« continuer de gouverner en l'absence de la
« nation. Eh! où en serez-vous alors, minis-
« tres et magistrats? Croyez-vous qu'un vague
« préambule rétablira le crédit, dans un pays
« où les préambules n'ont presque jamais été
« que le jargon de l'impéritie, ou le joujou de

« la mauvaise foi? dans un moment où tout « contribue au discrédit, où l'argent est à un « taux excessif, la dette publique en l'air, « la méfiance universelle? où la nation sent « mieux à chaque jour, à chaque heure, à chaque « instant ses forces et le besoin qu'on a de son « concours?... une convocation des États géné « raux est tellement ordonnée par la nécessité, « tellement inévitable, qu'avec ou sans premier « ministre, sous Achille ou Thersite, elle aura « indubitablement lieu, et qu'ainsi l'on en « saura médiocrement gré au gouvernement, « à quelque époque qu'elle soit indiquée; mais « si cette époque s'éloigne, ce sera un sujet « de plus de mécontentement, de discrédit, « et de malveillance. »

« Vous qui, dans un âge où l'on échappe « à peine aux premiers bouillons de l'inconsé- « quente jeunesse, pouvez avoir une si belle « part dans la révolution qui constituera la « France, et lui donnera le développement « de sa grandeur, ne vous laissez pas tromper, « ne perdez pas vos nobles enjeux; ne com- « promettez pas, pour votre fait personnel, « une partie où l'intérêt et l'honneur sont « d'accord, car la nation ne la perdra pas. L'im- « pulsion est telle que ceux-là même qui l'au- « raient donnée dans de mauvaises vues, ne

« seraient plus à temps de rebrousser chemin. « Le siècle est trop avancé, et les esprits trop en « fermentation, pour que nous perdions rien « de ce que nous avons acquis. Comme Ma- « gistrat, profitez de l'inconcevable ordre de « choses qui a rendu la France parlementaire : « comme citoyen, concourez de toutes vos « forces au grand œuvre de la constitution, « et ne vous en laissez distraire par aucune « illusion, par aucun subterfuge : comme « homme, demandez-vous de combien de « jours nous sommes sûrs, et défendez-vous « plus encore des lenteurs que de la précipi- « tation; car tout au plus celle-ci pourrait- « elle nous conduire à des fautes, qui n'em- « pêcheront pas que nous ne soyons mûrs « à la révolution, et qu'ainsi elle ne se fasse ; « mais les autres pourraient causer des se- « cousses effroyables. *Vale, spes altera Romæ* (1).

L. C. D. M.

La crise politique approchait de plus en plus ; à la suite de l'exil du parlement à Troyes, l'ar-

(1) Lettre inédite de Mirabeau, du 10 novembre 1787. Le texte qu'on vient de lire est copié sur une minute autographe qui n'a pas de suscription : et nous n'avons pas assez de certitude sur la destination de cette lettre pour placer ici nos conjectures sur le nom du correspondant.

chevêque de Toulouse avait passé promptement de la violence à la faiblesse, avait retiré les deux édits sur la subvention territoriale et le timbre; et le 10 septembre, vingt-cinq jours après l'ordre d'exil, avait rappelé les magistrats avec d'autant plus d'empressement que ceux-ci, de loin, signalaient le despotisme, appelaient hautement la nation à la résistance; et que, d'un autre côté, d'après les promesses de quelques-uns, le ministre croyait toucher au but indiqué dans la lettre qu'on vient de lire; c'est-à-dire se persuadait que tous, pour obtenir leur rappel, accueilleraient la proposition d'un emprunt graduel de 440 millions, réalisable en quatre années, et contracté sous la condition d'une convocation des Etats-généraux.

Consulté par le même magistrat, Mirabeau répondit la lettre suivante :

« J'ai beaucoup réfléchi sur l'état des choses
« et sur votre position personnelle; j'ai porté
« dans cette méditation, outre l'énergie d'une
« âme qui vit dans le beau idéal du bien pu-
« blic, et d'une tête dès long-temps exercée sur
« les objets de ce genre, l'intérêt que m'inspi-
« rent vos talens, vos destinées, et votre con-
« fiance, cet irrésistible appât des bons cœurs.
« J'ai considéré sous toutes les faces l'homme,
« vous et la chose; mon résultat a toujours été

« le même. Je crois donc avoir raison; et tant « que ma nature ne changera pas, je croirai « ainsi. Le voici ce résultat affligeant :

« Il est impossible de soutenir l'archevêque « de Toulouse dans le plan que nous connais- « sons; l'essayer ce serait se déshonorer gratui- « tement.

« Enregistrer un emprunt énorme, dont la né- « cessité légale ne saurait être démontrée, et que « l'on ne peut s'abstenir de critiquer, qu'en « prétextant qu'on n'a pas le temps de l'exami- « ner et de le juger; enregistrer cet emprunt « dans un édit qui entraîne l'enregistrement « tacite de trois autres emprunts, et qui offre « à la nation une aggravation inutile de dettes « d'environ cinq cents millions; enregistrer cet « emprunt avec le seul échange d'une promesse « vague, faite sous une forme captieuse, de « convoquer avant cinq ans les États-généraux, « ce serait, en tout état de cause, une chose « impossible peut-être à un honnête homme; « mais c'est à mon avis une proposition très- « périlleuse, pour tout magistrat qui, non-seu- « lement ne peut pas compter sur l'abri de la « pluralité, mais que toutes les probabilités « humaines conduisent à prévoir la honteuse « minorité que mérite trop bien un ministre, « dont on ne peut expliquer la conduite qu'en

« lui supposant l'intention de se saisir d'un « prétexte pour effectuer la banqueroute, et « déployer l'étendard du despotisme.

« En vain calculera-t-on les voix. D'abord, et « dans les chances ordinaires, il n'est rien moins « que prouvé que le ministre puisse avoir partage; « mais ce serait présumer très-déraisonnable-« ment, que de lui croire possible d'accaparer « la majorité dans un moment où l'opposition « est si à la mode, et la fermentation si univer-« selle; dans des conjonctures où la peur rendra « brave, l'amour-propre incendiaire, et qui en-« traîneront tout à tel point que les achetés « même, s'il en est, seront infidèles sans perfidie.

« Certainement, la guerre a des dangers; « mais elle n'en a pas de comparables, surtout « pour un homme public, à la défection de la « chose publique. Que fera l'archevêque? La « banqueroute? elle n'est pas plus en son pou-« voir que l'argent même. Des proscriptions? « les martyrs sont en tout genre la semence des « martyrs, et le cardinal de Richelieu serait là, « que le siècle n'y est pas. La guerre à la na-« tion? ce procès serait bientôt jugé. Mais non « il ne fera rien de tout cela. Il a donné sa « mesure; il reculera et tombera. Cette chute « aura des inconvéniens privés, car il périra du « monde sous les débris; mais ceux qui se ran-

« geront risqueront assurément moins que ceux
« qui oseraient se présenter pour étayer.

« Si vous parlez, faites passer la modéra-
« tion des résultats par l'énergie des détails;
« mais quelque porté que vous soyez pour
« l'archevêque de Toulouse et pour la paix,
« vous ne pouvez pas, sans vous perdre de ré-
« putation, opiner avec plus d'indulgence que
« dans ce sens : *Abandonnons à la sagesse du roi*
« *un emprunt dont son parlement ne peut juger ni*
« *l'organisation, ni la nécessité, pourvu que par le*
« *paternel et sage rapprochement des États généraux*
« *à l'année* 1789, *le parlement ait la certitude*
« *qu'un emprunt de* 120 *millions est un véritable*
« *provisoire, et le seul qu'on lui demandera, jus-*
« *qu'au moment où la nation assemblée pourra con-*
« *naître ses besoins, décréter ses devoirs, exercer*
« *ses droits, et déployer ses ressources.*

« On ne peut pas dire qu'un tel avis est in-
« cendiaire, puisqu'il accorde le provisoire sous
« des conditions raisonnables et modérées. On
« ne peut pas dire qu'il est lâche, puisqu'il
« stipule pour la nation devant le roi même. Il
« est susceptible de mettre en œuvre du talent
« et de la sagesse. Croyez-moi, ne sortez pas de
« ce terrain, car vous ne feriez de bien à per-
« sonne, et vous feriez un prodigieux mal à vous.
« Le temps n'est plus où un individu quelconque

« pouvait dédommager un particulier de l'estime
« publique; et le jour va luire où le suffrage
« de la nation suffira pour faire d'un homme
« habile un citoyen très-considérable. *Vale et*
« *me ama.* Si vous voulez me voir jour ou nuit
« je serai à vos ordres (1). »

Mais, ce judicieux et hardi langage Mirabeau ne l'adressait pas seulement à un magistrat isolé; quelque concours, en effet, qu'il attendît de la loyauté de celui-là et de plusieurs autres, il avait toutefois trop de sagacité pour fonder une solide confiance sur l'ensemble d'un parlement déjà décrédité, du moins devant les esprits sages, par ses vacillations fréquentes, et par les inconséquences où le jetaient tour à tour l'intérêt de l'orgueil et le besoin de la popularité, l'égoïsme et l'esprit d'opposition systématique; d'un parlement enfin qui ne voulait le bien public qu'à la condition qu'il ne lui en coûterait rien, et qui en réalité n'avait guère de patriotisme que contre le ministère.

Loin donc de compter sur le parlement, et prévoyant que la cause publique n'en obtiendrait qu'un patronage bruyant, mais précaire, stérile et dangereux, Mirabeau s'adressait au gouvernement lui-même pour lui montrer, pour

(1) Lettre inédite de Mirabeau du 18 novembre 1787.

lui conseiller le rôle que lui imposaient la raison et la nécessité, la prudence et la saine politique.

Ainsi, oubliant ses griefs personnels, et ne voyant que les résultats actuels et prochains de la séance du 19 novembre, où l'emprunt dilatoire de 440 millions fut refusé, où le roi fut bravé en face par l'opposition presque unanime, à la tête de laquelle se plaçait le duc d'Orléans, Mirabeau écrivait le lendemain même à M. de Montmorin la lettre que l'on va lire :

« L'emprunt est rejeté.... il ne pouvait pas ne « point l'être. Enregistrer un emprunt dont la « nécessité légale ne saurait être démontrée, et « que l'on ne pouvait s'abstenir de traiter d'ab- « surde qu'en disant qu'on n'avait pas le temps « de l'examiner et de le juger; enregistrer un « emprunt successif et progressif qui offre à la « nation une inutile aggravation de dettes d'en- « viron cinq cents millions; enregistrer un em- « prunt qui insulte à toutes les lois de la dé- « cence et de la sagesse, en mettant à découvert « les fantaisies du trône, sans tenir aucun « compte d'événemens qui peuvent toujours « arriver, et dont il faut toujours avoir la pos- « sibilité en vue, tels que les intempéries « des saisons, les grandes calamités de la na- « ture, ou une guerre de terre et de mer

« malheureusement trop probable, et non « moins terrible que tous ces fléaux; enregis- « trer cet emprunt avec le seul échange d'une « vague promesse....: c'était une chose impossi- « ble, même au parti ministériel.... L'emprunt « est rejeté; il a dû l'être.... Que va-t-on faire? « grand Dieu! que va-t-on faire? Voilà ce que « les bons citoyens se demandent avec effroi; « et comme, pour tout esprit un peu nerveux, « la réponse n'est pas douteuse; comme la sus- « pension des paiemens, et bientôt après les « retranchemens dans la dette publique, sont « inévitables selon le plan du ministre princi- « pal; comme il ne faut pas que vous, M. le « comte, vous l'honnête homme du ministère, « vous que nous croyons tous un bon citoyen, « et l'ami personnel du roi; comme il ne faut « pas que vous abandonniez le trône et trom- « piez l'attente de la nation dans cette crise af- « freuse, j'ai cru devoir à votre bonne réputa- « tion, aux bontés que vous m'avez témoignées, « à l'attachement qu'elles m'ont inspiré, enfin « à moi-même, qui ne resterai pas muet au « milieu de la désolation de ma patrie, de « vous adresser de courtes réflexions sur l'hor- « rible proposition qu'on va porter au Couseil, « pour tâcher de se couvrir de l'égide de la « complicité.

« *Suspendons les payemens; puisqu'on nous refuse des provisoires... Coupons dans la dette; puisque nous ne pouvons égaliser la recette à la dépense*.... Ainsi « un prince, remarquable par sa bonté, abjurerait « les engagemens les plus saints; oublierait tout à « coup que la simple parole d'un roi doit mieux « valoir que le serment d'un autre homme!..... « Plus d'un courtisan soutiendra, sans doute, « que cette opération doit faire le bonheur du « souverain et celui du peuple; ils oseront « parler à sa majesté de bien public et de justice, « en lui proposant de réaliser l'infâme vœu de « Caligula (1). Car n'est-ce pas tuer deux cent « mille citoyens d'un seul coup, que de les ré- « duire par le même arrêt à l'exécrable alterna- « tive de mourir de faim, ou de vivre de crimes? « Ainsi donc il dépendrait d'un gouverne- « ment d'enchérir sur la peste, sur la guerre, « sur les tremblemens de terre!.... Non, cela ré- « pugne à la nature humaine, à la destination et à « l'essence de la société. Laisser ses sujets mou- « rir de faim, ou les y forcer, ce qui est bien plus

(1) Nous avons déjà cité ci-dessus (p. 19), ce que Mirabeau disait, en 1774, de ce vœu d'un monstre en délire; il y revint encore dans un écrit subséquent à la lettre qui nous occupe en ce moment. « Lorsque Caligula désirait que le peuple romain n'eût qu'une tête « pour avoir le plaisir de la couper, il manifestait à la fois et le « but et l'impuissance du despotisme. » (*Réponse aux alarmes des bons citoyens*, page 42.)

« atroce, c'est avouer qu'on n'est pas capable de « les gouverner, c'est renoncer aux droits qu'on « exerçait sur eux. Que deviendraient alors « tant de malheureux aiguillonnés par le besoin « irrésistible de leur conservation, et tant de ren- « tiers, de gagistes, de créanciers inhumaine- « ment dépouillés du fruit de leurs épargnes, « imprudemment laissés sans pain par le brus- « que renversement de la fortune de leurs « débiteurs, et par conséquent libres de tout « frein, de toute retenue morale? Quelle terreur « n'inspirerait pas ce peuple d'infortunés aux- « quels tous ceux qui n'ont rien à perdre cour- « raient se joindre! pourraient-ils ne pas être « les ennemis incendiaires de l'État et surtout « du roi? Le fanatisme de la propriété ou celui « de la misère sont-ils moins ardens, moins « inextinguibles que celui de la religion? »

« Ce qu'au moins personne n'osera nier, c'est « que, dans un grand royaume tel que la France, le « fantôme effrayant de la banqueroute ne doit « jamais apparaître que précédé de l'inexorable « nécessité. Il faudrait prouver que nous man- « quons de ressources pour le présent et l'a- « venir; qu'il n'y a aucun moyen de relever le « crédit, ou qu'il serait dangereux d'en essayer « la tentative..... : toutes choses si éloignées de la « vérité, qu'il serait ridicule d'en faire un objet

« de discussion. Les Anglais soutiennent une « dette nationale de beaucoup plus forte que la « nôtre, répartie sur une population deux fois « et demie moins nombreuse, et ils en étei- « gnent annuellement une portion. Par quelle « pusillanimité, ou plutôt par quelle lâcheté « déshonorante tomberions-nous dans le déses- « poir, nous que la nature a bien autrement « favorisés? nous qui pourrions trouver d'im- « menses ressources dans l'extirpation d'une « foule d'abus étrangers à nos rivaux; nous sur « qui, sans doute, ils n'ont qu'un avantage, c'est « d'être une nation constituée! Eh! ne sommes- « nous pas près de l'être? Pourquoi nous plain- « drions-nous du discrédit actuel, quand les « bourses ne sont fermées qu'à regret, et n'at- « tendent, pour s'ouvrir, qu'un mot du souverain « qui appelle la nation à constater, à consentir, « à liquider la dette publique? »

« Le forfait qui se prépare, et qui achèverait « de nous perdre de considération en Europe, « où l'on ne regarderait plus un pays sans ar- « mée, sans finances, sans honneur, que comme « la proie du premier occupant; le forfait qui se « prépare n'est pas seulement absurde, il est « heureusement inexécutable. Il est clair que « les rentiers s'assembleraient comme en 1648; « et cette nouvelle association serait bien plus

« imposante que l'ancienne, parce qu'ils seraient « infiniment plus nombreux, et qu'aujourd'hui « les hommes sont plus instruits de leurs droits « qu'ils ne l'étaient alors de leurs devoirs. Il « est évident que les parlemens qui ont à se « reprocher l'enregistrement de tant d'impôts, « de tant d'emprunts, voudraient expier leurs « fautes passées, et augmenter leur popularité, « en autorisant les créanciers de l'État à saisir « les fonds hypothéqués à leurs contrats; il est « évident que les receveurs des deniers royaux « n'oseraient s'y refuser, pressés d'une extré- « mité du royaume à l'autre par la double au- « torité de l'opinion publique et de la magis- « trature.... Ce qui résulterait infailliblement « d'une entreprise si barbare et si hasardeuse, « ce serait le remords de l'avoir commencée, et « la honte d'y renoncer forcément. »

« Que faut-il donc faire?

« Annoncer en termes précis et solennels pour « 1789, les États-généraux, dont on ne peut « plus se passer. En vain reculerait-on cette « époque : le poids de la dette n'en serait pas « diminué, parce que l'honneur national em- « pêcherait à coup sûr les Etats-généraux d'a- « dopter les diminutions qui peuvent être pro- « jetées; je dis les *diminutions*, car projeter da- « vantage ce serait avoir l'abominable dessein

« de provoquer la plus violente de toutes les sé-
« ditions. Par un ajournement que la force des
« choses ferait bientôt rétracter indépendam-
« ment de toute réclamation, par un retard
« qui d'ailleurs laisserait tout en stagnation
« ou dans l'anarchie, par une date reculée,
« dis-je, on ne ferait que perdre le fruit d'une
« proclamation si auguste. Ce sera incontesta-
« blement la plus belle année de la vie du roi,
« que celle où il assemblera sa nation. Per-
« sonne n'ignore qu'il a été trompé, et qu'il
« n'a pu s'empêcher de l'être, tout le monde y
« rendra hommage à ses intentions; il n'y trou-
« vera que des consolations et des éloges,
« comme Louis XII et Henri IV; et la France
« régénérée au dedans, rehaussée au dehors,
« couvrira son monarque des rayons de sa pro-
« pre gloire. Oui, à ce seul mot, *les États-gé-*
« *néraux en* 1789, on verra renaître le crédit,
« et remplir les emprunts que nécessite l'état
« actuel des affaires. A la vérité, le parlement
« n'a pas le droit d'enregistrer un emprunt
« sans le consentement des États-généraux,
« parce que le capital et les intérêts ne peuvent
« se payer qu'avec un impôt, et que la nation
« assemblée a seul le droit de le voter..... pour-
« quoi nous le dissimulerions-nous, quand
« personne n'en doute plus? Mais, seconde du

« suffrage public qui lui permettra, en ce cas,
« d'outrepasser ses droits, le parlement se prê-
« tera à tous les moyens que sa majesté jugera
« à propos d'employer, jusqu'à la convocation
« des États; et si, par impossible, il s'y refu-
« sait, l'indignation des bons citoyens suffirait
« pour en faire justice.

« Voilà donc les deux partis entre lesquels
« le conseil aura bientôt à choisir pour le roi :
« ou un coup d'état criminel et infiniment pé-
« rilleux, ou un acte de bienfaisance indispen-
« sablement nécessaire...... Et l'on hésiterait
« dans cette alternative! et l'on pourrait entre
« ces deux avis instituer un parallèle!

« Je jure, monsieur le comte, devant ma
« conscience et à la face du ciel, que voilà ce
« que l'on peut dire de plus calme, de plus
« modéré, de plus éteint sur l'état des choses
« où l'inconcevable impéritie du ministre prin-
« cipal nous a conduits; voilà ce qu'on peut
« pronostiquer au roi de moins sinistre. Dés-
« honorés au dehors, furieux au dedans, en
« dérision aux autres, en horreur à nous-mê-
« mes, dangereux seulement à nos chefs, tels
« nous allons être, si le roi montre seulement
« l'intention de manquer à ses engagemens......
« Que si ce tableau pouvait laisser sans effroi
« les fortes têtes qui nous ont conduits à ce

« terme fatal, je demande si l'on a bien calculé
« les convulsions de la faim, le génie du déses-
« poir ? Je demande qui osera répondre des
« suites pour la sûreté personnelle de tout ce
« qui entoure le trône, et du roi même ?.... Ah !
« monsieur le comte, dites cela, et nos intré-
« pides Erostrates frapperont bientôt la terre de
« leur front pâle et livide ! Et vous, non-seule-
« ment votre dette sera acquittée, mais votre
« considération sera centuplée, et vos forces
« avec elle. Vous le savez, le temps n'est plus
« où la faveur d'un roi suffisait à faire le renom
« d'un ministre, sa disgrâce, à l'anéantir : c'est
« ailleurs et plus haut que sont aujourd'hui les
« sources de la vraie gloire ; c'est la nation dé-
« sormais, c'est la nation seule qui fera les
« fortunes politiques..... Lisez et relisez, je
« vous en conjure au nom de la patrie, ces li-
« gnes tracées à la hâte, que je vous envoie
« sous le sceau de la confidence la plus secrète.
« Prenez un parti dans votre conscience, plus
« encore que dans votre sagesse. Il est des mo-
« mens où le courage est prudence, où les mé-
« nagemens sont un crime, où le silence est
« déshonneur. Parlez donc, dites tout ; et si
« vous n'êtes pas compris, retirez-vous, afin
« de ne pas survivre en place à l'honneur du
« gouvernement, et que l'on n'ait pas à vous

« reprocher d'avoir assisté à la délibération qui « décrétait la honte de la France. Eh! combien « de bénédictions, et tôt ou tard de prospéri- « tés, couvriront un jour, même douteux, « d'humeur ou de disgrâce, et qu'il sera beau « de succéder au parricide de son pays, pour « punir et réparer son crime [1]! »

Rien assurément ne manque à cette noble défense de la cause nationale, et il nous semble que l'énergique patriotisme de Mirabeau s'y montre sous le plus beau jour.

Mais nous avons aussi employé le mot de *prophétie*; et nous demandons s'il était possible de deviner avec plus de précision les actes désespérés d'un ministre immoral autant qu'incapable, qui, le 16 août suivant, suspendit les paiemens du trésor royal; mesure, dont l'effet instantané fut de précipiter l'archevêque de Toulouse?

Cependant, quelque démonstratives que fussent les représentations de Mirabeau, elles ne suffisaient pas pour persuader M. de Montmorin, ministre loyal, mais timide et faible. Le gouvernement croyait pouvoir encore se passer des états-généraux; il ne voyait que dans les seuls parlemens un obstacle qui était déjà entier,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 20 novembre 1787.

vivace, irrésistible dans les fautes commises, dans les événemens accomplis, dans l'entraînement de l'opinion publique et du sentiment national. Le ministre désira donc que son clairvoyant et hardi conseiller embrassât la cause du ministère, et écrivît contre le parlement. La demande était instante, et le refus très-formel de Mirabeau est, comme nous l'avons dit, si honorable pour sa mémoire, établit si bien son caractère politique trop souvent travesti, que nous nous estimons très-heureux de pouvoir livrer à la publicité ce document authentique que personne, jusqu'à présent, n'a connu ni même soupçonné ; il mettra nos lecteurs en état d'apprécier autant et plus encore que tout à l'heure la sagacité, le courage et la sagesse que Mirabeau déploya dans ces graves circonstances. Sa sagacité, car il trouva dans la force et la justesse de son esprit la prescience certaine, et pour ainsi dire la connaissance anticipée des violences impolitiques (1) dont on allait user pour punir les résistances qu'on ne savait pas désarmer, vaincre ou éluder ; son courage, car il en fallait pour dire en face à un gouvernement : vous méditez un acte ou de folie, ou de déloyauté ; sa sa-

(1) La lettre que nous allons copier ici est antérieure de quinze jours à la terrible scène de l'arrestation, en plein parlement, de MM. d'Esprémenil et Goislard de Monsabert.

gesse car, s'il avait été cru, il aurait amené le roi à s'approprier les avantages de l'initiative et de l'à-propos, l'honneur et la popularité d'une résolution désormais inévitable, dont l'hésitation du gouvernement et le retard d'une année devaient faire méconnaître l'intention, diminuer le mérite, et accroître les dangers.

Voici donc la réponse que Mirabeau fit à M. de Montmorin.

« Je reçois avec reconnaissance l'envoi que « vous voulez bien me faire des remontrances « du parlement, et de la réponse de sa majesté : « c'est une occasion naturelle et impérieuse de « m'expliquer avec vous sur l'ouvrage que vous « avez désiré de moi. »

« Et d'abord, pour exposer la première diffi- « culté qui se présente, un tel écrit, croyez-moi, « monsieur le comte, j'y ai beaucoup pensé, un « tel écrit n'est pas de nature à pouvoir être ni « rédigé, ni publié avec précipitation. Les prin- « cipes à poser sont tellement délicats, on y est « si peu préparé, qu'ils ne peuvent avoir de « base solide que les faits. Or, la recherche des « faits exige du temps ; leur rapprochement en « nécessite, et le temps manque absolument « dans le terme que vous m'avez indiqué. Certes, « un écrit médiocre, et surtout un écrit médio- « cre de moi, ne servirait pas vos vues ; la chose

« publique n'y gagnerait rien, et j'y perdrais « beaucoup.

« En effet, et comptant pour rien les dan- « gers personnels que je courrais, en m'atti- « rant la haine implacable des corps qui ne « sont pas terrassés, qui dévoreront un grand « nombre d'ennemis avant de l'être, ou plutôt, « et pour trancher le mot, qui ne le seront « jamais aussi long-temps qu'on les attaquera « sans avoir la nation pour auxiliaire, est-ce « bien le moment de faire dénoncer à la France « *une aristocratie de magistrats*, que celui où le « roi n'a pas dédaigné de la dénoncer lui- « même? Aujourd'hui, peut-on utilement servir « le gouvernement en portant sa livrée? Est- « ce le moment de guerroyer pour l'autorité, « que celui où l'on n'a pas craint de mettre « dans la bouche du roi un discours dont la « France va retentir, et duquel il résulte, en « bonne logique, *que la volonté seule du monar- « que fait la loi?* Peut-on croire que ceux qui « posent de tels principes, veuillent de bonne « foi et préparent les États-généraux? J'ai eu « l'honneur de vous le dire, M. le comte, et « je l'ai répété à M. le garde-des-sceaux; *je « ne ferai jamais la guerre aux parlemens qu'en « présence de la nation*. Là, et seulement là, « ils doivent, ils peuvent être rendus et ré-

« duits à leur caractère de simples ministres de « la justice. Mais si, à la place des droits qu'ils « nous ont usurpés, nous ne voyons pas naître « une constitution sanctionnée par notre con- « sentement, qui, d'entre les honnêtes gens, « voudrait effacer les derniers vestiges de nos « libertés mourantes? *Si la volonté d'un seul* « doit faire désormais *la loi dans la monarchie*, « qu'avons-nous besoin de nous mêler des « disputes qui s'élèvent entre le monarque « et les mandataires de sa volonté? Qu'avons- « nous à perdre à cette guerre? ou plutôt com- « ment n'encouragerions-nous pas la résistance « des seuls corps qui aient conservé les moyens « de composer avec cette terrible volonté?

« Ah! M. le comte, j'ai déjà eu l'honneur « de vous le dire, il serait bien maladroit le « gouvernement qui rendrait la France parle- « mentaire! elle serait bien inexplicable la « conduite qui tendrait à accélérer cette pente « dangereuse! Eh quoi! ne peut-on donc pas « se passer du parlement, par le fait, d'ici « aux États-généraux? Pourquoi se hâter de « s'en passer par le droit, si l'on veut réelle- « ment assembler la nation? Combien cette « précipitation ne paraîtra-elle pas suspecte? « Si l'on ôte à la nation le fantôme qu'elle a « long-temps regardé comme le gardien de

« ses droits, sans l'appeler à en surveiller
« elle-même la conservation et l'exercice, elle
« ne croira pas que l'on détruit pour cons-
« truire; que l'on réprime l'ambition des
« corps pour constituer le royaume; elle croira
« que l'on marche au despotisme absolu, au
« simple et pur arbitraire. Il est bien téméraire
« celui qui pourrait répondre que, dans de
« telles circonstances exagérées par la mé-
« fiance publique, envenimées par les malveil-
« lans, il n'y aura point d'insurrection; et s'il
« en arrive une, il n'est pas donné à la sagesse
« humaine d'en calculer les suites.....

« Que si l'on substitue, au contraire, un
« système vraiment national au langage su-
« ranné de l'autorité arbitraire, tout s'aplanit
« de soi-même. Eh! ne voyez-vous pas, M. le
« comte, qu'au premier mot solennel qui in-
« diquera l'époque précise de la convocation
« des États-généraux, tout sera calme; que
« les bons citoyens, les hommes paisibles,
« les Français qu'on n'est pas encore parvenu
« à dégoûter de la monarchie, parce qu'ils
« sentent bien que la France est géographi-
« quement monarchique, seront remplis d'es-
« poir et de docilité à cet instant même; qu'il
« ne restera pas le moindre moyen aux hommes
« turbulens, aux corps inquiets d'exciter le

« plus léger orage, jusqu'à l'assemblée nationale ; que si le gouvernement a besoin de secours momentané, d'un crédit temporaire, c'est encore là le meilleur moyen de se les procurer, parce que les États-généraux sont aussi nécessaires comme la seule ressource des finances, que comme moyen unique de constituer le royaume, *et vice versâ*? qu'en un mot il n'y a de difficultés dans tout ceci que celles que l'on se suscite à soi-même, ou qui résultent de cette terrible maladie des ministres, de ne pouvoir jamais se résoudre à donner aujourd'hui ce qui leur sera infailliblement arraché demain?....

« Non, M. le comte, le moment de faire la guerre de plume aux parlemens n'est pas venu. On se méfie trop et à trop bon droit du gouvernement : qu'il recouvre la confiance de la nation (et certes, il ne le peut plus qu'en l'appelant à connaître ses affaires, et à décréter les secours que leur situation exige); qu'il recouvre la confiance de la nation : soudain les parlemens seront, par la force des choses, réduits à leur véritable stature; leurs coupables intrigues seront avortées; leurs folles provocations recevront leur digne salaire.... toute leur force est dans la détresse du gouvernement et le mécontentement des peuples.

« Voilà, M. le comte, le précis très-succinct « des réflexions que m'a dictées ma très-sincère « envie de vous servir, combinée avec les évé- « nemens et le respect que je dois à moi-même. « Ne compromettez pas un serviteur zélé qui « comptera pour rien ses dangers le jour où il « faudra se dévouer à la patrie; mais qui, au « prix de toutes les couronnes, ne voudrait pas « se prostituer dans une cause équivoque où le « but est incertain, le principe douteux, la « marche effrayante et ténébreuse. Eh! ne per- « drais-je pas tout ce peu de talent dont vous vous « exagérez l'influence, si je renonçais à cette « indépendance inflexible qui seule m'a valu « des succès, et qui seule peut me rendre utile à « mon pays, à mon roi. Le jour où, sous l'ins- « piration de ma conscience et fort de ma « conviction, citoyen pur, sujet fidèle, écrivain » vierge, je me jetterai dans la mêlée, je pourrai « dire : *Ecoutez un homme qui n'a jamais varié* « *dans ses principes, ni déserté la cause publi-* « *que* (1)! »

A Dieu ne plaise que nous déparions par un commentaire cette magnifique profession de foi! Il nous suffit de la présenter comme le programme de toute la vie politique de Mirabeau.

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 18 avril 1788. Nous joignons ici le *fac-simile* de la minute.

X ~~et~~ ~~je~~ ~~serai~~ ~~toujours~~ ~~avec~~
~~une~~ ~~extrême~~ ~~loyauté~~

Monsieur

~~J'ai reçu le~~
parlement et de | me faire des remontrances du
avoir ver l'ouvr | impérieuse de m'expliquer avec
difficulté qui se | d'oser exposer la première
de nature a | porte; j'y ai beaucoup pensé; un tel esprit n'est pas
ation.

~~je ferai l'ouvr~~
~~les esprits s'~~ on ver ... a roser sont tellement ...

la
la

Un sentiment de pieuse pudeur nous défend même de la faire ressortir comme nous le pourrions; car telle est la triste nature de nos innombrables documens domestiques, qu'il nous serait facile de prouver que dans le temps même où Mirabeau rejetait la lucrative mission qui lui était offerte, il était en proie aux angoisses d'une pénurie plus douloureuse et plus poignante pour lui que pour tout autre; d'une véritable et profonde misère, dont les horreurs avaient été aggravées par une longue maladie de madame de Nehra, à qui il donna des soins qui le rendirent très-malade à son tour, et qui faillirent lui coûter la vie [1].

[1] Il y a de touchans détails à ce sujet dans les *Lettres à Mauvillon*, pages 521 et 530.

APPENDICE.

APPENDICE DU TOME IV.

La surabondance des documens proprement constitutifs de notre ouvrage, et les bornes qui nous sont prescrites, nous empêchent d'insérer ici les citations ou extraits que nous avions annoncés aux pages 7, 40, 41, 160, 165, 217, 309, 337 de ce volume, en parlant de l'*Essai sur le Despotisme*, du *Mémoire sur les Salines*, d'un travail sur l'*Histoire de la Franche-Comté*, des *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, des *Abus de l'agiotage*, de la

Lettre sur Lavater et *Cagliostro*, de la *Correspondançe de Berlin*. — Nous comprendrons peut-être plus tard, dans un volume de *Mélanges*, ceux de ces morceaux qui sont tout-à-fait inédits.

Nous sommes donc forcé de restreindre le présent appendice beaucoup plus que nous l'avions projeté. Nous nous bornons à insérer les sept extraits ou pièces qui suivent :

N° Ier.

SUR LES LOTERIES.

(Voir la page 365.)

« Toute âme honnête serait brisée de douleur, et in-
« dignée, si l'on savait la quantité de malheureuses vic-
« times de ces loteries qui pourrissent actuellement
« dans les *Galbanum* de Bicêtre.

« Dans un moment de loisir (car j'ai beaucoup, et
« beaucoup trop de loisir) j'ai calculé *le quine*. Les sept
« premiers volumes de l'*Encyclopédie* ne contiennent
« en *lettres* que la chance contre laquelle vous jouez;
« c'est-à-dire qu'il y a, dans ces sept volumes, environ
« quarante-deux millions de lettres. Ainsi, en suppo-
« sant ces lettres numérotées, c'est comme si vous di-
« siez à quelqu'un : *Le quine est une de ces lettres; cher-*
« *chez et prenez la bonne dans les sept volumes.* Ou bien
« *le royaume a vingt millions d'âmes, supposez-en le*
« *double, et beaucoup plus, et que tous jouassent, il n'y*
« *aurait de quine que pour un seul.* Il est bien plus pro-
« bable que le tonnerre me tuera, qu'il ne l'est que je
« gagnerai *le quine;* car ordinairement la foudre écrase
« quelqu'un dans l'année.... Cependant qui est-ce qui
« fait entrer dans ses calculs que la foudre peut le
« tuer ?

« Voulez-vous une comparaison plus sensible ?

« Prenez une bande de papier, sur laquelle vous écri-
« rez les chances contre lesquelles vous jouez. Une
« chance est composée de cinq numéros. — Un pouce

« de longueur. Il y a quarante-trois millions de chances « au *quine*. Or, quarante-trois millions de pouces font « trois cents lieues, distance de Paris à Rome. Actuel- « lement, dites à une personne qui ne soit pas en dé- « mence : *Promenez-vous sur le chemin de Rome ; vous « verrez une bande de papier sur laquelle vos chances sont « inscrites dans l'intervalle d'un pouce : voilà contre quoi « vous jouez ; prenez le bon pouce, c'est-à-dire la bonne « chance*. . . . .

« Mais comprenez vous cette filouterie, cette royale « filouterie d'un côté, et cette illusion de l'autre (1) ? »

N° II.

SUR CALONNE ET SUR LES NOTABLES.

(Voir la page 386.)

Je devrais me taire, car le temps arrive où chacun va se mêler de mon métier, mais chacun selon sa passion, et nul avec le motif qui fut toujours mon fourrier. Or, au milieu du conflit des passions, la raison et l'impartialité arrivent comme le voisin qui veut séparer Sganarelle et sa femme, et qui reçoit taloche des deux parties....

Si vous saviez combien cela est bête de près, vous seriez bien rebuté de lui chercher un sens de loin. Le comte de Melzi me disait l'autre jour, votre nation me semble comme de l'eau ; il y a sans doute quelque chose

(1) Partie inédite du manuscrit de Mirabeau, d'où Soulavie a tiré les *Memoires du ministère du duc d'Aiguillon*.

au fond, mais tout ce qu'on fait est comme écrire sur de l'eau. A quoi bon vous analyser et le discours et les mémoires et la manœuvre de cet homme qui assemble une troupe de guillots qu'il appelle nation, pour leur donner la vache par les cornes, et leur dire, « Messieurs, nous « tirons tout, et le par de là, nous mangeons tout, et le « par de là, et nous allons tâcher de trouver le moyen de « ce par de là, sur les riches dont l'argent n'a rien de « commun avec les pauvres; et nous vous avertissons que « ces riches c'est vous; dites-nous maintenant votre avis « sur la manière. » Tandis qu'il aurait pu dire : « Le roi « après avoir mis ordre à la paix et à la puissance exté- « rieure de l'état, jette les yeux sur son peuple surchargé « par le fond et par la forme; quant à la forme qui seule « peut relever le fond, il est résolu, dès à présent, de sou- « lager de tel, tel, etc., etc., impôts qui accablent et sur- « chargent, etc. Voilà sa volonté, et le décret en est déjà « porté. Son ministre chargé en même temps de faire face « aux engagemens anciens et nouveaux, et à la foi publi- « que qui est dans le cœur de Sa Majesté et dans le véri- « table intérêt de l'état dont tous les membres sont indis- « solublement liés les uns aux autres, ne s'est, ni lui ni « tout autre, senti assez fort pour répondre des consé- « quences d'une crise salutaire, mais dont la réunion des « volontés et des lumières peut seule soutenir l'ébranle- « ment. En conséquence, il a fait agréer au roi le plan « de commettre à des assemblées nationales le soin et « l'exécution de ses volontés paternelles; c'est sur la « manière de les composer, de les mettre en vigueur et « en action que le roi veut bien vous consulter, instruit

« par l'exemple de tous les temps, que toutes les fois « que le souverain veut le bien de son peuple, les nota« bles sont les premiers à le seconder. »

Ornez cela de sentiment et de vérité noble, ne prononcez que les soulagemens et radiations; tout eût été écho d'enthousiasme; présentez le plan des *administrations* et tout de suite on aurait déféré; l'assemblée se serait séparée avec acclamation, et le lendemain on aurait inauguré les assemblées provinciales qui une fois établies auraient bien su ranger les privilégiés sous l'étendard national, à l'instigation sourde, et sous le prononcé de tribunal du gouvernement : tout était simple et réussissait. Mais ce n'est pas le simple que les fripons veulent, et les sots sont immanquablement un jour ou l'autre des fripons. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, de Paris, 10 mai 1787.)

N° III.

SUR LE MÊME SUJET.

Calonne fut un danseur qu'on chargea pour un temps du rôle de roi de théâtre. Quand il fut à bout d'haleine, quelqu'un auprès de lui, lui suggéra le bon système qu'il saisit avec la sagesse que nature a placée dans son occiput. Dupont me mandait que je serais édifié de voir sur tous les bureaux du ministre, à Paris et à Versailles mes ouvrages épars et cornés de sa main en trente endroits à chaque volume; je lui répondis que cela pourrait causer à un autre quelque chatouillement académique, mais que quant à moi j'aurais voulu qu'un ministre

eût fait d'avance ses études. Quand je vis cette rénovation inattendue d'assemblée de notables, tout en les vouant à Saint-Nicolas, je dis à icelui que je leur recommandais surtout de ne point parler de *remplacement*, de se contenter d'inaugurer les *assemblées provinciales*, d'annoncer les soulagemens comme une volonté fixe du souverain, qui le forçait à appeler la nation à partager le poids du courant; comme n'ayant jamais manqué de zèle et de concours. La radiation des priviléges fonciers et l'égalité des répartitions devaient naître de ces assemblées même, où il était plus que facile d'élever des réclamations, contre des votes inégaux ou autres intérêts qu'on décidait du haut de son tribunal, conformément à l'ordre naturel. Ce fut ainsi que Charles-Quint mit tout à l'égal en Flandre, et nous avons l'Artois, le Hainaut, et la Flandre flamingante, où le clergé et la noblesse n'ont aucuns priviléges de territoire. Présenté de la sorte, son plan l'eût couvert de gloire et appuyé du vœu public. Il en avait besoin pour achever cette grande besogne, car le tout n'est pas d'imprimer, enregistrer et catégoriser une méthode, le fait est de faire danser ces assemblées (1), et il y aura prou de besogne encore. Icelles une fois formées, on aurait tout fait, tout compensé, tout imposé de concert, car elles n'ont aucun droit négatif, mais seulement représentatif à l'état des choses. Au lieu de cela, en niais qui n'a connu que le *placebo* de cour ou de bureau d'intendance, il leur a jeté au nez

(1) Les *Assemblées provinciales*, si constamment demandées par les économistes, et par le marquis de Mirabeau à leur tête.

un *déficit* qu'il ne savait pas, comme s'il avait besoin d'amasser des pierres pour le lapider; il n'a pas imaginé qu'on pût demander *à qui la faute?* il a demandé des impôts nouveaux et inouis, et sans bornes; il a proposé des suppressions dont lui-même ignorait la méthode, il a tâtonné, varié, balbutié sur tous les points. Tout était préparé, annoncé pour un changement subit, tous les corps avaient ordre d'avance de s'assembler au 15 avril, tandis que dans le fait rien n'était encore conclu ni délibéré en juin; enfin les petites maisons ouvertes, ou le bel esprit et les beaux arts en place, c'est tout un: *infatuabo conciliare achitofé.* (*Lettre du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, de Paris, 8 juillet 1787.)

N° IV.

SUR LE MÊME SUJET.

....Votre vieux ami a dit à un très petit nombre de confidens: « 1° Vous ne savez pas bien ce que vous devez « vouloir. 2° Quand vous et tous les autres députés le « sauriez, vous seriez des enfans de vous croire capables « de le faire entendre à vos provinces. 3° Il est dans la « nature des choses que nous ne saurions changer qu'une « constitution soit précédée d'une révolution, et que celle-« ci soit amenée par de vrais et forts malheurs domesti-« ques; vous y allez, mais vous n'y êtes pas, et en sup-« posant à plaisir la plus belle union des deux parts dans « votre assemblée, encore n'accoucheriez-vous que d'une « souris. —*Mais que faudrait-il donc en ce cas?* — Imiter « la plus noble et ancienne des législations; grand bruit et

« solennité, le vent, le bruit, le tonnerre, l'attente et le « feu, et, au bout, dix lignes seulement écrites sur une « pierre, mais correspondantes au sentiment commun que « chacun retrouve dans sa poitrine ; mais souvenez-vous « surtout que quant aux principes économiques, ils rè- « gneront quand vous aurez mon âge, et pas plus tôt. »

J'entrais ensuite dans quelques détails sur mes dix lignes; mais vous n'en avez faire, et je n'ai déjà que trop bavardé. Quant à ce que vous dites de l'argent que personne n'apportera, cela est vrai selon les conditions; mais s'il venait un homme d'état qui voulût faire oublier le scandale de ces charlatans successifs qui ont livré le bilan public à la dispute des hommes, qui pût prendre autorité réelle là haut, il l'aurait bientôt sur le peuple, ferait face à tout, acheverait de mettre chaque province en pays d'état, et ne ferait banqueroute à personne, soyez-en certain. Pour le coup je m'en suis donné, mon bon ami; mais je voudrais vous tout dire parce que vous me faites tout sentir, tout, dis-je, mais surtout la constante estime et la tendre amitié que je vous dois. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 15 décembre 1788.)

N° V.

SUR L'AMITIÉ.

(Voir la page 434.)

« Ah! mon cher major, c'est un jeu de mots que cette « expression : *Amitié.* On a beaucoup écrit en faveur « de la vieillesse; la jeunesse et l'amour se recom- « mandent seuls. Les poètes antiques et modernes, et

« en général tous les grands écrivains, ont dit de l'a-« mitié des choses admirables. C'est un sentiment que « l'homme peint avec complaisance, parce qu'en la « peignant et en se montrant capable d'amitié, un « homme se rend infiniment estimable à ses propres « yeux, et respectable à ceux des autres. C'est peut-« être là un des plus heureux détours de l'amour-propre « que de s'aimer dans autrui, sans pouvoir être accusé « du plus léger intérêt. Mais il ne faut pas croire que l'a-« mitié eût obtenu tant de vénération, et que l'amour-« propre eût tiré un si grand parti de ce sentiment, si « c'était la nature qui en eût fait les frais, comme de « l'amour ou de la tendresse maternelle. Et, en effet, quel « amant voudrait qu'on lui sût gré d'adorer sa maî-« tresse? Quelle mère a jamais tiré vanité de sa ten-« dresse pour ses enfans? C'est donc parce que l'amitié « est d'institution humaine, parce qu'elle est une vertu « sociale que l'homme s'en est fait honneur. Il a caressé « son ouvrage, et en opposant l'amitié à l'amour, il a « voulu lutter avec la nature. Il a cru que l'amitié se-« rait pour l'hiver de l'âge ce qu'est l'amour pour la « jeunesse. Mais comme on ne fait rien sans la nature, « il est arrivé que les hommes ne se sont jamais bien « entendus sur ce qu'ils appellent *amitié*, que très-peu « d'entre eux en ont donné des modèles, et qu'enfin il « n'est pas de sentiment qui ait fait plus d'hypocrites « que celui-là, et j'ose dire des hypocrites plus dis-« tingués.

« Mais ce n'est pas à l'estime accompagnée de quel-« que bienveillance que je donnerai ce beau nom d'a-

« mitié; et tous les autres sentimens que l'on prend « pour elle sont un tableau mouvant d'erreurs et d'illu- « sions trop aisées à démêler. Il n'y a d'amitié possible « qu'entre des hommes posés de manière à être indé- « pendans l'un de l'autre, soit par le mérite, soit par « la fortune; entre qui toutes les communications sont « libres et sûres, les principes égaux, les sentimens et « les opinions à peu près pareils, et qui, en un mot, font « entre eux un vrai mariage d'âmes. Ces hommes-là ne « se trouveront jamais ni dans les grandes villes, ni « dans les hautes classes. Ils ne se trouveront qu'au « sein de l'étude et de la philosophie. Nous sommes « bien près d'être ces hommes-là, et nous le serons « bien plus par la suite.» (*Lettres à Mauvillon*, pages 274 à 277.)

N° VI.

SUR LE TRAITÉ FAIT PAR MIRABEAU POUR L'IMPRESSION DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

(Voir la page 435.)

En transcrivant ci-dessus, page 435, une lettre dans laquelle Mirabeau parle d'un traité qu'il vient de faire avec le libraire Fauche, pour l'impression de la *Monarchie prussienne*, nous nous sommes engagé à réfuter une calomnie imprimée à ce sujet. On va voir qu'il nous est facile de remplir cet engagement.

A la suite de l'article Mauvillon, dans la *Biographie ancienne et moderne* (Paris, L. G. Michaud, tome 27, 1820), le rédacteur a écrit, page 580, première colonne, une note fondée sur une prétendue lettre de

Fauche-Borel, note qui accuse Mirabeau d'avoir tenté une véritable escroquerie aux dépens du libraire *Fauche* de Hambourg. Heureusement la lettre citée porte en elle-même son démenti, puisqu'elle avoue que *Fauche* de Hambourg n'avait point payé le prix du manuscrit que Mirabeau, si l'on en croit l'inventeur de l'anecdote, avait essayé de vendre à d'autres libraires.

Le fait est qu'il n'y a qu'erreur et mensonge dans la note dont il s'agit.

Nous devrions peut-être nous contenter de répondre qu'elle a été imprimée en 1820; que, neuf ans après, Fauche-Morel a publié ses *Mémoires*, en quatre volumes (Paris, Moutardier, 1829), que, dans ces mémoires (tome 1er, pages 25, 46 à 52, 62, 68, etc.), l'auteur parle plusieurs fois de Mirabeau; qu'il fait même mention, à la date de 1790 (page 68), d'une ancienne dette qu'au nom de la maison Fauche il avait à réclamer de Mirabeau, qui la solda sur-le-champ; que, du reste, sans dire un seul mot de l'ignoble anecdote, l'auteur parle constamment de Mirabeau dans les termes d'une affection reconnaissante, d'une estime respectueuse, d'une véritable admiration; et qu'enfin les lecteurs peuvent apprécier ce que l'on suppose secrètement écrit par Fauche-Borel avant 1820, d'après ce qu'il a lui-même imprimé et publié en 1829.

Mais, quelque péremptoire que soit une pareille réponse, elle ne suffit pas à la conviction dont nous sommes pénétré, et nous ajouterons ici quelques détails.

Voici donc, selon notre usage, les preuves dont nous appuyons notre démenti, preuves dont on ne nous re-

prochera pas la surabondance, si l'on veut bien considérer combien est odieuse la calomnie imprimée dans la *Biographie universelle*, c'est-à-dire dans un immense recueil de faits rassemblés par des hommes, la plupart distingués, qui signent, dans un ouvrage fort répandu et justement estimé, malgré la partialité trop empreinte dans les articles des modernes hommes politiques.

Mirabeau, en effet, on l'a vu, avait traité avec *Fauche* de Hambourg; mais ce traité était simplement conditionnel, et nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié cette phrase précédemment transcrite d'une lettre adressée à Mme de Nehra, et datée de Brunswick, le 20 août 1787 : « Je commence par une bonne nouvelle; j'ai fini avec « Fauche pour 20,000 fr. *A la vérité, nous nous sommes* « *réservé jusqu'au* 20 *octobre de rompre le marché; mais* « *c'est surtout parce qu'il a besoin de la ratification d'un* « *homme qui est sa caution.* » (Voir ci-dessus, page 435.)

N'est-il pas dès-lors évident que l'auteur de la note se trompe, pour ne pas dire plus, en parlant comme si la vente avait été absolue et définitive, tandis qu'en réalité elle n'était qu'imparfaite et éventuellement résolutoire?

L'auteur de la note ajoute que Mirabeau, nonobstant son marché avec *Fauche* de Hambourg, traita avec des libraires de Paris; et, même dans cette supposition Mirabeau, comme on vient de le voir, aurait été dans son droit, en vertu de la clause de résolution facultative que son co-traitant et lui s'étaient réservée.

Mais le fait est faux. La vérité est que *Fauche* de Hambourg resta propriétaire du manuscrit de la *Monarchie prussienne*. Seulement il lui convint apparemment de

ne pas assumer sur lui seul les avances et les risques d'une entreprise fort dispendieuse ; il en traita, ou plutôt il s'associa avec trois autres libraires, et le traité fut passé entre eux tous, en présence et avec le concours de Mirabeau. Un double authentique de ce marché est entre nos mains ; en voici la transcription littérale :

« Entre monsieur Honoré-Gabriel de Riqueti, comte « de Mirabeau, et messieurs Pierre-François Fauche, li- « braire à Hambourg, Victor Desenne, Denis Volland, « et Laurent-Louis-Edme Lejay fils, libraires à Paris, il « a été convenu ce qui suit, à savoir :

« Que, par le transport que fait à ces trois derniers le « sieur Fauche, du manuscrit intitulé : *De la Monarchie « prussienne sous Frédéric-le-Grand, avec un appendice « contenant des recherches sur la situation actuelle des « contrées les plus importantes de l'Allemagne*, par le « comte de Mirabeau, ils en deviennent propriétaires « par indivis, et chacun pour un quart.

« Que ledit manuscrit portera six volumes, *in-octavo*, « interlignés, et d'un caractère *cicéro*, de trois à quatre « cents pages chacun ; bien entendu que le papier et le « caractère seront convenus amiablement entre l'auteur « et les libraires.

« Que M. le comte de Mirabeau livrera le manuscrit « à fur et à mesure, de manière qu'il soit sous presse en « décembre, et que la fin du manuscrit soit prête au « besoin à la fin de janvier 1788.

« Que, dans le compte par quart qui s'établit entre « les quatre associés, ils seront solidaires pour le paie- « ment du manuscrit, mais non solidaires pour les autres.

« frais, dont chacun payera sa quote-part, ni pour les « événemens du commerce dans les ventes; bien en- « tendu que si le sieur Fauche paye la sienne en argent « comptant, la société lui bonifiera le six pour cent sur « les objets qui comportent un crédit, tel que les pa- « piers et la main-d'œuvre.

« Que M. le comte de Mirabeau recevra en livrant, « en décembre, le premier livre du manuscrit, cin- « quante louis d'or de France; qu'à partir du 1er jan- « vier 1788, M. le comte de Mirabeau recevra des « associés seize cent soixante-six livres tous les mois, « jusqu'au 1er janvier 1789 exclusivement, lesquelles « sommes, jointes à un billet à ordre consenti en 1785, « par le comte de Mirabeau, à Samuel Fauche père, « de la somme de deux mille trois cents livres, ou en- « viron, qui sera rendu audit comte, serviront de « paiement au manuscrit, dont les associés pourront « donner des éditions, autant de fois, et sous tel format « qu'ils voudront.

« Que les intérêts du billet de deux mille trois cents « livres seront bonifiés au sieur Fauche, sur le pied « de six pour cent par an.

« Que l'impression de l'ouvrage finie, MM. les asso- « ciés remettront à M. le comte de Mirabeau leur obli- « gation en lettres de change pour ce qui restera à payer.

« Que deux éditions seront faites, quant à présent, « dudit ouvrage, à savoir : un *in-octavo*, tiré à quatre « mille exemplaires, dont trois cents sur papier fin, et « *in-douze* à six mille exemplaires.

« Que les associés, pour évaluer leurs parts respec-

« tives dans les éditions, se tiendront compte de l'édi-
« tion *in-douze* à six livres l'exemplaire, l'*in-octavo* à dix-
« huit livres, et des exemplaires sur papier fin à trente-
« six livres; bien entendu que les associés se réservent
« la liberté de vendre, soit aux libraires, soit aux parti-
« culiers, au prix qu'ils voudront, et dont les trois
« libraires de Paris conviendront entre eux.

« Que deux mille exemplaires de l'édition *in-douze*,
« et mille de l'édition *in-octavo*, seront fournis au sieur
« Fauche à Neuchâtel en Suisse, ou à Hambourg, à sa
« volonté; les frais de transport devant être portés sur
« le compte de l'entreprise, et ladite expédition faite
« aussitôt la mise en vente.

« Et, pour l'accomplissement et exécution de tous les
« articles contenus dans cet écrit, fait entre nous, sous
« seing-privé, nous nous soumettons aux juridictions
« et lois du commerce de France. Fait à Paris, quin-
« tuple entre nous, ce 23 novembre 1787. » *Signé*, avec
approbations d'écritures : Honoré-Gabriel de Riqueti,
comte de Mirabeau; Desenne, Volland, Fauche, Le
Jay fils.

N° VII.

SUR JOSEPH II.

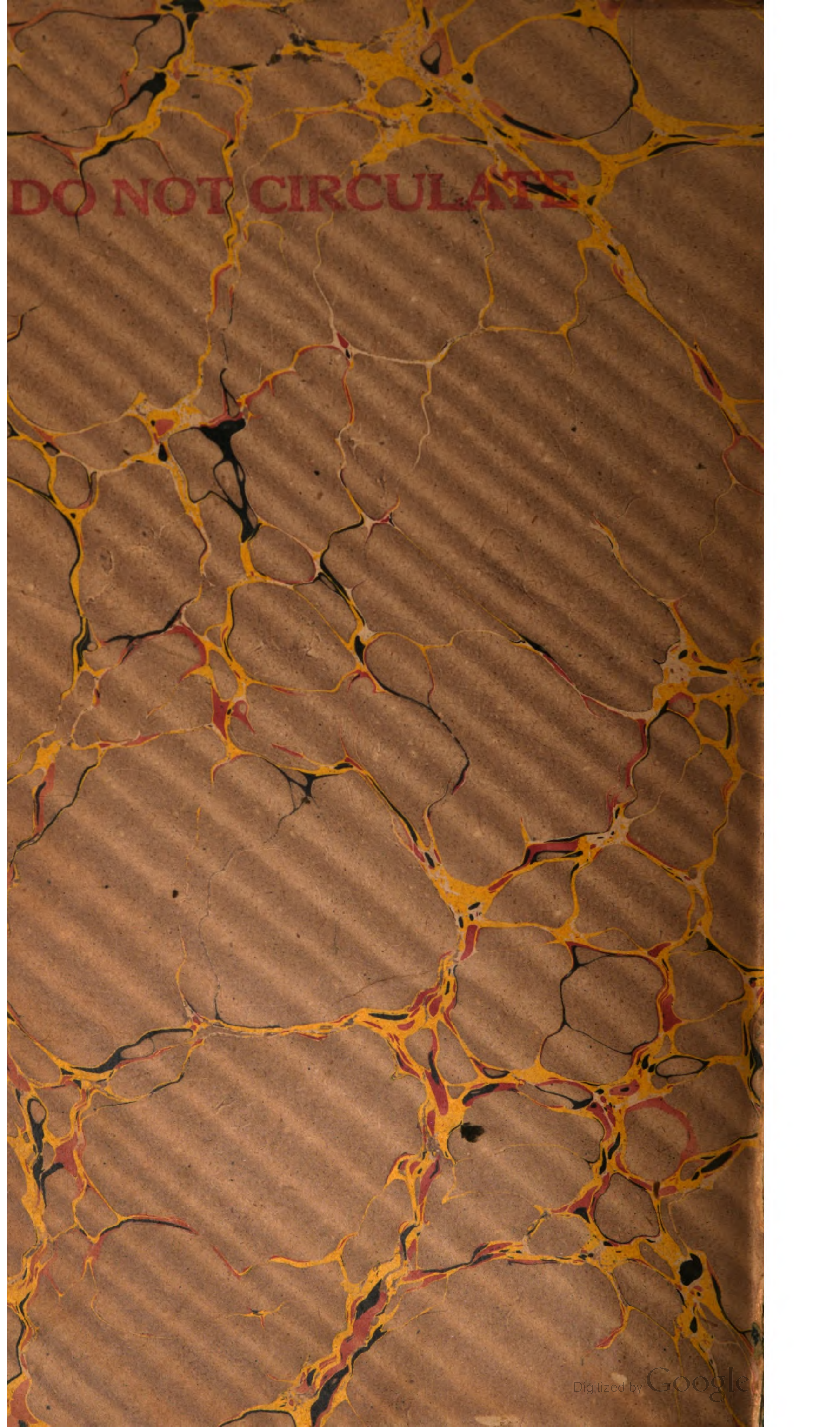
(Voir page 437.)

. . . . . Mais, dit-on, l'autorité ne doit point reculer; cela veut dire qu'elle ne doit point avancer, et que quand une fois elle est trop avancée, elle doit se rappeler qu'elle n'est que le substitut de l'autorité plus grande, à savoir la raison des circonstances, qui vraiment ne re-

cule pas. De tout cela, je conclus que, me supposant le conseil de l'empereur, je lui dirais : «Sire, allez-vous-en « tout à l'heure, selon votre magnaminité grande, seul « dans votre cabriolet en Flandre, comme vous fûtes autre- « fois en Italie; arrivez au milieu des états assemblés et leur « dites : Mes sujets, toujours mes enfans, quoi que vous « puissiez faire, j'ai voulu votre bien, et c'est cette vo- « lonté que j'avais jurée sous les formules d'usage, et « que j'ai toujours voulu observer; j'ai cru le faire, mais la « forme ne vous convient pas; vous ne pensez pas, sans « doute, que ce soit Marie de Bourgogne, pupille ef- « frayée, ni Philippe second, immobile et sourd à vos « réclamations, qui se trouvent aujourd'hui dans vos « mains, et qui reviennent en la personne de leur héri- « tier. Ils n'avaient ni mon âge, ni ma puissance, ni « mon activité; mais tout cela appartient à mon peuple, « et je ne veux point le faire servir contre lui : j'annule « tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, tant de ma vo- « lonté, sans doute mal entendue, que de la vôtre mal « exprimée; pardonnons-nous réciproquement tout le « mal que votre imprudence aurait pu faire; je viens « habiter seul parmi vous, jusqu'à ce que toutes les « occasions de défiance soient cancellées, et je suis « sûr, en vous quittant, d'emporter le cœur de mes « bons Flamands, parce que je leur laisserai celui de « leur bon prince.....» J'oserais répondre que partout (si ce n'est peut-être en Italie où l'on a trop d'esprit à la fois et d'apathie, et en Pologne où l'on a trop d'égoïsme fougueux, car la vanité oisive met des cornes aux princes romains, et la vanité affairée des ailes de moulin

aux magnats polonais); je répondrais, dis-je, que partout cette manière tirerait l'empereur d'un pas très-difficile, et commencerait pour lui un règne aussi satisfaisant que le sien a été pénible jusqu'ici. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 26 juillet 1787.)

FIN DU TOME QUATRIÈME.


DO NOT CIRCULATE